PATRICK GAY

TL(1989) 92

Contribution à l'étude des mouvements Phū mī bun du Centre et du Sud Laos et du Nord Est du Siam

(1901-1910)

TOME I

Sous la direction de

Monsieur le Professeur Pierre Bernard LAFONT

REPRODUCTION AUTORISÉE

THÈSE

pour le Doctorat de Troisième Cycle

Mention : Etudes de l'Extrême Orient

Université de Paris VII

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7
Lettres et Sciences Humaines
Tour 55-56 - 2e Étage
2, place Jussieu - 75251 PARIS Cedex 05
Tél. : 43.36.25.25 - Postes 61.19/61.09

PATRICK GAY

TL(1989)92

Contribution à l'étude des mouvements Phū mī bun du Centre et du Sud Laos et du Nord Est du Siam

(1901-1910)

TOME

Sous la direction de

Monsieur le Professeur Pierre Bernard LAFONT

REPRODUCTION AUTORISÉE

THÈSE

pour le Doctorat de Troisième Cycle

Mention : Etudes de l'Extrême Orient

Université de Paris VII

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7
Lettres et Sciences Humaines
Tour 55-56 - 2e Étage
2, place Jussieu - 75251 PARIS Cedex 05
Tél. : 43.36.25.25 - Postes 61.19/61.09

N O T E L I M I N A I R E

De nombreuses personnes et institutions apportèrent leurs concours à la réalisation de cette étude. Avant de commencer ce travail, je suis heureux de leur rendre justice et de leur dire toute ma gratitude.

Monsieur Pierre-Bernard Lafont, Directeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes IVe section, Sorbonne, qui a bien voulu diriger cette recherche et encouragea nos efforts.

Monsieur Li Cgg, Professeur à l'UER de Langues et de Civilisations de l'Asie Orientale, Université de Paris VII.

Monsieur Pierre Lamant, Professeur à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.

Leurs précieuses critiques qu'ils nous adressèrent lors de notre soutenance, vont nous permettre de rectifier et d'affiner nos analyses.

Dans la phase de collecte des sources, plusieurs institutions facilitèrent l'accès à leurs documentations ; notamment les Conservateurs et documentalistes : des Archives Nationales de la Section d'Outre-Mer installées à Paris avant leur rattachement en 1987 à Aix-en-Provence, du dépôt d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, des Archives Ministérielles des Affaires Etrangères, de la Défense (Armée de Terre à Vincennes, des Troupes de Marine à Versailles). Les bibliothécaires au Laos de la Bibliothèque Nationale, en Thaïlande du Thai Information Center, aux Etats-unis des Universités d'Hawaï et de Cornell, en France de la Bibliothèque Nationale et des Bibliothèques des Missions Etrangères de Paris et des Oblats de Marie-Immaculée de Lyon.

Enfin, il nous faut évoquer d'une manière tout spéciale l'aide que nous apporta notre mère pour la mise au point des volumes.

N O T E L I M I N A I R E

De nombreuses personnes et institutions apportèrent leurs concours à la réalisation de cette étude. Avant de commencer ce travail, je suis heureux de leur rendre justice et de leur dire toute ma gratitude.

Monsieur Pierre-Bernard Lafont, Directeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes IVe section, Sorbonne, qui a bien voulu diriger cette recherche et encouragea nos efforts.

Monsieur Li Ogg, Professeur à l'UER de Langues et de Civilisations de l'Asie Orientale, Université de Paris VII.

Monsieur Pierre Lamant, Professeur à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.

Leurs précieuses critiques qu'ils nous adressèrent lors de notre soutenance, vont nous permettre de rectifier et d'affiner nos analyses.

Dans la phase de collecte des sources, plusieurs institutions facilitèrent l'accès à leurs documentations ; notamment les Conservateurs et documentalistes : des Archives Nationales de la Section d'Outre-Mer installées à Paris avant leur rattachement en 1987 à Aix-en-Provence, du dépôt d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, des Archives Ministérielles des Affaires Etrangères, de la Défense (Armée de Terre à Vincennes, des Troupes de Marine à Versailles). Les bibliothécaires au Laos de la Bibliothèque Nationale, en Thaïlande du Thai Information Center, aux Etats-unis des Universités d'Hawaï et de Cornell, en France de la Bibliothèque Nationale et des Bibliothèques des Missions Etrangères de Paris et des Oblats de Marie-Immaculée de Lyon.

Enfin, il nous faut évoquer d'une manière tout spéciale l'aide que nous apporta notre mère pour la mise au point des volumes.

°°°000°°°000

AVERTISSEMENT

J'ai pris le parti d'adopter la transcription usuelle des noms des lieux (le même terme sera écrit au Siam "muang" et au Laos "muong") des personnages et de leur titre.

PLAN

. INTRODUCTION 980

I - LES CONDITIONS D'APPARITION DES MOUVEMENTS 1011

I.1. - Les modalités et les incidences de la gestion de l'espace, des hommes et des revenus dans les territoires du plateau de Khorat contrôlés par le Siam. 1013

I.1.1. - L'organisation des territoires du plateau de Khorat entre 1828 et 1882. 1014

I.1.2. - Les incidences pour la société Lao du renforcement de la domination siamoise 1883-1900. 1027

I.2. - Les modalités et les incidences de la gestion de l'espace et des revenus dans les territoires contrôlés par la France 1893-1901. 1040

I.2.1. - Du morcellement à l'unification du Laos. 1040

I.2.2. - Le fonctionnement de l'administration coloniale à l'échelle provinciale. 1042

I.2.3. - Le vécu par les populations de la présence coloniale. 1048

I.3. - L'influence déterminante du ressort religieux. 1065

II - MONOGRAPHIE DES MOUVEMENTS. 1072

II.1 - Les années fortes - Les soulèvements du Sud et Centre Laos et du Nord Est du Siam : 1901-1902. 1073

II.1.1. La révolte du plateau des Bolovens : mars 1901-décembre 1901. 1083

II.1.2. - L'extension de la révolte dans la Délégation de Tchépone : novembre-décembre 1901. 1083

II.1.3. - Les révoltes du nord-est du Siam : février 1902-juin 1902. 1085

II.1.4. - La révolte dans la province de Savannakhet : février-juin 1902. 1092

II.2. - L'ancrage du soulèvement dans les Bolovens : 1903-1910. 1100

II.2.1. La révolte dans l'impasse : 1903-1904.

II.2.2. - Nouvelles flambées sur le plateau des Bolovens : 1905-1906. 1107

II.2.3. - La réddition de Ong Kéo et la fin du mouvement : 1907-1910 1128

III - LES INCIDENCES DE CES MOUVEMENTS AU LAOS ET AU NORD-EST DU SIAM. 1166

III.1. - Les incidences humaines, économiques et financières. 1171

III.1.1. - La nature et l'ampleur des dégâts. 1171

III.1.2. - L'oeuvre de reconstruction. 1205

III.2. - Les incidences géo-politiques. 1233

III.2.1. - La révision de la convention franco-siamoise du 3 octobre 1893. 1233

III.2.2. - Les restructurations territoriales internes à l'Union Indochinoise. 1248

III.2.3. - L'élaboration d'un nouveau maillage administratif au Laos et au Siam. 1255

- CONCLUSION 1283

- BIBLIOGRAPHIE 1284

- CARTES 1313

I N T R O D U C T I O N

" L'Historien reste un homme tout comme les autres : il ne peut séparer totalement en lui l'esprit pur et l'homme qui vit dans un temps donné, dans un pays donné et qui en partage inévitablement les préoccupations et les passions. Mais il doit avoir conscience de ce danger et s'en garder pour le mieux. /.../ Le premier travail de l'historien exige que les préjugés implicites qu'il porte sur la société et les autres soient explicités et critiqués dans sa pratique théorique. "

Lucien Febvre (1)

Très curieusement, alors que la majorité des historiens actuels admettent volontiers que tout analyste, quelles que soient ses qualités morales et intellectuelles, ne donne vie au passé qu'en se projettant sur lui, avec ses valeurs et ses préoccupations contemporaines, rares sont les chercheurs qui mettent explicitement en pratique la recommandation formulée ci-dessus par Lucien Febvre.

Cependant cette ascèse intellectuelle, pour indispensable qu'elle soit, n'en reste pas moins insuffisante. En effet, si comme dans toutes les sciences la réalité propose et l'imaginaire rationnel dispose, l'historien pour sa part n'a pas la possibilité de recourir à l'expérimentation au sens strict, qui lui pernet,en modifiant les phénomènes par la variation libre des facteurs, de vérifier objectivement le bien-fondé de son explication.

Il s'en suit qu'à l'image du croyant qui chaque jour vérifie l'existence de Dieu, l'historien aveuglé par ses propres résultats vérifie ce qu'il veut. L'on mesure d'autant mieux la fragilité et le caractère illusoire de "l'auto-contrôle" quand on se réferre aux legs de l'expérience qui montre que dans la pauvreté ou la richesse hétéroclite des faits, il y a de quoi justifier diverses positions, toutes rationnelles et intelligibles.

Si bien que les esprits chagrins ont beau jeu de dénier à l'histoire toute prétention à l'objectivité et de demander aux praticiens de manière dubitative : "En quoi la narration des évènements passés diffère-t-elle vraiment par quelque spécifique, par une pertinence indubitable de la narration imaginaire, telle qu'on peut la trouver dans l'épopée, le roman, le drame ? " (2).

Constatons que les historiens les plus brillants et dont l'autorité scientifique est unanimement reconnue, admettent volontiers la subjectivité de leur propos. "Quant à moi (dit G. Duby), je suis tout prêt à dire que ce que j'écris c'est mon histoire, c'est-à-dire c'est moi qui parle, et je n'ai pas du tout l'intention de masquer la subjectivité de mon discours." (3).

Mais malgré ses déclarations, les historiens continuent à n'offrir comme garantie scientifique de leurs propos, que le principe, nous l'avons vu, très contestable d'une auto proclamation dans la valeur de leur analyse. Cette position soutenue par G. Duby, conforte le scepticisme négateur des censeurs en tous genres, qui doutent légitimement que tous les chercheurs aient les connaissances et la sûreté du jugement de G. Duby.

" Je vous ai déjà dit (poursuit G. Duby), que je suis persuadé de la subjectivité du discours historique, que ce discours est le produit d'un rêve, d'un rêve qui cependant n'est pas absolument libre, puisque les grands rideaux d'images dont il est fait, doivent obligatoirement s'accrocher à des clous, qui sont les traces dont nous avons parlé. Mais entre ces clous, le désir s'insinue. Et c'est aussi vrai en fin de compte, d'une histoire récente, et bien qu'il y ait là profusion, surabondance de sources, que de l'histoire d'un passé très ancien où la documentation est extrêmement lacunaire, où la part faite à la liberté du rêve est immense, si déployé qu'il risque de s'en aller à la dérive ; parce que, finalement nos "sources" ne sont qu'une espèce de support, ou plutôt de tremplin.

pour s'élancer, pour rebondir, pour, avec la plus grande souplesse construire une hypothèse valable, étayée sur ce qu'ont pu être des évènements ou des structures. Alors puisqu'il s'agit de rêve, interviennent, bien sûr, du conscient et de l'inconscient. Mais je veux dire encore une fois que le travail du conscient, ce qui est dominé, contrôlé par le rationnel, tient un rôle fondamental : on ne peut imaginer, une histoire totalement rêvée. /.../" (4)

Pourtant l'accès à une explication scientifique n'est pas une opération impossible, rebelle à la pratique historique. K. Popper en montre le chemin. Pour qu'une explication soit scientifique :" il faut que sa fausseté puisse être démontrée,faute de quoi elle n'est qu'un dogme." K. Popper ajoute que l'on ne peut prétendre faire preuve d'esprit scientifique là où les faits ne sont observables, et à fortiori compréhensibles que par une seule personne,car cela exclut tout contrôle objectif. (5).

Or l'historien dispose d'un moyen permettant aux observateurs de juger objectivement de l'influence de sa personnalité, de ses aptitudes intellectuelles (sens de l'observation, goût de la précision, imagination hardie), et de sa moralité (probité, horreur du coup-de-pouce) sur les faits qu'il a sélectionnés et les conclusions qu'il en tire. Il a le moyen de communiquer, outre sa démarche et ses méthodes d'enquêtes, l'ensemble des pièces du dossier qu'il a à instruire.

Le chercheur qui s'engage sur cette voie et accepte ainsi de mettre sa documentation, jusqu'alors son domaine propre réservé et exclusif, sur la place publique, convie le lecteur à ne plus entrer uniquement dans un palais d'idées. Il lui offre la possibilité d'en examiner les fondations et les pierres une à une, de la cave au grenier.

Certes, il encourt le risque de voir ses explications récusées ou rectifiées. Mais c'est le tribut à payer pour que l'histoire progresse. L'historien doit se faire à l'idée que l'esprit scientifique est tout le contraire de l'esprit de synthèse qui fonctionne en vase clos. Les paroles de Bachelard pourraient très bien figurer au fronton du Temple de Clio. Il est du devoir du savant de livrer sans cesse ses théories à l'épreuve expérimentale (aux jugements de ses pairs en histoire) de les rectifier, de les bouleverser afin de comprendre tous les faits que l'expérimentation fait surgir de l'inépuisable réalité. Ainsi dans une dialectique sans fin, la réalité propose une "masse d'objections" à la raison constituée d'une époque, l'esprit "réplique" par de nouvelles théories (ou explications) qui seront rectifiées à leur tour. Il est de l'essence même de la science de n'être jamais achevée ; elle édifie des systèmes explicatifs, sans cesse plus larges, mais le système explicatif de tous les faits, l'achèvement du savoir est seulement un idéal, une exigence. (6)

Ce caractère dialectique, relatif et mouvant de l'Histoire (commun à toutes les sciences) fait sa faiblesse aux yeux des amoureux incorrigibles de l'absolu, qui sont parfois les amoureux du repos, des certitudes confortables et des erreurs paisibles. C'est ce qui fait sa valeur éminente aux yeux de quiconque préfère les risques et les aventures de la recherche à la possession définitive de certitudes illusoires.

Ces remarques épistémologiques, tout en rendant compte de ma conception d'une pratique scientifique de l'histoire, éclairent et justifient la structure formelle et peu classique de cette thèse : - 1°) présentation du matériel documentaire, dans les trois premiers volumes.

2° - essai d'explication des données recueillies sur les mouvements millénaristes dans le quatrième volume.

CHEMINEMENT ET METHODOLOGIE DE CETTE RECHERCHE.

Il convient maintenant au seuil de ce quatrième volume, d'examiner l'itinéraire sinueux de cette recherche et la méthode de travail utilisée.

A) - LE CHEMINEMENT

Par deux fois, des circonstances extérieures à ma volonté m'ont contraint à changer de sujet de recherche.

A l'origine, mon premier sujet de thèse : "Approche de la situation coloniale française au Laos, la province de Savannakhet 1893-1944" partait d'un constat, à savoir, l'absence de travaux permettant d'appréhender globalement la colonisation dans ce pays. Il n'existe en effet aucune étude à ce jour qui envisage à la fois la colonialisation dans sa durée (de ses débuts jusqu'à sa fin), ses modalités (à travers la nature et l'intensité de l'emprise politique, administrative, économique sociale, sanitaire, culturelle et religieuse) et dans ses résultats (pour la société colonialisée et pour la société colonialisatrice). Cette carence s'explique par l'ampleur de la tâche et les structures de la recherche, qui privilégient le travail individuel au détriment du travail collectif et ne facilitent pas le dialogue entre les chercheurs de compétences et d'horizons divers.

C'est cet état de fait qui m'avait conduit entre 1979 et 1986 à étudier, dans un espace limité d'une province du Sud Laos : Savannakhet, le déroulement et les conséquences d'un demi siècle de domination française, des origines de la conquête jusqu'au coup de force japonais.

Cet essai monographique devait se décomposer en trois parties :

La première partie : "La morphologie de la société d'accueil", devait donner une vue sur les caractéristiques géographiques et ethnographiques de la province, les lignes de force et de faiblesse de cette micro société et sa capacité à faire face à la mise en dépendance.

La deuxième partie : "La morphologie de l'organisation coloniale" entendait montrer le caractère essentiellement administratif de la colonialisation et la modicité de ses moyens humains, matériels et financiers, mis en jeu.

La troisième partie envisageait de décrire la confrontation de ces deux sociétés et leur passage lent et rarement brutal vers une société globale : "la colonialité". Elle devait reconstituer le dialogue et les répliques que s'étaient échangés les protagonistes : européens (fonctionnaires, missionnaires, colons) leurs adjuvants vietnamiens les commerçants (chinois) et les populations divisées en huit groupes ethniques.

Etant donné qu'un historien ne saura jamais plus sur un évènement que ce que les sources veulent bien lui révéler, mon premier travail fut de rassembler le maximum de documents écrits et oraux.

Au terme de six années d'enquêtes entrecoupées par mes activités professionnelles, mille cinq cents témoignages furent recueillis, dans les fonds des Archives Françaises Nationales, Ministérielles, Religieuses, et sur le terrain à l'occasion de deux séjours au Laos.

De 1984 à 1985, ces informations subirent un premier traitement. Elles furent triées, analysées, et ventilées en fonction des catégories usuelles : géographie, ethnographie, histoire, sociologie, économie, politique, sociale, culturelle et religieuse.

Ces catégories se subdivisaient à leur tour en sous thèmes, pour celui de la géographie : physique, climatologie, pédologie, végétal, hydographie. A ce travail d'ordre succéda l'opération de la critique historique traditionnelle : l'examen externe afin de vérifier, dans quelques cas, l'identité de l'auteur lorsqu'elle n'était pas mentionnée; et un examen externe pour contrôler la véracité du récit en le soumettant, lorsque nous en avions la possibilité, à d'autres témoignages.

Toutefois, cette série de précautions s'est, à l'usage, avérée très insuffisante car elle ne tenait pas compte des biais affectifs, idéologiques et culturels, ni des choix stratégiques qui structurent et orientent la vision des témoins. Car comme le souligne F. Foucault : "on ne dit pas n'importe quoi, à n'importe quel moment, dans n'importe quel lieu". Pour pouvoir mettre en lumière les conditionnements en jeu lors des étapes de création des discours, tous les témoignages furent soumis à une grille de lecture reprise des travaux de M. Pecheux, il fut systématiquement établi : (7)

- L'image de la position du destinataire B pour A et de A pour B.
- Le point de vue de A sur la situation ou le problème dont il parle ou ce sur quoi il a une opinion.
- L'anticipation de A sur les réactions-réponses de B, relatives aux conditions précédentes.
- La situation-contexte dans laquelle se trouvent A et B, telle qu'ils la perçoivent.

Rapportées à nos objectifs, les informations retirées des sources écrites se révélaient décevantes tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Du point de vue quantitatif, la conversation des récits présentait d'énormes lacunes.

Ils n'existent plus, à quelques rares exceptions, aucun rapport mensuel adressé par les fonctionnaires indigènes du muong à l'administrateur français, faisant office de chef de province. De même, entre 1893 et 1900, seuls quelques rapports mensuels ainsi qu'une monographie succinte de la province offrent des bribes de renseignements sur la période charnière de l'installation coloniale. En outre, on ne compte pas les autres traces qui manquent et dont on est souvent bien incapable de mesurer l'étendue. Le jugement d'Alain se trouvait malheureusement vérifié : "Un document n'est qu'un vieux papier, que la dent des rats, la négligence des héritiers, les flammes de l'incendie ..., les exigences de la chaise percée ont épargné par hasard."

D'autre part, les commissaires du gouvernement, à quelques exceptions près et sauf en période de tensions politiques ou de crises agricoles, se contentaient de répondre, au mieux en quelques mots, au pire en tirant un trait, aux différentes questions des rapports qu'ils avaient à adresser aux bureaux de la Résidence Supérieure. Pour s'en tenir aux recensements des diverses populations ou aux statistiques commerciales, il est courant d'observer des marges d'erreur allant parfois jusqu'à 40%. Cet état de fait s'explique facilement : cela tient tout d'abord à l'absence, à l'échelon administratif du tasseng (canton) ou du muong (sous-préfecture), de fonctionnaires indigènes fornés aux techniques d'une gestion et d'une comptabilité précises. Entre également en jeu le fait que l'intérêt bien compris de ces notables était de dissimuler pour des raisons fiscales une partie de leurs inscrits et de réviser à la baisse le volume des échanges opérés avec le Siam et l'Annam pour échapper aux redevances.

Du côté des administrateurs coloniaux, les plus sérieux et les plus appliqués se heurtaient à la multiplicité des tâches qui ne leur permettaient guère de s'absenter longtemps en dehors du chef-lieu. A cette contrainte s'ajoutaient l'étendue de la province, la difficulté et la lenteur des déplacements ainsi que la diversité ethnique et la mobilité des populations. Toutes ces barrières rendaient ainsi tout contrôle aléatoire.

Dès lors, il devenait entre autre illusoire de chercher à mesurer l'évolution de l'espérance de vie des populations, de leur revenu par tête, du poids des charges fiscales, des taux d'alphabétisation.

En regard des sources écrites, je me retrouvais réduit à la condition d'un physicien qui ne connaîtrait les faits que par les compte rendus de garçons de laboratoires, négligeants, souvent ignorants et percevant les faits non pas tels qu'ils sont mais comme ils pensent être.

Toutefois, enquêtant sur un passé proche, les limites des sources écrites, certes fort regrettables, ne me semblaient pas néanmoins devoir constituer un obstacle insurmontable, barrant définitivement l'accès à la connaissance. Il me restait encore la possibilité d'explorer le filon riche et dense - trop souvent négligé par les historiens- des sources orales. Ce savoir, extrait des témoignages des acteurs encore vivants et des souvenirs lovés dans la conscience populaire, utilisés avec les précautions d'usage, permet d'habiller de chair et de couleur et d'irriguer de son sang le squelette du passé. Mais là aussi, les résultats n'ont pas été à la hauteur de mes espérances.

D'abord, il ne m'a pas été possible de retrouver la trace d'anciens administrateurs et missionnaires, en poste précisément dans cette province et de pouvoir ainsi compléter et affiner la galerie des portraits des acteurs occidentaux.

D'autre part, durant mes séjours au Laos , toutes mes demandes pour me rendre dans la province de Savannakhet, ne purent, malgré la bonne volonté de mes interlocuteurs lao, être dans l'immédiat satisfaites. Je devais attendre que la situation politique intérieure marquée par la prise en main des populations de l'ancienne zone de Vientiane, et que l'insécurité orchestrée par les incursions des bandes de contre-guerillas réfugiées en Thailande cessent et que soient restaurées les relations diplomatiques entre la France et le Laos.

Ainsi s'envolait ma dernière chance de pouvoir constituer le cadre social et matériel qui représentait l'objet de la première partie de la thèse. De même, s'évanouissait le projet de restituer, dans la période des cinquante années d'administration coloniale directe, l'évolution et l'impact réel de la situation coloniale sur les conditions de vie des populations, et la manière avec laquelle cette société d'accueil avait perçu et vécu cette indépendance. Dès lors s'effondraient toute tentative d'explication de la plasticité du comportement des acteurs colonisés et tout espoir de parvenir à brosser un tableau général de la colonisation française au Laos. Bref, l'objet de la troisième partie de l'étude restait sans réponses et la thèse perdait, pour tous ces motifs, sa raison d'être.

Au vu des sources dont je disposais, je choisis de prendre comme nouveau sujet de thèse, l'insurrection armée de 1901 qui s'était déroulée dans la province de Savannakhet et qui figure dans l'histographie révolutionnaire comme l'un des sept grands mouvements de résistance au pouvoir colonial.

Certes, pour certains historiens, ce choix d'examiner la trame de la vie collective sur la base d'oscillations de très courtes durées et non surle flux plus secret et insensible des structures sociales, n'est guère pertinent. Cette perspective relève souvent d'une concession faite :

- soit au sensationnel, à l'image de ces "nouvelles sonnantes" stigmatisées par Fernand Braudel,
-soit à une histoire politique qui cherche à enraciner les origines du mouvement de libération nationale dans les conflits passés et notamment les révoltes qui se déroulèrent au temps de la colonisation.

Aux partisans de l'analyse des structures, seule capable d'expliquer la conduite des hommes, les travaux des sociologues M. Crozier et M. Friedberg, démontrent avec brio et preuves à l'appui, que le seul schéma d'explication et d'interprétation capable de rendre compte de la variabilité et de la diversité des conduites humaines, doit être établi à partir des acteurs et non des structures du système. En effet : "La connaissance des particularités structurelles d'une organisation (dans notre cas le système colonial) et de ses multiples contraintes qui le caractérisent - si indispensable soit-elle - n'indique (au chercheur) qu'une série de limites qui circonscrivent les champs stratégiques des participants et canalisent leur possibilité d'action, excluant certaines d'entre elles ou, au contraire, en en créant d'autres.

Mais ces données, à elles seules, ne lui permettent pas de répondre à l'unique question qui l'intéresse ici, à savoir lesquelles de ses possibilités et de ces potentialités sont effectivement saisies et actualisées par les participants, ni de comprendre comment et pourquoi ceux-ci peuvent poursuivre - et poursuivent effectivement - telle stratégie plutôt que telle autre, ni même de saisir la signification de ces stratégies ? " (8) Ces réponses, il ne peut les trouver que dans l'analyse des relations entre les acteurs, pour remonter de là aux jeux qu'ils jouent les uns avec les autres et ainsi parvenir aux modes de régulation qui caractérisent le système.

D'autre part, il ressort du constat empirique issu des recherches sur les mouvements sociaux, menées par des historiens, des sociologues et des anthropologues, que l'étude des convulsions constitue un témoignage privilégié et souvent irremplaçable sur la société considérée. Epreuves de vérité, elles mettent à nu les relations de pouvoir et leur configuration sociale.

En outre et vu les prises de position qu'elles déterminent de part et d'autre, les contestations provoquent un brusque accroissement du matériel documentaire. Dans mon cas, on peut estimer que les récits mentionnant les évènements de 1901-1910 représentent 20 % de la totalité des rapports politiques traitant de la situation du Centre et du Sud-Laos de 1893 à 1940.

Cependant à la lecture des documents, je me rendis compte que l'insurrection de Savannakhet faisait partie d'une vaste vague de mouvements millénaristes dont l'ère de diffusion couvrait les provinces du Sud-Laos français et les circonscriptions limitrophes du Laos siamois.

Sans une approche globale des évènements, comment savoir si l'affaire de Savannakhet n'était que l'extension d'un courant principal ou seulement un courant annexe ayant surgi parallèlement dans un milieu favorable ?. L'insurrection de Savannakhet ne pouvait être traitée que replacée dans le cadre général du phénomène millénariste.

L'élargissement du champ de l'analyse se doublait d'un autre intérêt ; il ouvrait une lucarne sur la manière dont la France et le Siam s'y étaient pris pour asseoir leur domination, sur les parties du Laos relevant de leur juridiction. En même temps, il permettait de voir comment les deux puissances réagirent face aux troubles, les mesures qu'elles adoptèrent pour ramener l'ordre dans l'immédiat (répression armée, amnistie) et le maintenir dans l'avenir.

B. - METHODE DE TRAVAIL ET PRESENTATION DES SOURCES.

Le tableau des connaissances étant étroitement fonction, nous l'avons vu , du matériel documentaire , la première tâche fut d'essayer de combler les lacunes concernant les faits qui s'étaient déroulés dans les trois autres provinces du Laos français (Saravane, Paksé, Attopeu) et dans les monthon Isan et Udon du Laos siamois.

Mon premier travail fut de délimiter le champ des investigations. En effet, la découverte des documents ne relève pas d'un simple exercice de patience et de ténacité consistant à examiner systématiquement les fichiers des archives et les tables analytiques des périodiques. La recherche de la documentation est imbriquée dans l'activité intellectuelle (la problématique) qui les cherche, les reconnait et les exploite.

Il est évident que l'éventail de la recherche documentaire, sera plus ou moins déployé selon que le chercheur choisit d'étudier les mouvements en fonction d'un cadre purement régional, à l'échelle étatique ou dans une dimension trans-étatique. L'examen de l'historiographie des mouvements - confère le tome III de la thèse - montre que ces trois options avec leur double variantes et leur conception implicite de l'isolement ou de l'inter-indépendance des mouvements, ont chacune leurs partisans :

1°) Presqu'un quart des commentateurs circonscrivent l'insurrection au cadre local restreint des Bolovens. (9)

2°) Un autre groupe replace les évènements dans le cadre politique du Laos siamois ou du Laos français tout en distinguant l'affaire des Bolovens de celle de Savannakhet. (10)

3°) Seule une petite minorité adopte la perspective trans-étatique, en cherchant à dégager les relations entre les mouvements, (11)

4°) Certains analystes restreignent leur étude au Laos siamois et à l'extension du mouvement à Savannakhet et aux Bolovens. (12)

De même, la collecte des sources sera plus ou moins extensive selon l'optique prise en compte du contenu des mouvements (leurs origines et leurs finalités) et de leurs portées immédiates et futures. Là aussi, les interprétations avancées divergent, se complètent ou s'opposent.

On distingue quatre grandes versions de l'analyse des causes et des buts des mouvements :

1°) Pour les historiens marxistes : lao, vietnamien, russe ou australien, la lutte de Savannakhet ou des Bolovens procèdent de mouvements de résistance des populations Lao Lum et Lao Theung au joug, et à l'oppression coloniale française. (13)

- 2°) Pour la grande majorité des auteurs, la lutte de Savannakhet et/ou des Bolovens est l'expression sous une forme superstitieuse ou messianique (phénomène des Phū mī bun) de la révolte (ou de la résistance) des Lao et des Montagnards (Kha ou Lao Theung) à la remise en cause par l'administration coloniale française du cadre politique et socio-économique traditionnel. Avec des variantes selon les auteurs, ces transformations sont jugées positivement (tentatives d'abolition du régime des lamka, de l'esclavage, de capture et de dettes ; éviction des chefs locaux concussionnaires) ou négativement (négation de la culture traditionnelle des populations). La presse indochinoise de l'époque et les historiens contemporains y ajoutent l'exploitation coloniale (impôts, corvées) et certains incriminent la conduite de quelques fonctionnaires coloniaux.

- 3°) Pour les Pères des Missions étrangères de Paris, les insurrections du Laos français imbriquées dans celles du Laos siamois sont des mouvements religieux superstitieux (Phū mī bun) à caractère xénophobe anti-français et anti-siamois. (14)

- 4°) Pour les chercheurs thai et anglophones de ces dernières années, les mouvements du Laos siamois ou trans-étatiques s'inscrivent dans la tradition millénariste du Bouddhisme Theravada, et ont bénéficié des conditions politiques, sociales et économiques favorables. (15)

En ce qui concerne l'issue des mouvements, tous les auteurs s'accordent pour reconnaître que les insurrections furent écrasées rapidement au Siam et à Savannakhet plus difficilement, et après de longues années dans les Bolovens, le dernier chef Kommadan n'ayant été tué qu'en Janvier 1936. Le bilan, tant des blessés que des morts, se chiffre par plus d'un millier au Siam et à Savannakhet. Dans les Bolovens, le coût humain est nettement plus élevé si l'on totalise l'ensemble des victimes dues à la fois aux opérations de représailles : de la résistance et aux mesures prises par les autorités coloniales. Celles-ci conjuguèrent la répression armée et la politique de réddition, en affamant les populations par le blocus du ravitaillement des produits de base : riz, sel, etc... Des observations font état d'une chute de la natalité et d'une modification de la pyramide des âges et des sexes.

Par contre, seules quelques analyses donnent des indices sur le coût des destructions matérielles, les mesures administratives et sociales prises par les autorités françaises et siamoises pour assurer le retour à la paix. Mais là où les interprétations divergent, c'est dans l'apparition des traces laissées par les évènements dans la conscience des populations. Deux attitudes s'opposent :

1°) Pour les acteurs et témoins des évènements, la répression qui a fait disparaître en même temps les troubles, a fait prendre conscience aux populations, au contact de la non réalisation des prédictions annoncées et de l'échec des miracles et des prodiges, de l'imposture des Phū mī bun et de l'inanité des superstitions. (16)

2°) Avec le recul du temps, les chercheurs actuels porte un tout autre regard qui s'oriente vers deux directions
- a) Pour les observateurs anglophones, ces mouvements, bien que vaincus, n'en laissèrent pas moins intact la croyance et l'espoir en la venue prochaine du Sauveur : le Bouddha Maitreya. (Phra Si Ariya)

En ce qui concerne l'issue des mouvements, tous les auteurs s'accordent pour reconnaître que les insurrections furent écrasées rapidement au Siam et à Savannakhet plus difficilement, et après de longues années dans les Bolovens, le dernier chef Kommadan n'ayant été tué qu'en Janvier 1936. Le bilan, tant des blessés que des morts, se chiffre par plus d'un millier au Siam et à Savannakhet. Dans les Bolovens, le coût humain est nettement plus élevé si l'on totalise l'ensemble des victimes dues à la fois aux opérations de représailles : de la résistance et aux mesures prises par les autorités coloniales. Celles-ci conjuguèrent la répression armée et la politique de réddition, en affamant les populations par le blocus du ravitaillement des produits de base : riz, sel, etc... Des observations font état d'une chute de la natalité et d'une modification de la pyramide des âges et des sexes.

Par contre, seules quelques analyses donnent des indices sur le coût des destructions matérielles, les mesures administratives et sociales prises par les autorités françaises et siamoises pour assurer le retour à la paix. Mais là où les interprétations divergent, c'est dans l'apparition des traces laissées par les évènements dans la conscience des populations. Deux attitudes s'opposent :

1°) Pour les acteurs et témoins des évènements, la répression qui a fait disparaître en même temps les troubles, a fait prendre conscience aux populations, au contact de la non réalisation des prédictions annoncées et de l'échec des miracles et des prodiges, de l'imposture des Phū mī bun et de l'inanité des superstitions. (16)

2°) Avec le recul du temps, les chercheurs actuels porte un tout autre regard qui s'oriente vers deux directions
- a) Pour les observateurs anglophones, ces mouvements, bien que vaincus, n'en laissèrent pas moins intact la croyance et l'espoir en la venue prochaine du Sauveur : le Bouddha Maitreya. (Phra Si Ariya)

Ils notent tout au long de ce siècle la résurgence de manifestations millénaristes. (17)

- b) D'autres chercheurs, prenant en compte l'évolution politique et sociale du Laos, mettent au crédit des insurrections d'avoir inauguré une tradition de résistance qui conduira les populations des Bolovens sous la direction des dirigeants communistes à participer très activement à la victoire des forces révolutionnaires et à l'instauration de l'indépendance. (18)

Pour ma part, toutes les hypothèses sur les liens ou l'absence de liens entre les différents mouvements, sur leur condition d'apparition, leur objectif et leur issue, méritaient d'être examinées avec la même attention. Trouvant également que ces études étaient trop allusives sur l'organisation de ces mouvements, la composante sociale et ethnique des insurgés, leur stratégie et tactique militaire, leur armement et leur ravitaillement, leur relation avec les populations, les mesures prises par les autorités françaises et siamoises pour rétablir l'ordre et garantir à l'avenir la paix publique, bref sur les données qui permettent de comprendre l'échec au point de vue militaire de ces mouvements, je me suis donc efforcé de "ratisser" le maximum de documents entre 1885 et 1912. Le choix de l'année 1885 me permettait d'apprécier la situation du Laos à la veille du jour où se dessinait l'intérêt français pour la région du Moyen Mékong, ce qui amenait le Siam à prendre des dispositions pour affirmer ses droits de la Rivière Noire à la ligne de crête de la Chaîne Annamitique. La date de 1912 me donnait un délai de deux ans pour mesurer les effets de la restauration de l'ordre dans les Bolovens. Le choix de cette dernière borne chronologique est néanmoins très discutable, dans la mesure où le chef Kommadan, ayant survécu à l'embuscade du 15 Novembre 1910 tendu par le Commissaire Dauplay et qui avait coûté la veille la vie à Ong Keo, continuera à opérer des coups de main et retrouvera à partir de 1925 son prestige et une audience auprès des populations .

Son autorité dans les années trente, jusqu'à sa mort en 1936, progressa parallèlement avec les effets de la récession économique mondiale qui frappa l'Indochine. L'extension de l'étude jusque dans les années 1940 aurait exigé plusieurs mois de recherche dans les Archives et un important travail d'enquêtes sur le terrain. Ayant épuisé tous les sursis autorisant le report de la soutenance de ce travail, il ne m'était pas possible d'examiner jusqu'à son terme l'affaire de Kommadam.

Deuxième observation, la collecte des archives ne dépend pas simplement des questions que se posent l'historien, de sa curiosité qui influe sur les résultats de son enquête. Le chercheur doit aussi faire face à l'éparpillement de l'information dans les dépôts des Archives et à l'intérieur des Dépôts, dans divers fonds divisés en plusieurs séries, sous-séries qui renferment, dans des dossiers ou des cartons, des liasses plus ou moins volumineuses de rapports, minutes, notes, télégrammes, etc... Ainsi, un chercheur aussi consciencieux et averti que F. Moppert, qui a consacré sa thèse sur "Les mouvements de résistance au pouvoir colonial français de la minorité Proto Indochinoise du Plateau des Bolovens dans le Sud-Laos, 1901-1936, est passé au travers d'une masse de renseignements importants qui ne lui permettent pas de combler et d'expliquer toujours à bon escient le tissu déchiré des mouvements de résistance.

Ces considérations faites, récapitulons très brièvement mon parcours dans la quête des sources écrites et orales. Tout d'abord, je me suis référré à deux guides excellents qui donnent une vue d'ensemble des orientations à suivre. Ces ouvrages sont :

- Les Archives Nationales. Etat général des Fonds. Tome III ; Marine et Outre-Mer ; Tome IV : Fonds divers ; Paris, 1980, 713 et 432 pages.
- Guide des sources de l'histoire des Nations. Sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie dans les Archives et Bibliothèques françaises. Tome I : Archives ; Tome II : Bibliothèque Nationale, Munich - New York - Londres - Paris, 1981, 380 et 340 pages.

Le cheminement de la consultation des sources écrites passe par deux chemins :

1) - Pour l'examen des documents non imprimés ils se répartissent pour la France dans six dépots disséminés sur le territoire Français : le Dépôt des Archives Nationales à Aix-en-Provence qui regroupe les Fonds des Colonies et d'Outre-Mer, les Dépôts des Affaires Etrangères à Paris et à Nantes pour les archives rapatriées des postes des Ambassades et des Consulats, les Dépôts des Archives de la Défense à Vincennes pour l'Armée de Terre, à Versailles pour les Troupes de Marine et le Dépôt des Missions Etrangères de Paris . En Thailande, l'essentiel des informations est détenu aux Archives Nationales dans les Fonds du cinquième règne.

2) - l'examen des documents imprimés qui se présentent sous deux formes : les publications officielles dont il convient, pour combler les lacunes dans les séries, de consulter les publications détenues à la fois : à la Bibliothèque Nationale (à Paris et à Versailles) - et dans les Bibliothèques des Dépôts des Archives et les publications non officielles disséminées dans les différentes bibliothèques et dont certains ouvrages ne sont consultables qu'aux Etats-Unis (à Cornell) ou en Thailande (au Thai Information Center).

PRESENTATION DES ARCHIVES NON IMPRIMEES.

La source d'information française la plus complète et la plus riche pour ce travail, est celle des Archives Nationales, dont le Dépôt des Colonies anciennement situé à Paris est venu s'adjoindre en 1986 à celui d'Outre-Mer localisé à Aix-en-Provence.

- EXAMEN DES FONDS DU DEPOT DES COLONIES : dix-sept fonds ont été dépouillés avec plus ou moins de profits. Ce sont les Fonds d'Indochine (Ancien et Nouveau Fonds), de l'Asie Orientale, du Siam, de l'Ecole Coloniale du Personnel, de la Direction des Affaires Politiques et Economiques, de l'Inspection Générale des Travaux Publics et du Service de Santé, du Conseil Supérieur des Colonies, de l'Agence Economique de la France d'Outre-Mer, des Greffes du Laos, de la Commission d'Enquête des Territoires d'Outre-Mer, de la Cartothèque, de la Photothèque et des Archives privés.

La nature des renseignements tirés de ces seize fonds est la suivante :

Dans l'Ancien Fonds d'Indochine qui couvre le XIX siècle jusqu'en 1920, vingt et une séries ont été explorées :

Série A - Affaires politiques : rapports échangés entre le Gouverneur d'Indochine et le Ministre des Colonies.

Série B - 1893-1911, Relations Extérieures : délimitations de frontières Annam-Siam-Laos-Cambodge, 1885-1916. L'une des conséquences des insurrections fut de redécouper entre 1904-1905 les frontières entre le Laos et l'Annam et le Laos et le Cambodge.

Série C - Missions : Celles concernant le Laos.

Série D - Administration Générale et Locale, les passages relatifs au développement de l'administration coloniale du Laos.

Série F - Domaines (Enregistrement), Travail (Main d'oeuvre) : éclaire sur le poids des prestations.

Série G - Population : recensement de l'Indochine de 1911.

Série H - Inspection et Contrôle : les rapports intéressant le Laos sont classés dans le Nouveau Fonds d'Indochine.

Série I - personnel : de peu d'utilité, toutes les fiches signalitiques sur les fonctionnaires sont regroupées dans un fonds spécial : EE2.

Les séries J - (Transports - Approvisionnements), K (Finances : situation budgétaire générale et locale), L (Douanes : rapports d'inspection), M ((Agriculture), N (Commerce et Industrie), O (Justice), P (Police - Sûreté), S (Travaux Publics), T (Mines), V (Navigation : missions de reconnaissances du Mékong 1882-1902), W (Postes et télégraphes), X (Instructions Publiques), Y (Santé, Assistance), Z (Mémoires et Documents). Toutes ces séries permettent d'acquérir une vision globale des réalisations coloniales.

Dans le Nouveau Fonds d'Indochine, deux séries : D (statut du Laos 1893-1933) et H (Mission des Inspecteurs Généraux : Neray (1914-1915), Bagot (1935-1936) apportent des éléments intéressant le régime juridique du Laos et les critiques des Inspecteurs ainsi que les réponses des Résidents Supérieurs sur le fonctionnement et les réalisations de l'Administration coloniale au Laos.

. Le Fonds Siam : quatorze cartons sur quinze constituent une mine de renseignements sur la situation du Laos avant 1893, les rapports franco-siamois, le processus de délimitation des frontières, les troubles au Siam et au Laos 1902-1903 (Carton 9).

. Le Fonds de l'Agence Economique : seuls quelques dossiers sur la conclusion des traités entre la France et le Siam ont retenu mon attention.

. Le Fonds de la Communauté d'Enquête dans les Territoires d'Outre-mer renferme les premières études sur l'état social et le niveau de vie, alimentation, habitat d'un petit échantillon de la population lao, et complète les dossiers des autres fonds sur l'impôt personnel.

. Le Fonds des Archives privées : les papiers Sarraut offrent des informations sur le problème controversé de l'utilisation et de la vente ainsi que des méfaits de l'opium en Indochine et en France.

. Les autres Fonds : offrent des vues générales sur le Laos et l'Indochine ; celui de la cartothèque recoupe les cartes que l'on trouve à Aix-en-Provence, à la Bibliothèque Nationale ou à l'Institut National de Géographie ; le Fonds de la Photothèque possède seulement quelques photos générales sur le Laos : paysages, scènes de la vie quotidienne, portraits.

FONDS DES ARCHIVES D'OUTRE-MER : Ce dépôt représente la mine d'informa - tions la plus riche pour la connaissance du Laos et pour l'étude des mouvements millénaristes. Trois fonds furent consultés : celui de la Résidence Supérieure au Laos (le plus important) ; des Amiraux et du Gouvernement Général d'Indochine ; et de la Résidence Supérieure en Annam.

FONDS DE LA RESIDENCE SUPERIEURE AU LAOS : La plus grande partie de nos renseignements provient de ce fonds qui est constitué des Archives de Souveraineté, c'est-à-dire des documents présentant un caractère politique, économique, diplomatique, militaire et général, tels qu'ils émanèrent de l'Administration des Bureaux de la Résidence Supérieure et des Commissariats de Province. Une trentaine de cartons sur cent quatre vingt détiennent des informations intéressant notre travail :

. Série D - Administration Générale : D1 : Monographiede la Province d'Attopeu (1895, 1911, 1925) ; de la Province de Bassac (1897, 1911, 1928) - D2 : Monographie de la Province de Savannakhet (1897-1904).

. Série E - Administration Provinciale : E2 : Rapports sur Savannakhet (1897) ; E6 : Reconnaissance du Plateau des Bolovens (1891) ; E7 : Notes sur le Plateau des Bolovens (1905) ; E13 : Rapports annuels des Provinces (1909-1913), et rapports trimestriels Attopeu 1e-4e trimestres (1913), Saravane : les 4 trimestres (1913) ; E30 : Rapports des Conseils Provinciaux (1911-1914), Savannakhet, Saravane, Attopeu, Bassac ; E31 : Mission dans la Province de Savannakhet et le Laos siamois (1897) ; Mission de l'Inspecteur Dauplay dans le Sud-Laos (1923).

. Série F : Affaires Politiques : F1 : Rapports politiques de la Province de Savannakhet : 1902-1903 ; de Bassac : Février à Juin 1903 ; d'Attopeu : Décembre 1902 à Décembre 1903 ; de Saravane : Décembre 1902 à Juillet 1903 ; du Darlac : Novembre 1902 à Novembre 1903 ; Rapports politiques mensuels du Résident Supérieur au Gouverneur Général : 1902 à 1907 ; Rapports politiques des Provinces du Darlac : 15 Janvier-15 Juillet 1903 et 15 Août- 15 Octobre 1903 ; de Saravane : 5 Mars 1904 ; de Savannakhet : Janvier à Octobre 1905 ; Année 1906 : de Savannakhet : 15 Janvier-15 Décembre ; de Saravane : Mai-Juin et Septembre à Décembre ; de Bassac : 15 Décembre 1905 au 14 Mais 1906, 15 Juin au 15 Octobre ; Année 1907 : de Savannakhet : 15 Décembre 1906 au 15 Décembre 1907 ; de Saravane : Janvier-Février, Avril à Décembre ; de Bassac : Janvier à Septembre, de Novembre à Décembre.

F3 : Rapports politiques mensuels 1908-1910 - Attopeu : Janvier 1908, Janvier à Décembre 1909 - Janvier à Décembre 1910 ; de Saravane : Janvier à Novembre 1908 - de Janvier à Décembre 1909 - de Janvier à Novembre 1910 ; de Paksé : Janvier à Décembre 1908 - Janvier-Avril 1909 - Juin à Octobre 1909 - Décembre 1909 - Janvier à Décembre 1910 ; de Savannakhet : Janvier à Décembre 1908, Janvier 1909 - Mars à Septembre 1909, Novembre à Décembre 1909, de Janvier 1910 à Janvier 1911 - F4 : Rapports politiques mensuels : Attopeu : Janvier à Avril - Septembre à Novembre ; Savannakhet : Février à Mars 1911 ; Rapports trimestriels du Résident Supérieur au Gouverneur Général ; F5 : Comprend une série de rapports sur la résistance dans les Bolovens en 1904, 1905, 1906, 1907, et un volumineux dossier sur Ong Keo et Kommadan 1909 à 1927 ; F8 : Cultes et Missions 1897-1909.

Série G : Justice - G1 : Savannakhet - Saravane assassinat commis par les Ta Hoi du village d'A Sop sur les membres de la mission Géodésique 1911-1912.

Série H : Travaux Publics - H1 : Itinéraire d'Attopeu à Kontum 1914.

Série I : Mines - I1 : Statistiques des mines de la Province de Saravane 1928.

Série L : Commerce-Industrie-Tourisme - L1 : Rapports économiques Année 1902 - Saravane : Janvier ; Attopeu : Juillet à Décembre; Savannakhet : Mars à Juin, Décembre année 1904 : Savannakhet 15 Juin-15 Août année 1905 : Savannakhet Janvier à Novembre; Année 1906 : Bassac Janvier à Mars, Août, Octobre, Décembre ; Saravane : Mars-Juin-Juillet-Novembre ; Attopeu : 15 Janvier au 15 Janvier 1907 ; Année 1907 : Saravane : Janvier, Mai à Décembre ; Attopeu : Mars-Mai-Septembre à Novembre ; Bassac : Janvier à Septembre, Novembre à Décembre ; Savannakhet : 15 Janvier au 15 Janvier 1908 - L3 : Année 1908 : Bassac Janvier à Décembre ; Attopeu : Janvier à Décembre ; Saravane Janvier à Juin ; Savannakhet : 15 Janvier au 15 Décembre - Année 1909 : Attopeu : Janvier à Décembre ; Savannakhet Janvier à Août, Octobre à Décembre - L4 : Année 1910, Bassac : Janvier à Juin, Juillet à Décembre ; Attopeu : Janvier à Décembre ; Saravane : Janvier à Novembre ; Savannakhet Janvier à Décembre - Année 1911 : Saravane : Mars 2 trimestre ; Attopeu : Septembre à Novembre, 2 trimestre ; Bassac : Janvier, Février, Mars, 2 et 3 trimestre ; Savannakhet : Mars à Mai, Juin à Août, 4 trimestre - L13 : Agence Commerciale de Lakhone 1899 ; statistiques commerciales 1906-1909 : Attopeu année 1907 et quelques mercuriales pour l'année 1909 ; Saravane quelques mercuriales 1906-1907

L14 - Création d'un service économique au Laos, Correspondances de Julien Delpit concernant la Province de Paksé 1915-1916 de Saravane 1914-1915, d'Attopeu 1914-1915. L16 : poursuite de la correspondance Delpit : Attopeu 1915-1917 - L17 : Mission Economique Saravane 1914-1917, Paksé 1915-1917 - L19 : Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931 ; Attopeu : Nombreux graphiques sur le développement économique et sanitaire de la Province.

Série N : Agriculture-Eaux-et -Forêts - N1 : crise rizicole 1907-1915, N5 : statistiques des produits agricoles par provinces, 1908-1940.

Série Q : Navigation sur le Mékong : Q1 : balisage 1906-1947.

Série S : Services Sanitaires et Assistance Publique : S1 et S2 : rapports sur la construction et le fonctionnement des Hôpitaux et des ambulances : 1895-1906 ; S3 : Rapports annuels du Service de l'Assistance Médicale Indigène au Laos 1907-1920 ; S9 : Situation Sanitaire dans les provinces, rapports mensuels 1907-1915.

Série U : Douanes et Régies - Contributions Indirectes - U1 : régime douanier du Laos - Accords avec le Siam.

FONDS DES AMIRAUX ET DU GOUVERNEMENT GENERAL D'INDOCHINE : Le fonds du gouvernement Général qui fait suite au Fonds des Amiraux, lors de la création de l'Union Indochinoise en 1887, permet de combler certaines lacunes du Fonds de la Résidence Supérieure au Laos, sur l'organisation administrative du Pays et le déroulement des insurrections dans les Bolovens à Savannakhet et au Siam. les dossiers sont numérotés de 1 à 64160 :

Série E : Administration Provinciale - E03 - 20706 lettre du Commandant Supérieur au Bas-Laos au sujet d'un article de l'Indépendance Tonkinoise s'attaquant aux fonctionnaires du Laos 1898 ; 20700 Télégrammes au sujet de la tournée du Résident Supérieur au Bas-Laos 1906 ; 20711 : rapport sur la question de l'esclavage au Laos 1895 ; 20716, tournée du Commissaire du Gouvernement d'Attopeu Castanier chez les Love et Halang 1898 ; 20717 tournée du Commissaire du Gouvernement à Saravane chez les Proto Indochinois de la chaîne Annamitique ;

L14 - Création d'un service économique au Laos, Correspondances de Julien Delpit concernant la Province de Paksé 1915-1916 de Saravane 1914-1915, d'Attopeu 1914-1915. L16 : poursuite de la correspondance Delpit : Attopeu 1915-1917 - L17 : Mission Economique Saravane 1914-1917, Paksé 1915-1917 - L19 : Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931 ; Attopeu : Nombreux graphiques sur le développement économique et sanitaire de la Province.

Série N : Agriculture-Eaux-et -Forêts - N1 : crise rizicole 1907-1915, N5 : statistiques des produits agricoles par provinces, 1908-1940.

Série Q : Navigation sur le Mékong : Q1 : balisage 1906-1947.

Série S : Services Sanitaires et Assistance Publique : S1 et S2 : rapports sur la construction et le fonctionnement des Hôpitaux et des ambulances : 1895-1906 ; S3 : Rapports annuels du Service de l'Assistance Médicale Indigène au Laos 1907-1920 ; S9 : Situation Sanitaire dans les provinces, rapports mensuels 1907-1915.

Série U : Douanes et Régies - Contributions Indirectes - U1 : régime douanier du Laos - Accords avec le Siam.

FONDS DES AMIRAUX ET DU GOUVERNEMENT GENERAL D'INDOCHINE : Le fonds du gouvernement Général qui fait suite au Fonds des Amiraux, lors de la création de l'Union Indochinoise en 1887, permet de combler certaines lacunes du Fonds de la Résidence Supérieure au Laos, sur l'organisation administrative du Pays et le déroulement des insurrections dans les Bolovens à Savannakhet et au Siam. les dossiers sont numérotés de 1 à 64160 :

Série E : Administration Provinciale - E03 - 20706 lettre du Commandant Supérieur au Bas-Laos au sujet d'un article de l'Indépendance Tonkinoise s'attaquant aux fonctionnaires du Laos 1898 ; 20700 Télégrammes au sujet de la tournée du Résident Supérieur au Bas-Laos 1906 ; 20711 : rapport sur la question de l'esclavage au Laos 1895 ; 20716, tournée du Commissaire du Gouvernement d'Attopeu Castanier chez les Love et Halang 1898 ; 20717 tournée du Commissaire du Gouvernement à Saravane chez les Proto Indochinois de la chaîne Annamitique ;

20723 - 20726 rapports du chef de poste administratif de Song Khone 1894-1895 ; 20727 : rapports du Résident de France à Attopeu Mai 1894-Août 1895 ; 20728 à 20730 et 20732 rapports politiques du Commissaire du Gouvernement à Savannakhet Odend'hal 1895, 1897 ; 20733 rapports politiques et économiques du Commissaire du Gouvernement au Darlac 1900 ; 20750 : affaire de Savannakhet, télégrammes sur l'attaque des postes, rapport du Résident Supérieur Tournier (1902) ; 20752 : rapport du Commissaire du Gouvernement d'Attopeu - Attaque du poste de Psi et mort du garde principal Robert (1901) ; 20756 : Rapports sur l'insurrection des Phomiboun dans les Bolovens (1901-1902) ; 21748 : Monographie des populations Proto Indochinoises du Plateau des Bolovens 1903 ; 21771 : tournée dans le Plateau des Bolovens Avril-Mai 1896.

Série F : Affaires Politiques - F5 : Missions et Explorations : 21886 : Mission secrète de J. Delpit à Khone 1902 ; 22197 : Mission du Résident Boulloche, organisation du Laos 1895 ; 22217 : Mission de La Noé au Bas-Laos, établissement des postes administratifs 1894 ; 24397 : Mission Bel dans le Bas-Laos 1897 - F6 : Police des postes frontières - 20838-20858 : troubles fomentés par les siamois au Laos 1902 ; 22330 : troubles dans la région de Songkhone-Bassac 1902 ; 25611 : Légation de France à Bangkok, renseignements politiques sur la région de Bassac 1902 ; 47314 : situation dans la zone réservée 1902 ; F13 : Laos - 14450-52, 14459-60 Frontières Siam-Laos-Chine-Cambodge 1887-1889 ; 14467-14470 - Attitudes du Siam de la Grande Bretagne et de la Chine concernant les revendications françaises sur le Laos ; 15697 : Organisation du Laos 1892 ; 26150 : délimitation de la frontière entre l'Annam et le Laos ; F14 : Siam - 9251-9253 : Insurrection au Siam et à Savannakhet 1902.

Série Q : Affaires militaires - 23532 : organisation militaire du Bas-Laos 1894-1896 ; 23557 : installation du Poste d'Attopeu 1894.

FONDS DE LA RESIDENCE SUPERIEURE EN ANNAM :

Série D : Administration Générale - D3 : rebellion dans la Province de Savannakhet 1902.

ARCHIVES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES : Elles se divisent en deux grands Fonds : -1°) Les archives constituées à partir des documents envoyés par les différents bureaux de l'Indochine ou des Colonies au Ministère à Paris. - 2°) Les Fonds de l'Ambassade de France à Bangkok détenus à Nantes.

. PARIS : Deux Fonds ont retenu mon attention. Celui des Papiers d'Agents et celui de la Nouvelle Série, sous-série du Siam.

. Fonds des Papiers d'Agents - Missions Pavie : Les treize cartons relatant les Missions de Pavie et de ses collaborateurs au Laos et dans les pays environnants ont été dépouillés systématiquement. Parmi les rapports qui concernent notre sujet et qui n'ont pas été imprimés dans les tomes de la Mission Pavie, il faut citer l'essai écrit par De Malglaive sur "l'organisation éventuelle des Provinces Khas-Laotiennes immédiatement revendicables par la France comprises entre les parallèles 15° et 18°, 23 Août 1891, carton 6, registre n° XXXIII, pp. 157-183.

Le deuxième Fonds consulté est celui de la Nouvelle Série 1897-1917, sous-série Siam : relations Franco-siamoises.

ANNEES 1896-1897 : Cotes P. 1-1 à P. 1-22 ; P. 1 bis 9 à P. 8 bis 4 ; A-24 ter-2 à A 24 IV 4.

ANNEES 1898 : Cotes A-66 à A-66-6 bis.

ANNEES 1899-1906 : Cotes A-62-1 à A-64-4 et plus précisément les numéros :

64 : dossiers Avril-Décembre 1899.
65 : dossiers Février-Août 1900.
66 : dossiers Septembre 1900 - Avril 1902 (Troubles au Siam).
67 : dossiers Mai 1902 - Décembre 1902 (Troubles au Siam).

. A Nantes : J'ai épluché le Fonds A2 qui regroupe les archives de l'Ambassade Française à Bangkok. Les rapports faisant mention des troubles au Siam en 1902 sont :

Carton 9 : Indochine correspondance générale 1898-1917.
Carton 16 : Correspondance du Consulat d'Oubone 1887-1927.

ARCHIVES DU MINISTERE DE LA DEFENSE :

· Service Historique de l'Armée de Terre : Vincennes.

Fonds H : Afrique du Nord et Outre-Mer, 94 cartons traitent de l'Indochine. J'ai consulté les cartons suivants :

. PARIS : Deux Fonds ont retenu mon attention. Celui des Papiers d'Agents et celui de la Nouvelle Série, sous-série du Siam.

. Fonds des Papiers d'Agents - Missions Pavie : Les treize cartons relatant les Missions de Pavie et de ses collaborateurs au Laos et dans les pays environnants ont été dépouillés systématiquement. Parmi les rapports qui concernent notre sujet et qui n'ont pas été imprimés dans les tomes de la Mission Pavie, il faut citer l'essai écrit par De Malglaive sur "l'organisation éventuelle des Provinces Khas-Laotiennes immédiatement revendicables par la France comprises entre les parallèles 15° et 18°, 23 Août 1891, carton 6, registre n° XXXIII, pp. 157-183.

Le deuxième Fonds consulté est celui de la Nouvelle Série 1897-1917, sous-série Siam : relations Franco-siamoises.

ANNEES 1896-1897 : Cotes P. 1-1 à P. 1-22 ; P. 1 bis 9 à P. 8 bis 4 ; A-24 ter-2 à A 24 IV 4.

ANNEES 1898 : Cotes A-66 à A-66-6 bis.

ANNEES 1899-1906 : Cotes A-62-1 à A-64-4 et plus précisément les numéros :

64 : dossiers Avril-Décembre 1899.
65 : dossiers Février-Août 1900.
66 : dossiers Septembre 1900 - Avril 1902 (Troubles au Siam).
67 : dossiers Mai 1902 - Décembre 1902 (Troubles au Siam).

. A Nantes : J'ai épluché le Fonds A2 qui regroupe les archives de l'Ambassade Française à Bangkok. Les rapports faisant mention des troubles au Siam en 1902 sont :

Carton 9 : Indochine correspondance générale 1898-1917.
Carton 16 : Correspondance du Consulat d'Oubone 1887-1927.

ARCHIVES DU MINISTERE DE LA DEFENSE :

· Service Historique de l'Armée de Terre : Vincennes.

Fonds H : Afrique du Nord et Outre-Mer, 94 cartons traitent de l'Indochine. J'ai consulté les cartons suivants :

Carton Indochine 7-8 : Colonne du Mékong 1893.
Carton Indochine 84 : Situation en Indochine 1902-1905.
Carton Indochine 86 : Situation en Indochine 1901-1902.

SERVICE HISTORIQUE DES TROUPES DE MARINE : VERSAILLES.

. Fonds Asie : Série Indochine - la série 330 J-340 J traite des affaires militaires au Laos 1893-1916.

ARCHIVES DES MISSIONS ETRANGERES DE PARIS

Deux fonds touchaient au sujet : 1°) Le Fonds Siam qui regroupe le Laos jusqu'en 1899, et à partir de cette date existe le Fonds propre au Laos.

Fonds Siam : Volume AME n° 894 - 1856 à 1889

Fonds Laos : Volume AME n° 900 - 1900 à 1920

a) Lettre du Père Prodhomme à Nong Seng - 10 avril 1902
Affaire des Phū mī bun.
b) Lettre du Père Rouger à Ban Met - 5 mai 1902.
c) Lettre du Père Dabain d'Oubone - 19 juin 1902
Affaire des Phū mī bun.
d) Lettre du Père Gratien à Xang Ming - 17 août 1902
Affaire des Phū mī bun.
e) Lettre du Père Excoffon à Sieng Sen - 8 novembre 1902, Affaires des Phū mī bun.
f) Lettre de Monseigneur Cuaz à Nong Sen - 8 décembre 1902, Affaire des Phū mī bun.

PRESENTATION DES ARCHIVES IMPRIMEES

· LES PUBLICATIONS OFFICIELLES

- Bibliothèque Nationale (Section des Imprimés, Paris) et Bibliothèque des Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.

INDOCHINE : Bulletin officiel de l'Indochine : 1893 à 1915.
Journal officiel de l'Indochine : 1904 à 1915.
Annuaire de l'Indochine Française : 1890 à 1915.

LAOS : Bulletin Administratif du Laos : 1905 à 1915.
Compte Administratif des recettes et des dépenses du Budget local : 1899 à 1915.

. LES PUBLICATIONS NON OFFICIELLES.

- Bibliothèque Nationale (SECTION DES IMPRIMES - VERSAILLES) et Bibliothèque des Archives Nationales d'Outre-Mer : Aix-en-Provence ; Bibliothèque des Missions Etrangères de Paris.

L'AVENIR DU TONKIN : 102-1903.
LE COURRIER D'HAIPHONG : 1902-1903.
L'OPINION : 1902-1903.
LE COURRIER SAIGONNAIS : 1902-1903.
L'INDEPENDANCE TONKINOISE : 1902-1903.
ANNALES D'HYGIENE ET DE MEDECINE COLONIALE : 1900-1920.
ANNALES DE LA PROPAGATION DE LA FOI : 1830-1928.
ANNALES DE LA SOCIETE DES MISSIONS ETRANGERES DE PARIS : 1922-1960.
BULLETIN DES AMIS DU LAOS : 1937-1939.
BULLETIN DES AMIS DU ROYAUME LAO : 1970-1973
BULLETIN DU COMITE DE L'ASIE FRANCAISE : 1901-1909.
BULLETIN ECONOMIQUE INDOCHINOIS : 1898-1920.
BULLETIN DE LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE "COMMERCIALE" DE PARIS, LILLE, TOULOUSE, DE L'EST, DU HAVRE : 1885-1900.
BULLETIN DE LA SOCIETE DES ETUDES INDOCHINOISES : 1883-1923.
COMPTES RENDUS DE LA SOCIETE DES MISSIONS ETRANGERES : 1900-1974.
LA QUINZAINE COLONIALE : 1901-1902.
REVUE DES COLONIES : 1902.
REVUE INDOCHINOISE ILLUSTREE HANOI : 1893-1894.
REVUE INDOCHINOISE : 1895-1925.
REVUE DES TROUPES COLONIALES : 1900-1920.

ENTRE 1975 ET 1987 :

ASIE DU SUD-EST ET MONDE INSULINDIEN .: jusqu'à 1977.
JOURNAL OF ASIAN STUDIES.
JOURNAL OF SIAM SOCIETY.
REVUE HISTORIQUE.
REVUE FRANCAISE D'HISTOIRE D'OUTRE-MER.

J'ai d'autre part consulté tous les ouvrages publiés sur le Laos entre 1885 et nos jours. L'inventaire des ouvrages et des périodiques utilisés figure en fin de travail.

En ce qui concerne la deuxième grande source de renseignements, l'accès aux témoignages oraux, je me suis référé au Laos :

- Pour l'insurrection de Savannakhet, sur les récits recueillis par Sa Nhanh Dongdeng en 1974.
- Pour l'insurrection des Bolovens, sur les interviews effectués par Bernard Gay en 1986 et 1987 dans les provinces de Paksé, Saravane, Attopeu, auprès d'anciens acteurs et témoins des évènements appartenant aux ethnies : Lao, Jru, Nha Heune, Ngeh, Alak.

Du côté thai, je me suis appuyé sur les enquêtes conduites par Chattip Nartsupha et publiées dans son article "The ideology of holy men revolts in North East Thailand" Senri Ethnological. Studies 13, 1984, pp. 11-134.

Enfin, la collecte des documents photographiques, pauvre sur le plan quantitatif, est plus appréciable d'un point de vue qualitatif, grâce à la découverte fortuite, dans le carton F5 de la Résidence Supérieure au Laos, de deux photos de Ong Kéo prises avant sa mort par l'administrateur Dauplay en 1910.

Pour conclure, le plan d'exposé adopté est des plus classique. Il se divise en trois volets. Le premier volet examine, les conditions d'apparition de ces révoltes à travers les facteurs liés aux incidences politiques et socio-économiques pour les populations partagées entre la domination siamoise et française, et les facteurs immédiatement déclenchant : humains et religieux. Le deuxième volet restitue dans le temps et l'espace le déroulement des conflits.
Le troisième volet dresse un bilan des incidences immédiates et ultérieures de ces contestations pour les groupes colonisés et les dirigeants coloniaux.

NOTES

1 - Febvre (Lucien), Naissance de l'histographie moderne, 1978, p. 212.

2 - Barthes (Roland), Le Discours de l'histoire, information sur les Sciences Sociales, vol. 6, n° 4, pp. 65-75.

3 - Duby (Georges),Lardreau (Guy), Dialogues, 1980, p. 38.

4 - id. ibid, p. 38

5 - Popper (Karl), Misère de l'historicisme, 1956, passim, et la Connaissance Objective, 1972, passim.

6 - Bachelard (George), Le Nouvel esprit scientifique, 1941, p. 179,p. et La Formation de l'Esprit Scientifique, Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective, 10 ed, 1977, 256 p.

7 - Pecheux (Michel), Analyse Automatique du Discours, 1969, p. 10

8 - Crozier (Michel), Friedberg (Ehard), L'acteur et le système, 1977, passim.

9 - Les auteurs qui se limitent à l'étude exclusive de la révolte des **Bolovens** sont : Meyer (R), 1931, cf. t. III de cette these pp. 778-779 ; Jumsai (M), 1971, cf. t. III, p. 817 ; Ouvrage de l'Asie du Sud-Est, 1971, cf. T. III, pp. 817-818 ; Hours (B), cf. T. III, pp. 822-823 ; Halpern (J), 1964, cf.T. III, p. 853 ; Riche (Ph), 1981, cf. T. III, pp. 895-896 ; Moppert (F), 1981, cf. T. III, pp. 898-916.

10 - Les auteurs qui analysent les insurrections dans le seul cadre du Laos Siamois sont : Figuet, cf. T. III, 1902, pp. 746-750 ; Ishii(Yoneo), cf. T. III, 1976, pp. 854-872 ; Bunnag (T), 1977, cf. T. III, pp. 850-853 ;
Les auteurs qui présentent ensemble mais en dissociant le mouvement des Bolovens et de Savannakhet survenus au Laos sont : La publication du Pathet Lao, 1953, cf. T. III, pp. 799 ; Burchett (W), 1955, et 1970, cf. T. III, pp. 804-810 et pp. 815-816 ; Sasorith (M), 1873, cf. T. III, pp. 818-822 ; Wall (B), nd, cf. T. III, pp. 896-897 ; Kojevnikov, 1979, cf. T. III, pp. 893-894 ; Phan Gia Bên, 1971, cf. T.III, pp. 926-932.

11 - Les auteurs qui relient les révoltes qui troublèrent l'ensemble du Sud Laos et le Nord Est du Siam sont : Dauplay (J.J.), 1929, cf; T. III, pp. 760-773 ; Maitre (H), 1912, cf. T. III, pp. 755-758 ; Le Boulanger (P), 1931, cf. T. III, pp. 773-776 ; Daufes, 1934, cf. T. III, pp. 779-789 ; Bourotte (B), 1955, cf. T. III, pp.

1934, cf. T. III pp. 799-804 ; Mac Koy (A), 1970, cf. T. III pp. 812-814 ; Levy (P), 1974, cf. T. III, pp. 823-825 ; Murdoch (J), 1974, cf. T. III, pp.830-850 ; Sa Nhanh Dongdeng, 1974, cf. T. III, pp 935-968.

12 - D'autres auteurs associent les mouvements du Nord Est du Siam, avec seulement, l'une ou l'autre des contestations sises au Laos. Ceux qui imbriquent les luttes du côté siamois avec celles de Savannakhet sont :
Malpuech (U), 1920, cf. T. III, pp. 758-760 ; Puperoux, 1930, cf; T. III, pp.773-776 ; Keyes (Ch), 1977, cf. T. III, pp. 863-894 ;
Entre le Siam et les Bolovens : Mg Cuaz, 1902, cf. T. III, pp 743-745 ; Dasse (M), 1976, cf. T. III, pp. 825-827 ;

13 - Vongvichit, Phan Gia Ben, Kojevnikov, Burchett.

14 - Mgr Cuaz, Figuet, Cousnon, Excoffon, Dabain, Prodhomme.

15 - Bunnag, Wiphakphacanakit, Mikuson, Nartsupha, Murdoch, Keyes, Ishi.

16 - cf. les jugements des Pères des Missions Etrangères de Paris et les chroniqueurs coloniaux Français.

17 - Keyes, Ishii, Nartsupha.

18 - cf. Les historiens marxistes, cités à la note 13 auxquels il faut ajouter Moppert.

I - Les conditions d'apparition des mouvements

L'objet de cette première partie vise à rapporter les mouvements millénaristes du Sud et Centre Laos (1901-1910) et du Nord Est du Siam à leurs conditions d'émergence, leurs origines.

Deux servitudes majeures relativisent cet essai de reconstitution. D'une part, en histoire tout en influençant sur tout et le recours à l'expérimentation étant exclu, il n'est pas possible d'isoler les causes avec rigueur. D'autre part, entre la réalité et son image il y a toujours l'écran réducteur et déformant des communications qui la restitue. C'est précisément le travail de la critique historique que de confronter et recouper les témoignages pour rétablir les faits dans leur authenticité. Or, cette tâche n'est qu'en partie possible compte tenu que les acteurs de ces éclats millénaristes ne nous ont laissé que peu d'écrits. Ses participants ne nous sont connus que par leur truchement de la vision partielle et partiale des récits de la répression laissés par les fonctionnaires français et siamois, les articles de journalistes de Hanoi et Saigon menant campagne contre l'administration et les lettres de Pères des Missions Etrangères établis sur la rive droite du Mékong. Ce qui explique que, ne possédant que de rares et incertains éléments sur le vécu et le conçu des populations l'on ne peut pas donner de réponses précises et sûres.

Ces mouvements millénaristes s'inscrivant dans un milieu historique, j'examinerai dans les deux premières sous sections de cette partie l'impact, pour les populations subjuguées des transformations opérées dans les territoires contrôlés par le Siam et la France, dans la gestion de l'espace, des hommes et des revenus. Mais cette situation génératrice de frustrations et de tensions ne rend pas compte, du moins totalement, des manifestations millénaristes ; car les réponses

aux stimuli sociaux furent dans les années antérieures aux mouvements des plus diverses. Le mécontentement se manifestant généralement par des comportements de résignation, de fuite et exceptionnellement de dissidence : d'opposition passive ou violente sous la forme de résistance ou de brigandage. Il ressort --et ce sera l'objet de la troisième sous-section-- que le millénariste s'explique principalement par le succès de la mobilisation religieuse autour d'un personnage charismatique, en qui les fidèles reconnaissent, en lui et en son message la promesse de la réalisation du "Paradis Terrestre" attendu, que par les pressions d'un milieu extérieur agressant.

I. 1. Les modalités et les incidences de la gestion de l'espace, des hommes et des revenus dans les territoires du plateau de Khorat contrôlés par le Siam.

Lâche au début, le contrôle de l'administration siamoise, sur les provinces du plateau de Khorat, s'est progressivement resserré avec l'arrivée des Français dans le bassin du Mékong.

Il devenait pressant pour la cour de Bangkok de mettre un terme aux nombreuses rivalités, issues de la multiplication des fonctions et des privilèges, inhérentes à la société lao. Pour éviter que la France puisse jouer de ces oppositions et qu'elle profite de la grande mobilité de ces populations Bangkok affermit, dans la dernière decennie du dix neuvième siècle, son contrôle sur les élites locales et les populations. Inévitablement cette emprise siamoise, ressentie comme étrangère et heurtant les intérêts locaux, suscita des réactions de xénophobie et de mécontentement .

Avant d'aborder les changements survenus dans l'organisation des régions touchées par les soulèvements, il est nécessaire de préciser que cette étude a été rendue possible, en ce qui concerne la rive droite du Mékong, par deux grandes séries de sources. D'une part, par les témoignages des premiers missionnaires des Missions Etrangères installés dans la région à partir de 1881, et les relations des explorateurs français. D'autre part, et principalement, grâce aux travaux de synthèse réalisés à partir des archives thai par Tej (1968-1977), Toem (1970), Keyes (1972), Phaithum (1974) et Kennon (1975).

Pour pouvoir comprendre la nature des transformations opérées par les autorités siamoises sur le plateau de Khorat à partir de 1884, lorsque la France commence à manifester son intérêt pour le Laos, il convient de dresser un tableau général de cette région à partir de la destruction du royaume de Vientiane, en 1828, par les forces siamoises.

1.1.1 . L'organisation des territoires Lao du plateau de Khorat entre 1828 et 1883.

On ne peut, dans le premier tiers du dix neuvième siècle, dans cette partie du Laos dominée par le Siam, parler à proprement dit de province. Cela aurait signifié de fixer des limites territoriales précises. Or, celles-ci, n'existaient pas. Le concept de province étant absent, le mot muang était employé aussi bien pour qualifier le centre administratif que le territoire sur lequel il étendait son contrôle. Jamais formellement délimité, bien que dans certains documents on parle de rivières, de montagnes, de forêts, dépendants de tel muang, le territoire d'un muang se définissait à partir du lieu de résidence des hauts fonctionnaires et de leurs conseillers. Ceux-ci, assuraient leur juridiction sur une population qui devait se trouver dans un rayon de quelques jours de marche du chef-lieu.

L'eau, claire et abondante , était ce qui présidait au choix d'un site pour l'implantation d'un village et par la suite sa taille et la distribution des habitations. Seul le Mékong et la rivière Mun offraient de l'eau en permanence. C'est tout naturellement le long de leurs rives que se concentraient les villages.

La vitalité et la pérennité d'un village étaient attestées par la présence en ses lieux de nombreux moines; Il n'est pas de village qui n'ait eu son monastère. Outre ses fonctions religieuses, celui-ci était le lieu de rencontre et le centre social et culturel.

En contraste avec le reste du Siam, où une commune correspondait généralement à un village, la commune dans les muong lao était beaucoup plus peuplée. Il n'était pas rare qu'elle regroupe trois ou quatre villages.

Lorsque les Lao se trouvaient dans l'impossibilité d'améliorer, en un endroit, leurs conditions d'existences, ils n'hésitaient pas à émigrer. Ces migrations servaient aussi de valve de sécurité. Le fait de changer de résidence ne constituait pas seulement une réponse aux désastres naturels -épidémies inondations...- mais cela représentait aussi une possibilité pour les paysans de jouer entre les rivalités et les exigences de la classe dirigeante.

Après la destruction du royaume de Vientiane en 1828, et les déportations massives des populations de la rive gauche du Mékong sur la rive droite, apparurent des bourgs satellites.

N'importe quel village considéré comme assez grand pour avoir sa propre administration, pouvait, par décret royal, obtenir le statut de satellite. Dans ce cas, bien que subordonné à la "ville mère", le satellite avait désormais son propre corps de fonctionnaires indépendants en théorie, Indépendante dans la direction de ses affaires internes, le bourg satellite restait lié, notamment pour , le choix de ses fonctionnaires, et le paiement du tribut royal à sa "ville mère". Cette inféodation soulignait le prestige de la "ville mère" et se traduisait par le versement d'un "tribut" annuel.

Outre le prestige, la "ville mère" y trouvait d'autres intérêts. Elle assurait, de la sorte, un contrôle plus efficace sur les villages éloignés et surtout avait la possibilité de créer toute une série de hautes fonctions administratives. Ces postes de direction revenaient de droit aux élites de la "ville mère" qui ne pouvaient espérer trouver des fonctions dans le cadre administratif existant.

La juridiction entière d'un satellite pouvait être transférée à un autre centre administratif librement. Un tel transfert ne se faisait que s'il y avait unanimité dans la décision entre les partis intéressés.

Un satellite n'était pas obligatoirement dépendant du chef-lieu le plus proche, comme le prouve, en 1885, la création d'Amnatcharoen par Khemmarat alors qu'Ubon était plus près et Yasothon à mi-chemin.

Lorsqu'un satellite obtenait de Bangkok les pleins statuts, celui-ci entrait généralement en concurrence avec le muang dont il dépendait. Celui-ci perdait, en effet, un territoire, des revenus, et se voyait limiter dans son expansion.

Ce fut le cas entre Kalasin et Kalamasai. Fondé en 1865, comme satellite de Kalasin, Kalamasai reçut du roi ses pleins statuts la décennie suivante. Dès lors, il devint le rival de sa "ville mère" pour la possession des terres dans le bassin de la rivière Pao et les territoires adjacents au nord de Chi.

L'absence de limites territoriales fut à la source de nombreux conflits entre districts et provinces. Conscient de ces problèmes, Bangkok évita, le plus longtemps possible, lorsqu'il le pouvait, de prendre parti. Une intervention de sa part aurait entrainé un transfert de juridiction d'une douzaine de satellites dont les terres n'étaient pas contigües avec la "ville mère". Certains chefs locaux, lésés dans leurs intérêts, n'auraient pas manqué de susciter des troubles dans ces régions éloignées.

Bangkok, en limitant au minimum ses interventions dans la région du Nord-Est, laissa se développer un corps pléthorique de cadres administratifs.

Dans la société lao, toute personne occupant un poste officiel, du chef du plus petit village au gouverneur d'une grande ville, bénéficiait d'un statut priviligié . Mis à part le service militaire obligatoire en cas de guerre, ces administrateurs jouissaient de la totale exemption d'impôts et des services dûs à la cour de Bangkok.

Cet ordre dominant se subdivisait en deux groupes distincts, suivant leur origine sociale. La majorité des ces membres, était d'origine paysanne, le reste appartenait à une aristocratie héréditaire dont le statut et le rôle étaient totalement indépendants de la position tenue par ses membres.

La descendance aristocratique se transmettait par la lignée mâle. La société lao se différenciait ainsi de l'aristo-

cratie siamoise où l'aristocratie héréditaire n'existait pas, exception faite de la famille royale. Au Siam, les fonctionnaires étaient appointés par le roi, mais, toutefois, comme au Laos les familles de ces fonctionnaires, d'origine populaire, tendaient à se transmettre leur statut d'une génération à l'autre, sans que ce droit soit automatique puisqu'il n'était pas inscrit dans la loi ou la tradition.

Pour l'aristocratie lao, un poste de responsabilité dans les affaires locales était une nécessité économique. Un poste officiel permettait à son détenteur d'occuper une place dans la société, grâce à la possibilité qui lui était donnée de garder une partie des taxes et impôts perçus au nom de l'Etat et de profiter du travail des paysans corvéables placés sous son contrôle. Avec un tel système politique, où les charges administratives étaient multiples, une grande partie des membres de la noblesse était assurée d'un rang et de revenus.

Les quatre fonctions administratives les plus élevées, dans chaque muang, étaient occupées par les seuls fonctionnaires appointés directement par le roi du Siam. Au haut de l'échelle se trouvait le gouverneur, l'upahat son adjoint, le ratchavong qui faisait office d'assisant général et le ratchabut qui tout en secondant les trois autres dans leurs fonctions, était plus précisément chargé de la perception des impôts. Ces quatre "gardiens de la loi" étaient obligatoirement de descendance aristocratique.

Ces hauts dignitaires étaient aidés par un maximum de quatre fonctionnaires, nommés par le gouverneur. Leur origine aristocratique les mettait en ligne directe pour la promotion aux postes de responsabilités supérieures, lorsque l'un de ceux-ci venait à se libérer à la suite d'un décès. Pour perpétuer la continuité du pouvoir, au sein d'une même famille, le gouverneur nommait des membres de sa famille : fils, frères, neveux, comme assesseurs.

La succession au poste de gouverneur était, généralement, source de rivalités entre membres d'une même famille. Le support d'une nombreuse clientèle avec celui des membres des conseils devenait alors plus important que la promotion en ligne directe. Cependant, seuls "les gardiens de la loi" et leurs assesseurs pouvaient briguer à cette fonction.

Toutes les nominations étaient décernées pour la vie. Le roi seul avait le pouvoir de destituer un officiel en cas de rebellion ou d'incuries reconnues dans les affaires de l'Etat. Toutefois, Bangkok intervenait de façon plus souple, en conférant le statut de conseiller spécial aux hommes à qui l'on retirait leurs responsabilités. Ce titre honorifique était une manière honorable de mettre à la retraite un haut fonctionnaire jugé inapte à remplir ses fonctions.

La succession à un poste de "gardien de la loi" dépendait enfin, des faveurs que l'on obtenait auprès des ministres à Bangkok. Ceux-ci se faisaient rétribuer leur appui sous forme de cadeaux. Il n'était pas rare que des nominations soient suspendues pendant des années. Les hauts fonctionnaires de la cour de Bangkok multipliaient, ainsi, les donations de la part des candidats. La remise de cadeaux au roi jouait une part essentielle dans la cérémonie d'investiture. Le bénéficiaire d'un poste recevait pour sa part, non seulement les insignes de sa fonction mais aussi des présents du roi. Ce rituel, tout en marquant bien les prérogatives du pouvoir royal, était, sans qu'on puisse cependant l'affirmer totalement, l'un des principaux moyens employé par Bangkok pour réaffirmer sa suzeraineté sur les muang lao.

Le gouverneur était le seul des quatre "gardien de la loi" nommés par le roi, à recevoir un rang et un titre de dénomination thai . Selon l'importance politique de la ville

qu'il administrait, il pouvait obtenir le titre de phraya. Ce fut le cas des gouverneurs de Nong Khai, Sakon, Nakhôn, Kalasin, Kukhan, Sangha, Sisaket et Surin. La plupart des gouverneurs des autres villes et des bourgs satellites recevaient le titre de phra. Le titre de Iuang était réservé aux gouverneurs des plus petits satellites. Ces titres qui signifiaient pour leur détenteurs une source de prestige étaient dé-cernés plus par rapport à l'importance politique attachée aux différentes charges que pour récompenser l'aptitude à administrer.

Les autres postes administratifs étaient occupés soit par des aristocrates soit par des gens du peuple. Ces derniers, au sommet de leur carrière, ne pouvaient aspirer qu'aux postes de muang saen ou de muang chan, c'est-à-dire juges ou conseillers dans les affaires administratives. D'autres fonctions étaient attachées à ces charges. Ainsi, le muang saen avait la responsabilité des affaires militaires et il lui revenait de transmettre les ordres du gouverneur.

Le muang chan s'occupait des affaires civiles et dirigeait les corvées. Ces administrateurs se faisaient aider, dans leur tâches, par le conseil des "anciens", composé d'une quinzaine de personnes et par le conseil des "ainés" dont le nombre était variable.

A tous les membres de l'aristocratie était conféré le titre de thao. Ceux occupant des fonctions officielles, tout comme les membres des deux conseils, adjoignaient à leur nom le terme de phia -et de phraya dans les états princiers- Dans ce cas, on peut penser que les occupations officielles avaient une plus grande signification que le statut aristocratique.

Derrière cette profusion de titres, il n'existait, en fait, que peu de fonctions spécialisées. Le gouverneur

faisait office de maire de la ville et de préfet du territoire qui était sous sa tutelle. Il décidait avec les autres officiels, en conseil, de toutes les mesures à prendre. En réalité, seule la justice requérait personnellement son attention. Bien qu'en théorie limités à l'application de la loi siamoise, les gouverneurs, en pratique, étaient maîtres absolus de leurs jugements. Ils n'avaient à en référer à Bangkok que pour l'approbation des peines capitales. Tous jugements se faisaient, donc, selon la loi et les coutumes lao . Les juges discutaient entre eux de l'application de la loi puis ils soumettaient leurs décisions au gouverneur. Celui-ci rendait le jugement définitif en tenant compte de leurs recommandations.

Les pouvoirs du gouverneur, tant qu'il envoyait à Bangkok le tribut et l'impôt collecté, tout en professant sa loyauté au roi, ne connaisaient aucune limite. Les membres de la mission Francis Garnier -Doudart de Lagrée avaient noté à ce sujet parlant du gouverneur de Champassak que "Bangkok le laisse jouer le roitelet sous son active surveillance , tant que les intérêts du trésor et la tranquillité publique n'ont pas à en souffrir". (1)

Le rôle du percepteur des impôts au niveau villageois était confié au tasseng. Son pouvoir s'étendait sur une commune composée de plusieurs villages. Il était aidé dans sa tâche par le pho ban ou "père du village". Ce dernier était responsable de son village devant les autorités supérieures. Il rendait la justice dans le cas de délits mineurs, assurait la sécurité et la collecte de l'impôt.

Chaque état princier, chaque province devaient envoyer, au moins une fois tous les cinq ou six ou sept ans, un tribut au roi. Ce tribut, remis à l'occasion de cérémonies tenues à Bangkok, comme la crémation d'un ministre ou la tonsure d'un prince, n'avait rien à voir avec les taxations ordinaires. Il n'était jamais demandé aux gouverneurs ordinaires et il

faisait office de maire de la ville et de préfet du territoire qui était sous sa tutelle. Il décidait avec les autres officiels, en conseil, de toutes les mesures à prendre. En réalité, seule la justice requérait personnellement son attention. Bien qu'en théorie limités à l'application de la loi siamoise, les gouverneurs, en pratique, étaient maîtres absolus de leurs jugements. Ils n'avaient à en référer à Bangkok que pour l'approbation des peines capitales. Tous jugements se faisaient, donc, selon la loi et les coutumes lao . Les juges discutaient entre eux de l'application de la loi puis ils soumettaient leurs décisions au gouverneur. Celui-ci rendait le jugement définitif en tenant compte de leurs recommandations.

Les pouvoirs du gouverneur, tant qu'il envoyait à Bangkok le tribut et l'impôt collecté, tout en professant sa loyauté au roi, ne connaisaient aucune limite. Les membres de la mission Francis Garnier -Doudart de Lagrée avaient noté à ce sujet parlant du gouverneur de Champassak que "Bangkok le laisse jouer le roitelet sous son active surveillance , tant que les intérêts du trésor et la tranquillité publique n'ont pas à en souffrir". (1)

Le rôle du percepteur des impôts au niveau villageois était confié au taasseng. Son pouvoir s'étendait sur une commune composée de plusieurs villages. Il était aidé dans sa tâche par le pho ban ou "père du village". Ce dernier était responsable de son village devant les autorités supérieures. Il rendait la justice dans le cas de délits mineurs, assurait la sécurité et la collecte de l'impôt.

Chaque état princier, chaque province devaient envoyer, au moins une fois tous les cinq ou six ou sept ans, un tribut au roi. Ce tribut, remis à l'occasion de cérémonies tenues à Bangkok, comme la crémation d'un ministre ou la tonsure d'un prince, n'avait rien à voir avec les taxations ordinaires. Il n'était jamais demandé aux gouverneurs ordinaires et il

représentait plus un geste symbolique de subordination qu'une source signifiante de revenu pour Bangkok.

Le choix du tribut était laissé aux princes et aux phraya. Ils pouvaient envoyer au roi une sélection de produits rares et coûteux de leur province, mais généralement ils lui faisaient parvenir une paire de petits arbres, l'un en or, l'autre en argent. La valeur d'un tel tribut n'avait pas de relation avec l'état de fortune du donateur. Plus important était le symbole et la pompe avec laquelle il était remis.

En addition du tribut, une certaine quantité de présents était offert au roi et à ses ministres. On peut estimer la valeur du tribut et des présents, en général, à 5% du total des revenus collectés dans une province, soit 10% des revenus envoyés annuellement à Bangkok.

A ce tribut, nous devons ajouter les demandes "extraordinaires" qu'accompagnaient toujours la visite d'un officiel de haut rang. Celui-ci, ainsi que son entourage, lors de ses déplacements était pris en charge totalement par la province traversée. On lui offrait aussi de nombreux cadeaux : pièces de soie, ivoire, or.... En période de guerre, les armées vivaient au dépend des populations. En sus de la nourriture, et des réquisitions d'hommes pour le portage, les autorités locales devaient fournir tout ce qu'exigeaient les militaires.

A ces différentes obligations, venaient s'ajouter les diverses taxes. Entre 1830 et 1832, Bangkok exigea de chaque village une estimation du nombre total des hommes en mesure de payer un impôt et de rendre un service à l'Etat. A partir de ce nombre, était calculé une quantité fixe de produits à remettre annuellement à Bangkok. Pour nombre de muangs

lao cet impôt en nature était généralement constitué de cardamone dont la valeur représentait pour les contribuables une somme de deux à quatre baths.

Pour Attopeu, région productrice d'or, cet impôt consistait par l'envoi de trois kilos deux cents grammes d'or. Au début, cette imposition, vu le peu de population et sa dissémination, pesa lourdement sur la population. La même demande était faite pour la région de Nongkhai. Pour cette dernière, beaucoup plus peuplée que celle d'Attopeu, on peut estimer grossièrement que la production à verser par personne imposable était de un grammme vingt sept d'or. Ce qui représentait, au plus, une à deux semaines de travail.

Des états comme Champassak et Ubon se virent imposer, principalement, en ivoire et en cornes de rhincéros. Le commerce de ces produits rares relevait du monopole de la cour de Bangkok. Leur exportation vers le Vietnam ou le Cambodge en était, d'ailleurs, interdite.

Quant aux provinces qui ne pouvaient fournir les quotas de produits demandés, elles avaient comme alternative de faire parvenir à Bangkok l'équivalent en barres d'argent.

Dès le milieu du dix neuvième siècle, devant les difficultés d'envoyer à Bangkok des produits en nature, les états lao réglèrent leurs impôts en argent. Ainsi, le gouverneur de Khonkaen put faire remplacer les mille deux cents kilos de cardomome par six kilos d'argent.

En général, cet impôt en nature représentait une valeur variable pour le paysan, entre deux et six baths, lorsqu'il était collecté en argent.

lao cet impôt en nature était généralement constitué de cardamone dont la valeur représentait pour les contribuables une somme de deux à quatre baths.

Pour Attopeu, région productrice d'or, cet impôt consistait par l'envoi de trois kilos deux cents grammes d'or. Au début, cette imposition, vu le peu de population et sa dissémination, pesa lourdement sur la population. La même demande était faite pour la région de Nongkhai. Pour cette dernière, beaucoup plus peuplée que celle d'Attopeu, on peut estimer grossièrement que la production à verser par personne imposable était de un grammme vingt sept d'or. Ce qui représentait, au plus, une à deux semaines de travail.

Des états comme Champassak et Ubon se virent imposer, principalement, en ivoire et en cornes de rhincéros. Le commerce de ces produits rares relevait du monopole de la cour de Bangkok. Leur exportation vers le Vietnam ou le Cambodge en était, d'ailleurs, interdite.

Quant aux provinces qui ne pouvaient fournir les quotas de produits demandés, elles avaient comme alternative de faire parvenir à Bangkok l'équivalent en barres d'argent.

Dès le milieu du dix neuvième siècle, devant les difficultés d'envoyer à Bangkok des produits en nature, les états lao réglèrent leurs impôts en argent. Ainsi, le gouverneur de Khonkaen put faire remplacer les mille deux cents kilos de cardomome par six kilos d'argent.

En général, cet impôt en nature représentait une valeur variable pour le paysan, entre deux et six baths, lorsqu'il était collecté en argent.

La plus grande partie de l'impôt, levée au nom de Bangkok, était détournée aux différents niveaux de la collecte. Les fonctionaires lao étaient en mesure de falsifier les registres des personnes imposables, comme ils pouvaient forcer les paysans à payer plus, quand ce n'était pas de les leur réclamer deux fois par an. Cela était, d'ailleurs, facilité par la passivité de Bangkok qui ne tenait pas à jour les comptes, de ce qui lui était remis, tant qu'une somme, dans les limites de l'acceptable, lui était versée.

Localement, il n'y avait aucun besoin de fonds publics pour l'entretien des routes ou des bâtiments administratifs construits et entretenus par la main d'oeuvre prestataire. Par ailleurs, la coutume de la division du travail voulait que deux tiers des paysans soient considérés comme devant fournir l'impôt payé à Bangkok et le tiers restant devait soit payer l'impôt soit fournir un travail. Ce dernier tiers était considéré comme le salaire des fonctionnaires de la province. Pour la province d'Ubon, on estimait que les fonctionnaires du muang se partageaient, en théorie, la moitié des revenus collectés. Dans la pratique, il ne fait aucun doute qu'ils en gardaient beaucoup plus.

Les revenus des chefs de village et de leurs conseillers se composaient en partie de frais légaux versés par les plaignants et les défendants, lors des litiges mineurs jugés par les autorités villageoises, en partie par les impôts perçus mais non déclarés aux fonctionnaires du muang.

En ce qui concerne les fermes des jeux, de l'alcool, les taxes à l'exportation, les impôts sur la propriété, les terres, les maisons, les récoltes, les animaux... contrairement au reste du Siam, ceux-ci n'étaient pas levés dans les états

lao. Il arrivait, parfois, que les autorités locales, pour accroître leur revenu, en perçoivent certains. A Nongkhai, il existait une taxe sur les poissons, le tabac, la production de sel, et il avait été établi des postes de douane pour taxer les marchandises et les animaux qui transitaient dans la province

La consommation de l'opium, exceptée pour les chinois, était interdite aux Siamois. Bien que cette loi fut étendue aux états lao , Bangkok n'essaya jamais dans ces régions, d'en contrôler la vente et la circulation. Aussi, quand des fermes étaient levées sur l'opium, comme à Champassak, elles avaient été mises en place par les autorités locales qui s'en appropriaient les bénéfices tirés.

Les paysans corvéables constituaient la mannne pour les fonctionnaires à qui ils procuraient la plus grande partie de leur rémunération. Ils étaient au service des officiels qui pouvaient les réquisitionner pour des périodes allant jusqu'à trois mois par an ou les astreindre à payer quatre baths pour racheter leur temps de service. Seuls les fonctionnaires responsables des patrouilles frontalières n'en tiraient pas pleinement profit. Si ceux-ci avaient à remplir leurs obligations, les paysans, qui formaient la troupe de police, auraient certainement résisté à tous travaux ou taxes additionnels. Il était alors plus facile de dire que les frontières étaient calmes, sans pour autant avoir fait de tournées et employé ces paysans à son propre compte.

Les esclaves , placés au niveau le plus bas de l'échelle sociale, n'étaient pas incorporés dans le système des revenus. Alors que les siamois collectaient un taux fixe par esclave de la part du propriétaire, les Lao n'avaient pas de politique définie. Certains districts imposaient le propriétaire, d'autres ne le faisaient pas et parfois les esclaves n'étaient pas du tout enregistrés puisqu'ils n'étaient pas reconnus comme faisant partie intégrante de la classe paysanne.

Les Lao endettés pouvaient se vendre comme engagés et obtenir leur liberté après remboursement. Les esclaves à vie étaient constitués de personnes capturées lors de raids effectués dans les villages annamites ou dans ceux des minorités ethniques. Ils étaient alors vendus sur les marchésd'Attopeu et de Champassak.

Des histoiriens comme Brezeale Kennon estiment que pour une raison économique, il y avait moins d'esclaves dans les provinces lao qu'au Siam. Il se basent sur le fait que, démunie de moyens de communication, la région lao ne pouvait exporter de riz. Dès lors, l'expansion de l'esclavage, comme source de main-d'oeuvre et de profit, s'en trouvait limitée.

Ce jugement au vu des descriptions fournies par les administrateurs français à leur arrivée au Laos est nous le verrons à nuancer.

De plus, l'on note dans la correspondance des Pères des Missions Etrangères, établis sur le plateau de Khorat, qui recrutaient leurs ouailles parmi les déshérités la mention fréquente des inapplications du décret royal de 1874, qui visait progressivement à mettre un terme aux engagés pour dettes. D'autre part, tous les récits des observateurs abondent dans le sens du non respect de la loi fixée par le ministère de l'intérieur en 1884, qui interdisait la capture et la traite des populations montagnardes.

I.1.2. Les incidences pour la société lao du renforcement de la domination siamoise 1883-1900

Le Siam échaudé par la convention franco-cambodgienne de juin 1884, qui voyait la France installer un résident au Cambodge; pour sauvegarder son contrôle sur les états et muangs tributaires lao; entrepris de renforcer son contrôle direct sur l'ensemble du Bassin du Moyen Mékong.

Dès la fin de 1884, le gouverneur Phichai était envoyé à Luang Prabang. Ses ordres étaient de renforcer les postes frontaliers dans les régions du Nord Laos. Début 1885, l'anglais James Mac Carthy se voyait confier la miasion de dresser une carte de l'ensemble des possessions siamoises de la rive gauche du Mékong. En février 1885, Run Siphen fut détaché à Champassak et nommé haut commissaire en charge d'organiser les frontières du sud est.

Pour sa part, la France, libérée du problème chinois et désormais seule maîtresse du Vietnam, s'estimait en position de faiblesse vis-à-vis du Siam qui contrôlait les hauteurs de la chaîne annamitique. Dès 1885, un rapport signé De Lanessan soulignait les possibilités offertes à la France de réclamer l'ensemble de la rive gauche du Mékong au nom du Vietnam et d'unifier les minorités ethniques qui peuplaient les hauteurs.

Dans un premier temps, Paris appointa Pavie, au poste de vice-consul à Luang-Prabang. Son rôle était d'obtenir des informations sur l'activité des commissaires siamois et de surveiller l'avancé britannique en Haute-Birmanie, annexée par l'Angleterre depuis 1885.

Avant que Pavie ait pu rejoindre son poste, fin 1886, Bangkok avait ouvert des agences de représentation à Nongkhai , Khamhoet (Cammon), Champassak, Stung Treng, Kukhan et Ubon. De plus, des petites colonnes siamoises occupaient les postes frontaliers le long de la nouvelle frontière. Elles affirmaient aussi, la prépondérance du Siam dans la principauté de Xieng Khouang, et les états des Nua Phan et des Sip Song Châu Tay.

La première prise de contrôle d'une province lao par un haut commissaire siamois, le prince Phrom, remonte à 1866. Des dissensions entre les élites locales de la province d'Ubon et de ses satellites expliquent cette intervention de Bangkok. Le prince Phrom se heurta, dès son arrivée, aux autorités lao. Comme le retard dans le versement de l'impôt s'accumulait, Phrom porta son différend à la cour de Bangkok en 1881.

La décision de Bangkok, d'emprisonner le ratchavong et le ratchabut et de renvoyer Phrom à Ubon ne put solutionner le problème. Bien au contraire, l'hostilité des Lao à l'égard de Phrom ne fit qu'empirer. Rappelé à Bangkok en 1882, mais refusant de s'y rendre, Phrom fut remplacé dans sa tâche par Run Siphen.

Comme il ne pouvait mener de front les problèmes de succession apparus entre temps dans les muang de Saempang et d'Attopeu, règler les affaires de Champassak où règnait la concussion et collecter les arriérés d'impôts à Ubon, Run Siphen fit appel à Bangkok. Les autorités siamoises décidèrent d'envoyer That à Ubon.

Arrivé à Ubon, avec le titre de haut commissaire, en mai 1883, That n'obtint au départ aucune coopération de la part des autorités locales. Il lui faudra l'appui de Run venu à Ubon en visite officielle, pour pouvoir conduire à bien la réorganisation administrative de la province.

Sa première décision fut de centraliser l'administration sans toutefois toucher aux élites locales. Puis il organisa des réunions mensuelles avec les "anciens", révisa les registres des inscrits, créa une cour de justice et s'appliqua à recouvrir les impôts et leurs arriérés. Pour parvenir au paiement complet des sommes dûes depuis 1874, il tripla l'impôt personnel - six baths par homme imposable- durant un certain nombre d'années. Le contrôle le plus serré, effectué sur la population imposable et cette augmentation d'impôt, réduisit inévitablement les revenus des élites locales.

Pour mettre un terme aux ressentiments qui n'avaient pas manqué de naître, le nouveau commissaire d'Ubon, élevé au rang de Phraya Ratchasena pour bien marquer la permanence du commissariat d'Ubon, tout en gardant l'ancienne division de la classe imposable, -deux tiers payant l'impôt, un tiers effectuant des services- introduisit un système de rémunération pour les fonctionnaires lao. Désormais, au lieu de s'assurer le contrôle des paysans devant le service, les élites locales reçurent un salaire, calculé en fonction de leurs responsabilités. Cela signifiait des pertes de revenus importantes pour une grande partie des fonctionnaires. Les plus touchés furent les membres du conseil des ainés. Leurs revenus, estimés à un minimum de seize baths annuellement, furent ramenés à trois baths.

Face à la demande croissante d'exemption d'impôts pour les membres des familles des élites locales, plus de cinq mille à Ubon et trois de ses satellites, il fut décidé que seul, les quatre hauts dignitaires, leurs assesseurs, les membres des deux conseils, ainsi que la noblesse lao et les moines seraient exemptés.

Après Ubon, That s'intéressa à ses satellites. Dès 1884, il prit le contrôle de Khemmarat et de Khamtongyai puis, en 1888, celui de Mahasarakham.

Un autre domaine que That essaya de réformer,fut le pouvoirjudiciaire. Il tenta de rompre toutes oppositions en mettant au pas le conseil des anciens qui bloquait toutes instructions ou feignait d'ignorer la loi siamoise. Son rôle se limita, en fait, à celui d'arbitre dans les questions opposant les élites lao.

Les progrès réalisés à Ubon peuvent être considérés comme une exception. On peut les expliquer par les changements intervenus, à partir de 1885, dans la politique étrangère du Siam. Désormais, les problèmes de frontières franco-siamoises étaient devenus une priorité. Les pouvoirs confiés à Run l'attestent. Dans l'état princier de Champassak, la nomination des gouverneurs était laissée à sa discrétion. Son rôle essentiel cependant, fut de délimiter les frontières et de créer des postes frontaliers. Après les évènements de Hué, qui obligèrent l'empereur Ham Nghi à trouver refuge dans les montagnes de la région de Bhagian, Run qui s'était rendu à Khemmarat en 1885, fit ouvrir des commissariats à Phong, Phlam, Lammao, satellites d'Ubon sur la rive gauche du Mékong ainsi qu'à Phuwadon et Salawan.

La nomination d'un second haut commissaire à Nongkhai et l'envoi de deux armées d'un millier de soldats et deux bataillons d'artillerie, sous les ordres du demi-frère du roi, le prince Phrachak et de Chamun Waiworamat, venaient compléter le dispositif mis en place par Bangkok. Partout où les droits territoriaux du Siam pouvaient être remis en question, sur la rive gauche du Mékong, Phrachak établit des postes militaires.

L'action de ces commissaires siamois n'eut pas le même effet sur les autorités locales qu'à Ubon. Bien qu'assumant des fonctions dont le statut les plaçait au dessus des élites lao, ces commissaires négligèrent les affaires internes. Leurs seules préoccupations étaient d'obtenir des informations sur les frontières, de règler les conflits entre élites locales et de mettre en place, sans beaucoup de succès, la loi prohibant le commerce des esclaves.

Malgré le peu de changement apporté, la présence siamoise fut lourdement ressentie par les populations lao à qui incombaient la charge et l'entretien de ces postes. Pour la seule province de Champassak, pendant les six années de présence de Run, une taxe supplémentaire d'un bath par inscrit fut levée. On alloua à chacun des aides de Run dix à vingts servants et toutes les villes satellites furent astreintes à entretenir sa suite, estimée à plusieurs centaines de personnes.

Dans la vie courante, de telles exigences pesaient lourdement sur les habitants des provinces occupées. Elles s'en trouvèrent accrues lorsque la situation, suite à un cycle de calamités naturelles, se détériora en 1889, pour atteindre son seuil critique en 1891. A ce sujet, les témoignages des Pères missionnaires installés à Ubon sont éloquents. En 1889, "la peste a enlevé la presque totalité des boeufs et des buffles avec lesquels les catéchumènes labouraient leurs champs /.../. Le riz est presque introuvable, personne n'en n'a à vendre. Nos jeunes gens sont partis depuis plus de deux mois avec trois barques, et ne sont pas encore de retour".(2)

Pour 1890, "la nouvelle récolte sera entièrement perdue. Le prix du riz est exorbitant. Encore est-il extrêmement difficile d'en trouver, même dans les provinces limitrophes de celles d'Ubon". A bout de ressources, M. Prudhomme a décidé d'emmener à Lakhon et à Sakon la plus grande partie des chrétiens d'Ubon.

En 1891 "la sécheresse a fait périr les deux tiers de la récolte. La semence fait complètement défaut dans toute la province /.../ mais hélas ! le bon dieu nous fait boire le calice jusqu'à la lie : les buffles, les boeufs qui servent à la culture ont été en grande partie emportés par la peste

/.../ Je crains bien que même parmi nos gens, bon nombre ne succombe". (3)

Dans ces périodes, la coutume lao voulait que soient allégés les maux des habitants, qu'aucune taxe ou impôt ne soit prélevé. Mais pour faire face à la nécessité de ravitailler tous les postes frontaliers de la haute Banghiam, That dut ordonner d'opérer néanmoins à des réquisitions de riz. Peu après que quelques paysans émigrèrent vers Khemmarat, un commissaire fut envoyé pour les ramener. Cependant, sa mission eut pour résultat d'envenimer -suite à des châtiments publics infligés aux anciens- la situation. D'autre part, rien ne fut fait pour réduire les charges et la pétition adressée à Bangkok par les autorités locales fut interprétée comme un mouvement de résistance à l'autorité du haut commissaire.

Lorsque That se résolut à demander, en 1891, une exemption d'impôt pour les plus nécessiteux, sept mille cinq cents d'entre eux avaient déjà émigré vers Khemmarat.

La situation n'était guère plus brillante à Nakhon Ratchasima où règnait le chaos le plus total depuis 1881. En proie à la corruption, aux exactions des autorités locales, déchirée par les luttes pour le pouvoir, livrée aux bandes de pillards qui s'attaquèrent à le ville en 1886, atteinte par la disette dès 1887, la population amorça un mouvement d'émigration que le commissaire siamois en poste, Phiren, ne put arrêter.

Alors que That se trouvait à Nakhon Ratchasima pour mettre de l'ordre dans les affaires locales, le roi Chulalonghorn arrêtait deux décisions. De peur que les Français puissent tirer avantage des mécontentements de la population d'Ubon et parce que That était craint et haï par les Lao, il le fit

rappeler à Bangkok. Puis il décida de réorganiser administrativement les provinces nord.

Un début de réorganisation avait d'ailleurs été mis en place dans le courant de l'année 1890. Les états lao furent divisés en quatre circonscriptions administratives bien délimitées. Quatre commissaires permanents aux pouvoirs élargis, mais qui avaient reçu ordre dans un premier temps de tenir informé Bangkok de ce qui se passait et d'attendre des instructions spécifiques, furent envoyés à Nongkhai, Ubon, Nakhôn Ratchasima et Champassak.

La première véritable mission fut confiée au prince Sanphasit. Il devait étudier les plans d'une réforme dont l'application serait généralisée partout ailleurs. Dès sa prise de fonction, en mai 1891, il prit en charge les opérations militaires et de police dans le commissariat de Nakhôn Ratchasima. Il divisa la province en cinq districts militaires dirigés par un lieutenant ou un major. Il s'appuya sur cette base pour organiser un recensement de la population. Après deux mois de résistance les premiers résultats attestent de la fermeté de son action: trois cent cinquante bandits arrêtés, plus de cinq cents cas jugés, construction d'une résidence pour le commissaire, de baraquements pour les soldats et les officiers, réfection des voies de communication.

Pour renforcer son contrôle sur les autorités locales, il chargea un fonctionnaire royal de la levée des impôts et de l'établissement du rôle des corvées. Au niveau des villages, chaque groupe de dix maisons nomma son chef dont la tâche était bien définie. Il était responsable des affaires administratives, du recensement des gens, des animaux, des champs, des armes, du mouvement des personnes et marchandises dans sa juridiction, de l'émission de passeports internes pour circuler

et il avait à soumettre un rapport annuel ainsi que l'estimation des sommes à percevoir.

Sanphasit comprit très vite que le succès même de toutes ces réformes reposait sur l'octroi de revenus suffisants aux fonctionnaires et l'envoi d'ordres précis. De plus, il se rendit compte qu'une armée bien organisée et convenablement payée, pouvait être utilisée pour renforcer la centralisation.

A la fin de 1891, les visées expansionnistes françaises se précisant, Bangkok estima nécessaire de redécouper administrativement le Laos. Deux commissaires siamois prirent le contrôle du nord Laos, le prince Phrachak se vit confier le région de Nongkhai, et le prince Phichit regroupa sous son autorité Ubon et Champassak.

A son arrivée à Champassak, Phichit trouva une situation que les six années d'administration de Run, ne pouvait laisser prévoir. Les fonctionnaires siamois en place étaient plus préoccupés à s'enrichir sur le dos de la population qu'à administrer. La corruption et l'oppresssion étaient telles que les habitants étaient au bord de la révolte. Pour alléger les charges imposées aux paysans, Phichit supprima les réquisitions abusives. Mais son plan, d'absorber la principauté de Champassak et de la ravaler au rang de province administrative, se heurta à la résistance des princes de Champassak. Lorsqu'il décida de fixer sa résidence à Ubon et non à Champassak les frictions ne firent qu'augmenter. La situation s'envenima quand il s'opposa au renouvellement des contrats d'esclaves pour dettes.

Au niveau des frontières, après avoir constaté que toutes les cartes établies étaient plus qu'approximatives, il les fit refaire. A la fin de 1892, il relevait la garde

des postes frontaliers pour y mettre des hommes à lui.

On peut se demander quel succès connut la mission de Phichit. Avant même son départ un rapport consulaire français mettait en doute sa réussite. "Il a manifesté de très bonnes intentions à l'égard des populations qu'il doit gouverner. Malheureusement, comme tous les princes siamois, il a la charge d'une famille extraordinairement nombreuse et par suite, de grands besoins d'argent. La force des choses le conduira à chercher des resssources dans le pays et je ne sais si les bienfaits de son administration compenseront pour les habitants les nouvelles charges que sa présence va leur imposer". (4).

A peine remise de trois ans de disette, la population, malgré le léger répit que leur offrit Phichit en mettant un terme aux exactions les plus criantes, supporta assez mal sa suite princière, composée de plus de cinq cents personnes. Phichit concéda lui même que les sympathies des habitants, principalement ceux des régions frontalières, n'allaient pas à Bangkok.

A sa demande, Phichit fut remplacé par Sanphasit en décembre 1893. A cette date, des changements fondamentaux étaient réalisés dans la structure du gouvernement central. La restructuration du ministère de l'intérieur fut confiée au demi-frère du roi, le prince Damrong.

Sa première décision fut de diviser le royaume en cercles administratifs à la tête desquels il mit des superintendants. Les provinces lao., restées sous contrôle siamois, après le traité d'octobre 1893, furent regroupées pour former trois cercles : le cercle Isan avec Ubon comme centre administratif, le cercle Udon qui recouvrait la région de Nongkhai et le cercle de Nakhôn Ratchasima.

des postes frontaliers pour y mettre des hommes à lui.

On peut se demander quel succès connut la mission de Phichit. Avant même son départ un rapport consulaire français mettait en doute sa réussite. "Il a manifesté de très bonnes intentions à l'égard des populations qu'il doit gouverner. Malheureusement, comme tous les princes siamois, il a la charge d'une famille extraordinairement nombreuse et par suite, de grands besoins d'argent. La force des choses le conduira à chercher des resssources dans le pays et je ne sais si les bienfaits de son administration compenseront pour les habitants les nouvelles charges que sa présence va leur imposer". (4).

A peine remise de trois ans de disette, la population, malgré le léger répit que leur offrit Phichit en mettant un terme aux exactions les plus criantes, supporta assez mal sa suite princière, composée de plus de cinq cents personnes. Phichit concéda lui même que les sympathies des habitants, principalement ceux des régions frontalières, n'allaient pas à Bangkok.

A sa demande, Phichit fut remplacé par Sanphasit en décembre 1893. A cette date, des changements fondamentaux étaient réalisés dans la structure du gouvernement central. La restructuration du ministère de l'intérieur fut confiée au demi-frère du roi, le prince Damrong.

Sa première décision fut de diviser le royaume en cercles administratifs à la tête desquels il mit des superintendants. Les provinces lao., restées sous contrôle siamois, après le traité d'octobre 1893, furent regroupées pour former trois cercles : le cercle Isan avec Ubon comme centre administratif, le cercle Udon qui recouvrait la région de Nongkhai et le cercle de Nakhôn Ratchasima.

Pour les cercles Isan et Udon, limitrophes du Mékong, Bangkok adopta une politique des plus souples. Les cercles étaient trop importants pour que l'on puisse modifier radicalement les pouvoirs des autorités locales. Par ailleurs, comme nous le verrons , le traité de 1893, en instituant une zone tampon de vingt cinq kilomètres, excluait la présence de toutes forces gouvernementales françaises ou siamoises. L'administration de la police était laissée aux fonctionnaires lao qui seuls avaient le droit d'exercer la justice.

Bangkok tint ferme, face à la France, qui voulait lui imposer la présence des commissaires civils en place des militaires dans cette zone. Pour contrer cette présence siamoise(les commissaires continuaient à exercer un certain contrôle sur l'administration locale) la France s'efforça de minimiser leurs autorités, tout en incitant les élites lao à résister à tout contrôle direct de la part du Siam. Bangkok ne fut pas dupe du rôle attribué aux agents commerciaux français installés à Paklay, Nongkhai, Uthen, Nakhon Phanon, Khemmarat, Mukdahan et Champassak, à une époque où les intérêts commerciaux de la France dans ces régions étaient des plus réduits.

Le retrait des troupes siamoises, hors de la zone des vingt cinq kilomètres contraint Phrachak à transférer son centre de commandement de Nongkhai à Makhaeng qui prendra le nom d'Udon par la suite. Dans cette zone, il ordonna aux fonctionnaires siamois de maintenir un profil bas, tout en incitant les Lao, dont les clans étaient divisés, à se dresser les uns contre les autres, mais aussi contre la France. Les résultats n'étant pas probants, Phrachak mena alors une politique d'intimidation, en harassant toutes personnes dont les sympathies allaient à la France.

Dans la zone neutre, puisqu'aucune décision ne pouvait être prise sans un accord mutuel de Bangkok et du gouvernement général de l'Indochine, les autorités lao connurent un certain dégré d'indépendance. Les hommes de Phrachak eurent du mal à se faire respecter d'autant que l'ultimatum de 1893, le départ des troupes siamoises dans la zone réservée et le repli de Phrachak sur Makhaeng furent interprétés comme des signes de faiblesse de la part du Siam. Lorsque Phrachak s'en retourna à Bangkok avec toute sa suite d'officiels, ne laissant que le prince Watthama à Udon, en 1899, l'autorité siamoise dut s'en trouver amoindrie aux yeux des populations.

Livré à lui-même, le prince Watthama eut à former ses propres hommes. Sans subordonnés expérimentés, sa tâche n'en fut pas facilitée. Les fonctionnaires siamois, sans formation ni qualification, avec des émoluments peu adéquats en rapport à leurs responsabilités, considéraient leur nommination dans les cercles lao comme une disgrâce et un exil temporaire. Ils agissaient le plus souvent dans leur propre intérêt.

En ce qui concerne les élites locales, Bangkok suivant les conseils de Phrachak n'intervint pas ou peu pour en modifier les pouvoirs. Ordre fut donné durant la dernière decennie du dix neuvième siècle, aux commissaires siamois de traiter les élites avec justice et faire en sorte de gagner leur respect.

Bangkok ne mit plus en cause, après l'essai de That entre 1883 et 1891, la question de la garantie des revenus pour les fonctionnaires lao . Leur grand nombre, excédant de loin les besoins administratifs des communes, explique que, faute de revenus suffisants, certains n'hésitèrent pas à pressurer les paysans. Pour éviter ces abus, Bangkok essaya de mettre en place une grille de salaires pour tous les hauts fonction-

naires et pour ce, on divisa au préalable les villes et villages entre quatre catégories selon leur importance. Dans la province d'Udon, il fut généralement remis 5% des sommes collectées aux autorités villageoises et après avoir envoyé à Bangkok la somme convenue, le surplus était divisé de façon équitable entre le gouverneur et les hauts fonctionnaires. Un tel arrangement, outre qu'il trouva grâce, en général, auprès des élites locales, procura des rentrées supplémentaires au trésor.

Pour la province Isan, sous la direction de Samphasit jusqu'en 1902, le contrôle des élites sur les paysans avait décliné en proportion de leur droit de regard sur les finances. De plus, ceux-ci étaient peu disposés à augmenter le service de leurs administrés alors qu'il n'y avait pas de compensation. Le budget du gouvernement était notoirement inadéquat, à tel point que pour compenser leurs maigres revenus, certains fonctionnaires se mirent à ouvrir des maisons de jeux, ce qui leur était formellement interdit.

En fait, malgré toute la souplesse recommandée par Bangkok, la politique des commissaires siamois fut de réduire la classe des fonctionnaires lao , de contrôler les affaires légales et les impôts. Ces interventions impopulaires, surtout dans le cercle Isan, intervenaient à une époque où les français maintenaient en place les élites locales et ne touchaient guère à leurs prérogatives.

Ce ne fut qu'à partir de 1899, lorsque l'administration française augmenta l'impôt et ressera son emprise administrative que la rive gauche devint moins attrayante pour les populations de la rive droite.

Il n'est pas une province, Ubon, Udon, Nakhon Ratchasima qui, dans les années 1890, n'ait fourni son contingent d'émigrés à la rive gauche. Ceux-ci avançaient comme motif les vexations régulières auxquelles ils étaient soumis par les représentants de Bangkok qui considéraient les Lao comme des êtres inférieurs et les traitaient comme tels.

De ce fait, mécontents de voir la tradition remise en cause -interventions de plus en plus régulières des commissaires siamois dans le choix et la nommination aux postes de hauts fonctionnaires, leurs pouvoirs contestés comme le prouve la réduction du nombre des circonscriptions administratives décidée par Phrachak à Udon

des gouverneurs, des hauts fonctionnaires, des chefs de village entrainèrent dans leur migration leur clientèle.

Il est clair que jusqu'en 1899, date qui marque la fermeture des agences commerciales dans la zone neutre, ce sont les berges de la rive droite du Mékong qui profitèrent le plus de ces mouvements de population. En dehors de tout contrôle, siamois ou français, cet hinterland était devenu un paradis pour les dissidents et un refuge pour les bandits.

Lorsque la France relâcha sa pression sur les commissaires siamois, ceux-ci s'empressèrent d'affirmer leurs pouvoirs. Ils n'avaient plus à craindre la concurrence des agents commerciaux qui, minimisaient leur autorité aux yeux des Lao en les incitant à venir se placer sous la protection française.

I.2. - Les modalités et les incidences de la gestion de l'espace, des hommes et des revenus dans les territoires contrôlés par la France.

I.2.1. - Du morcellement à l'unification du Laos

S'étant assuré du contrôle des territoires situés entre le Mékong et la chaîne Annamitique à la suite du traité signé avec le Siam en octobre 1893 et des conventions passées avec la Chine (juin 1895) et l'Angleterre (janvier 1896), la France, entre 1893 et 1899, allait reconstituer le Laos.

Le Gouverneur Général de l'Indochine, détenteur de l'autorité suprême, avait la charge du règlement des problèmes territoriaux dans l'Union Indochinoise. Mais dans les faits, les frontières internes à l'Indochine ont été tracées par les résidents et les commissaires du gouvernement.

La première décision, prise en août-septembre 1893, à partir des données recueillies par le capitaine Luce et A. Pavie fut de faire du royaume de Luang-Prabang un protectorat placé sous l'autorité du gouverneur général. Les arrêtés du trente septembre et du trente octobre 1893, du gouverneur général De Lanessan, scindèrent la partie centrale du Laos en deux circonscriptions administratives Song Khône (Savannakhet) et Kham Muon (Cammon).

Dès l'officialisation de la présence française, le trois octobre 1893, Pavie, commissaire général du Laos, avec l'approbation de De Lanessan, organisait trois zones administratives et financières. Le Haut-Laos, formé du royaume de Luang-Prabang et des six muong des Hua Phan, relevait du Tonkin. Le Tranninh et le Moyen-Laos qui englobait Song-Khone et Kham muon dépendaient de l'Annam. Enfin, le Bas-Laos, composé

I.2. - Les modalités et les incidences de la gestion de l'espace, des hommes et des revenus dans les territoires contrôlés par la France.

I.2.1. - Du morcellement à l'unification du Laos

S'étant assuré du contrôle des territoires situés entre le Mékong et la chaîne Annamitique à la suite du traité signé avec le Siam en octobre 1893 et des conventions passées avec la Chine (juin 1895) et l'Angleterre (janvier 1896), la France, entre 1893 et 1899, allait reconstituer le Laos.

Le Gouverneur Général de l'Indochine, détenteur de l'autorité suprême, avait la charge du règlement des problèmes territoriaux dans l'Union Indochinoise. Mais dans les faits, les frontières internes à l'Indochine ont été tracées par les résidents et les commissaires du gouvernement.

La première décision, prise en août-septembre 1893, à partir des données recueillies par le capitaine Luce et A. Pavie fut de faire du royaume de Luang-Prabang un protectorat placé sous l'autorité du gouverneur général. Les arrêtés du trente septembre et du trente octobre 1893, du gouverneur général De Lanessan, scindèrent la partie centrale du Laos en deux circonscriptions administratives Song Khône (Savannakhet) et Kham Muon (Cammon).

Dès l'officialisation de la présence française, le trois octobre 1893, Pavie, commissaire général du Laos, avec l'approbation de De Lanessan, organisait trois zones administratives et financières. Le Haut-Laos, formé du royaume de Luang-Prabang et des six muong des Hua Phan, relevait du Tonkin. Le Tranninh et le Moyen-Laos qui englobait Song-Khone et Kham muon dépendaient de l'Annam. Enfin, le Bas-Laos, composé

I.2. - Les modalités et les incidences de la gestion de l'espace, des hommes et des revenus dans les territoires contrôlés par la France.

I.2.1. - Du morcellement à l'unification du Laos

S'étant assuré du contrôle des territoires situés entre le Mékong et la chaîne Annamitique à la suite du traité signé avec le Siam en octobre 1893 et des conventions passées avec la Chine (juin 1895) et l'Angleterre (janvier 1896), la France, entre 1893 et 1899, allait reconstituer le Laos.

Le Gouverneur Général de l'Indochine, détenteur de l'autorité suprême, avait la charge du règlement des problèmes territoriaux dans l'Union Indochinoise. Mais dans les faits, les frontières internes à l'Indochine ont été tracées par les résidents et les commissaires du gouvernement.

La première décision, prise en août-septembre 1893, à partir des données recueillies par le capitaine Luce et A. Pavie fut de faire du royaume de Luang-Prabang un protectorat placé sous l'autorité du gouverneur général. Les arrêtés du trente septembre et du trente octobre 1893, du gouverneur général De Lanessan, scindèrent la partie centrale du Laos en deux circonscriptions administratives Song Khône (Savannakhet) et Kham Muon (Cammon).

Dès l'officialisation de la présence française, le trois octobre 1893, Pavie, commissaire général du Laos, avec l'approbation de De Lanessan, organisait trois zones administratives et financières. Le Haut-Laos, formé du royaume de Luang-Prabang et des six muong des Hua Phan, relevait du Tonkin. Le Tranninh et le Moyen-Laos qui englobait Song-Khone et Kham muon dépendaient de l'Annam. Enfin, le Bas-Laos, composé

de quatre postes administratifs, Stung Treng, Khong, Bassac et Attopeu, était rattaché à la Cochinchine.

Une nouvelle étape était franchie le dix neuf septembre 1894. L'Annam dont la suzeraineté nominale devenait gênante sur Song Khone et Kham Muon et aussi parce que le résident supérieur en Annam n'était pas en mesure d'exercer un contrôle effectif sur ces régions, perdait la tutelle du Moyen-Laos. Le Laos était alors divisé en deux résidences, dont la frontière administrative était fixée à la limite nord du Cammon.

Cette bipartition du Laos fut concrétisée, le premier juin 1895, avec la décision par le résident supérieur Boulloche détaché au Laos, de créer deux commandants supérieurs, l'un pour le Haut-Laos, l'autre pour le Bas-Laos. L'autorité du colonel Tournier, premier commandant supérieur du Bas-Laos, couvrait les provinces de Cammon, Savannakhet, Saravane, Attopeu et Bassac.

La conception d'un Laos centralisé, plaidée par le commandant supérieur du Haut-Laos, Vacle, en octobre 1898, auprès du gouverneur général P. Doumer, donnera lieu à un arrêté du six février 1899. Haut et Bas-Laos étaient fusionnés sous la direction d'un commandant supérieur qui prendra le titre de résident supérieur le dix neuf avril 1899.

Après deux siècles de division, le Laos était à nouveau un pays unifié. Certes, il avait perdu ses territoires de la rive droite du Mékong, mais il en avait gagné au nord, avec le rattachement des principautés de muong Ou et de muong Sing. Au sud il englobait le plateau de Kontoum, désormais dépendant de la province d'Attopeu, et la région de Darlac qui sera érigée en commissariat par arrêté du deux novembre 1899.

1.2.2. Le fonctionnement de l'administration coloniale à l'échelle provinciale.

Entre 1894 et 1895, chacune des provinces du Bas-Laos se vit affecter un fonctionnaire d'autorité, le commissaire du gouvernement, parfois assisté d'un adjoint, un chef de la garde indigène à la tête d'une douzaine de miliciens, le plus souvent annamites, et suivant l'importance de la province un ou deux agents des services techniques.

Le commissaire du gouvernement ou le délégué dans sa délégation, comme à Tchépone, agissait en véritable pro-consul puisqu'il représentait à la fois le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif.

Le commissaire avait, en effet, sous ses ordres, les autorités indigènes, aux élections desquelles il présidait. Il occupait la première place au tribunal provincial. C'était lui qui établissait les rôles des impôts, arrêtait, en dehors de toute autorité extérieure, les ordonnances de dégrèvement. La charge des travaux publics et dans les provinces défavorisées de l'enseignement et de l'assistance médicale lui était dévolue. Enfin, il occupait la fonction de comptable puisqu'il avait à gérer le compte courant de son commissariat et à déterminer l'affectation des crédits qui lui étaient délégués.

Aucun moyen réel de contrôle ne venait limiter cette puissance en quelque sorte absolue. La seule tutelle nominale était exercée par les commandants supérieurs, puis par le résident supérieur à partir de 1899. Des rapports mensuels puis trimestriels étaient adressés, par les commissaires, dans lesquels il était fait état de la situation politique, administrative et économique de la province dont ils avaient la charge.

Par rapport aux prérogatives et aux privilèges dont bénéficiaient ces fonctionnaires ce que l'on arrive à connaître, de leur perception et de leur opinion à l'égard de leur travail et de leur situation est déconcertant. Dans l'ensemble, ils s'accordaient à trouver leurs activités peu attrayantes et peu stimulantes. Rares sont ceux qui prendront leur tâche à coeur, et tous se déclaraient unanimement insatisfaits de leur situation.

L'origine de ces sentiments procédait à l'évaluation des contraintes auxquelles ils avaient à faire face. Il ressort que leurs possibilités de manoeuvres , circonscrites par toute une série d'entraves, les confinaient à n'être "que des agents du trésor préposés à la rentrée des impôts et des juges de paix chargés de maintenir l'ordre." (5)

Ces fonctionnaires, outre les barrières culturelles qui étaient le lot commun de tous les administrateurs coloniaux, se heurtaient au pragmatisme de la politique économique du gouvernement général qui compressait aux maximum les dépenses engagées au Laos. De ce fait, leurs capacités d'action étaient réduites à la mesure des modestes moyens humains, financiers, techniques mis à leur disposition.

L'intérêt peu captivant de leur travail allait de pair avec une situation appréciées comme peu enviable et bénéfique. Aux facteurs de l'insalubrité, de l'isolement et de l'inconfort, s'ajoutaient des modalités de rémunération et d'avancement inférieurs aux autres aires indochinoises. A ce sujet, le résident supérieur écrivait dans sa note de 1908 sur le Laos, au titre I, consacrée à la situation du personnel des services administratifs "les fonctionnaires européens sont relativement à l'étendue des pays fort peu nombreux ou certainement beaucoup

moins favorisés que tous ceux des autres pays de l'union Indo-Chinoise. En ce qui concerne leur nombre, il serait à souhaiter que chacune des quatorze provinces comprenne au moins quatre fonctionnaires européens : le commissaire chef de la province, son adjoint, un comptable, et un garde principal. C'est à mon avis le minimum auquel nous devons nous arrêter, car il est essentiel que chaque mois le commissaire ou son adjoint parcourent quelques circonscriptions de la province : c'est la seule façon que nous ayons de nous faire connaître. D'autre part, un comptable et un garde principal sont également nécessaires au chef lieu.

Qu'il me soit permis de dire ici que le personnel du Laos sur lequel les difficultés de ravitaillement, la cherté de la vie, l'isolement, l'insalubrité de certains postes, devaient attirer l'intérêt, a été jusqu'ici moins bien traité que le reste du personnel indochinois, alors qu'il a au moins des titres égaux, sinon supérieurs, à la bienveillance de l'administration.

Je crois, par suite, qu'il y aurait lieu, sans grever le budget, d'encourager les fonctionnaires à venir volontiers dans un pays évidemment moins priviligié que le Tonkin notamment, en réservant au personnel du Laos un tour supplémentaire dans les nomminations.
Ce ne sera là qu'une juste compensation des conditions défavorables dans lesquelles ils se trouvaient par rapport à leurs camarades du reste de l'Indochine". (6)

L'ensemble de ces conditions explique la cadence avec laquelle les fonctionnaires se succèdèrent les uns aux autres. Le rythme était en moyenne d'un fonctionnaire tous les quinze mois.

Alors, que pouvait-on attendre de ces administrateurs, qu'ils veillent à la mise en valeur économique "qui profite à la fois au peuple protégé qui peut ainsi payer plus aisément ses impôts et à la mère patrie qui en tire un tribut direct ou indirect" (7) ou qu'ils se contentent de faire règner l'ordre et la justice. Combien étaient ceux qui comme Wartelle, commissaire aux Hua Phan avouait que "du moment que l'impôt rentre et les gens ne se plaignent pas trop, que faut-il de plus ?" (8)

Parlant de ces administrateurs qu'il avait rencontré lors de sa mission économique au Laos en 1915, Delpit ne disait-il pas que "ces bougres là se sont laotionnisés et tandis qu'ils clabaudent sur l'apathie laotienne ne voient même pas qu'ils sont devenus, à quelques heureuses exceptions près, plus apathiques que les laotiens eux-mêmes. C'est navrant, et en cette période, bêtement coupable."
Dans toute autre patie de l'Union que le Laos, tous ces administrateurs de 5e et 4e au plus, promus commis administrateurs au Laos même ne seraient même pas capables de faire des adjoints propres et on les charge d'administrer des provinces dont certaines comme le Cammon ont la superficie de la Belgique ou comme Savannakhet, la moitié de l'étendue du Danemark. c'est à pleurer !
Et le Laos est immense, très riche, oublié quelle pitié.
Allez donc réagir avec des employés de cet acabit. Je mets en fait que sur dix chefs de province au Laos, trois pas un de plus, ne sont à leur place... pauvre pays". (9)

Si Delpit avait effectué sa tournée quinze ans auparavant que n'aurait-il pas écrit sur le comportement de certains administrateurs, dont les agissements furent à l'origine de campagnes de presse en 1901. N'est-il pas étrange que dans les provinces où se déroulèrent les insurrections,l'attitude des commissaires et des gardes principaux, en place en 1899-1900, était en tout point condamnable.

Pour comprendre ce qui s'est passé dans la province de Saravane, très prospère en 1899 à la mort de l'administrateur Herman pour qui "les Khas avaient une grande vénération et qui l'ont soigné avec dévouement au moment où il est mort chez eux" (10) et qui était "à feu et à sang" trois ans plus tard, on ne citera que quelques unes des exactions commises par le commissaire Remy. Ainsi, suite à l'assassinat du Chau Muong de Wapi, en mars 1900, "des arrestations furent faites en masse tandis que les assassins étaient passés sur la rive droite du Mékong ". Mais il fallait des responsables et un grand nombre de prisonniers moururent soit en prison soit à Saravane, soit à Vientiane où sévissait le choléra . (11) Dans une tournée qu'il effectuait sur la rive gauche de la Mékong, en mars 1900, Rémy racontait, dans son rapport du vingt deux mars qu'il avait traversé une région désertée par tous ses habitants. Conformément à ses habitudes après avoir brulé quelques villages et récoltes, il ajoutait qu'à "Ban Boc j'ai simplement trouvé une population inquiète surtout peu décidée à entamer une lutte avec nous, j'ai donc profité de cette situation pour exiger beaucoup" (12) Cette attitude suscitait des commentaires de la part de son successeur. "C'est la négation du bon sens. Ainsi le chef de province constate partout les fuites des habitants à son approche et le premier gros village où il est bien accueilli où les habitants montrent de la bonne volonté il en profite pour exiger beaucoup. Le résultat ne s'est pas fait attendre, le village de Ban Boc a été un des foyers de la rebellion". (13)

Encore plus révélatrice est la campagne de presse menée en mai et juin 1901, dans le "Courrier Saigonnais", "L'Indépendance Tonkinoise et "L'Opinion" contre l'administrateur et les gardes principaux de la province de Ban Muang (14). Le journal "L'Opinion" allait jusqu'à demander "le" bagne

pour l'administrateur et les gardes principaux qui se conduisent en assassins.../ Les agissements de ces immondes coquins, entravent la mission colonisatrice de notre patrie et fait abhorer notre nom, qu'ils ont mission de faire aimer et respecter par les peuplades qu'ils administrent". (15)

Mais qu'reprochait-on au commissaire Disière et aux gardes principaux Coutelle et Fofano ? D'avoir pillé, razzié, massacré, "violé les filles et les femmes, si elles sont jeunes et jolies,et après avoir assouvi les sens de leurs vainqueurs elles n'échappent pas au massacre". (16)

Que dire aussi de l'attitude des miliciens de la garde indigène, le plus souvent annamites ou tonkinois. Accusé d'avoir sévi contre les miliciens de sa garde, le commissaire de Ban Mouang dans sa défense admettait avoir "usé de rigueur vis-à-vis des miliciens tant de Nong Bok que de Nong Mek chez lesquels l'indiscipline règnait en maîtresse.

Dans l'un et l'autre poste, les miliciens fumaient l'opium et ne reconnaissaient aucune autorité pas même celle du garde principal.

D'ailleurs de quels moyens disposaient les commissaires pour contrôler les agissements de la garde indigène. Le commissaire de Saravane ne rappelait-il pas à l'attention du résident supérieur "les inconvénients nombreux que présentent les mutations constantes des gardes principaux (dix je crois en un an) M. Nollin, M. Soudell, M. Ardouin, M. Manuy, M. Collard, M. Gens, M. Collardet, M. Gerrot, M. Merland, j'ai à l'heure actuelle (1903) M. Paris, M. Damersament, M. Rentechi qui parlent tous de s'en aller. Cette situation est très fâcheuse. (17)

Situation d'autant plus fâcheuse que le plus souvent aucune entente ne règnait entre les commissaires et plus grave, entre les commissaires et leurs subordonnés.

Le comportement autoritaire, tranchant, fondé sur la force et la répression de la plupart des premiers administrateurs dont Dauplay devait dire "qu'ils se firent un malin plaisir de fournir par leur attitude des arguments à nos détracteurs et que l'on rencontre dans toute colonie à la période de la conquête, sans instruction générale et surtout sans tenue" (18) et les changements fréquents de fonctionnaires, qui donnèrent lieu à une politique de bascule ,déconcertaient la population ainsi que les autorités indigènes.

Parmi les causes avancées de la révolte, la plupart des acteurs coloniaux et les auteurs contemporains s'accordent pour condamner la mise en place d'un système bureaucratique centralisateur,qui en modifiant certaines structures traditionnelles, dès la fin du dix neuvième siècle, ne pouvait qu' aviver les mécontents. Il convient maintenant de brosser un tableau de la nature de l'impact de ces transformations.

I.2.3 . - Le "vécu" par les populations de la présence coloniale

Il est certain qu'à l'image des Siamois de la rive droite, les Français faisaient figure aux yeux des populations, d'occupants. Dans les premières années, les quelques transformations et décisions arrêtées par l'administration coloniale étaient loin de recevoir l'adhésion des sujets concernés.

Les premiers administrateurs français, en charge des provinces du Bas-Laos, eurent pour mission, au début de leur installation, d'étudier et de recenser les populations qu'ils avaient à administrer, de dresser un tableau des richesses naturelles de leur province.

De ce fait, entre 1894 et 1898, afin de s'attacher les populations et d'asseoir sa présence, le pouvoir colonial limita son rôle au prélèvement de l'impôt et intervint peu dans les affaires locales. La France garda le découpage administratif traditionnel des provinces en muong (19) et laissa les autorités qui les gouvernaient en place.

La direction d'un muong était assurée par un chau muong. Celui-ci était secondé par un oupahat chargé des prélèvements fiscaux, d'un latsavong qui veillait au recrutement des prestataires et à l'exécution des travaux et d'un latsabout, chef de la police.

Les muongs étaient divisés en tasseng gérés par un chef qui portait le même nom. Celui-ci résidait dans le village le plus important de sa subdivision. Il était aidé dans sa tâche selon l'importance du canton par trois, quatre ou cinq auxilliaires.

Le village qui constituait l'unité administrative de base, était dirigé par un phoban, assisté d'un conseil des anciens. Pour leur part, les populations montagnardes étaient administrées par leur chef de clan, de lignage ou de famille.

Les seules modifications notables, décidées par les commissaires et approuvées par le commandant supérieur du Bas-Laos, avant 1899, intervinrent suite aux plaintes des habitants mécontents de leurs autorités ou suite à l'incurie

Les premiers administrateurs français, en charge des provinces du Bas-Laos, eurent pour mission, au début de leur installation, d'étudier et de recenser les populations qu'ils avaient à administrer, de dresser un tableau des richesses naturelles de leur province.

De ce fait, entre 1894 et 1898, afin de s'attacher les populations et d'asseoir sa présence, le pouvoir colonial limita son rôle au prélèvement de l'impôt et intervint peu dans les affaires locales. La France garda le découpage administratif traditionnel des provinces en muong (19) et laissa les autorités qui les gouvernaient en place.

La direction d'un muong était assurée par un chau muong. Celui-ci était secondé par un oupahat chargé des prélèvements fiscaux, d'un latsavong qui veillait au recrutement des prestataires et à l'exécution des travaux et d'un latsabout, chef de la police.

Les muongs étaient divisés en tasseng gérés par un chef qui portait le même nom. Celui-ci résidait dans le village le plus important de sa subdivision. Il était aidé dans sa tâche selon l'importance du canton par trois, quatre ou cinq auxilliaires.

Le village qui constituait l'unité administrative de base, était dirigé par un phoban, assisté d'un conseil des anciens. Pour leur part, les populations montagnardes étaient administrées par leur chef de clan, de lignage ou de famille.

Les seules modifications notables, décidées par les commissaires et approuvées par le commandant supérieur du Bas-Laos, avant 1899, intervinrent suite aux plaintes des habitants mécontents de leurs autorités ou suite à l'incurie

de quelques chefs qui pressuraient leurs administrés et ne tenaient pas compte des ordres des commissaires. Ainsi pour les provinces, touchées par la révolte, ces interventions se limitèrent pour Savannakhet à la création d'un muong Ang Khan en 1894, suite à la demande des habitants excédés par les exactions commises par le chau muong de muong Van. En 1895, le commissaire Odend'Hal faisait emprisonner pour trois mois le chau muong de muong Phalane qui à ses injonctions répondait "par la force d'inertie" (20). En 1897, le chau muong de Lahanan était révoqué pour incompétence. Si dans les provinces de Saravane, créé par arrêté du gouverneur général en 1895, aucun fait notoire n'est à signaler, par contre le commissaire de Ban Mouang devait sanctionner et condamner à une amende d'une barre d'argent, pour non respect des ordres, le tasseng de Song Khône et le Phya de Muong Koa. (21).

La pression sur les autorités et la population lao était peu marquée, comme le fut, d'ailleurs, celle excercée sur les populations minoritaires. Ces dernières continuèrent à relever, au niveau provincial, de leurs chefs traditionnels. L'ordonnance du trois octobre 1895, du commandant supérieur du Bas-Laos est à ce sujet sans équivoque. Conscient que les villages minoritaires d'un muong ne relevaient pas impérativement des autorités de ce muong et que "d'après les coutumes Khas, coutumes ayant des règles bien établies d'ailleurs, les villages se placent comme clients d'un mandarin laotien qui devient leur maître, accepte leurs services et en retour, paie la plupart du temps, l'impôt dû par le village. Quand un nouveau village est créé, les nouveaux habitants viennent parfois de plusieurs villages et restent les clients de leur ancien maître : dans ces nouveaux villages, les coutumes tracent d'une façon absolue, les règles à suivre pour les mariages entre gens, clients de maîtres différents : le premier enfant sera le client du maître du mari, le deuxième celui du maître

de la femme et ainsi de suite", il prescrivait aux commissaires de Ban Mouang, Attopeu, et Stung Treng de respecter les coutumes Il décidait ainsi que "comme par le passé, les villages resteront quelle que soit leur situation géographique, les clients des mandarins auxquels ils obéissent. Comme par le passé, ils continueront à leur payer la redevance habituelle qui sera versée en tout ou en partie au chef lieu de la province à laquelle appartient le mandarin". (22)

Cette politique libérale de respect des uns et des autres, cachait certaines mesures, prises dès 1895, dont l'application progressive allait affecter les structures de la société. La lutte menée par l'administration française pour mettre fin à l'esclavage , le contrôle plus strict des inscrits devant l'impôt et la multiplication des corvées et des prestations allaient fournir aux populations tant Lao que montagnardes des motifs de mécontentement.

Ce n'est donc pas un hasard si dans les causes invoquées de la révolte par les acteurs coloniaux, ces mesures sociales et fiscales figurent toujours au premier rang.

Dès son installation en 1895, l'administration coloniale se pencha sur le problème de l'esclavage. Elle se trouvait confrontée à deux types de dépendance : ce qu'elle appelait initialement les "esclaves de dettes" et les esclaves de capture. Le pouvoir colonial solutionna différemment ces deux formes de dépendance en considérant les engagés pour dettes comme des domestiques à gages et elle réglementa leur statut. Désormais pour pouvoir connaître ses droits "tout maître d'un esclave de dettes devait être possesseur d'un acte de prêt indiquant la garantie; si le signataire ne consent pas lui-même à être au service de son créancier et ce contrat devait être visé par les autorités indigènes et signé par le ou les emprunteurs."

"Tout maître qui réclamera un esclave pour dettes qui ne sera pas muni de ce contrat, devra donc être considéré comme non fondé dans sa demande". (23)

Différents problèmes restaient à résoudre. En ce qui concerne la **Reconnaissance des "domestiques" pour dettes**, il fut décidé que " désormais, les enfants d'esclaves devront naître libres de toute dette. Jusqu'à un certain âge, (quinze ans, par exemple) ils aideront leurs parents dans leur travail, mais passé cet âge, ils ne seront plus astreints à rester chez le maître d'argent de leurs parents qui lui bien entendu, n'aura pas le droit de les vendre". (24)

La question la plus difficile à solutionner était de parvenir à l'extinction de la dette sans que le créancier soit lésé. Il fallait pour cela tenir compte des frais qu'incombaient au maître, -nourriture, habillement, tapôt que celui-ci devait régler à la place de son esclave- et des intérêts sur la somme prêtée, fixés à 37% par an. De plus, il était nécessaire d'évaluer le prix du travail de l'engagé pour dettes, prix estimé deux fois moindre pour le travail d'une femme. Un rapide calcul comparatif du salaire, une piastre quatre vingt quinze pour un homme par mois, par rapport aux coûts de la dette, révélait que pour la province de Savanne, un homme engagé pour une dette d'une barre d'argent, soit seize piastres, parvenait à éteindre sa dette après un an. Il lui fallait travailler quatre ans et cinq mois pour une dette d'un montant de trois barres d'argent, au-delà, il ne pouvait plus se libérer. Dans le cas d'une femme, un emprunt de deux barres d'argent lui coûtait sa liberté à vie. (25)

Pour remédier à cette situation, quelques règles furent appliquées dans le Bas-Lacs. La dette ne pouvait excéder une somme supérieure à soixante ticaux . Tout homme ou femme

"Tout maître qui réclamera un esclave pour dettes et qui ne sera pas muni de ce contrat, devra donc être considéré comme non fondé dans sa demande". (23)

Différents problèmes restaient à résoudre. En ce qui concerne la descendance des "domestiques" pour dettes, il fut décidé que " désormais, les enfants d'esclaves devront naître libres de toute dette. Jusqu'à un certain âge, (quinze ans, par exemple) ils aideront leurs parents dans leur travail, mais passé cet âge, ils ne seront plus astreints à rester chez le maître d'argent de leurs parents qui lui bien entendu, n'aura pas la droit de les vendre". (24)

La question la plus difficile à solutionner était de parvenir à l'extinction de la dette sans que le créancier soit lésé. Il fallait pour cela tenir compte des frais qu'incombaient au maître, -nourriture, habillement, impôt que celui-ci devait règler à la place de son esclave- et des intérêts sur la somme prêtée, fixés à 37% par an. De plus, il était nécessaire d'évaluer le prix du travail de l'engagé pour dettes, prix estimé deux fois moindre pour le travail d'une femme. Un rapide calcul comparatif du salaire, une piastre quatre vingt quinze pour un homme par mois, par rapport aux coûts de la dette, révèlait que pour la province de Saravane, un homme engagé pour une dette d'une barre d'argent, soit seize piastres, parvenait à éteindre sa dette après un an. Il lui fallait travailler quatre ans et cinq mois pour une dette d'un montant de trois barres d'argent, au-delà, il ne pouvait plus se libérer. Dans le cas d'une femme, un emprunt de deux barres d'argent lui coûtait sa liberté à vie. (25)

Pour remédier à cette situation, quelques règles furent appliquées dans le Bas-Laos. La dette ne pouvait excéder une somme supérieure à soixante ticaux . Tout homme ou femme

ne pouvait vendre sa personne pour éteindre une dette contractée qu'entre quinze ans et cinquante ans. A la mort d'un domestique, sa dette s'éteignait avec lui et en aucun cas, n'était réversible sur un membre de sa famille. Enfin, au bout de trente ans, l'homme ou la femme était entièrement libre pour une dette fixée à son maximum. (26)

La solution apportée à l'esclavage de capture fut des plus radicale . La liberté fut accordée à tous ceux qui la demandèrent. Ce droit à la liberté, tout esclave de capture le conservait, même si demandant à changer de maître, il faisait rembourser à son ancien maître le nouveau le prix qu'il avait été acheté. (27)

Enfin, pour s'assurer que tout trafic cesse, une peine de prison de dix ans au bagne de Poulo-Condore, pouvait être requise contre tout individu, convaincu de s'être livré au commerce d'esclaves . Tout maître qui essayait de reprendre un esclave en liberté, encourait une condamnation de six mois de prison et une amende de vingt piastres.

Dans l'esprit du commandant supérieur du Bas-Laos, la suppression de la traite d'esclaves devait enrayer les luttes entre montagnards et permettre "de pénétrer pacifiquement dans les tribus encore rebelles à tout autorité". (28)

La portée réelle de ces mesures est difficilement appréciable. Nombre de témoignages prouvent qu'elles n'étaient pas toujours appliquées et il est impossible de comptabiliser le nombre de personnes qui en bénéficièrent. Quelques estimations faites à partir du nombre d'esclaves recensés dans la province d'Attopeu en 1895 (cinq cents annamites, trois cents montagnards, deux cents Laotiens) comparées au chiffre grossier du recensement de la population en 1897, donneraient un esclave pour vingt cinq hommes libres.

Dans l'économie lao et compte tenu du sous peuplement les "domestiques pour dettes" représentaient pour leurs possesseurs une réelle force productive. Pour un "patron" un nombre important de domestiques était une source de prestige social et de pouvoir, dans la mesure ou le surplus dégagé par leur travail permettait dans les périodes difficiles de subvenir aux besoins des plus deshérités qui venaient, alors, grossir les rangs de sa clientèle. Du chau muong au simple phoban, il n'était pas un fonctionnaire qui n'ait sous sa dépendance une main d'oeuvre servile. Combien d'hommes et de femmes aliénaient leur liberté, tout simplement pour subsister ? En se faisant "domestique" par dettes, on intégrait une "famille" et dans ce cas l'aspect monétaire du système n'était pas primordial. Ces non-libres relatifs étaient de même race et parlaient la même langue que leurs maîtres. Il en allait tout autrement pour les esclaves de capture, vendus et achetés, le plus souvent, sur les marchés spécialisés de Bassac et de Khong. Ceux-ci étaient généralement annamites ou appartenaient à des tribus montagnardes. Ils étaient considérés comme des masses serviles dont on achetait la force de travail pour l'utiliser au maximum de son rendement. Rien de surprenant à la constation de l'agent commercial de Bassac au sujet de "captifs khas et annamites encore retenus en esclavage et dont les maîtres enchainaient leur pied pendant la nuit pour les empêcher soit de venir le trouver soit de passer sur la rive gauche". ( ) Dans ce cas précis, ils n'étaient rien d'autre que des objets. Leur maître, en effet, pouvait les vendre à son gré ce qui n'était pas le cas pour les dépendants pour dettes dont le consentement était nécessaire.

Quand l'administration règlementa cette domesticité dans un pays où les terres étaient nombreuses mais la main d'oeuvre et les moyens de production limités, elle réduisit de la sorte les revenus de la classe dirigeante. Quel intérêt avaient alors les autorités locales de déclarer le nombre de leurs dépendants d'autant qu'elles se trouvaient dans l'obligation

de règler l'impôt pour eux, tout en sachant fort bien que les administrateurs français n'avaient aucun moyen de les contrôler.

En modifiant, tant soit peu, les structures de production, le pouvoir colonial créait une situation conflictuelle. En supprimant purement et simplement l'esclavage de capture il s'attaquait à la base même de l'économie de certaines minorités ethniques. Les esclaves servaient de marchandises d'échange et permettaient entre autre aux Laven , aux Cedang, aux Alak. , aux Jarai. de se procurer le nécessaire. C'était entre Kontum et la vallée du Mékong que se faisait le plus intense trafic d'esclaves. On comprend alors mieux pourquoi la révolte éclata chez les minoritaires du plateau des Bolovens et s'étendit très rapidement aux régions adjacentes.

L'une des mesures reprises par l'administration et qui affecta sans doute le plus les populations, dans leur ensemble, fut le travail forcé obligatoire. Cette pratique recouvrait tout travail ou tout service éxigé d'un individu pour lequel ce dernier ne s'était pas offert de son plein gré. Il ne faut pas le confondre avec les travaux de prestations, fixés à dix journées en 1895 puis à vingt dès 1899, résultant des obligations fiscales.

Obligatoire pour les hommes de dix huit à quarante cinq ans, à l'exception des dignitaires, des bonzes et des commerçants, la période de travail forcé ne pouvait excéder soixante jours par an. Le corvéable réquisitionné pour la réparation des télégraphes, le transport du courrier, le portage des caisses destinées au commissariat ou les bagages des missions des commerçants et des explorateurs, effectuait son service dans un rayon de cent kilomètres autour de son domicile. La journée de travail était modestement rémunérée, à raison de

dix cents puis de quinze cents au début du vingtième siècle, et le plus souvent, le corvéable devait pourvoir à sa nourriture. Enfin, le poids de la charge comme le notait le commissaire de Saravane pouvait atteindre trente ou quarante kilos. (30)

La répugnance des populations lao "pour ce genre de travail" était compréhensible. Peu habitués à transporter des charges sur leurs épaules, sur des distances qui pouvaient, parfois, atteindre trente à quarante kilomètres, par suite de l'absence de villages, les porteurs se plaignaient régulièrement d'écorchures aux épaules et de courbatures générales. Un tel système ne pouvait qu'aviver les ressentiments et l'on conçoit aisément qu'il fut "l'un des principaux arguements dont les chefs rebelles ont usé pour soulever la population". (31)

En effet, le travail obligatoire ouvrait la porte à toute une série d'abus. Parmi les plus criants, ces réquisitions qui avaient lieu à n'importe quelle période de l'année et lorsqu'elle coincidaient "avec la période des travaux agricoles particulièrement du labourage des rizières ou la moisson on conçoit combien il est pénible pour l'indigène qui a fait les préparatifs pour le travail de ses champs, de se voir éloigné de son village pendant deux ou trois jours, quelque fois plus. C'est ce qui vient d'avoir lieu, cette année du 20 juin au 20 août, c'est-à-dire à l'époque même du labourage et du repiquage du riz, cinq fonctionnaires sont arrivés ou ont quitté momentanément ou définitivement la province (Saravane) mettant en mouvement environ deux cents coolies, soit en raison de cinq jours de Saravane à Ban Thakien ou à Keng Pho, environ mille journées." (32)

La multiplication des portages à effectuer -il était estimé que dans chacune de ses tournées, un commissaire ou

ou un garde principal pour le transport de ses caisses et de ses provisions, amenait avec lui pas moins de seize porteurs- pour le compte de l'administration, le ravitaillement des postes de la garde indigène et des commerçants français, fut à l'origine d'un mouvement migratoire des villages. En effet, comme les réquisitions portaient sur un nombre relativement restreint de villages, ceux qui avoisinaient les routes ou les postes européens, il s'ensuivit que ces villages pour fuir les réquisitions continuelles s'éloignèrent des voies de communications "pour aller chercher la paix dans les régions les plus reculées et les plus inaccessibles".(33)

Ces mouvements se comprennent d'autant mieux que les autorités indigènes chargées des réquisitions, utilisaient habilement ce prétexte pour exercer "leurs petites vengeances" et en même temps en tirer profit. "l'administration a t-elle besoin de vingts coolies pour assurer le transport d'un fonctionnaire ou le convoi de ravitaillement. Le mandarin chargé du recrutement cherche quels sont parmi ses administrés, les vingts personnes dont il a le plus à se plaindre ou qui lui paraissaient devoir être du meilleur "rapport", et il leur transmet l'ordre. Malheur à celui qui ne peut ou ne pense pas / joindre à ses prestations le panier de riz, le paquet de torches ou le poulet qui suffiront le plus souvent à apaiser la rancune de son tasseng ou de son tiao muong."

"Et voilà comment il se commet journellement en notre nom des abus qui finissent peu à peu par nous aliéner les sympathies des indigènes, sans que l'administration puisse même avoir l'espoir de mettre un jour fin à ce pressurage par un contrôle plus étroit des actes des autorités locales." (34)

ou un garde principal pour le transport de ses caisses et de ses provisions, amenait avec lui pas moins de seize porteurs- pour le compte de l'administration, le ravitaillement des postes de la garde indigène et des commerçants français, fut à l'origine d'un mouvement migratoire des villages. En effet, comme les réquisitions portaient sur un nombre relativement restreint de villages, ceux qui avoisinaient les routes ou les postes européens, il s'ensuivit que ces villages pour fuir les réquisitions continuelles s'éloignèrent des voies de communications "pour aller chercher la paix dans les régions les plus reculées et les plus inaccessibles".(33)

Ces mouvements se comprennent d'autant mieux que les autorités indigènes chargées des réquisitions, utilisaient habilement ce prétexte pour exercer "leurs petites vengeances" et en même temps en tirer profit. "l'administration a t-elle besoin de vingts coolies pour assurer le transport d'un fonctionnaire ou le convoi de ravitaillement. Le mandarin chargé du recrutement cherche quels sont parmi ses administrés, les vingts personnes dont il a le plus à se plaindre ou qui lui paraissaient devoir être du meilleur "rapport", et il leur transmet l'ordre. Malheur à celui qui ne peut ou ne pense pas joindre à ses prestations le panier de riz, le paquet de torches ou le poulet qui suffiront le plus souvent à apaiser la rancune de son tasseng ou de son tiao muong."

"Et voilà comment il se commet journellement en notre nom des abus qui finissent peu à peu par nous aliéner les sympathies des indigènes, sans que l'administration puisse même avoir l'espoir de mettre un jour fin à ce pressurage par un contrôle plus étroit des actes des autorités locales." (34)

ou un garde principal pour le transport de ses caisses et de ses provisions, amenait avec lui pas moins de seize porteurs- pour le compte de l'administration, le ravitaillement des postes de la garde indigène et des commerçants français, fut à l'origine d'un mouvement migratoire des villages. En effet, comme les réquisitions portaient sur un nombre relativement restreint de villages, ceux qui avoisinaient les routes ou les postes européens, il s'ensuivit que ces villages pour fuir les réquisitions continuelles s'éloignèrent des voies de communications "pour aller chercher la paix dans les régions les plus reculées et les plus inaccessibles".(33)

Ces mouvements se comprennent d'autant mieux que les autorités indigènes chargées des réquisitions, utilisaient habilement ce prétexte pour exercer "leurs petites vengeances" et en même temps en tirer profit. "l'administration a t-elle besoin de vingts coolies pour assurer le transport d'un fonctionnaire ou le convoi de ravitaillement. Le mandarin chargé du recrutement cherche quels sont parmi ses administrés, les vingts personnes dont il a le plus à se plaindre ou qui lui paraissaient devoir être du meilleur "rapport", et il leur transmet l'ordre. Malheur à celui qui ne peut ou ne pense pas joindre à ses prestations le panier de riz, le paquet de torches ou le poulet qui suffiront le plus souvent à apaiser la rancune de son tasseng ou de son tiao muong."

"Et voilà comment il se commet journellement en notre nom des abus qui finissent peu à peu par nous aliéner les sympathies des indigènes, sans que l'administration puisse même avoir l'espoir de mettre un jour fin à ce pressurage par un contrôle plus étroit des actes des autorités locales." (34)

Ces contraintes pesaient le plus lourdement sur tous les villages établis le long du Mékong, principal axe de communication entre le sud et le nord Laos. Cette situation explique que la plupart des villages lao de la province de Savannakhet, installés en bordure du Mékong et ceux situés sur la route reliant Tchépone à Songkhone et Savannakhet, aient fourni lors de l'attaque de Savannakhet, en avril 1902, le plus fort contingent d'assaillants.

D'ailleurs, à ce sujet, le rapport du commissaire Rémy, d'avril 1901, est très révélateur de l'état d'esprit des populations : "en plus des prestations réglementaires, les populations de Muong Songkhone sont astreintes depuis deux ans d'assez pénibles corvées augmentées cette année par la construction de la nouvelle ligne télégraphique entre Savannakhet et Songkhone et la démolition de l'ancienne.
Une dizaine de villages se disposaient à quitter le pays pour s'installer au Mahasay où les habitants étaient rarement réquisitionnés pour le service de l'administration. J'ai pris des mesures pour emêcher l'exode, certaines arbitraires mais nécessaires pour empêcher la région de se dépeupler. (35)

Pour les populations montagnardes, le portage fut vécu tout aussi intensément. Clients des mandarins Lao, elles étaient appelées bien souvent à les remplacer dans ces taches ingrates. Pour eux, ce n'était pas alors quatre ou cinq jours d'éloignement mais parfois une à deux semaines. Les sommes versées par l'administration paraissaient alors insignifiantes par rapport au travail effectué, puisque seule la journée effective, employée au transport était rémunérée, aucune indemnité de déplacement n'ayant été inscrite dans les règlements de l'administration. Ainsi, comme le rapporte le commissaire de Saravane, pour un déplacement de trois à quatre jours, un porteur ne recevait que quinze cents en 1906. "C'est le

prix auquel se louent les paysans pour les travaux agricoles ou autres- coupes de bois, constructions, réparations- travaux incomparablement moins pénibles" (36)

A ces réquisitions forcées qui n'existaient pas sur la rive droite du Mékong, s'ajoutaient les contributions directes -capitation, corvées- et les différentes taxes directes qui portaient sur le sel, l'alcool, l'opium, les permis de port d'armes, les droits à l'exportation...

Sous l'administration française, l'impôt direct, payé autrefois globalement par circonscription ou par maison, en argent et/ou en nature, devint, tout au moins officiellement, personnel. Il concernait théoriquement tous les hommes valides, entre dix huit et soixante ans, à l'exception des dignitaires des bonzes, et du personnel indigène rattaché à l'administration. Il devait être payé en argent.

Dans l'ensemble du Laos, la perception de l'impôt ne démarra vraiment qu'en 1896 sur la base d'un impôt personnel dont le montant était variable suivant les provinces -une piastre à Muong Het dans les Hua Phan, une piastre cinquante dans le Tranninh et deux piastres dans la plupart des provinces du Bas-Laos- et les ethnies. Pour les tribus montagnardes l'impôt était réduit de moitié et l'administration, prenant en compte la faiblesse du circuit monétaire, accepta dans certains cas des versements en nature.

Cette période transitoire, qui devait préparer la population à l'impôt, ne dura guère plus d'un an ou deux suivant les provinces. Dès 1899, dans tout le Laos, la taxe de capitation pour les populations "de race thaie" fut fixée à deux piastres par inscrits, et à une piastre cinquante pour les non thai. La faculté d'accorder des dégrèvements, de cinquante pour cent à toutes les populations montagnardes, fut laissée à l'appréciation des commissaires du gouvernement.

Dans les faits et comme toutes les autres contributions cet impôt en l'absence de tout recensement minutieux et précis, revêtait un caractère forfaitaire, le rôle étant dressé collectivement par village et non nominalement, et son assiette de même que son recouvrement dépendaient pour une large part du bon vouloir du chau muong.

Ainsi pour la province de Savannakhet, le rôle primitif des impôts concernait sept mille cent cinquante inscrits, Lao, Phoutay, Souei et mille quatre cent soixante et un inscrits montagnards, pour une recette globale de moins de seize mille piastres. En 1902, le montant des rôles était fixé à vingt sept mille six cents piastres, soit une progresssion de 60% et en 1905 il atteignait quarante mille cinq cent soixante quatre piastres, c'est-à-dire, une augmentation de 45% par rapport à 1902. De tels écarts ne pouvaient que s'expliquer par l'accroissement même du nombre des inscrits.

Cette constatation n'était pas unique à la province de Savannakhet. Ainsi, pour la province de Saravane, le montant des recettes de capitation inférieur à quinze mille piastres en 1900 dépassait les cinquante huit mille piastres en 1911.

L'augmentation de ces recettes profita bien évidemment à la Trésorerie générale du Laos au détriment des autorités locales. Ces dernières qui ne pouvaient exiger un montant trop élevé de leurs congénères voyaient leurs revenus s'amenuiser au fur et à mesure du nombre des contribuables. D'autre part, il n'est pas impossible que les chefs lao (lam kha) qui servaient d'intermédiaires avec les populations montagnardes qui leur étaient attachées, en profitaient pour accroître leurs exigences vis-à-vis de leurs sujets.

Rien de plus facile que de faire passer toutes leurs exigences comme des revendications de l'administration française. Nombreux, dans tout le Laos, furent les commissaires du gouvernement conscients des problèmes que posaient les lam kha mais jusqu'en 1905, sur le plateau des Bolovens, par exemple, aucune mesure ne vint entraver leurs agissements.

Outre l'impôt de capitation, l'administration actualisa l'ancienne coutume qu'imposait à la population d'assurer sur les routes le service d'entretien et des transports ainsi que celui de la construction des bâtiments administratifs. La résidence supérieure qui décidait du nombre de jours à accomplir ou à payer en espèces, différencia une fois de plus le groupe thai-lao des ethnies minoritaires.

Alors que dans la plupart des provinces du Haut-Laos, le nombre de jours de corvées à effectuer fut porté de dix à vingt jours en 1898 ; cette mesure qui ne s'appliquait au début qu'au groupe thai -lao fut étendue aux montagnards en 1900. Dans les provinces du Bas-Laos les populations lao, en 1896, furent astreintes à dix jours, tandis que celles du plateau des Bolovens, jugées plus primitives et plus pauvres, eurent à exécuter quinze jours, en contrepartie d'un montant d'impôts moins élévé.

L'arrêté du vingt trois novembre 1900 uniformisa pour toutes les provinces du Laos le nombre de journées dû à l'administration. Désormais aussi bien les Lao, les minoritaires que les Annamites, résidant au Laos, eurent à travailler vingt jours par an pour l'administration. Toutefois, il leur fut laissé la possibilité de racheter ces journées à un taux de dix cents par jour.

les vétérans nécessiteux. Dans la région entre 1800 et 1900, ceux-ci se répartissent contre quatre vingt jours de corvées.(37)

contributions directes en principe
ns indirectes. En fait, jusqu'au premier mai
a resta en place la nouvelle taxe d'accommodation
conformément qu'une taxe de consommation
d'alcool, fixée à vingt cinq cents par
certaines droits de sortie, en
taxe, qui s'étaient parfois que sur les
marchandises comme la riz, les cotons, les
trente cents pour la port d'armes à feu et
laissez-passer tous les trois mois.

pour la province du Tanganyika, en 1902, une contri
ractions entraient pour 30% dans les recettes tota
en cours d'année, 10% sur la taxe d'alcool
droits de sortie . (38)

des prestations obligatoires.

ses buts de plus, les nouvelles peuvent plus heureusement
prendre des hypothèques, à une époque où de
nombreux villages nouveaux étaient sous la bataille des
taxes. Il était facile à ces derniers de se décharger de
leurs obligations en les faisant effectuer par autrui, en
particulier par les ethniques minoritaires. Dans la région
des Bas Pays, entre 1888 et 1900, seuls ceux-ci en voyaient contrainte
de s'acquitter jusqu'à quatre vingt jours de corvées.(37)

A ces contributions directes venaient se greffer
diverses taxes indirectes. En fait, jusqu'au premier mai 1905,
date où elle fut remise en place la recette des douanes au Laos,
celle-ci ne comprenait qu'une taxe de consommation et de
fabrication d'alcool, fixée à vingt cinq cents par gallon
impérial, certains droits de sortie, en remplacement des
droits fonciers, qui n'étaient perçus que sur les animaux
et quelques marchandises comme le riz, les cornes, les peaux,
le droit de trente cents pour le port d'arme à feu et vingt
cents pour un laissez-passer tous les trois mois.

Pour la province de Savannakhet, en 1902, ces contributions indirectes entraient pour 30% dans les recettes totales recouvertes en cours d'année, 10% sur la taxe d'alcool et 20% pour les droits de sortie. (38)

La mise en place des prestations obligatoires, des taxes directe et indirecte, fut effective, sur la rive gauche trois ans après la prise de ces territoires par la France. On peut expliquer ce délai par les difficultés rencontrées par les commissaires pour établir les rôles. En effet, lors

Une fois de plus, les corvées pesèrent plus lourdement sur les épaules des Proto-Indochinois. A une époque où de nombreux villages montagnards étaient sous la tutelle des Thaï-Lao, il était facile à ces derniers de se décharger de leurs obligations en les faisant effectuer par autrui, en, l'occurence par les ethnies minoritaires. Dans la région des Hua Phan, entre 1899 et 1900, ceux-ci se voyaient contraints à accomplir jusqu'à quatre vingt jours de corvées.(37)

A ces contributions directes venaient se greffer diverses taxes indirectes. En fait, jusqu'au premier mai 1905, date où sera remis en place le service des douanes au Laos, celles-ci ne comprenaient qu'une taxe de consommation et de fabrication d'alcool, fixée à vingt cinq cents par maison laotienne, certains droits de sortie, en remplacement des impôts fonciers, qui n'étaient perçus que sur les animaux et quelques marchandises comme le riz, les cornes, les peaux, un droit de trente cents pour le port d'arme à feu et vingt cents pour un laissez-passer tous les trois mois.

Pour la province de Savannakhet, en 1902, ces contributions indirectes entraient pour 30% dans les recettes totales recouvertes en cours d'année, 10% sur la taxe d'alcool et 20% pour les droits de sortie. (38)

La mise en place des prestations obligatoires, des impôts directs et indirects, fut effective, sur la rive gauche trois ans après la mise de possession de ces territoires par la France. On peut expliquer ce délai par les difficultés rencontrées par les commissaires pour établir les rôles. En effet, lors de leur retrait les Siamois "emportèrent tous les documents pouvant servir à l'établissement d'un rôle, disant aux Laotiens

qu'ils voulaient ainsi nous empêcher de pressurer les habitants comme nous le faisions dèjà au Tonkin, où nous avons exigé des habitants un impôt dix fois supérieur à celui qui était perçu dans le temps où il dépendait seulement de la cour de Hué (38) Une fois la machine administrative en marche, le pouvoir colonial en s'étoffant ressera son contrôle et augmenta ses charges sur les populations. Ce contrôle et ces charges étaient-ils excessifs ?

Non, si on les compare à ceux qui pesaient sur les habitants de la rive droite du Mékong. En 1897, l'impôt prelevé sur les populations équivalait à deux piastres quatre vingts. (39) Dès 1900, il aurait pratiquement doublé, puisque l'impôt personnel était fixé à quatre ticaux (deux piastres quarante), auquel s'ajoutaient une taxe annuelle de seize cents par tête d'animaux, un impôt foncier consistant à vingt quatre kilos de paddy, soit au prix du marché une piastre vingt et enfin un droit de fabrication de l'alcool de soixante quinze cents était perçu par maison et par an. Les inscrits étaient, en outre, redevables de certaines corvées (travaux, police...) dont le nombre de jours n'était pas limité. (40)

Non, si l'on tient compte que les dissimulations et les fraudes étaient d'autant plus aisées, qu'en dehors des chefs lieux et des villages établis le long des principales voies de communication, l'administration coloniale n'avait pas les moyens de vérifier précisément le nombre des imposables et la collecte des taxes et des droits de sortie.

Il reste que ces contributions directes et indirectes, dont le montant était fixé sans connaissance réelle des revenus de la population, étaient d'autant plus impopulaires que la population n'avait pas le sentiment que ces sommes servaient à des fins publiques. Par ailleurs, l'augmentation du taux

des impôts -jamais très appréciée- dût être d'autant plus mal acceptée que la hausse survenue en 1900 intervenait dans une conjoncture agricole et sanitaire difficile. Il faut aussi compter; avec la pratique des cadres locaux lao et tay qui avaient toute latitude de pressurer à leur profit; au nom des exigences coloniales, les ethnies proto-indochinoises placées sous leur tutelle. Mais en retour; l'administration coloniale en renforçant ses moyens d'action et de contrôle en venait peu à peu à limiter les prérogatives et les privilèges des chefs locaux. De même, l'application; même souvent contournée; des mesures sociales visant à interdire et à abolir l'esclavage de capture; et règlementant l'utilisation de la main d'oeuvre gagée; portait atteinte aux intérêts des trafiquants et des grandes familles qui utilisaient cette main-d'oeuvre. Ajoutons à ces faits l'autoritarisme et le comportement de certains fonctionnaires coloniaux qui n'étaient pas tous des modèles du genre et nous avons là une connaissance malheureusement trop superficielle des conditions qui sensibilisaient tous les niveaux de la société colonisée contre le régime colonial.

Néanmoins, ces facteurs politiques; économiques sociaux tout en constituant un contexte favorable à l'éclosion des revendications et révoltes sont à eux seuls insuffisants à rendre compte de l'apparition de mouvements sociaux; si l'on ne fait pas intervenir directement le facteur humain comme cause immédiatement déclenchante. Ce sont les hommes qui portent la charge de leur situation; développent en fonction

de leur cadre mental; culturel et de l'évaluation des ressources dont ils disposent et des contraintes du milieu dans lequel ils évoluent; des attitudes qui, au gré des circonstances; peuvent évoluer : de la résignation à l'accomodation à la collaboration à l'opposition cachée ou ouverte. Les mouvements qualifiés dans la terminologie locale de Phû mî bun ne sont compréhensibles que dans le milieu des populations sensibles soit aux mythes ou à la doctrine eschatologique du bouddhisme theravadin/ de la venue d'un sauveur et du rétablissement d'un Age d'or.

I.3 - L'influence déterminante du ressort religieux.

Le moteur des mouvements qui anima à partir de 1901 l'action collective : des ethnies proto-indochinoises du plateau de la périphérie des Bolovens (Ngeh, Alak, Laven; Nha Heun, Tahoi, Kantour, Kassengt Souei) les So / et les Kha Lu / de la province. de Savannakhet ; du peuplement lao des deux rives du Mékong et de sujets Khmer et Birman (probablement des Shan ou des Khoeun) est religieux.

Ces populations se mirent en action de manière pacifique ou violente muent par la double croyance de la restauration ou de l'établissement d'un Paradis Terrestre fondé et dirigé par un sauveur. Ces deux mythes; avec des divergences; se retrouvent chez toutes ces populations qu'elles pratiquent le culte des génies (principalement les ethnies proto-indochinoises) ou le bouddhisme theravadin associé à des cultes de génies (les Lao et les Khmer).

de leur cadre mental; culturel et de l'évaluation des ressources dont ils disposent et des contraintes du milieu dans lequel ils évoluent; des attitudes qui, au gré des circonstances; peuvent évoluer : de la résignation à l'accomodation à la collaboration à l'opposition cachée ou ouverte. Les mouvements qualifiés dans la terminologie locale de Phû mî bun ne sont compréhensibles que dans le milieu des populations sensibles soit aux mythes ou à la doctrine eschatologique du bouddhisme theravadin/ de la venue d'un sauveur et du rétablissement d'un Age d'or.

I.3 - L'influence déterminante du ressort religieux.

Le moteur des mouvements qui anima à partir de 1901 l'action collective : des ethnies proto-indochinoises du plateau de la périphérie des Bolovens (Ngeh, Alak, Laven; Nha Heun, Tahoi, Kantou, Kassengt Souei) les So / et les Kha Lu / de la province. de Savannakhet ; du peuplement lao des deux rives du Mékong et de sujets Khmer et Birman (probablement des Shan ou des Khoeun) est religieux.

Ces populations se mirent en action de manière pacifique ou violente muent par la double croyance de la restauration ou de l'établissement d'un Paradis Terrestre fondé et dirigé par un sauveur. Ces deux mythes; avec des divergences; se retrouvent chez toutes ces populations qu'elles pratiquent le culte des génies (principalement les ethnies proto-indochinoises) ou le bouddhisme theravadin associé à des cultes de génies (les Lao et les Khmer).

de leur cadre mental, culturel et de l'évaluation des ressources dont ils disposent et des contraintes du milieu dans lequel ils évoluent, des attitudes qui, au gré des circonstances, peuvent évoluer : de la résignation à l'accomodation à la collaboration à l'opposition cachée ou ouverte. Les mouvements qualifiés dans la terminologie locale de Phũ mĩ bun ne sont compréhensibles que dans le milieu des populations sensibles soit aux mythes ou à la doctrine eschatologique du bouddhisme theravadin, de la venue d'un sauveur et du rétablissement d'un Age d'or.

I.3 - L'influence déterminante du ressort religieux.

Le moteur des mouvements qui anima à partir de 1901 l'action collective : des ethnies proto-indochinoises du plateau de la périphérie des Bolovens (Ngeh, Alak, Laven, Nha Heun, Tahoi, Kantou, Kasseng, Souei) les So et les Kha Lu, de la province de Savannakhet ; du peuplement lao des deux rives du Mékong et de sujets Khmer et Birman (probablement des Shan ou des Khoeun) est religieux.

Ces populations se mirent en action de manière pacifique ou violente muent par la double croyance de la restauration ou de l'établissement d'un Paradis Terrestre fondé et dirigé par un sauveur. Ces deux mythes, avec des divergences, se retrouvent chez toutes ces populations qu'elles pratiquent le culte des génies (principalement les ethnies proto-indochinoises) ou le bouddhisme theravadin associé à des cultes de génies (les Lao et les Khmer).

Au vu des données peu substantielles en ma possession le mouvement des Bolovens qui rassembla majoritairement les populations proto-indochinoises, associé en réinterprétant le thème de l'eschatologie bouddhique de la fin du règne des cinq mille ans du Dharma fixé par Buddhagosa avec des croyances et des rites aux génies propres aux Alak, selon une extrapolation avancée par le commissaire du gouvernement Dauplay. Dauplay affirmait que Ong Kéo qui se présentait comme le chef religieux suprême de la nouvelle religion (42) "mélangé de culte bouddhique et de rites Alak grossiers et sanglants" (43) était un Alak alors qu'il appartenait à l'ethnie Ngeh.

Curieusement, alors que Ong Kéo passe pour avoir été un bonze (44) et qu'une partie de son entourage était des anciens bonzes, l'annonce par Ong Kéo de la fin des cinq mille ans ne concorde pas avec le calendrier de la petite ère bouddhique en vigueur en pays lao.

On peut distinguer quatre étapes dans la carrière de Ong Kéo :

1° - Il aurait été un bonze : "plus intelligent que la plupart de ses congénères, il apprit de bonne heure le Laotien mais aussi le Pali, étudia les écrits sacrés bouddhiques et fit un pélerinage à Bangkok ce qui lui donna auprès des Kha Alak un certain prestige (45).

2° - Ensuite il met en branle un mouvement de renaissance religieuse. Mais les documents ne nous disent pas si comme dans de nombreux cas Ong Kéo se présenta comme un messager : envoyé ou prophète, et que progressivement la conscience de sa mission se transforma en la croyance

d'être le sauveur annoncé. Ils nous rapportent seulement que Nai My se pare du titre de Ong Kéo, Ong (titre honorifique) et Kéo signifiant (pierre précieuse, jade) et se déclare ouvertement Phū mī bun : littéralement, l'homme qui a des mérites et chef de la religion nouvelle.

Le résident supérieur Tournier fait état : "que toutes les populations du Laos croient aux Phomiboun. Les légendes laotiennes parlent d'un Phomiboun qui avait le pouvoir de ressusciter les morts, de guérir tous les malades, de changer les pierres en or, de se rendre invisible, de voler dans l'air, de créer des amulettes rendant invulnérables, etc; etc .. et elles attendent toujours, elles qui seraient si heureuses de vivre sans rien faire, la venue d'un messie". Puis Ong Kéo élève un temple au pied du Phou Tagao cù il convoque les populations à des boun (fêtes). "Non seulement tous les villages Khas du plateau, mais encore de nombreux villages Soués pouthais et laotiens voisins s'y rendirent portant des fleurs et des bougies". (46)

3° - C'est sous la presssion des évènements que Ong Kéo après avoir échappé à une tentative d'arrestation, suivie de la destruction, par le feu, de son temple, sur ordre du commissaire Rémy le 15 mars 1901 -ou acheté selon une autre version par Kommadam pour prendre la tête de la révolte que Ong Kéo organise ses fidèles contre les autorités françaises. Il est aussi possible, si l'on en croit le commerçant Ménard qui rendit visite à Ong Kéo en février que ce leader charismatique, en même temps qu'il s'affirmait comme Phu mi bun, affichait déjà des ambitions politiques en se présentant "comme le rois des Khas". (47) Dauplay considère pour sa part que ce fut seulement "quand le néant de ses pouvoirs surnaturels fut devenu trop visible, qu'il se décerna le titre de chao sadet ou som det (roi, majesté) (48).

Par ses lettres qui inondent le plateau des Bolovens à la mi 1901, on sait que Ong Kéo invitait les Français à retourner dans leur pays et promettait la réduction des impôts à deux piastres comme au temps du Royaume de Vientiane.

On ne peut repérer si les cinq chefs lao qui se mobilisèrent avec leur clientèle autour de Ong Kéo, de même que les différents groupes ethniques qui s'agrégèrent au mouvement, si tous partageaient les mêmes objectifs ou simplement un intérêt ponctuel. Mais il est clair que dans la marche des évènements, c'est-à-dire dans l'échange des coups et de leurs effets, les enjeux se transformèrent.

Ong Thong animé par un profond ressentiment envers Ong Kéo, dont on ignore l'origine, constituait son propre groupe en octobre 1904. Il semble que le statut dans le groupe dépendant pour chacun de l'intimité avec Ong Kéo, il en résultait un risque de promotions et de chutes, de consécrations ou de purges parfois sanglantes.

L'autre grand personnage, Lao Thao Ouane, satisfait des conditions offertes par les Français, changeait de camp en juin 1907 amenant à sa suite les trente sept villages qui constituaient sa clientèle. La même année, Ong Kéo, isolé, acceptait de se soumettre en escomptant, semble t-il, pouvoir créer une micro societé au sein de la société globale.

Il apparaît qu'à l'origine, la communauté autour de Ong Kéo exprima un mépris pour les servitudes domestiques, l'abondance étant désormais assurée. Mais, dès la saison des pluies passée et au fil des années la nécessité de

pourvoir à sa subsistance, à son entretien, de se doter d'armes à feux, au lieu et place de fusils traditionnels à mèche ou à pierre, devint une priorité. Ces besoins furent à l'origine de nombreuses razzias opérées auprès des villages soumis. Un commerçant français de Bassac, M. Goulard, fut même soupçonné d'avoir vendu en 1907 de la poudre à Ong Kéo (49), sans parler des ventes opérées par des miliciens ou des marchands lao.

Enfin, les notables et les populations qui ne reconnaissaient pas le charisme, selon le terme popularisé par Max Weber, de Ong Kéo développaient apparamment non pas une attitude d'indifférence mais de mépris ou d'hostilité en l'identifiant à un imposteur. En tout cas, le vieux soupçon rationnaliste, affiché par de nombreux administrateurs coloniaux sur la sincérité de l'attachement du Phū mī bun et de ses fidèles au mouvement auquel ils s'identifiaient, était monnaie courante.

L'on ne peut que constater, sans pouvoir établir une corrélation sûre, l'apparition de Ong Kéo dans les Bolovens en 1899, et les prédictions qui commencent à être colportées à la même époque sur le plateau de Khorat par des chanteurs ambulants et des manuscrits sur feuilles de latanier (lai thaeng).

Ces messages qui s'inscrivent dans l'attente de la venue d'un sauveur, de prophéties millénaristes relevées dès 1887, par un explorateur français en mission dans la région, M. Taupin (50) annonçaient un cataclysme cosmique sept jours consécutifs de pénombre, et une série de perturbations pour la fin du mois de mars 1902. Ils exhortaient les

populations à se prémunir contre ses troubles en allant trouver les Phũ wisẽt, hommes doués de pouvoirs supra normaux pour qu'ils accomplissent en leur faveur les rites de purification prescrits. Tous ces évènements annonçaient la venue du phaya Thammikarat, le maître de justice, et de ses collaborateurs. Nombre de ces Phũ wisẽt se prirent ou furent pris pour les Phu ผีบุญ (Bun). Au nombre des leaders charismatiques qui mobilisèrent les fidèles contre les autorités siamoises figuraient Ong Man, qui prit le titre de Chao Prasdtthong, le phaya Thammikarat et Thao Buncan. La diffusion des manifestations millénaro-messianiques souleva une frange de la population lao et proto-indochinoise de la province de Savannakhet et sensibilisa toutes les populations lao installées sur la rive gauche du Mékong jusqu'à hauteur de Luang Prabang. Mais dans ce royaume comme à Vientiane, et dans le Cammon, l'effervescence selon le résident supérieur Tournier ne dépassa pas le stade de l'émotion collective grâce à l'appui apporté à l'administration par les chefs des bonzes.

NOTES

1 - Rapport Garnier Francis, Voyage d'Exploration en Indochine effectué pendant les années 1866-1867 et 1868, 1873 , p. 196.

2 - Compte rendu de la Mission du Siam et du Laos, 1899, p. 239.

3 - Compte rendu de la Mission du Siam et du Laos, 1891, p. 321.

4 - Rapport, 20 mai 1891. A.M. MAF, Fonds des Papiers d'Agents.

5 - Lettre, n° 305, du 2 avril 1916, de Delpit Julien, AN.DOM Fonds R.S.L carton L 14.

6 - Rapport du Résident Supérieur Laos à Gouverneur Général sur la situation du Laos en 1903, AN.DOM Fonds R.S.L, carton D3.

7 - Rapport économique annuel, Chef de mission économique au Laos Delpit à Résident Supérieur Laos - 10 septembre 1915, AN.DOM Fonds G.G.I. dossier 6613

8 - Rapport n° 365 du 24 juin 1902 Commissaire Gouvernement Hua Phan à Résident Supérieur Laos, AN.DOM Fonds R.S.L, carton E3 .

9 - Lettre de J. Delpit à Me Policiand, Chef de service du Gouvernement Général, Savannakhet le 17 juillet 1915, AN.DOM Fonds G.G.I dossier 6613.

10 - Rapport n° 4 du 5 mars 1905 Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM Fonds R.S.L, op.cit.

11 - ib.ibid.

12 - Rapport du 22 mars 1900 Commissaire Saravane à Résident Supérieur cité dans le rapport n°4, du 5 mars 1905 op.cit.

13 - ib.ibid.

14 - "L'Indépendance Tonkinoise" du 31 mai 1901 et du 1er juin 1901
"Le Courrier Saigonnais" du 1er juin, 4 juin, 6 juin, 8 juin, 9 juin, 13 juin, et 15 juin 1901.
"L'Opinion" du 7 février 1901.
"L'Opinion du 9 février 1903.

15 - ib.ibid.

16 - ib. ibid.

17 - Rapport du 17 décembre 1903, Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos, AN.DOM. Fonds R.S.L. carton E6.

18 - Dauplay op.cit p. 57.

19 - Nous avons adopté la transcription del'époque pour ce vocable.

20 - Rapport pour l'année 1895, Commissaire Savannakhet à Commandant Supérieur du Bas-Laos, AN.DOM Fonds R.S.L, carton F1.

21 - Arrêtés du 7 octobre 1895 et du 1er mai 1896 Commandant respectivement le Tasseng de Song Khone et lePhya Muong Koa, AN.DOM Fonds R.S.L, carton E6.

22 - Rapport n° 62 du 3 août 1895, Commandant Supérieur du Bas-Laos aux commissaires de Ban Mouang, Attopeu, et Stung-Treng, AN.DOM Fonds amiraux, dossier 20889.

23 - Rapport n° 18 du 9 juillet 1895, Commandant Supérieur Bas-Laos aux Commissaires de Ban Mouang, Attopeu et Stung Treng, AN. DOM Fonds amiraux, dossiers.20674 et 20717.

24 - Note du commandant supérieur du Bas-Laos "De l'esclavage pour dettes et des modifications à y apporter" 1896 , i AN.DOM fonds R.S.L, carton E6.

25 - Rapport n° 134 du 5 janvier 1896. Commissaire Saravane à Commandant Supérieur Bas-Laos, AN.DOM fonds R.S.L, carton E6.

26 - Note du Commandant Supérieur du Bas-Laos "De l'esclavage pour dettes et des modifications à y apporter" 1896 op.cit.

27 - Rapport n° 18 du 9 juillet 1895 op.cit.

28 - ib.ibid.

29 - Rapport du 11 mai 1895, Agent Commercial de Bassac à Commandant Supérieur Bas-Laos, AN.DOM fonds R.S.L, carton E6.

30 - Rapport n° 153 du 24 août 1906, Commissaire Saravane à Résident Supérieur Bas-Laos, AN.DOM fonds R.S.L, carton E6.

31 - ib.ibid.

32 - ib.ibid.

33 - ib.ibid.

34 - ib.ibid.

35 - Rapport du 1er avril 1901, Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur Laos, AN.DOM fonds R.S.L, carton F1.

36 - Rapport n° 153 du 24 août 1906 op.cit.

37 - Gay Patrick "Monographie de la province des Hua Phan" Nice. Mémoire de maîtrise, 1976, 364 pages.

38 - Rapport novembre 1902. Commissaire de Savannakhet à Résident Supérieur Laos ; AN.DOM. fonds R.S.L. carton F1.

39 - Pierre Grossin "Note sur l"histoire de la province de Cammon" Hanoï, 1933, p. 66

40 - ib.ibid.

41 - Rapport n° 221 du 9 décembre 1902, Commissaire Cammon à Résident Supérieur Laos , AN.DOM fonds R.S.L, carton F1.

42 - Rapport n° 8; 15 septembre 1910; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL ; carton F5.

43 - id; ibid.

44 - id; ibid

45 - id; ibid

46 - Rapport 80r; 7 août 1901; Résident Supérieur à Gouverneur Général; AN. DOM; Fonds amiraux; dossier 20756.

47 - id; ibid.

48 - Rapport n° 8; 15 septembre 1910; op.cit.

49 - Rapport n° "- c; 28 septembre 1907; AN. DOM; Fonds RSL; carton F5.

50 - TAUPIN; Rapport à M. le Gouverneur Général - résultats de sa mission au Laos; in BSEI; décembre 1888

II - MONOGRAPHIE DES MOUVEMENTS

Après avoir cherché à élucider le pourquoi de ces soulèvements, le deuxième volet de cette étude vise à décrire ces contestations pour répondre à la question comment.

La tâche est délicate, elle se heurte aux limites de la documentation évoquée dans la première partie : recueil partiel et partial des évènements par les tenants de l'ordre, rareté des témoignages des insurgés, disparition de certaines pièces dans leurs dossiers. Il en résulte qu'il n'est pas toujours facile d'établir, à partir des règles de la critique historique, ce qui est arrivé où s'est vraiment passé, à tel moment et à tel endroit. Dans ces conditions, il est clair que le tableau de ces mouvements ne peut être qu'approximatif. Sa composition, d'autre part, n'est pas exempte de déséquilibre, le récit mettant en scène les acteurs coloniaux est plus étoffé et précis que celui des insurgés.

Il ressort de l'analyse globale des données de ces mouvements deux grandes phases temporelles et spatiales qui se découpent en une série de tranches chronologiques et géographiques. Aussi, ces deux temps forts avec leurs articulations vont former la charpente de cet essai de reconstitution.

La première phase couvre la période clef des années 1901-1902. L'effervescence messianique qui jusque là était restée dans l'ombre et était pacifique va apparaître au grand jour et devenir belliqueuse. La lutte armée explosa au début de l'année 1901, sur le plateau des Bolovens, au sein des populations proto-indochinoises, à la suite des premières mesures de répression engagées par les autorités françaises. L'aire insurrectionnelle s'étendra très rapidement et largement dans les premiers mois de 1902, avec le développement successif de foyers qui

se résumait ainsi : "mécontentement général allié à pas mal de mépris". Le terrain était donc admirablement préparé par les "fauteurs de troubles". (1)

Ces "fauteurs de troubles" allaient se regrouper autour de celui que les français dénommèrent péjorativement le "gars" My : Bac My, mais qui entra dans la légende sous le titre honorifique de Ong Kéo. Dès 1899, les autorités lao étaient averties de sa présence dans le village de Ban Tia Kam près de Nong Mek. Connu comme médecin guérisseur, opérant des miracles, on venait le consulter de tous les côtés. Sa popularité grandissante fit l'objet d'un rapport de la part du Phya de Paksé qui signalait, en septembre 1900, sa présence au commissaire du gouvernement de Ban Mouang, Disière.. Cet administrateur n'estima pas devoir donner suite à cette communication. (2)

Quant au commissaire de Saravane, Rémy , qui avait la charge d'une partie des Bolovens, il était alors trop occupé dans la conduite des représailles massives prises à la suite de l'assassinat du Chau muong de Wapi en mars 1900, pour y attacher de l'importance.

Si l'on en croit son successeur Chambert, Rémy avait été affublé par les populations du sobriquet de "buveur de sang des petits enfants". Dans ses tournées de pacification, de recensement et de vaccination, les villages se vidaient à l'annonce de son arrivée. Pensant que les villageois fuyaient pour échapper au recensement, cet homme de poigne n'hésitait pas à incendier les villages désertés . (3)

Au début de 1901, Ong Kéo intensifie son oeuvre de prosélitisme à Ban Chakan son village natal, à Nong Met où

ses partisans lui ont dressé une pagode. Au cours de ses prédications, il annonce la fin de la domination française, la délivrance des peines quotidiennes et les pires maux pour ceux qui se montreraient refusant ses prières. (4)- On trouve déjà autour de lui ses principaux lieutenants : Ong Thong dit Bac Preuil, que les autorités françaises avaient arrêté en 1895 à Ban Dasia alors qu'il se proclamait bonze et fils du roi de Vientiane, et qu'il tentait de soulever la population. Après son évasion de la prison de Khong, il s'était réfugié sur la rive droite; il réapparaissait aujourd'hui aux côtés de Ong Kéo. On note aussi la présence de Kommadam et de ses deux frères, Kommaseng et Luong Visa , de Xieng Khan et Xieng Tong, au début simples domestiques, puis par la suite chefs de détachement et hommes de confiance. Se sont joints à ses hommes du peuple, deux notables : l'Oupahat d'Attopeu et le Latsavong, Thao Ouane, de Saravane.

Dans les premiers jours de février 1901, alors en tournée dans le Bas Laos, Tournier, résident supérieur du Laos, ayant pris connaissance des rapports de ses subordonnés de Saravane et de Ban Mouang ainsi que celui du docteur Bernard de retour d'une tournée sur le plateau des Bolovens, écrivait dans son rapport au gouverneur général ., qu'il n'avait rien à signaler. Puis, averti simultanément dès la fin février par les commissaires Rémy et Disière que des "cérémonies étranges" se tenaient sur le plateau des Bolovens, il les autorisait à effectuer une tournée avec ordre d'arrêter Ong Kéo.

Arrivé en pleine fête à Nong Mek, le 15 mars, Rémy n'ayant pu se saisir de la personne d'Ong Kéo, fit mettre le feu à la pagode. Tout le monde se dispersa sans aucune marque apparente d'hostilité ainsi qu'en rendit compte Rémy et cette affaire de Phũ mĩ bun était pour lui classée. (5)- Plus que la dispersion de la fête, c'est l'incendie de la pagode, lieu

sacré, qui catalysa l'énergie des populations et servit de détonateur à la révolte.

A peine rentré à Saravane, Rémy, devant "les miracles" qui ne cessaient de se multiplier sur le plateau, ne put que constater l'échec de sa première mission. Confiant en sa force, les populations ne s'étaient elles pas toujours pliées devant lui ; il reprenait le 11 avril la route des Bolovens avec seulement douze miliciens.

Le douze, à un jour de marche à peine de Saravane, il était encerclé dans la pagode de Thateng par une troupe évaluée à plusieurs centaines de proto-indochinois. (6)- Après les avoir dispersés par quelques coups de feux, REMY jugeait plus prudent de rentrer à Saravane.

Mis au courant des faits, le résident supérieur donnait alors ordre au commissaire de Ban Mouang, Disière , de venir avec ses miliciens renforcer Saravane. Parti le seize avril de Ban Mouang, Disière et sa troupe, auxquels s'étaient joints deux commerçants français, Menard et Laborel, connus des populations des Bolovens par leurs "actes de mauvaise foi dans leurs rapports commerciaux avec les indigènes",(7) arrivaient le vingt quatre avril à Saravane.

Dès le vingt six avril, Disière et Rémy, en compagnie des deux commerçants et de quatre vingts miliciens reprenaient la route du plateau. Les villages se vidaient à l'annonce de l'arrivée de la troupe, celle-ci ne rencontra aucune résistance. Ong Kéo, pour sa part, avait quitté le Phou Tayun pour s'établir plus au sud, à Thung Vai. Le manque d'action décida nos deux commerçants à rentrer à Bassac. A peine séparés du gros de la troupe, le cinq mai, ils rencontraient quelques habitants du village d'Houé Vai. Sur ordre de Menard , leur escorte,

dix miliciens et six partisans, ouvrirent le feu sur les villageois. A la sortie du village, Menard, tombant dans une embuscade, mourait d'une balle reçue en plein coeur.

Ayant désormais conscience de la vulnérabilité des français, les insurgés prirent le parti de mener une guerre de guérilla, harcelant la milice, décrochant pour éviter tous heurts de fronts, abandonnant leurs villages, brûlant les salas. Face à cet ennemi invisible, Rémy et Disière., démoralisés, décidaient de rentrer dans leur commissariat. Côté français, le bilan était lourd : trois tués, dont un français et six miliciens blessés.

Prenant l'affaire très au sérieux, Tournier donnait l'ordre de renforcer les détachements de Saravane, Ban Mouang et Kam Kong Nai. De Savannakhet, vingt cinq hommes prenaient la route de Saravane, de Khong et Stung Treng, quatorze miliciens annamites se rendaient à Ban Mouang, et Kam Kong Nai recevait les forces du Cammon et vingt cinq miliciens de la garde indigène de Vientiane. Ces différents mouvements exécutés, à la fin mai Saravane disposait de quatre vingt cinq hommes, Ban Mouang également et Kam Kong Nai de soixante miliciens.

L'objectif de ce regroupement était de faire marcher simultanément sur Dasia, trois colonnes de quarante miliciens, appuyées par la colonne du commissaire d'Attopeu, composée de soixante miliciens et deux cents montagnards Nha Heuns. "C'était donc une force de plus de deux cents miliciens et de deux cents guerriers Khas qui allait marcher et selon toute probabilité aurait amené facilement la pacification du pays".(8)- Mais que pouvait faire, se demande Dauplay, "une douzaine d'agents civils ou de la garde indigène, disposant de quelques deux cents miliciens mal armés, mal équipés, sur une population de quelques cent cinquante mille âmes dispersées sur un territoire

grand comme cinq ou six départements français, et d'un accès souvent difficile." (9)

La région de Thung Vai, à partir de laquelle Ong Kéo, jusqu'en septembre 1901, lança ses opérations contre les troupes françaises, présentait une situation stratégique de tout premier ordre. Le secteur de Thung Vai commandait l'artère entre pays dissident et pays soumis. Très bien reliée à la Sé Kong par deux vallées, la Sé Katan et la Sé Noi, cette région à qui ne la connaît pas est une jungle inextricable et malsaine. Au sommet d'un escarpement difficilement franchissable, se trouvaient deux villages, l'un peuplé de Lavens, l'autre de Nha Heun, entièrement acquis à la cause des révoltés. Si on ne peut affirmer que toutes les populations du plateau participèrent à la révolte armée, il n'est cependant pas de village qui n'ait fourni des vivres, des renseignements ou des contingents armés.

Mettant à profit le temps que dura le regroupement et les préparatifs de la garde indigène, les insurgés occupèrent toute la partie nord du plateau de Dasia à Ky On, puis se dirigèrent sur la Sé Done.

Parvenus dans la vallée de la Sé Done, en deux points différents -Muong Khong au nord et Kenk Kak au sud- ils se heurtèrent, le trois juin, aux troupes de la garde indigène à Muong Khong et Souvannakaly. Ne pouvant faire face à la puissance de tir français, les révoltés profitèrent du manque de coopération et de coordination des colonnes de la garde indigène, forte de vingt cinq hommes pour se replier sur le plateau. Le différend qui opposait les commissaires Rémy et Disière mit un terme à la poursuite engagée. Disière décida de retourner à Ban Mouang et Rémy resta sur la Sé Done pour empêcher de nouvelles incursions.

Quant au commissaire d'Attopeu, alors qu'il était en marche sur le plateau pour rejoindre les détachements de Saravane et Ban Mouang, il fut avisé de l'attaque du poste de Psi et rebroussa chemin.

Le poste de Psi, commandé par le garde Robert, avait été établi, début 1901, au confluent du Psi et de la Péko, au nord-ouest de Kontun, pour faciliter le prélèvement de l'impôt dans la région et couper aux Sédang la route du sud qui menait chez les Halang et les Jarai.

Averti dans les derniers jours de mai de l'imminence d'une attaque, Robert avait renforcé sa position. Certain que l'attaque se produirait dans la nuit, les Sédang avaient réputation de combattre la nuit, Robert au matin du vingt sept mai, ne fit pas renforcer la garde du poste. A neuf heures du matin, le poste était envahi par surprise et dans l'échauffourée Robert fut grièvement blessé. Porté par ses miliciens à la mission de Kontun, il devait y décéder le vingt huit juin. (10)- Entre temps, le neuf juin, les Sédang étaient revenus brûler le poste de Psi.

Durant les mois qui suivirent et ce jusqu'en avril 1902, les Sédang contrôlèrent toute la région de Kontun, contraignant la mission de Dak Drei, contre qui ils avaient tourné leurs griefs, à vivre en état de siège permanent. (11)

Le treize juin, de retour d'une tournée dans les Hua Phans, Tournier, devant la gravité des évènements, demanda l'envoi immédiat de renforts extérieurs. Le Tonkin devait fournir cinquante miliciens pour renforcer les postes de Vientiane et d'Hinboun ; l'Annam cent quatre vingts miliciens et la Cochinchine quatre vingts hommes. (12)- Il prenait lui-même la route pour se rendre compte de la situation sur la Sé Done

et dans la province de Ban Mouang.

Pour s'assurer, avant la saison des pluies, des voies d'accès au plateau des Bolovens, Tournier donnait l'ordre à la milice de l'Annam de se rendre sur la Sé Done et de laisser trente cinq hommes à la mission de Kontun. Aux cochinchinois était confiée la création de deux postes de trente cinq hommes, l'un sur la Sé Kong à Tieng Geng, l'autre sur la Sé San à Moulapanok. Une dernière mesure venait renforcer ce dispositif, l'envoi d'un détachement de vingt cinq hommes à Ban Mouang, prélevé sur la garnison de Luang Prabang.

Entre temps sur le terrain, les opérations suivaient leur cours. Le dix huit juin, le commissaire de Ban Mouang dispersait une bande dans le village Souei de Nong Pop et s'étant saisi de son chef le faisait passer par les armes. Le vingt sept juin, Castanier, commissaire d'Attopeu, se rendait dans les villages Sok de Ban Nan Khong, Ban Méno, Ban Tagao qui s'étaient insurgés. Un bref engagement coûta cinq morts aux révoltés, les autres villageois firent leur soumission dans les jours qui suivirent. Pour sa part, Rémy se rendit à Dasia et après avoir dispersé quelques insurgés, il y créait un poste de cinquante hommes.

Alors que les révoltés étaient maîtres de l'ensemble du plateau des Bolovens et les Sédang de la région de Kontun, Tournier, à son arrivée, le quatorze juillet, à Kantong Niai, se contentait de faire verrouiller les accès au plateau. Il savait que les pluies en rendant tous les chemins impraticables, ne permettaient pas d'engager la répression. Les vallées de la Sé Done et de la Sé Kong étaient confiées au contrôle de la garde indigène et des postes étaient installés pour protéger les grands axes de communication. Rémy se conformant aux ordres, plaçait des miliciens à Thateng et Ban Phône afin de surveiller la route Saravane - Attopeu. et la haute vallée de la Sé Kong

Sur la Sédone étaient créées des garnisons à Smia, Kantong Niai et Souvannakily. La tranquillité de la basse vallée de la Sé Kong devait être assurée par les postes de Ban Tha Lat sur la Sé Pien et de Ban Kam Po. Sous la direction du commissaire de Ban Mouang deux autres postes étaient ouverts, l'un dans le village de Ky, l'autre dans celui de Nong Poi, au croisement des routes Attopeu-Paksé et Ban Mouang-Saravane. (13)

Enfin, une mission était confiée au garde principal Henry. Accompagné des principaux chefs Nha Heun et Laven qui n'avaient pas rejoint la révolte, il devait remonter la Sé Kong, gagner le plateau par la vallée de la Sé Noi en vue de ramener au calme tous les villages traversés. Partie d'Attopeu le quatre août, la colonne forte de quarante hommes tombait dans une embuscade le quinze août. Suivant leur tactique habituelle, les révoltés laissaient passer l'avant-garde et tiraient à bout portant sur Henry. Sa mort survenait au moment où Tournier estimait contrôler la situation. (14)

Pénétrer sur le plateau était hors de question durant la saison des pluies. Tournier entreprit une nouvelle politique pour ramener les populations dans le giron français. Celle-ci consistait tout simplement à leur couper les vivres. Ainsi, pour affamer les populations, des entraves furent mises à la circulation des denrées et des marchandises, interdiction était faite de vendre du sel, de l'opium et des munitions. (15)

Dès la fin de la saison des pluies, la reprise des opérations était décidée sur le plateau. Rayonnant à partir des postes de Thateng, Ban Phone, Smia, Kamtong Niai, Souvannakily et Dasia, la garde indigène s'efforça de contrôler les axes de communication.

Les échauffourées se multiplièrent le onze, douze et treize septembre. Dans le combat du vingt trois septembre, les troupes de Ong kéo qui avaient cerné le poste de Thateng et tenté de l'enlever furent vigoureusement repoussées, subissant de lourdes pertes. (16)

Pendant que les détachements de Saravane prenaient péniblement pied dans le nord du plateau, les troupes de la garde indigène de Ban Mouang et Attopeu cherchaient à faire de même dans le sud. Trois colonnes, la première partie de Fia Pay (Paksé), la seconde d'Attopeu et la troisième commandée par le garde principal Meslier, au sud du plateau, pénétraient dans les régions insurgées, début octobre. Leur objectif était le camp retranché des révoltés, situé dans le village de Nong Bok, dirigé par Von Tasseng. (17)

Dès le quatorze octobre, la colonne de Ban Mouang enregistrait ses premières pertes, six tués et de nombreux blessés. Contrainte de revenir à Nong Pop, elle ne reprenait sa marche qu'à la fin octobre. Le trois novembre, suite à une nouvelle attaque des insurgés, elle éprouvait de nouvelles pertes. Pendant deux mois son avance fut retardée. A partir de Nong Pop, les révoltés avaient pris soin de faire disparaître le sentier en abattant les arbres. Nombreux étaient le long de la Sé Pien, les villages bien retranchés qu'il fallut enlever de force. Ce n'est que le trente décembre que la colonne de Ban Mouang, bien diminuée, parvenait à Nong Bok. "Elle y était rejointe, début janvier, par la colonne d'Attopeu, forte de cent cinquante hommes". (18)- Un poste avec une garnison de cinquante hommes, était créé à Nong Bok.

II.1.2. - L'extension de la révolte dans la délégation de Tchépone : novembre-décembre 1901.

Alors que le résident supérieur estimait, fin 1901, les troubles sur le plateau des Bolovens en bonne voie de résolution et que les opérations suivaient normalement leur cours (19), le commissaire de Savannakhet, Salabelle, se rendait fin novembre dans les muongs de Phabangs et Xieng Hom, limitrophes de Saravane, où lui était signalée une certaine agitation. Les autorités de Phabang qui avaient averti Salabelle, furent surprises par la soudaineté de la rébellion qu'elles attribuèrent au passage d'émissaires de Ong Kéo dans leur muong.

La présence de ces envoyés dans le muong de Tchépone, à Ban Mung Kao, suffit pour rallier au mouvement la population du canton de Phabang et les minorités Khaleu et Alak de la région d'Asok.

La colonne de quatre vingts hommes, partie le vingt neuf novembre de Tchépone, commandée par Salabelle et deux gardes principaux, faisant fi des interdits des Phũ mĩ bun, entra sans problème, le trente novembre, dans le village de Ban Houei Bung. Salabelle fit arrêter le chef du village et sa femme qui s'était proclamée "reine des Khas", le frère du Latsabout de Phabang et deux ou trois habitants qui n'avaient pu se sauver". (20)

L'étape suivante conduisait le commissaire et ses hommes à Ban Talai, déserté par tous ses habitants, sauf "Pho Bing et sa femme Me Bing reconnue comme la mère de tous les Pho mi bun. (21)

Le deux décembre, la colonne atteignait le village de Ban Houei Khung. Dans ce village, déserté par ses habitants,

avaient eu lieu les premières prédications. La description que nous en a laissé Salabelle laisse à penser que le mouvement des Bolovens était connu depuis longtemps. En effet, comment supposer qu'en quelques jours aient pu s'élever sur le terre plein central "quatre grandes constructions en bambou, reliées entre elles par des galeries. Au centre se trouvait une sorte de chaire semblable à celle que l'on voit dans les pagodes, autour étaient établis des petits abris pouvant contenir huit cents personnes environ, le tout était entouré d'une forte palissade." (22)

De même qu'avaient été détruits les "temples" de Ban Bouei Bung et Ban Talai, ces constructions furent brûlées.

De retour de Savannakhet, Salabelle fit envoyer ses seize prisonniers à Vientiane où Tournier se contenta de les laisser en liberté, après avoir toutefois noté dans son rapport au Gouverneur Général qu'il ne croyait pas à "une correlation entre ce mouvement et celui des "Bolovens".Il ajoutait"il a la même origine, c'est-à-dire l'attente du messie, annoncé depuis deux ou trois ans dans toute l'Indo-Chine, annonce qui n'est parvenue dans ces montagnes éloignées que très tardivement."(23)

La tournée de pacification de Salabelle , si l'on en juge par les évènements survenus dans la dernière quinzaine de décembre, n'avait pas mis un terme à l'effervescence qui règnait dans la province de Savannakhet. Suite à la coupure de la ligne télégraphique, l'Oupahat de Mong Phong effectuait une tournée dans le Thung Pang. A la tête de ses quarante partisans, il dispersait une bande qui se dirigeait vers le Mékong pour se rendre, selon toute probabilité, sur la rive droite. (24)- De son côté, le chef de Tchépone avertissait Savannakhet de la présence, en janvier et février 1902, de plusieurs Phū ñī bun dans les muongs de Xieng Hom et Phabang. (25)

Dans le courant du premier trimestre 1902, la situation se stabilisait, aucun fait marquant n'étant à signaler, ordre était donné de suspendre toutes opérations sur le plateau des Bolovens afin de "laisser la pacification s'achever toute seule". (26)- Seul, le commissaire d'Attopeu entreprenait, fin février début mars, une tournée dans la région contrôlée par les Sédang pour "châtier" les villages qui avaient pris part à l'attaque du poste de Psi, en mai 1901.

II.1.3. Les révoltes du nord-est du Siam : février 1902-juin 1902

Sur la rive droite du Mékong, travaillée depuis 1899-1900 par des prédicateurs qui seraient venus du Laos, la vague millénariste déferla au début de l'année 1902. L'un d'entre eux, Thit Leck de Selaphun, annonçait que le premier jour de la lune décroissante du cinquième mois (huit avril 1902) des malheurs terribles devaient fondre sur tous ceux qui ne lui avaient pas obéi (27) et assurait que l'heure était venue où l'âge d'or allait commencer. (28)

Mais c'est seulement à partir du moment où suivant les exhortations des Phũ mĩ bun un grand nombre de villages de la vallée du Mékong se rendirent en pélerinage à Thatong Phanon (That Phrenon), haut lieu sacré du Bouddhisme, que les autorités siamoises prirent au sérieux l'effervescence messianique.

Dans un premier temps, les siamois ne réalisèrent pas que le mouvement qui s'était déclenché dans les provinces laotiennes dont ils avaient le contrôle, était dirigé par plusieurs chefs. En mettant un terme, en février 1902, aux agissements de Thao Buncan, chef d'une troupe estimée à près de six mille hommes dans le district de Khukhan, relevant de la province de Sisaket, les siamois pensaient avoir mis fin à cette efferves-cence millénariste.

Ils se trompaient bien lourdement. Bien au contraire, les prédications millénaristes s'amplifiaient et leurs auteurs recrutaient de plus en plus de fidèles. Des lettres comme celle qui prescrivait aux bonzes d'abandonner les pagodes et bonzeries et d'aller se réfugier dans la forêt, faute à eux de se voir punir sévèrement et défroqués au moment où le grand Phū mī bun ferait son apparition, circulaient dans le triangle compris entre la Sénoun, Ubon et Khemmarat.

Fin mars, l'agitation atteignait son point culminant dans la région de Khemmarat, où était signalé un mouvement armé. A la tête des insurgés se trouvait Ong Man, lao originaire de la rive gauche, dont la présence avait été notée aux côtés de Ong Kéo, sur le plateau des Bolovens en 1901.

Les sources françaises mentionnent que Ong Man, à la tête d'une troupe de deux à trois cents hommes, dont quelques uns étaient d'anciens nobles qui avaient perdu toutes fonctions administratives, suite aux premières réformes siamoises, entrait le vingt sept mars 1902 à Khemmarat. Après avoir tué l'un des krommakans, le Thao Kounbatout, il faisait libérer tous les prisonniers.

Ong Man dont les troupes grossissaient au fil des jours -dans la version Thai des faits, il est rapporté que

Thit Leck (Ong Leck) se serait joint à lui (29) - exterminait, dans le village de Ban Khou Lou, le vingt huit mars, une troupe siamoise de treize hommes, venue l'arrêter.

Le trente et un mars, un combat eut lieu à Ban Kheung, mettant en présence -selon les estimations- près de trois mille insurgés et une troupe de douze soldats et cent vingt partisans, commandée par le Mon Latsavong et le Chau Muong de Khemmarat. La colonne de police mise en déroute, laissait sur le terrain huit morts, parmi eux le Latsavong et six prisonniers dont le Chau Muong de Khemmarat (30).

Le premier avril, Ong Man voyait son prestige grandir lorsque en marche sur Ubon, siège du haut commissaire siamois, il l'emporta sur une troupe siamoise placée sous la conduite de deux européens. Le combat qui se déroula à Ban Saphu se serait terminé par la mort, à coups de sabre, des deux européens qui s'étaient avancés pour se saisir de la personne du chef des insurgés. (31)- La nouvelle se propageant rapidement, la panique gagnait Ubon. (32)

La relation des faits, vue selon une première source siamoise et que nous relate Charles F. KEYES, citant Phaithun, est fort différente. Si le combat se tint bien à Ban Saphun, situé à cinquante kilomètres au nord-ouest d'ubon, il eut lieu le quatre avril, et la victoire revint aux troupes siamoises. Durant les quatre heures d'affrontement, dans cette bataille considérée comme décisive, plus de deux cents rebelles furent tués, cinq cents furent blessés et cent vingts capturés sans qu'un seul soldat Thai soit blessé. (33)

Mais une autre version rapportée par Yoneo Ishi basée sur le travail d'un autre historien Thai Toem , recoupe dans ses grandes lignes les rapports français. Après la chute de

Khemmarat, le haut commissaire de Monthon Isan dépêchait une première force de police pour circonscrire l'agitation. Cette colonne, impressionnée par la présence des insurgés, prenait la fuite. Une seconde troupe de police, forte de treize hommes, placée sous les ordres du lieutenant Li-, en route pour Ban Saphoeyai (Ban Saphu) tombait dans une embuscade et était exterminée à l'exception d'un homme. (34)

Quoiqu'il en fût, après le sac de Kemmarat et la bataille de Ban Saphu, Bangkok prit des mesures pour renforcer les forces d'Ubon. En réponse au télégramme du haut commissaire Thai, Sanphasitthiprasong, le commandant de la garnison de Nakhon Ratchasima (Khorat) ordonnait à quatre cents hommes de se mettre en marche. Deux cents soldats par la route de Surin prirent le chemin de Srisaket et Ubon, cent hommes allèrent renforcer Roi Et et le reste de la troupe se rendit à Yasothon. (35)

De plus, selon les renseignements du Vice-Consul français en poste à Khorat, la garnison de la ville "composée de six cents hommes et de mille soldats de réserve ayant été dirigée vers l'est, les autorités royales procédaient à de nouvelles levées de réservistes qui portaient l'effectif des troupes stationnées dans cette ville à plus d'un millier d'hommes. Le contingent d'artillerie avait été également augmenté et porté à cent cinquante hommes. Enfin, une vingtaine d'officiers, arrivés de Bangkok, constituaient les cadres. (36)

Pendant les deux premières semaines d'avril, plusieurs affrontements opposèrent les insurgés aux troupes siamoises. D'importants mouvements de Phũ mĩ bun étaient signalés à Nam Nao, Nong Kadan, Samouane, Muong Nien. Au cours de ces opérations de nettoyage, les forces gouvernementales auraient tué trois cents rebelles, dont Ong Luong, lieutenant de Ong Man (37)

et capturé près de quatre cents insurgés, dont Ong Leck. Quant à Ong Man, déguisé en paysan, il put s'échapper en passant sur la rive gauche où il aurait participé, selon Keyes, aux côtés de Ong Kéo à l'attaque de Savannakhet. (38)

Côté français, les évènements survenus sur la rive droite étaient suivis avec la plus grande attention. Pour éviter que les insurgés, dispersés par les forces siamoises ne viennent trouver refuge sur la rive gauche, Tournier envoyait vingt cinq hommes renforcer la garnison de Savannakhet, le six avril, et demandait que vingt cinq miliciens de Quang-Tri (Annam) soient dirigés sur Tchépone. (39). Ces précautions, comme devait le prouver par la suite les évènements, s'avèrèrent insuffisantes pour empêcher la violation de la rive gauche.

De son côté, le sept avril, le Consul d'Ubon jugeant que le gouvernement siamois paraissait "absolument impuissant" face aux insurgés, demandait au résident supérieur au Laos s'il pouvait "offrir des troupes françaises pour prendre les rebelles à revers". (40)

Mis au courant de la situation sur ordre du ministre des Colonies, suite à la demande de Klobukowski, Ministre de France à Bangkok, Doumer, Gouverneur Général de l'Indochine prenait des mesures pour assurer, éventuellement, la sécurité d'Ubon et empêcher que les insurgés ne pénètrent sur la rive gauche.

Le dix sept avril, sous les ordres du Capitaine Gay "une section d'infanterie coloniale venant de Phnom Penh, et la neuvième des tirailleurs," prenaient la route de Kratié et de là se dirigèrent sur Stung Treng et Bassac. (41)

A la même époque, le Consul de Battabang signalait que l'agitation avait repris, dans le district de Kukhan qui n'avait jamais été délimité exactement. Les partisans de Thao Buncan faisait à nouveau parler d'eux. Dans la nuit du dix neuf avril plusieurs hommes du consulat de Battambang étaient attaqués. (42)

En présence de cette situation et par mesure de précaution, Doumer jugeait utile d'envoyer, le vingt six avril, la sixième compagnie de tirailleurs annamites de Mytho et un peloton d'infanterie de marine de Saigon -soit deux cents tirailleurs et cinquante européens- sous le commandement du chef de bataillon Beaudouin. (43) Le trente avril, ces renforts prirent position à Bassac. (44)

Parallèlement à l'action française sur la rive gauche réprimant les révoltes qui avaient éclaté dans la province de Savannakhet à la mi-avril 1902, les siamois venaient définitivement à bout des derniers groupes de révoltés qui sillonnaient la province d'Ubon et la zone réservée des vingt cinq kilomètres. Au terme de l'accord passé avec le ministre de France au Siam, Klobukowski, au début du mois de mai 1902, les forces siamoises accompagnées d'un agent français, pouvaient désormais pénétrer dans la zone des vingt cinq kilomètres de la rive droite du Mékong -territoire neutralisé en vertu de l'Article III du Traité Franco-Siamois du trois octobre 1893. (45)

Toutefois, tous les rapports émis au cours du mois de mai par les observateurs français -le consul d'Ubon et les Pères de la Mission Catholique- jugeaient la situation alarmante.

Dans la région de Bassac, le père Cousnon rapportait la présence d'un Pho mi boun, entouré de nombreux partisans, dans le village de Ban Hong Hi. Ceux-ci, selon ses dires, s'apprêtaient à marcher sur la mission. (46)

En date du six mai, le commissaire français de Stung Treng faisait part au résident supérieur au Laos de la présence, à trois jours du chef lieu de la zone neutre, "d'une bande armée qui se disposait à attaquer Stung Treng". (47)

La suite prouva que tous ces faits étaient grossis. En fait, seule une opération notable eut lieu durant le mois. Le treize mai, une bande estimée à cinq cents hommes et dont l'objectif était de s'emparer de Ban Dua Makheng, était signalée entre Nonghan et Song Khone-Lakhone. (48)- Dans les jours qui suivirent, le Prince de Ban Dua Makheng communiquait, au Résident Supérieur Tournier, les résultats de l'opération de démentèlement de la bande. La troupe siamoise, formée de quarante huit soldats et de quatre cents partisans lao, avait dispersé et infligé de sérieuses pertes aux insurgés se montant à "deux cents morts, quarante prisonniers dont le chef du mouvement, le Phya Thamicalat et deux autres Phũ mĩ bun, Ong Kéo et Ong Khao". (49)

Dès la fin mai, comme devaient le confirmer les rapports des commissaires de Savannakhet et de Bassac qui s'étaient soit rendus sur la rive droite, soit avaient envoyé des émissaires, la situation sur la rive droite était devenue satisfaisante.

Dans la zone neutre, les troupes siamoises n'étaient intervenues qu'en de rares occasions et n'y avaient jamais réellement séjourné. (50)- La levée des forces de police lao, ainsi que la réquisition de tous les hommes de dix huit à trente cinq ans, avait suffi à assurer la sécurité dans ces régions. (51)- A la mi-mai, tous les soldats siamois avaient évacué la zone des vingt cinq kilomètres. (52)

Dans la première semaine de juin, une partie du corps de troupe de Khorat, envoyée sur le Mékong pour réprimer la révolte, rentrait à sa base. (53)- Enfin, à la mi-juillet au nom du Gouvernement français, le Chargé d'Affaires à Bangkok notifiait au Gouvernement siamois : "que l'effet de l'autorisation de pénétrer dans la zone réservée avait cessé avec les circonstances qui en avaient motivé l'octroi". (54)

II.1.4. -La révolte dans la province de Savannakhet : Février 1902-juin 1902

Suivant les ordres qui lui furent donnés et n'augurant en rien des évènements qui allaient suivre, le quatorze avril, le commissaire de Savannakhet, Salabelle, accompagné de l'inspecteur Floderer, se rendait à Khemmarat pour prendre le pouls de la situation sur la rive droite et surveiller les opérations des forces siamoises dans la zone réservée.

De retour à Savannakhet, le vingt avril, il trouvait la ville en état de siège et apprenait que le seize avril les insurgés avaient été vus dans les villages de Nam Nao, Nong Kadan, Sanouane, et que Ong Boudda, dit Ong Ka, après avoir été arrêté, le dix huit avril, avait été délivré le jour suivant.

En vue de protéger la ville, l'annonce d'une attaque était imminente, deux postes avaient été placés, l'un sur la route de Nam Nao, l'autre sur celle de Ban Soc.

L'attaque se produisit le vingt et un avril au matin. Ce fut le poste de Ban Soc qui fut le premier pris à parti. Défendu par tous les effectifs disponibles, quarante hommes dont cinq français, il résista à la poussée des insurgés dont la troupe était estimée à plus de deux mille hommes. Refoulés, les assaillants furent poursuivis sur trois kilomètres. La seconde attaque sur la route de Nam Nao, ainsi que les deux autres assauts sur le poste de Ban Soc, malgré une meilleure organisation de la part des insurgés, furent également repoussés.

A l'aube du vingt deux avril, le poste de Nam Nao était une dernière fois assailli sans plus de succès.

L'heure des comptes était arrivée. Côté français, on relevait un mort et un blessé. Pour leur part, les insurgés avaient laissé sur le terrain plus de cent trente morts, deux cents blessés, et trois prisonniers entre les mains des français.

A la suite de ces attaques, le commissaire de Savannakhet dans son rapport des faits, s'interrogeait sans pouvoir apporter une réponse : "sur le courage et l'incroyable ténacité des adversaires. Si en effet on peut expliquer la première attaque par le fanatisme et la superstition de ces gens qui

apparaissent selon les zones, en milieu proto-indochinois ou lao. Mais très vite cet effort collectif pour accélérer l'avènement du royaume millénial va retomber, l'exaltation et l'espérance faire place à l'abattement, après les défaites lourdes en vies humaines enregistrées lors des affrontements frontaux avec les troupes des occupants français et siamois.

Dans la phase suivante 1903-1910, la révolte ne survécut que dans les Bolovens, région d'accès difficile où les insurgés surent tirer parti des possibilités offertes par le terrain et des refuges offerts sur la rive gauche de la Sé Kong pour conduire une lutte de guérilla. Au gré des mesures coloniales d'endiguement, le mouvement connaîtra des phases de reflux et de flux. Il est au creux de la vague en 1903 et 1904 lorsque le mouvement se scinde en deux parties. Il connaîtra une embellie en 1905 et 1906, puis à partir de 1907, il s'étiole avec les premières soumissions réelles ou passagères de ses leaders, et les défections de plus en plus nombreuses des fidèles. Le mouvement disparaîtra avec l'arrestation et la mort de son chef en 1910 et la déportation de ses lieutenants et auxiliaires.

II. 1. LES ANNEES FORTES -LES SOULEVEMENTS DU SUD ET CENTRE LAOS ET DU NORD EST DU SIAM : 1901-1902.

II.1.1. La révolte du plateau des Bolovens : mars 1901 - décembre 1901.

Dans l'énoncé des causes de la révolte des Bolovens, DAUPLAY concluait qu'à la fin de l'année 1899, après cinq ans de domination française, la mentalité des populations du plateau comme celle des vallées de la Sé Done et de la Sé Kong pouvait

croyaient voir nos balles se changer en fleurs de frangipanier, comment admettre les attaques suivantes, qui se sont faites sur une route sanglante, chargée de blessés et de cadavres affreux. (55)

Dans la journée du vingt trois, les vingt hommes envoyés de Vientiane et Hinboun parvenaient à Savannakhet. Salabelle, sans nouvelle de Songkhône, la ligne téléphonique ayant été coupée, décidait alors de s'y rendre. A peine arrivé dans le village de Ban Soc, le vingt cinq avril, il apprenait que le vingt trois avril le poste de Songkhône, abandonné par le Receveur des postes Derripon, avait été pillé.

De son côté, le chef de poste de Tchépone qui avait perdu tout contact avec Savannakhet et à qui l'on venait de signaler une bande de deux mille hommes marchant sur Muong Phin et Tchépone, télégraphiait le vingt huit avril pour demander des secours. (56)

Dans un premier temps, il recevait vingt hommes le vingt neuf avril, puis vingt autres le trente. Le deux mai, l'inspecteur Lardier du poste de Lao Bao, à la tête de vingt miliciens, arrivait à son tour, suivi le trois mai par le Résident Supérieur de Quang Tri qui conduisait une colonne de cinquante soldats. Ce même jour, sur ordre du gouverneur général, un détachement de soixante quinze miliciens tonkinois, destiné au Darlac, prenait la route de Tchépone. (57)

D'autre part, averti de la gravité des faits par le receveur des postes de Songkhône, et sans nouvelle du résident supérieur, le commissaire de Bassac faisait diriger sur Songkhône quarante cinq hommes, alors que le commissaire de Saravane y avait déjà détaché une colonne de quarante miliciens. (58)

Quant à Tournier, privé de toutes communications avec le Bas-Laos, suite à l'arrivée d'une dépêche lui annonçant l'attaque de Savannakhet, il décidait de s'y rendre pour juger de la situation. (59)- Parvenu à Savannakhet dans la nuit du vingt huit au vingt neuf avril, après deux jours de voyage, il ordonnait de suspendre pour un temps la répression, en vue d'obtenir la reddition des insurgés. Il accordait huit jours aux révoltés, réfugiés dans les forêts entre Nam Lao et Songkhône, pour venir déposer les armes. Puis, il faisait informer tous les villages qui avaient participé à l'attaque de Savannakhet qu'ils paieraient tous les dégâts causés à la ligne télégraphique et au bureau de Songkhône. Enfin, il convoquait tous les fonctionnaires de la province pour se rendre à Savannakhet prêter serment. (60)- Par mesure de précaution, il exigeait qu'ils apportent toutes les armes appartenant à leurs administrés. (61)

A partir des premiers jours de mai, les colonnes françaises reprenaient les opérations sur le terrain. Quatre colonnes convergèrent de Saravane, Bassac, Tchépone et Savannakhet sur Songkhône où les insurgés s'étaient, semble t-il, réfugiés après l'attaque de Savannakhet.

Dès le cinq mai, le garde principal Nollin et son détachement de Saravane réoccupaient Songkhône. Le six mai, Nollin se rendait au village de Ban Phai Ok où il dispersait une quarantaine de révoltés. Le huit, il pénétrait dans le village de Nong Kadanh, considéré comme le haut lieu de la résistance.

Conformément aux ordres reçus, le village était complètement détruit, son chef exécuté. La répression qui s'abattit sur ce village n'en était pas pour autant terminée. Le treize mai, six des principaux chefs -Ong Chao Lansang, Chao Kha Tanan, Ong Lich, Ong Khéo et deux bonzes, dont le chef de la pagode

Khou Khéo- étaient, à leur tour, passés par les armes. Enfin, une dizaine d'insurgés furent internés à Hinboun et Vientiane par mesures administratives et toutes les familles furent réparties, par groupe de quatre ou cinq, dans différents villages de la Sé Ban Fai. (62)

De son côté, la colonne partie de Tchépone, le quatre mai, réoccupait Muong Phine et toujours sans nouvelle de Savannakhet se portait sur Songkhône où elle arrivait le douze. Là, elle retrouvait le détachement de Salabelle. Celui-ci avait quitté Savannakhet le huit mai et après avoir traversé un grand nombre de villages dont la population avait marché avec les insurgés -Nam THouen, Ban Deng, Ban Phou Tat, Ban Na Khan, Ban Phoutan, Ban Na, Ban Don, Ban Na Ma Kuei, Ban Phou Kho, Ban Na Khan- arrivait dans la soirée du neuf à Songkhône.

La situation s'étant bien éclaircie à Songkhône, le quatorze mai, le Résident Supérieur de Quang-Tri quittait la ville, suivi le même jour par le détachement de Saravane qui s'en retournait vers le Phou Khao où une bande de douze cents révoltés venait d'être signalée. (63)

Le quinze mai la colonne de Bassac, quarante trois hommes et les gardes principaux Tillinac et Coutelle, arrivait à Songkhône. Pendant plus d'un mois, Salabelle parcourut la région comprise entre Songkhône et Tchépone, suivant de près les deux opérations qu'il avait ordonnées.

La première, commencée dès le seize, conduisit un détachement de soixante quinze hommes et six européens dans le massif du Tong Pang considéré comme le grenier à riz des insurgés. L'opération menée contre les chefs rebelles installés à Ban Kout Hi, n'ayant donné aucun résultat, Salabelle désignait Coutelle et ses trente miliciens pour rester à Ban Houei Mun et silloner la région.

Dans les semaines qui suivirent, un chassé croisé s'engagea entre troupes françaises et révoltés. Ces derniers étaient signalés, le vingt mai à Muong Saphat, le vingt trois à Ban La Tiang, le trente dans le Phou Kao. Dans ce dernier site, les insurgés, profitant du manque de coordination entre les colonnes françaises et aidés sans doute par les populations qui devaient les renseigner et les ravitailler, parvinrent à passer entre les mailles du filet. Tous les chefs, Ong Bouddha, Chao Chakalaveta, Ong Sit, Ong Luong, Ong Set, Ong Komality, Ong Komapa, Ong Pasatong, Ong Phabat, avec quarante et un de leurs hommes purent gagner le Tong Pang. Le seul succès à l'actif de ces colonnes de police fut acquis le 11 juin, avec la prise du repaire de Ong Bouddha et l'exécution de deux hommes du village de Ban Nam Khan.

La seconde opération, menée dans la région de Tchépone par les inspecteurs Beauger, Collard et Lardier ramena rapidement la tranquillité dans les muongs de Xieng Hom et Phabang. Parmi les autorités de Xieng Hom, qui avaient toutes participé à un degré ou à un autre à l'insurrection, seul le Chau Muong refusa de se soumettre.

La situation étant à peu près rétablie, le douze juin la colonne Lardier , avec les renforts de Lao Bao et Quang Tri, reprenait la route de l'Annam. Le dix huit juin, Coutelle qui était relevé à Ban Nouei Mun par l'inspecteur Guilloux et quarante hommes, regagnait sa base de Bassac. (64)

A la fin du mois d'août 1902, les mouvements Phū mī bun semblaient maitrisés. Dans leurs rapports, les commissaires de la province et le résident supérieur affichaient leur optimisme. La situation était apparamment bien éclaircie : "toute la surexitation causée par les Phu mi bun est tombée, et aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche, on s'efforce de rattraper le temps qui a été perdu pour les récoltes et de prendre les mesures nécessaires pour réparer le mal qui

a été causé... Il ne reste plus sur le plateau que trois ou quatre petites bandes formées de gens du pays trop compromis et qui ont à leur actif trop de crimes pour pouvoir espérer leur pardon : bandes armées, manquant de munitions, de riz, de sel et qui ne manifestent leur présence que par leur tentative de se procurer des vivres dans les villages ; ces bandes traquées disparaîtront sans secousse et sans perte pour nous. (65)

Pour réduire ces bandes qui circulaient impunément dans tout le plateau, dans la région de Tchépone et le long du Mékong, différentes mesures furent prises par le résident supérieur.

Pour assurer la sécurité de la province de Savannakhet, le poste de Tchépone fut renforcé et un détachement de quarante cinq miliciens s'établit à Songkhône. (66)

Dans la province d'Attopeu, en août 1902, était ouvert un nouveau poste, celui de Dak Chuk, dans la haute vallée de la Sé Noi. Ce poste de cinquante gardes indigènes, sous la direction d'un garde indigène, était chargé de pacifier la région des Nha Heuns. (67)

De plus, lors de leurs tournées, les commissaires du gouvernement avaient pour mission de rassurer les populations et leur faire comprendre que le temps de la répression était passé, l'administration pardonnant ces moments "d'égarements". C'est ainsi que dans sa tournée de novembre 1902, le commissaire Salabelle présidait à la reconstruction du village de Ban Nong Kadan, principal centre d'agitation de Savannakhet. A cette occasion, les habitants dispersés dans les différents villages lors de la répression, furent autorisés à venir s'y installer.(68)

Enfin, contre les insurgés qui n'avaient pas déposé

les armes, une seule solution était envisagée, les réduire au silence et ce par tous les moyens. Cet ordre du résident supérieur, n'avait d'ailleurs jamais cessé d'être appliqué.

Alors qu'à Savannakhet, les troubles battaient leur plein, un mouvement combiné entre les forces de Saravane et Attopeu était organisé à la mi-mai contre Ong Kéo dont le repaire avait été localisé dans le Tong Houang aux sources de la Sé Noi. Opération réussie si l'on en juge les résultats : les insurgés, au nombre de huit cents, étaient dispersés ; ils laissaient derrière eux plusieurs morts et de nombreux blessés. (69)

Dans la province de Savannakhet, après l'arrestation en juin du Phũ mĩ bun, dont la tête avait été mise à prix par les siamois (70), les forces de l'ordre sillonnèrent tous les muongs limitrophes de la province de Saravane, à la recherche de Bac Boudda, Bac Pong dit Chan Chakavetou et Ong Sit. Durant les mois de juillet et août, on les vit tour à tour dans les muongs de Phalane, muong Phine, Tchépone, Xieng hom. (71)- A Tchépone, ils ne devaient leur salut qu'à la complicité de plusieurs villages proto-indochinois indépendants, relevant de l'Annam. (72)

Quant à Ong Man et Ong Kout, à la tête d'une vingtaine de partisans, ils étaient chassés, en novembre, du Phou Pha Kéo par un détachement de la Samia, guidé par le Phou Souei de Saphat, puis dispersés par le Latsavong de Wapi à Houei Hai près du Mékong. (73)

L'année 1902 s'achevait par une nouvelle opération menée contre Ong Kéo. Une fois de plus, la coopération entre les détachements de Saravane, Attopeu et Bassac ne donnait aucun résultat. L'étau mal reserré les colonnes d'Attopeu et Bassac parvenant au repaire de Ong kéo quelques jours après celle de Saravane, les insurgés n'eurent aucun mal à s'échapper. (74)

A la fin de cette année 1902, on peut considérer comme révolus les grands mouvements de population, les attaques de front, à terrain découvert, contre les troupes françaises ou siamoises. Abandonnées par une partie de la population, traquées et pourchassées impitoyablement, les dernières bandes de révoltés se réfugièrent sur le plateau des Bolovens, région qu'elles connaissaient parfaitement bien et dont les populations, en grande partie, leur étaient acquises. Utilisant remarquablement le terrain, faisant leurs coups de main puis décrochant aussitôt pour se fondre dans la nature, les insurgés livrèrent pendant près de sept ans une guerre de guérilla.

II.2. L'ANCRAGE DU SOULEVEMENT DANS LES BOLOVENS : 1903-1910

II.2.1. La révolte dans l'impasse : 1903 - 1904

Que ce soit à Attopeu, Bassac, Saravane, les commissaires du gouvernement avaient en cette année 1903 la conviction que l'insurrection était terminée. Partout les bandes qui agissaient en maître sur le plateau des Bolovens en 1902, étaient activement pourchassées. Les soumissions se multipliaient et les mesures de pacification commençaient à donner des résultats. (75)

Dans la province de Ban Mouang, par centaines, les habitants rentraient dans leur village, où venaient s'établir près des postes de la garde indigène : deux cent vingt huit personnes en juin ; en juillet c'était le tour de Vong Tasseng et de Khagnong Ao avec sept villages, soit trois cent quarante habitants. Le Phoban de Sé Pien se soumettait également avec

soixante cinq personnes et à sa suite cinq autres villages de la Sé Pien suivaient cet exemple. (76)- Le dix huit septembre, ils venaient prêter serment selon la formule traditionnelle:

"Nous tous, Khas, faisons le serment de fidélité, le jurons devant Monsieur le Gouverneur Général de l'Indo-Chine, représentant de la République Française.

Aujourd'hui nous venons humblement nous soumettre pour lui demander à bien travailler sous ses ordres, fidèlement, sans cesse et sans penser à des affaires de trahison contre lui.

Si par hasard, nous tous Khas, nous nous proposions de nous révolter contre lui à l'avenir, tous les anges, le Dieu Indra, les chefs de l'enfer, les fils des habitants des cieux qui vivent dans les douze trésors et enfin tous les anges qui surveillent ce lieu de bien vouloir venir nous tuer impitoyablement.

Nous devons mourir broyés ou coupés soit par la foudre du ciel, soit par le sabre grand lourd et sacré, soit par toutes sortes d'animaux féroces qui vivent dans l'eau et sur la terre et que notre mort causée par ces dangers ait lieu dans le délai de trois à sept jours sans pouvoir faire nos adieux, nos recommandations à nos femmes et à nos enfants.

Mais si au contraire, nous ne pensons pas à nous révolter contre lui, nous espérons avoir toujours une excellente santé et vivre pendant très longtemps dans ce monde.

Et quand nous mourons nous aurons l'espoir d'aller dans le paradis et une fois morts, dans cet endroit, nous espérons renaître dans le monde, soit comme hommes raisonnables, soit comme des gentilhommes, soit comme des richards et surtout nous espérons avoir une longue vie et que tout cela nous arrivera conformément à nos vifs désirs."

Dans leurs rapports des mois de juin et juillet, les commissaires de Saravane et Attopeu enregistraient le retour, en grand nombre, d'habitants réfugiés dans la forêt. (77)

Au fil des mois, les Lové , les Souei , les Ta Hoi , une partie des Nha Heun se fixaient sur le plateau dans le commissariat d'Attopeu. Suivant les conseils du commissaire, ils se rapprochèrent des voies de communication. S'affranchissant de la tutelle des Lam Kha, ils nommèrent leurs propres chefs et ceux-ci traitèrent directement avec l'autorité supérieure de la province des questions d'impôts et de justice. (78)

A Saravane, le Chau muong de Khamtong Niai remettait ses armes et se retirait dans son village après deux années passées dans la dissidence. (79)- L'un des beaux-pères de Ong Kéo, ainsi qu'une dizaine de ses partisans faisaient de même. Dans son rapport de fin d'année, Chamberre se montrait optimiste: "Les bandes rebelles sont desorganisées, Bac My se trouve à Ta Lui sur la rive gauche de la Sé Kong avec Bac Preuy. Il paraît que leur situation est critique, ayant beaucoup à souffrir ce qui a diminué leur prestige... Le Latsavong qui accompagne Bac My, ancien Latsavong de Saravane et frère du Chau muong actuel, serait disposé d'après les derniers renseignements à me faire sa soumission."(80)- Un total de quarante huit villages dontla plupart ayant un nombre variant de quatre à dix familles en moyenne, étaient rentrés dans le rang.

Entre temps, la garde indigène ne restait pas inactive et la pression qu'elle exerçait sur tout le plateau lui valut quelques succès. Dans la province de Saravane, la bande de Ong Me Sa et du Latsabout de Sapha, forte environ de trente fusils, était défaite dans le village de Ta Luong. Ong Mé Sa était tué, quinze fusils tombaient entre les mains des français. (81)- Ong Kéo, dont on avait retrouvé le repaire, perdait

dans des affrontements successifs, trois éléphants, cinq fusils, et plusieurs paniers de salpêtre. (82)

Il suffit de prendre connaissance de l'itinéraire de Ong Kéo, pour se rendre compte combien sa situation était précaire en cette année 1903. Signalé dans la région de Thung Vai et de Nong Met, dans le courant du premier trimestre, il en était chassé par le détachement d'Attopeu. Quelques temps plus tard, on le retrouvait plus au sud, aux sources de la Sé Pien à Ban Thampon. Ne disposant d'aucun ravitaillement, la peste bovine décimait le bétail et la disette sévissait sur la Sé Pien, Ong Kéo et ses partisans passèrent sur la rive gauche de la Sé Kong. (83)- Leur présence au mois d'août était notée à Ban Taloui, Ban Tok et Ban Nam Hieng et, d'après certains de ses partisans soumissionnaires, la misère portait un rude coup au moral de ses troupes. (84)

Quant à ses lieutenants les plus actifs, Ong Thong et Kommadam, ils ne faisaient guère parler d'eux. Ong Thong, en constant déplacement, opérait à partir de la rive gauche de la Sé Kong. Kommadam, qui n'avait pas suivi Ong Kéo dans sa nouvelle retraite, était resté dans le Thung Vai, à quelques kilomètres de Nong Mek.

Sans ressources ni munitions, réduites à une centaine de partisans actifs, en possession de quatre vingts fusils (85), ces bandes ne se manifestèrent qu'en deux occasions. Fin mars, quelques coups de fusils étaient échangés avec le poste de Ban Phon dans la province de Saravane (86), et à Bassac dix huit insurgés étaient venus réquisitionner dans le village de Ban Samogo du sel, du riz, et des poulets. (87)

Pour assurer la sécurité et pacifier la région, près de six cents hommes de la garde indigène étaient en poste sur

le plateau. Un tel déploiement de forces ne se justifiait que par la présence de poches de résistance dans le Thung Vai et sur la rive gauche de la Sé Kong. (88)

Malgré une certaine effervescence dans la province de Bassac, le premier trimestre fut relativement calme. A l'exception de quelques incursions menées, à partir de Thung Vai, par Kommadam et Kommaseng dans la région de Nam Khong, rien n'était à signaler à Saravane et Attopeu. Ne pouvant négliger la présence de Kommadam et de ses soixante dix partisans, le commissaire de Bassac, dès le mois de février, prenait certaines mesures. Deux postes de garde jugés trop vulnérables, vu leur effectif réduit, une dizaine d'hommes, étaient supprimés ; quant au poste de Nam Khong, ordre lui fut donné de se saisir de tous les approvisionnements des villages voisins. (89)

En mai, des Nhas Heun insoumis avaient rejoint les partisans de Kommadam et on prêtait à cette bande, de trois cents hommes, "l'intention de semer le trouble" dans les environs de Nam Khong. Pour être prêt quand l'orage éclaterait, le commissaire de Bassac fermait les postes de Kione, Mun Pak Di et Mong muang. Cela lui permettait de porter l'effectif du poste de Nam Khong à soixante neuf hommes. (90)- Des patrouilles volantes purent alors parcourir la région et l'une d'elle, dirigée par le garde principal Stumpp, eut "pour résultat de déloger les rebelles, et d'amener la saisie d'une quantité importante de paddy". (91)

Finalement, l'évènement le plus marquant de cette année 1904 devait avoir lieu plus au sud, sur le plateau de Darlac. Odend'hal qui avait participé à la mission Pavie et administré par la suite la province d'Attopeu, s'était rendu en pays Jarai pour étudier cette minorité et obtenir la soumission du Sadet du Feu Hao Xa. Dans la nuit du sept avril 1904,

Odend'hal et trois annamites de son escorte étaient massacrés à coups de lance. (92)

Si ce fait, dont on trouvera une relation plus détaillée à la note (93) et qui n'a aucune liaison directe avec les évènements des Bolovens, trouve sa place ici, c'est que la nouvelle de la disparition d'Odend'hal . se répercuta sur tout le plateau des Bolovens. A ce sujet, François Moppert note que "les Bolovens y voient un signe de la détermination de tous les minoritaires montagnards, qu'ils soient Lavens, Sédangs ou Djarais, à résister à toute acculturation". (94)

Sur le plateau, les français continuaient leur politique de pacification. Apparemment tout allait pour le mieux, d'autant que les insurgés, à qui l'on prêtait peu"d'audace", évitaient soigneusement de se trouver sur le passage des colonnes (95) et que de nombreux soumissionnaires, à qui l'on avait confié la responsabilité des cantons, étaient désormais trop compromis vis-à-vis du parti des révoltés pour se passer de l'appui français. (96)

Les administrateurs continuaient à faire pression sur les autorités lao et les Lam Khas pour qu'ils abandonnent le contrôle du plateau. Un nouveau pas était franchi avec l'organisation en cantons indépendants des villages Bolovens. La surveillance ainsi accrue de la partie centrale du plateau permettait de rétablir la sécurité. Le commerce reprenait et "la route de Nong Bok à Nong Met, sur laquelle pas un soumissionnaire n'eut osé se risquer seul il y a quelques semaines (nous sommes en janvier 1904), est aujourd'hui constamment sillonnée par de petits groupes de Khas se rendant de Nong Bok à Paksé pour y acheter du sel ou venant de Nong Bok à Nong Met pour y écouler des marchandises." (97)

Par contre, l'organisation des Nha Heun en cantons indépendants s'avéra plus difficile. Répartis entre les provinces de Bassac et d'Attopeu, les Nha Heun ne reconnaissaient d'autorité que celle de quatre de leurs chefs, dont trois étaient encore dans la dissidence.

Malgré l'opposition des chefs Nha Heun d'Attopeu, la partie du plateau des Bolovens relevant de cette province fut rattachée à la province de Bassac. Le poste de Nong Met releva dès lors de Bassac. Devant les protestations des chefs Nha Heun, au nom du respect des traditions anciennes, le résident supérieur revint sur sa décision. Le risque était trop grand de voir les Nha Heun rejoindre les résistants qui étaient alors en pleine réorganisation.

La bande de Ong Kéo, toujours sur la rive gauche de la Sé Kong, allait à nouveau, à la fin de l'année 1904, se manifester. Suite à une décision interne, Ong Thong, en octobre 1904, quittait définitivement le repaire de la Sé Kong et se séparait de Ong Kéo. A la tête d'une quarantaine de partisans, il investissait le Phou Katé et fixait sa base à vingt cinq kilomètres de Saravane. Par quelques coups de main audacieux, il attirait sur lui l'attention de l'administrateur de Saravane. Les résistants qui : "paraissaient cantonés depuis un an et demi dans une région lointaine rentraient sur scène." (98)- La révolte des Bolovens entrait dans sa troisième phase.

II.2.2. Nouvelles flambées sur le plateau des Bolovens : 1905 - 1906

Un mouvement de désertions dans la garde indigène de Saravane, suite aux mauvais traitements qui leur étaient infligés par quelques gardes principaux, incita Ong Thong à profiter de ce mécontentement pour reprendre l'initiative sur le terrain.

Le vingt six décembre 1904, embusquée dans les broussailles, sa troupe tirait sur le convoi postal de Dong Chau. Les tirs meurtriers -un linh tué, deux femmes grièvement blessées- mettaient en déroute le petit convoi ; prévenu, le chef de poste de Dong Chau, Jamain ., se rendait sur les lieux du guet-apens. Il y trouvait le courrier intact et une lettre des assaillants, adressée aux miliciens. Ong Thong leur faisait savoir qu'il n'en voulait "qu'aux chefs français" et leur demandait de déserter pour venir le rejoindre. (99)

Mis au courant, alors qu'il se trouvait à Bassac, en discussion avec le résident supérieur Chamberre rentrait précipitamment à Saravane.

En janvier 1905, alors que Chamberre effectuait une tournée dans le muong de Soutabali, Ong Thong décidait d'attaquer le chef lieu de ce muong. Le vingt quatre au soir, les résistants pénétraient dans Soutabali, tiraient quelques coups de feu sur la maison du Chau muong avant de battre en retraite,sous le feu nourri de l'Oupahat et des Kromakams.

Aucun hasard dans cette attaque qui devait faire trois blessés graves parmi les villageois. En concentrant leur assaut sur la maison du Chau muong, les assaillants montraient

bien qu'ils n'en voulaient qu'à sa personne. Le Chau muong collaborait étroitement avec l'administration française. Chamberre peu auparavant lui avait remis quelques fusils et s'apprêtait à lui rendre visite le lendemain.

Cette visite du vingt quatre janvier avait d'ailleurs fort mal commencé. Une colonne de reconnaissance du poste de Dong Chau, envoyée par Jamain sur la Sé Kong, rencontrait un poste avancé de résistants dans la haute Sé Kong. Au cours de l'engagement, un linh était tué ainsi que plusieurs rebelles. Leur chef, Ong Thit Com, aurait, quant à lui, été sérieusement touché à l'épaule.

Moins de trois semaines plus tard, Ong Thong avait décidé de tendre une embuscade à Chamberre sur la route de Paksé. Retardé dans sa marche par un accès de fièvre, Chamberre avait pu être prévenu de l'attaque par l'intermédiaire d'un commerçant. Celui-ci, arrêté par les partisans de Ong Thong au village de Ban Pouleng, non loin de la route de Paksé, avait réussit à se sauver. Il contraignit, par son évasion, Ong Thong et ses partisans à s'évanouir dans la nature et : "il fut impossible de connaître la direction qu'ils avaient suivie." (100)

Rendu sur les lieux pour y faire son enquête, Chamberre montrait toute sa surprise devant l'audace de cette bande qui: "avait parcouru, en quelques jours, cent cinquante kilomètres pour se trouver sur son passage". (101)- Désabusé, il constatait: "l'abstention complète des autorités indigènes de nous fournir des renseignements. Le Phya Muong Khong de Paksé m'a déclaré lui-même qu'il n'avait pas à s'occuper des affaires chez les Khas et les Khas ne sont qu'à deux heures de chez lui ! Cette interprétation des ordres me paraît dangereuse." (102)

Si, comme le souligne l'historien François Moppert, le climat d'insécurité est créé et que : "Ong Thong évolue avec la complicité des habitants" lorsqu'il affirme que "ce que Chamberre ne sait pas pour le moment c'est que la bande de Ong Thong a opéré à partir d'une base établie dans le Phou Katé et qu'il agit sur les ordres de Ong Kéo retranché à Ban Tok" (103), il ignore qu'en décembre 1904, Chamberre avait déjà noté la présence de Ong Thong dans le Phou Katé. Ong Kéo l'avait chassé de la rive gauche de la Sé Kong, suite à la rupture de leurs relations en octobre 1904.

Réaliste, sachant fort bien que "ces gens redoutent plus les représailles des rebelles que les nôtres", et libéral, Chamberré se refuse à :"employer contre eux les moyens cruels dont on s'est déjà servi. Les mandarins de Saravane sont très mauvais et je me méfie d'eux, mais les briser en ce moment serait, je crois, aggraver la situation". (104)- C'est pourquoi il convoquait les autorités indigènes, les invitant à coopérer sous peine de sanctions si elles ne fournissaient les renseignements portés à leur connaissance. Auprès de la population il poursuivit sa politique de bienveillance dans le but de se les attacher : dégrèvement d'impôts, justice conforme à la tradition, secours en période de famine... Enfin, après avoir supprimé les petits postes de la garde indigène, ceux de moins de dix hommes, il faisait multiplier les sorties des colonnes volantes. (105)

Son objectif était de provoquer une scission au sein des populations du plateau. Ainsi isolés, les "irréconciliables" dans leurs repaires de la Sé Kong et du Phou Katé trouveraient des difficultés à se ravitailler en nourriture, armes et munitions

Un blocus économique des régions non encore contrôlées était mis en place, reserré chaque jour par les tournées des

colonnes volantes. L'une de ces colonnes attaquait, le seize juin, le campement de Ong Sit et Ong Veune situé à quelques kilomètres de Nong Bok. Chassée, la bande prenait le chemin du sud où elle croisait dans les jours qui suivirent un détachement du poste de Hinlat dépendant de Bassac.

Si pendant la saison des pluies, les résistants suspendirent toutes actions, à partir de septembre ils réapparaissaient en plusieurs points. Les habitants des villages soumis recevaient à nouveau des menaces. Des assassinats étaient commis. Le but évident de toutes ces actions était d'intimider la population.

Par leur présence, où l'attaque de villages situés à quelques kilomètres des postes de la garde indigène, les résistants narguaient l'administration française. Ainsi, le dix septembre, des partisans de Ong Thong pénétraient dans le village de Ban That -situé à cinq kilomètres de Saravane- se faisaient désigner la maison du fils de l'ancien Lam Kha et après l'avoir grièvement blessé pillaient sa demeure.

Le même jour, Ong Xit et une trentaine d'hommes, agissant sur les ordres de Ong Kéo, se saisissaient d'un buffle dans le village de Ban Luk, au nord de Saravane. De retour sur la rive gauche, un boum était organisé auquel les Phobans de Ban Tasing, Ban Siou et Ban Yeng prirent part.

A la mi-septembre, une quarantaine d'insurgés, commandés par Phaong Sida, occupèrent pendant quatre jours le village de Ban Dane Nong Mo, sur la route menant de Saravane à Nong Khône.

Le vingt six septembre, près de Ban San, village du muong de Soutabali, une bande d'une vingtaine de personnes assassinait deux habitants du dit village.

colonnes volantes. L'une de ces colonnes attaquait, le seize juin, le campement de Ong Sit et Ong Veune situé à quelques kilomètres de Nong Bok. Chassée, la bande prenait le chemin du sud où elle croisait dans les jours qui suivirent un détachement du poste de Hinlat dépendant de Bassac.

Si pendant la saison des pluies, les résistants suspendirent toutes actions, à partir de septembre ils réapparaissaient en plusieurs points. Les habitants des villages soumis recevaient à nouveau des menaces. Des assassinats étaient commis. Le but évident de toutes ces actions était d'intimider la population.

Par leur présence, où l'attaque de villages situés à quelques kilomètres des postes de la garde indigène, les résistants narguaient l'administration française. Ainsi, le dix septembre, des partisans de Ong Thong pénétraient dans le village de Ban That -situé à cinq kilomètres de Saravane- se faisaient désigner la maison du fils de l'ancien Lam Kha et après l'avoir grièvement blessé pillaient sa demeure.

Le même jour, Ong Xit et une trentaine d'hommes, agissant sur les ordres de Ong Kéo, se saisissaient d'un buffle dans le village de Ban Luk, au nord de Saravane. De retour sur la rive gauche, un boum était organisé auquel les Phobans de Ban Tasing, Ban Siou et Ban Yeng prirent part.

A la mi-septembre, une quarantaine d'insurgés, commandés par Phaong Sida, occupèrent pendant quatre jours le village de Ban Dane Nong Mo, sur la route menant de Saravane à Nong Khône.

Le vingt six septembre, près de Ban San, village du muong de Soutabali, une bande d'une vingtaine de personnes assassinait deux habitants du dit village.

A la fin septembre, une lettre de menace était déposée dans le village de Ban Tha Muong pour obtenir de l'argent ou à défaut un tribut ennature.

Le trois octobre, c'était le frère du Phoban de Ban Houei Le qui tombait sous les coups des rebelles. (106)

En novembre, quatre Phu Thay de Kione qui se rendaient à Nong Bok pour visiter des parents, disparaissaient. On présume qu'ils furent assassinés. Le vingt deux de ce mois, c'était au Phoban de Chalam qu'une vingtaine d'insurgés s'en prenaient. Il ne faut pas chercher trop loin les raisons de cet assassinat qui était : "encore un acte d'intimidation des rebelles. Ce Phoban nous était très dévoué et venait fournir une grande partie des matériaux pour le poste de Thateng." (107)

Ces quelques faits étaient les signes précurseurs d'une opération beaucoup plus sérieuse. Un véritable soufflet allait être donné à l'administration française. A la suite de cette attaque, les changements qui étaient opérés dans la province de Saravane ouvraient une nouvelle page dans la lutte contre la résistance.

L'ATTAQUE DE NONG BOK KAO PAR KOMMADAM ET SES SUITES

Au centre de cette affaire et victime de cette attaque spectaculaire, le village de Nong Bok Kao. Ce village apparemment riche, entouré de nombreux rays, était l'un des seize villages du canton de Nong Bok, peuplé de Laven (JRU)-(108). Il se composait de dix sept maisons et se trouvait à quatre kilomètres du poste de Nong Bok. Créé en 1901, ce poste était alors sous le commandement du garde principal Castellani qui terminait

tous ses rapports mensuels adressés au commissaire Chamberre par la formule laconique et consacrée de "rien à signaler". Le plus grand calme règnait donc dans son district.

Lorsque dans la nuit du vingt huit novembre l'attaque se produisit, la surprise fut totale. Dépêchés par Ong Kéo, pour récupérer deux femmes et un cheval blanc lui appartenant, Kommadam et ses partisans pénètraient sans être inquiétés dans l'enceinte du village et le massacre commençait.

Trente neuf morts, dont vingt deux femmes et enfants, huit blessés et douze maisons brûlées, voilà ce que trouvait Castellani à son arrivée sur les lieux du drame, à quatre heures du matin. (109)- Une proclamation de Kommadam, invoquant les motifs de son action, lui était remise. Mais derrière ce motif futile -reprendre les deux femmes et le cheval qui avaient été capturés par le commissaire de Ban Mouang dans une opération au Thung Vai- c'est en fait à la personne du Tasseng du canton que s'en prenaient les résistants. Ils ne lui pardonnaient pas sa participation aux opérations de délogement de la "bande de Thung Vai" en février et mai 1904. C'est à cette occasion et en guise de remerciements que le commissaire de Bassac lui avait offert les femmes et le cheval blanc de Ong Kéo. (110)

En châtiant le Tasseng Kham Hong Ao, réputé "serviable et dévoué" sa famille et ses administrés sans distinction, Kommadam faisait un exemple. Quand quelques jours plus tard, il revenait à Nong Bok se saisir à nouveau d'une femme et d'un cheval, il narguait l'administration et montrait aux gens du plateau qui s'étaient soumis et fixés près des postes de la garde indigène que leur sécurité n'était qu'illusoire.

Le résident supérieur Mahé infligea un blâme à Castellani qui, après la première attaque, n'avait pas jugé

bon de se lancer à la poursuite de Kommadam et avait abandonné son poste deux jours après, pour se rendre à Saravane.Mahé., en faisant remplacer Chamberre par Dauplay à la tête de la province mettait un terme à la politique de "reconquête des coeurs".

Pour ramener la confiance des populations et assurer leur sécurité, il fallait porter la lutte sur le terrain et les chasser impitoyablement partout où ils apparaîtraient. Le quatre janvier 1906, Macey, administrateur en mission, proposa à la résidence supérieure : "les mesures à prendre en vue d'une action à exercer contre les bandes rebelles de la province de Saravane." (111)

Une nouvelle étape dans l'escalade était franchie. Un nouvel administrateur était nommé. L'avant dernier acte allait pouvoir commencer.

L'OPERATION DU PHOU KATE : LES PREPARATIFS

Macey dans son procès verbal, en vue d'une action à mener contre les insurgés, préconisait une double opération.

La première, celle de Phou Katé dans la province de Saravane, pourrait être conduite avec les seules forces dont disposait la province.

La seconde, sur la rive gauche de la Sé Kong, contre le repaire de Ong Kéo, devait faire appel au concours de la garde indigène de l'Annam et de la province d'Attopeu.

bon de se lancer à la poursuite de Kommadam et avait abandonné son poste deux jours après, pour se rendre à Saravane.Mahé., en faisant remplacer Chamberre par Dauplay à la tête de la province mettait un terme à la politique de "reconquête des coeurs".

Pour ramener la confiance des populations et assurer leur sécurité, il fallait porter la lutte sur le terrain et les chasser impitoyablement partout où ils apparaîtraient. Le quatre janvier 1906, Macey, administrateur en mission, proposa à la résidence supérieure : "les mesures à prendre en vue d'une action à exercer contre les bandes rebelles de la province de Saravane." (111)

Une nouvelle étape dans l'escalade était franchie. Un nouvel administrateur était nommé. L'avant dernier acte allait pouvoir commencer.

L'OPERATION DU PHOU KATE : LES PREPARATIFS

Macey dans son procès verbal, en vue d'une action à mener contre les insurgés, préconisait une double opération.

La première, celle de Phou Katé dans la province de Saravane, pourrait être conduite avec les seules forces dont disposait la province.

La seconde, sur la rive gauche de la Sé Kong, contre le repaire de Ong Kéo, devait faire appel au concours de la garde indigène de l'Annam et de la province d'Attopeu.

Dans l'esprit de Macey, ces opérations après des années d'inaction devaient être : "pratiquées largement, une bonne fois et avec des moyens complets. Cela est indispensable, si nous voulons en imposer efficacement aux rebelles, abaisser définitivement leur orgueil grandi par l'impunité, donner à réfléchir à ceux qui seraient tentés de les imiter et ramener à nous la confiance des populations. (112)

Si la priorité des opérations sera donnée à celle du Phou Katé, c'est que Ong Thong par ses incursions incessantes, à partir de sa base, était celui qui troublait le plus l'ordre dans la province de Saravane.

Ong Kéo, depuis l'installation sur la rive gauche de la Sé Kong en 1903, n'avait que peu fait parler de lui. Seule l'attaque de Nong Bok Kao, par ses lieutenants, avait attiré l'attention de l'administration sur sa personne. De plus, "l'opération Ong Kéo, en raison du nombre des postes à enlever et de leur situation dans un pays montagneux difficile et aussi du nombre de leurs défenseurs" (113), sans compter la population qui était acquise aux résistants, nécessitait une importante logistique

Pour cette opération d'envergure, Macey proposait un mouvement enveloppant par l'ouest et le sud confié aux forces de Saravane et d'Attopeu et une prise à revers par l'est et le nord-est sous la responsabilité de la garde indigène de l'Annam. Dans ce pays où il ne fallait attendre aucune aide, aucun ravitaillement, les colonnes devaient être autonomes, assurer le transport de leur approvisionnement, de leurs munitions et leur service de santé.

On conçoit dès lors, que ces opérations soumises à l'aval du résident supérieur Mahé n'aient pas reçu pleinement son approbation. S'il n'émet aucune objection à l'attaque du phou Katé, c'est qu'il savait que la bande de Ong Thong, cantonnée sur le versant sud du Phou Katé, rive gauche de la Sé Done, à vingt kilomètres à vol d'oiseau de Saravane, ne pouvait que compter sur ses propres forces, soit une cinquantaine de fusils à pierre. Ong Thong, depuis sa rupture avec Ong Kéo, n'avait aucune aide à attendre des partisans de la Sé Kong. Face à cette bande, les effectifs de la garde indigène -un inspecteur, quatre gardes principaux, cinq gradés annamites et deux cent quatre vingt trois linhs- étaient amplement suffisants pour mener l'opération du Phou Katé.

Par contre Mahé , pour l'opération de la Sé Kong, ne rejetait pas l'idée d'une coopération commune des forces de l'Annam et du Laos. Mais il ne voyait pas : "comment il serait possible de réunir les effectifs nécessaires à cette opération rendue particulièrement difficile dans une région extrêmement accidentée et inconnue". (114)- Beaucoup plus enclin à remettre à une date ultérieure cette action d'ensemble, il préconisait la création d'un poste de la garde indigène sur la rive gauche de la Sé Kong : "suffisamment fort pour résister à toute attaque. Ce poste nous donnerait la possibilité de prendre tous les renseignements nécessaires à une opération décisive à laquelle il servirait de base." (115)

Pour Mahé , se risquer sur la rive gauche de la Sé Kong tant que : "la route Quang-Tri, Mai Lanh, Lao Bao, Saravane ne sera pas achevée, et qu'en même temps des postes de la garde civile de l'Annam installés sur la frontière" (116), c'était tenter une expérience qui pourrait rester sans résultat pratique et exposer inutilement la garde indigène aux feux des résistants.

L'analyse du résident supérieur n'était pas sans fondements. Pour accéder au camp principal de Ong Kéo au Phou Hin Leck Fai, localisé à cent vingt kilomètres de Saravane et à quarante kilomètres du premier gué de la Sé Kong et défendu par cent quatre vingt dix fusils, il ne fallait pas enlever moins de six avant-postes, défendus par des forces de dix à vingt partisans, armés de fusils à pierre.

Mahé, en attendant que toutes les conditions soient réunies pour l'opération de la Sé Kong, acceptait les propositions de Macey pour l'attaque du Phou Katé. A défaut de deux canons de débarquement demandés par Macey , il faisait diriger sur Saravane un petit canon à tir rapide d'une portée de deux mille mètres. (117)

LA PRISE DU PHOU KATE

Pour différentes raisons, les préparatifs de l'opération trainèrent en longueur . Malgré l'ordre impératif d'agir le plus rapidement possible contre "les pillards de Saravane" (118), celle-ci fut différée jusqu'au mois d'avril. L'organisation en revenait à Dauplay et à l'inspecteur Renard. Ils préférèrent attendre que l'épidémie de choléra qui sévissait dans la région de Kapeu ait diminué en intensité, avant de lancer l'ordre de marche.

Entre temps, les résistants, durant ce premier trimestre 1906, ne restèrent pas inactifs, si l'on en juge par les faits qui leur furent attribués.

Le trois janvier, huit habitants de Ban Chalan, qui se rendaient à Ban Hings, étaient attaqués sur les bords de l'Houei

Nhing. Cinq d'entre eux étaient tués, et les autres blessés. (119)

Toujours en janvier, le Latsavong rebelle de Saravane, Thao Ouane, écrivait une lettre de menace au commissaire lui demandant que lui soient remises deux femmes qui s'étaient mises sous la protection des autorités du muong de Saravane. (120)- Dans la nuit du quatorze au quinze mars, Thao Ouane organisait une expédition de représailles contre le village de Songkhône. Le Phoban y était grièvement blessé et trois villageois perdaient la vie. Les affiches qui seront placardées par la suite dans les villages alentours, expliquaient les raisons de l'attaque : le village de Songkhône était accusé de fournir des renseignements sur les mouvements des partisans.

L'assassinat du Phoban de Ban Napho et de son secrétaire, dans la nuit du vingt mars, fut lui aussi attribué aux hommes deOng Kéo.

De son côté, Ong Thong se manifestait à Ban Nathane et dans les villages proches de Saravane où il venait se ravitailler. Le commissaire de Saravane parlera, une fois de plus, de complicité de la population qui, par crainte de représailles, fournissait aux insurgés tout ce qu'ils exigeaient.

Pour remédier à cet état de chose, le commissaire de Saravane faisait remettre des fusils aux villages les plus menacés et il alla jusqu'à offrir une récompense pour chaque résistant capturé. (121)

En avril, Dauplay jugeait que toutes les conditions étaient réunies pour agir. Vivres et matériels étaient rassemblés à Kapeu. L'inspecteur Renard et les gardes principaux Creisson et Montagel groupaient leurs forces-soit soixante trois hommes- dans la journée du cinq avril, à Thateng. Le six, ils arrivaient à Kapeu où les attendaient vingt trois habitants de la région qui s'étaient portés volontaires pour les accompagner.

Le neuf avril, la colonne guidée par le Phoban de Kok Houa et deux soumissionnaires, commençait son ascencion du Phou Katé. Les vingt trois volontaires étaient répartis dans les villages situés au pied du Phou Katé. Ils devaient couper toute retraite aux résistants. La colonne avait à peine commencé sa marche qu'elle croisait six insurgés."Avant même qu'un seul coup de fusil ait pu être tiré d'un côté ou de l'autre, la bande disparaissait dans l'épaisseur de la forêt." (122)

Dans l'après-midi du dix, les premiers coups de feu étaient échangés, mais les résistants dissimulés sous une végétation épaisse restaient toujours invisibles. En fin d'après-midi, les paillottes du village de Ong Thong en vue, Dauplay mettait le canon en batterie. Mais comme aucun obus tiré n'éclata, le village dut être pris d'assaut. Après avoir essuyé une fusillade nourrie, la garde indigène pénétrait dans le fortin des révoltés. Ces derniers ayant décroché, la colonne ne devait trouver qu'un peu de paddy et quelques volailles.

Dans la journée du onze, la colonne opérait sa descente par la vallée de l'Houei Pagnit. Sur son passage, trois camps désertés étaient brûlés. Les résistants, pris à revers, n'avaient opposé aucune résistance.

Le douze avril, la colonne arrivant à Ban Hang Phou était disloquée. Les gardes principaux reprenaient le chemin de leur poste. Seul l'inspecteur Renard restait dans la région de l'ethnie Khantou, celle-ci était accusée d'avoir fourni les moyens d'existence à Ong Thong et ses partisans. L'enquête terminée, deux phobans et sept habitants étaient arrêtés et envoyés à Saravane où ils furent gardés en otage. Les habitants de la région recevaient l'ordre de reconstruire leur village à proximité du poste de Kapeu.

Le bilan de cette opération était vite dressé. Un peu de paddy, quelques volailles, voilà pour les résultats matériels. Mais, selon Dauplay, l'objectif était atteint. La dislocation de la bande eut un effet moral considérable sur les populations : "les villages du muong de Saravane et du Tasseng de Nong Bok sont maintenant tous fortifiés, prêts à se défendre énergiquement et à coopérer aux opérations de police qui pourront être entreprises ultérieurement." (123)

Cette affirmation semblait fondée. De partout arrivèrent au chef lieu et à la résidence supérieure des nouvelles encourageantes. Cette attaque du Phou Katé selon le résident supérieur : "a montré à la population que nous étions capables d'atteindre les fauteurs de trouble en quelque endroit qu'ils puissent s'établir." (124)

Dans les trois mois qui suivirent cette opération, le garde Montazel n'eut rien à reprocher aux populations de Nong Mek et Nong Lan ainsi qu'aux Alak , bien que ceux-ci avaient toujours été de coeur avec les résistants qui leur apparaissaient: "comme des êtres supérieurs, parlant avec autorité et osant se mesurer aux européens. C'est grâce à eux que Bac Preuil (Ong Thong) a pu se maintenir dans le Phou Katé... Les derniers évènements leur ont cependant donné une leçon salutaire. L'expulsion du Phou Katé de leur grand homme Bac Preuil et les punitions infligées aux Phobans les plus compromis, leur ont donné à réfléchir et actuellement ils viennent régulièrement au poste et rendent compte de tout ce qui se passe chez eux." (125)

Même constation dans le tasseng de Nong Bok où le garde principal Creisson, depuis l'attaque de Nong Bok-Kao, en novembre 1905, n'avait rien d'autre à signaler que l'existence de : "quelques petites bandes de maraudeurs cachés dans les endroits les plus inaccessibles et armés de six fusils -il

s'agirait des partisans de Ong Xit et Ong Veune- les exploits de ces bandes consistent e. quelques vols, jamais d'assassinats". (126)

Ong Thong qui avait disparu après l'attaque du Phou katé, sans que nul ne sache où il s'était rendu, était à nouveau repéré au mois de juin. Sa bande qui s'était installée sur la rive gauche de la Sé Kong à Ban Hat Bé ne comprenait plus qu'une quizaine d'hommes en possession de douze fusils.

Traqué par l'inspecteur Renard, Ong Thong, en juillet, était contraint d'abandonner son cantonnement. Suivi à la trace, il était signalé dans les villages de Ban Thong Noi, Ban Cup Niai, et Ban Cup Noi. Tout indique qu'il comptait traverser le massif du Phou Luong et gagner Ban Houei Khoi situé sur le territoire de Bassac. C'est dans ce village et dans celui de Ban Lieng, en plein centre de la forêt de Dong Hou Nuoc que se cachait sa famille depuis avril 1906.

Ne pouvant pénétrer sur le territoire de Bassac, sans la permission des autorités provinciales, Renard revenait sur ses pas et prenait certaines mesures destinées à couper tout ravitaillement régulier aux résistants. Les habitants des trois hameaux de Ban Hat, des villages de Ban Thong Noi, Ban Cup Noi et Ban Cup Niai se voyaient obligés de quitter leur résidence pour venir s'installer sous la protection du poste de garde de Kapeu. (127)

Avec le retour de la saison des pluies, toutes les actions furent suspendues. Les premières nouvelles concernant Ong Kéo, collectées au mois d'octobre, faisaient état d'un Ong Kéo aux abois. Les effectifs de ses troupes se seraient amenuisés, suite à l'épidémie de variole qui éclata au mois d'août sur la rive droite de la Sé kong. Une cinquantaine de

ses partisans l'aurait abandonné pour revenir sur la rive droite. Pour parer à ces défections, Ong Kéo entreprit de déménager son camp. En novembre, il s'installait à Ban Khang Khat, à une journée de marche au nord de Ban Tok. Puis il dépêchait ses lieutenants Kommadam et Kommaseng dans le Thung Vai pour y recruter des partisans. (128)

En ce mois d'octobre 1906, tout cependant n'était pas réglé. Les problèmes administratifs, malgré le rattachement de muong Samia à Saravane, se multipliaient dans les sept tassengs indépendants des Bolovens. Les tassengs : "se chamaillent, racolent les inscrits et cachent les gens poursuivis." (129)- Dauplay envisagea alors la création d'un muong des Bolovens afin de grouper sous la même autorité tous ces tassengs. Un an lui sera nécessaire pour mettre en place le muong Boloven.

Dauplay, en cette fin d'année 1906, estimait la situation politique de la province suffisamment stable pour procéder à la suppression de postes de Dasia et Khione, en octobre 1906, puis à celui de Ban Phône. Ces postes isolés, et qui n'étaient pas commandés par un garde principal, représentaient une lourde charge pour la population. Les habitants des villages alentours devaient assurer l'entretien des routes, le ravitaillement et la correspondance. "Bref, ces postes servaient tout au plus, à garder le village auprès duquel ils se trouvaient, encore que l'assassinat du Phoban de Napho et de son secrétaire, tués dans la nuit du dix neuf au vingt mars 1906, à cinq cents mètres du poste, permette d'en douter." (130)

Enfin, en décembre, Dauplay rappelait le garde principal de Nong Bok, sa présence n'apparaissait plus nécessaire dans ce poste qui d'ailleurs sera supprimé lui aussi dans le courant du premier trimestre 1907.

Après cinq années de luttes et de privations, les insurgés acculés, ne gardaient guère d'espoir en cette fin d'année 1906. La révolte entrait dans sa phase ultime. Pour Dauplay, le temps des soumissions était arrivé.

LES PREMIERS ACTES DE SOUMISSION DES REVOLTES

Les partisans de Ong Thong, au nombre d'une cinquantaine avant l'expédition du Phou Katé, allaient être les premiers à entrer dans le rang. Dans les mois qui suivirent, vingt quatre d'entre eux déposaient leurs armes et se soumettaient aux autorités de Saravane. D'autres rentrèrent tout simplement dans leur village, si bien qu'à la fin de l'année 1906, Ong Thong n'avait plus avec lui que six partisans et quatre fusils. (131)

Des partisans de Ong Kéo, les premiers à se rendre après les défections survenues au mois d'avril, furent Ong Xit et Ong Veune avec sept de leurs hommes, le vingt décembre 1906. Le vingt trois décembre, Ong Sac Noi, neveu de Kommadam, avec six de ses partisans et trois femmes, sur les instances de Vong Tasseng Bao de Nong Bok, faisaient à leur tour leur soumission au poste de Nong Bok.

Tous les rapports que recevait Dauplay, mission de tournées, rapports des postes de la garde indigène et les témoignages des soumissionnaires concordaient : Ong Thong était déconsidéré et démoralisé. Ses partisans étaient reçus à coups de fusils par les villageois de Napho le trois novembre, puis à Nong Met deux jours plus tard. L'appui des populations ne lui était plus acquis. Dauplay, ainsi que le prouve la conclusion de son rapport du premier janvier 1907, pouvait se montrer

satisfait. "Je ne crois pas faire preuve d'un optimisme exagéré en prévoyant qu'avant un délai d'un an tous les débris de la rebellion de 1901 auront définitivement disparu et qu'une tranquillité parfaite règnera dans cette province." (132)

En janvier 1907, l'affaire de Ban Chabang ne laissait le moindre doute à Dauplay sur le peu de crédit dont Ong Kéo jouissait, lui aussi, auprès de ses congénères. Lorsque Ong Xieng Da et huit partisans se présentaient au village de Ban Chalang, leur présence était aussitôt rapportée au poste de la garde indigène. Arrivé sur les lieux en temps opportun, le détachement de la garde dans un bref affrontement, tuait deux partisans et procédait à l'arrestation de Ong Xieng Da et du reste de la bande. (133)

Conformément aux instructions qu'il avait reçues du résident supérieur , Dauplay s'employa à faire le vide autour de Ong Kéo. (134)- Celui-ci était livré à lui-même, après que les villages de Ban Ta Kreo et de Ban Hat Lanang, situés à proximité de son camp se soient mis sous la protection des autorités françaises, dans les premiers jours de janvier 1907.

D'après les renseignements qu'obtenait Dauplay, la famine se faisait cruellement sentir dans son camp. Des désaccords règnaient entre Ong kéo et ses partisans, et certains étaient allés habiter dans des camps séparés, parlant même de faire leur soumission. Ong Kéo ne comptait plus qu'une trentaine d'hommes sûrs. Redoutant d'être attaqué, pendant la période des basses eaux, il abandonnait son campement de Ban Tok et se réfugiait plus à l'intérieur. (135)

En mars 1907, Dauplay procédait à une restructuration des postes de la garde indigène. Après avoir supprimé trois postes en 1906, convaincu qu'un poste unique pour tout le plateau

offrirait une plus grande souplesse d'action, il fermait le poste de Nong Bok puis celui de Dong Chan. Le Chau muong de Nong Bok était désormais responsable du maintien de l'ordre dans sa région. Sa force de police comprenait dix partisans, encadrés de deux miliciens annamites. A Dong Chan, une patrouille de sept hommes était chargée d'assurer la sécurité.

Cent quatre vingts hommes, répartis entre Saravane, Thateng, Kapeu et Ya Peut constituaient tout l'effectif de la garde indigène de la province. L'objectif de Dauplay était de progressivement ramener l'effectif total à une centaine d'hommes.

A Thateng, site qu'il avait choisi pour l'édification de ce qui serait bientôt l'unique poste de la province, Dauplay, en mars 1907, faisait entreprendre les travaux pour la construction du nouveau casernement. (136)

Le huit mai 1907, par arrêté de la Résidence Supérieure, le muong Boloven était définitivement créé. La réunion des tassengs de Nong Bok, Poung Soung, Nong Lau, Ban Pho Khem et des villages Bolovens précédemment rattachés au tasseng de Khiône et l'élection d'anciens chefs insurgés soumissionnaires aux postes de direction, devaient dans l'esprit de Dauplay hâter la défection des partisans de Ong Kéo. (137)

Durant tout le mois de mai, la famine le long de la Sé Kong fit sa moisson de vies. Les Alak de la région de Ban Khône multiplièrent leurs achats de sel. Le sel, indispensable pour digérer les fruits, les racines et les tubercules, sur ordre de Dauplay ne leur était vendu qu'en très petite quantité. Affamer les résistants constituait la meilleure arme de Dauplay pour les contraindre à la soumission. Dauplay, qui avait pu soudoyer un des hommes de Ong Kéo, était tenu régulière-

ment au courant des faits et des gestes des derniers résistants. Chaque fois que ceux-ci tentaient de se ravitailler dans les villages de la rive droite, la garde indigène tenue au courant, était déjà sur place. Le quatre mai, les résistants venus réclamer du riz au village de Dong Phan repartaient une fois de plus les mains vides. (138)

Pour éviter le retour des disettes dans sa province et malgré les quelques inconvénients et sacrifices que cela coûtait aux populations, Dauplay astreint chaque inscrit à verser un certain quota de paddy dans les magasins à riz qu'il venait d' organiser dans toute la province. (139)- Cette institution de prévoyance obligatoire, conçue comme une aide aux populations pour leur permettre d'assurer la soudure entre deux récoltes, était un moyen détourné, utilisé par Dauplay, pour contrôler tous les surplus de riz de la province et rendre ainsi plus difficiles les migrations des populations ainsi que le ravitaillement des révoltés.

Dauplay ne s'était pas trompé dans ses calculs. Kommadam et Kommaseng, les premiers, quittaient Ong Kéo. Dans la dernière quinzaine de mai, ils prenaient le chemin du Phou Luang et s'installaient entre Nong Bok et Nong Met.

En juin, après la soumission de deux de ses partisans, Ong Thong n'avait plus avec lui que deux fidèles (140) et en août, après la capture de Thit Vong à Bassac, il se trouvait complètement isolé (141) et allait se réfugier au Siam.

Le quatorze juin, Dauplay allait être récompensé d'un an d'efforts et de pourparlers. Thao Ouane, le Latsavong rebelle de Saravane, abandonnait la résistance et rentrait dans les rangs. Pour obtenir la soumission de celui qu'il considérait être à la tête de la résistance, Dauplay avait conçu

"l'idée de reconstituer le muong de Laman et d'en confier la direction au Latsavong." (142)

La tradition locale rapporte que ce muong de Laman aurait été fondé il y a plusieurs siècles par des parents du roi de Vientiane sur la rive gauche de la Sé Kong alors peuplée de proto-indochinois. La conversion réussie de ces derniers, au bouddhisme, permis à de nombreuses familles lao de Vientiane de venir s'installer à Laman. Suite à une discorde, les mécontents passèrent sur la rive droite où ils créèrent un nouveau muong à Ban phone. "Le muong devait ensuite avoir pour chef-lieu le village de Vieng Kham pour devenir enfin le muong de Saravane actuel. Le muong de Laman décrut rapidement et quand le dernier Tiao muong mourut, il y a une centaine d'années, il ne fut pas remplacé. Ses descendants vinrent se fixer les uns à Ban Phone, les autres à Saravane." (143)

Pour Dauplay, lorsqu'éclata la révolte de 1901, les habitants de Ban Phone et Dong Chan ainsi que les villages proto-indochinois qui s'y rattachaient, se servirent de cette opportunité pour s'affranchir du "joug" de Saravane et recouvrer leur indépendance. Ils espéraient que les derniers descendants du Chau muong de Laman, parmi lesquels le Latsavong, Thao Ouane et le Chau muong de Soutabali, prendraient la direction du muong reconstitué.

Dauplay en reformant le muong de Laman pouvait se réjouir. Il étendait son contrôle aux régions dites "indépendantes". Trente deux villages qui formaient le "Bao" de l'ancien muong de l'Aman figuraient désormais dans les rôles de l'impôt. De plus, il mettait fin aux tensions existantes entre les autorités de Saravane et les habitants de Dong Chan et Ban phône.

Enfin, il était persuadé que " privée de sa tête, la bande de Bac My ne devait pas tarder à fondre." (144)

Ses prévisions ne se réalisèrent qu'en partie. Seuls quelques partisans de Ong kéo se rangèrent en effet sous les ordres du nouveau Chau muong de Laman, tandis que Ong Kéo et ses lieutenants poursuivaient leur combat.

En annonçant à tout venant leur intention de se rendre à bref délai, ils se jouèrent de Dauplay. Se faisant passer pour des gens du Chau muong de Laman, ils se procurèrent des vivres, de la poudre, de l'argent. A Ong Met, six partisans s'installèrent le vingt et un juillet à cent mètres du poste de la garde indigène et vécurent là pendant plus d'un mois sans être nullement inquiétés.

En septembre, les rebelles placardaient, à deux jours d'intervalle, sur la porte du Phoban de Nong Met, deux lettres réclamant le paiement d'une somme de cinq barres d'argent et cinq piastres -soit quatre vingt cinq piastres- par les gens du village. Avec la complicité du Tasseng de Nong Met qui fixa la quote part de chaque habitant Nha Heun à 0,80 piastre, la moitié de la somme demandée était remise aux insurgés. (145)

Lorsqu'il apprend ces faits par le commissaire d'Attopeu Dauplay ne doute plus que l'attitude conciliante de Ong Kéo n'était qu'un subterfuge : "destinée à lui procurer une trève dont il profiterait pour acquérir ce qui lui faisait défaut, c'est-à-dire des armes à tir rapide avec lesquelles il reprendrait ensuite la campagne." (146)

II.2.3. - La reddition de Ong Kéo et la fin du mouvement : 1907-1910

LES MODALITES DE LA REDDITION

Après avoir parlé pendant plusieurs mois de faire sa soumission, Ong Kéo devait s'y résoudre sous la pression des évènements. Ce qui frappera Dauplay quand il se rendra à Laman : "c'est l'air de fatigue et de lassitude qu'on lit sur tous les visages des soumissionnaires... Les six ans de vie au grand air ne leur ont pas profité. Depuis quinze mois, ils ne mangaient plus à leur faim." (147)

Mais, quand il arrive dans la matinée du treize octobre 1907 à Laman pour recevoir la reddition de Ong Kéo, celui-ci se présente seul. Ong Kéo avait laissé la majeure partie de ses armes à son campement. Dauplay, dit-il, est déçu et embarrassé. Il avait en effet décidé, dès qu'il avait appris le onze novembre par un parent de Ong Kéo que ce dernier viendrait se soumettre le treize à Laman, de l'emprisonner sur le champ. Son projet tourne court car : "en me saisissant de la personne de Bac My, j'étais certain que ses parents feraient disparaître les armes encore cachées." (148)- Il se voit contraint d'accepter provisoirement, précise t-il, la soumission de Ong Kéo.

Les propos de Dauplay sont peu convainquants. La soumission négociée, il ne fera rien pour le mettre hors d'état d'agir. L'on peut donc se demander si il entrait vraiment dans l'intention de Dauplay de capturer Ong Kéo. La politique de soumission qui donnait de bons résultats avec Thao Ouane ne lui paraissait-elle pas une meilleure solution ? Dans ce cas, l'argument de se rendre maître de l'arsenal de Ong Kéo, pour justifier l'acceptation de sa reddition, ne devient qu'un prétexte pour se couvrir vis-à-vis de ses supérieurs plus enclins à l'emploi de la méthode radicale.

Le dispositif initial de la soumission avait été fixé en ces termes :

- "Consentement du Chau muong de Laman à le recevoir et à se porter garant de lui.
- Engagement de la part de Ong Kéo à rendre toutes ses armes.
- Interdiction pour lui de retourner sur le territoire de Saravane.

Ces conditions posées, Dauplay, en accord avec le Chau muong de Laman, décidait pour quelques temps d'établir un poste de la garde indigène à Laman."

Dans les jours qui suivirent, Dauplay précisera et étendra ses exigences. Il aurait convenu avec Ong Kéo :

" 1) qu'il séjournerait quelques temps à Laman et ne serait admis à rentrer à Chakam, son ancien village, qu'en mars 1908, à l'époque du défrichement des rays ;

2) qu'il rendrait tous ses fusils ;

3) qu'il ne ferait jamais aucun usage des titres qu'il s'était decernés et de son cachet spécial (représentant une figure de génie) ;

4) qu'il suivrait la coutume et les rites des Khas Alak, abandonnerait la religion dont il était le fondateur, et ne donnerait aucune fête et ne ferait aucun sacrifice en dehors de ceux rituels chez les Khas Alak ;

5) qu'il se portait garant de la conduite de ses partisans et s'engageait à faire rentrer à Chakam, Kommadam, Kommaseng et leurs partisans qui s'étaient séparés de lui en mai, pour aller habiter dans le Phou Louang". (149)

Pour s'assurer du respect de ces engagements et tant que Kommadam et son frère continueraient à battre la campagne,

Dauplay jugeait indispensable de surveiller étroitement Ong Kéo. A cette fin, il le fit entourer : "d'un réseau de mouchards". (150)

Dauplay était-il conscient qu'en offrant aucune compensation aucune reconnaissance sociale à Ong Kéo, en le rabaissant au niveau d'un simple inscrit devant payer l'impôt et accomplir les prestations, celui-ci puisse réellement se satisfaire de sa nouvelle condition ?
Tous les autres chefs soumissionnaires étaient rentrés dans le rang, car ils avaient été nommés soit à la direction des cantons qu'ils gouvernaient avant 1901, soit installés à de nouvelles charges comme les chefs des tasseng du nouveau muong des Bolovens, ou l'ex Latsavong de Saravane pour qui on avait reconstitué le muong de Laman.

Comme il l'expliquera, Dauplay faisait une distinction entre la légitimité des notables et la légitimité que des hommes comme Ong Kéo, Ong Xit, Ong Veune avaient acquise auprès du peuple. "Reconnaître à ces agitateurs, l'usage des titres qu'ils se sont octroyés et la possession de "bao" qu'ils se sont taillés en luttant pour nous expulser du Laos, aurait constitué de ma part, une faiblesse inadmissible et un encouragement pour tous les fauteurs de troubles à venir". (151)

D'autre part, était-il possible de parvenir à établir une réelle coopération, solide et durable, avec Ong Kéo, alors qu'il se posait comme le Chao Sadet, le roi de Saravane, sans s'aliéner le soutien des chefs traditionnels ? La suite des évènements montra que Ong Kéo ne pouvait se satisfaire de sa nouvelle situation.

A peine sept jours après sa soumission, Ong Kéo enfreignait déjà les ordres de Dauplay. Le vingt octobre, avec tous

ses partisans et leurs familles, il quittait Laman, traversait la Sé Kong et venait s'établir là où il était né, sur l'emplacement de l'ancien village Chakam.

Il ne respectera pas plus les autres clauses. Sur les soixante dix fusils qu'il possédait, seuls seize d'entre eux furent remis à Dauplay. Quant aux autres armes, soit disant hors d'usage ou rouillées, il prétendait les avoir jetées.

Jusqu'à sa mort, il continuera à faire usage de son titre de "Chao Sadet" et, excepté dans sa correspondance avec le commissariat, il utilisa le cachet pour sceller ses lettres.

Enfin, le problème de Kommadam restait entier pour Dauplay. Chaque fois qu'il abordait la question avec Ong Kéo, celui-ci répondait qu'il ignorait dans quel coin du Phou Louang son lieutenant s'était réfugié n'ayant plus de relation avec lui. (152)- De telles assertions contredisaient les informations reçues par Dauplay. Grâce à ses agents de renseignements il savait que Ong Kéo, en novembre, avait fait remettre deux de ses femmes à Kommadam et que dans une lettre, datée du cinq décembre, ce dernier accusait réception. La connivence et la complicité d'Ong Kéo et Kommadam ainsi prouvées, Dauplay décidait en concertation avec le commissaire d'Attopeu de mener une action commune contre le repaire de Kommadam.

En novembre, l'action énergique du garde principal Strumpp, à la tête d'une colonne de la garde d'Attopeu, permettait de déloger Kommadam de son repaire. Dauplay s'en réjouissait car pour lui, Kommadam : "sentant maintenant l'existence aussi impossible à Attopeu qu'à Saravane, sera bien obligé de se rendre dans un bref délai, à moins qu'il ne préfère mourir de faim." (153)

C'était sans compter sur la volonté de résistance de Kommadam. En février 1908, dans le village de Ban Pak Beng, il s'en prenait à la personne du Phou Souei du muong Boloven et ne le remettait en liberté qu'après versement d'une rançon.

Puis, Kommadam faisait à nouveau parler de lui dans une lettre adressée, le deux septembre 1908, au Chao muong de Nong Bok. Dans cette missive, il indiquait que jamais il ne ferait acte de soumission. (154)

De son côté, Ong Kéo de retour dans son village de Chakam, commençait à s'organiser. Ses partisans parcouraient le plateau et répandaient la nouvelle que quiconque viendrait se placer sous ses ordres, n'aurait pas à s'acquitter de l'impôt personnel ni des prestations dûes au commissariat, Ong Kéo les prenant à sa charge.

En mai 1908, Dauplay devait se rendre à l'évidence "à Chakam, Bac My et les soumissionnaires ont édifié un assez beau village. Leurs nouveaux rays sont vastes et bien débroussaillés". (155)

Apparemment et malgré ce que disait Dauplay, Ong Kéo était resté populaire, sinon craint sur le plateau. Tous les notables du plateau viendront le supplier pour qu'il mette fin à sa propagande et empêcher ainsi la désertion de leurs inscrits. Cette popularité était attestée, en janvier 1908, lors d'un fait que Dauplay qualifiera "de fort regrettable".

Le deux février 1909, le gouverneur général était annoncé à Paksé. A cette occasion, Dauplay organisait une délégation des Chao muongs de Saravane et le départ fut fixé au vingt sept janvier. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il vit arriver le vingt six au soir, suivi d'une nombreuse suite à cheval, Ong Kéo. Lui demandant où il allait, Dauplay s'entendit répondre:

"A Paksé, saluer le Gouverneur Général. Mais qui vous en a donné l'ordre ? Personne, mais les Chao muong étant invités, moi qui suit le "Sadet" de Saravane, comment pourrais-je me dispenser d'y assister." (156)

N'ayant pu présenter ses hommages au gouverneur général, dont le voyage fut ajourné, Ong Kéo, partout où il passa, put mesurer sa popularité. A Paksé et à Dong Kho, deux grandes fêtes furent organisées en son honneur. "Dans tous les villages où il passe, il est reçu avec les plus grandes marques de respect. On lui apporte des fleurs, des bougies, des nattes neuves pour s'asseoir." (157)

Pour laver cet affront, Dauplay réclamera à Ong Kéo, dès son retour à Chakam, le montant de l'impôt et des corvées qu'il avait promis de payer. Arguant qu'il n'a rien à lui, pas même un "Bao", car Dauplay ne lui avait rien donné, Ong Kéo décidait d'organiser une expédition, avec l'aide de Kommadam, sur Nong Bok. Cette opération dirigée par Kommadam se soldait par un échec. Il y perdait un homme, avait un blessé grave et l'un de ses partisans se soumettait, renseignant Dauplay sur le lieu de son campement.

Laissant passer la saison des pluies et des récoltes, Ong Kéo attirait à nouveau l'attention de la population du plateau en novembre 1909. Il inondait le plateau d'invitations à l'occasion de la fête qu'il comptait donner le vingt neuf décembre, pour l'inauguration de sa nouvelle demeure. Celle-ci était : "sans contredit la plus belle des habitations indigènes de cette province." (158)

Les autorités locales, inquiètes de voir Ong Kéo recommencer ses bouns, où il mélangeait "culte bouddhique et rites Alak ", se confièrent à Dauplay, lui demandant qu'il

sanctionne ceux qui s'étaient rendus à cette invitation. Dauplay ne réagira pas, et sa passivité aurait été interprétée par les autorités, notamment Laven et Phu Tay, comme une faiblesse.

Les reproches étaient d'autant plus virulents que la nouvelle de l'exécution de Ong Thong dans le commissariat voisin, à Bassac, s'était propagée sur tout le plateau.

Lors de son arrestation, en mars 1909, dans le Laos siamois, personne n'avait ajouté fois à cette nouvelle. Son extradition obtenue, suite aux démarches du Consul d'Oubon et du commissaire du gouvernement de Bassac, Ong Thong était traduit en jugement devant le tribunal de Paksé. (159)

Ne doutant pas de l'issue du procès, Dauplay qui venait de recevoir la soumission de quelques membres de la famille de Ong Thong priait son collègue de Bassac de lui : "faire connaître la date de l'exécution (car il ne suppose pas que Bac Preuil échappe au seul châtiment auquel il est digne)" (160) pour envoyer y assister ses parents et les notables de son village.

Jugé, reconnu coupable et condamné à la peine capitale, Ong Thong était exécuté le vingt novembre 1909 à Paksé : "en présence de nombreux laotiens et khas de Saravane." (161)

On comprend dès lors que Dauplay, qui n'avait pas pris de position ferme pour mettre un terme à ce que certains considéraient comme des provocations de la part de Ong Kéo, se voit contraint d'en finir avec Ong Kéo et Kommadam plus vite qu'il ne le pensait.

D'ailleurs l'ordre : "d'arrêter Bac My, Kommadam et les plus turbulents de leurs partisans et de les traduire devant la juridiction indigène en suivant la même procédure

que pour Bac Preuil" (162) allait venir, en janvier 1910, du Résident Supérieur Mahé.

Muni de cet ordre, et estimant qu'il n'avait pas dévié de la ligne de conduite qu'il s'était fixé, à savoir "feindre d'ignorer les agissements secrets de Bac my, mais au contraire lui témoigner une grande bienveillance et affecter une parfaite confiance en lui, de manière que s'enhardissant et perdant toute retenue , il accentue encore et sans cesse une attitude qui devait avoir pour aboutissement d'inquiéter d'irriter, d'exaspérer la population indigène, surtout celle du plateau, contre Bac My et ses acolytes, de telle sorte que ce soient les propres congénères de Bac My qui viennent réclamer sa disparition." (163)- Dauplay, tout en justifiant son action passée, se décidait à intervenir.

LA CAPTURE ET LA MORT DE ONG KEO

Dauplay, au début de l'année 1910, avait arrêté son plan d'action. Se saisir de la personnede Ong Kéo et de ses partisans lui paraissait simple. Il suffisait d'inviter Ong Kéo à Thateng pour règler des questions administratives et là, de l'appréhender. Puis, avant que ses partisans aient eu connaissance des faits, le faire arrêter par une colonne de la garde indigène, renforcée par des partisans du Chau muong de Nong Bok.

Pour Kommadam, qu'il fallait mettre aux arrêts impérativement en même temps qu'Ong Kéo, Dauplay confia au Chau muong de Nong Bok la conduite de l'opération. A la tête d'une trentaine

de ses partisans et autant de gardes indigènes, le Chau muong devait cerner, à la nuit tombante, le village de Thong Vai. Bien renseigné, Dauplay savait que Kommadam et Kommaseng, généralement accompagnés par huit de leurs hommes venaient régulièrement, la nuit tombée, rendre visite à leur frère Luong Visa, Tasseng de Nong Met.

Elaborée dans ses moindres détails par Dauplay, l'opération fut fixée au vingt quatre mars.

Peu de temps avant la date d'exécution, Dauplay apprenait de ses indicateurs que Kommadam avait stoppé ses visites nocturnes. D'autre part, il avait abandonné la région du Thong Vai et regagné le massif du Phou Louang. Ces informations retardaient la mise en application de l'opération.

Dauplay chercha en vain à savoir pourquoi Kommadam et Kommaseng, soudainement, avaient quitté la région du Thong Vai pour se rendre dans le Phou Louang. Avaient-ils été avertis des intentions du commissaire ou tout simplement, rendus méfiants après l'exécution de Ong Thong, avaient-ils préféré se mettre au "vert" et voir venir ?

Désormais, il fallait localiser Kommadam, ce qui n'était pas facile car : "personne, parmi les Bolovens qui auraient pu consentir à nous guider, ne connaissait son nouveau refuge." (164)- Enfin, la présence d'une colonne forte de soixante hommes, dans ce massif forestier, aurait sans nul doute éveillé les soupçons de Kommadam, d'autant que depuis près de trois ans, aucune opération de cette envergure n'avait été montée dans la province.

Il était donc hors de question de se lancer dans une opération aventureuse. Pour redonner confiance à Kommadam et : "l'amener à reprendre peu à peu ses visites nocturnes

à Thong Vai (165), Dauplay reprit les pourparlers, commencés l'année précédente, en vue d'obtenir sa soumission.

Dans les mois qui suivront, Dauplay ne tentera rien qui puisse effrayer Kommadam et ses partisans. Au contraire, il les laissera agir impunément dans les villages du Phou Louang où, poussés par la famine, ils venaient régulièrement s'approvisionner en réquisitionnant du riz.

Avec Ong Kéo, Dauplay adoptera la même politique. Il évitera d'intervenir dans les différends qui opposaient Ong Kéo aux Chau muong de Nong Bok et de Laman, dont il contestait l'autorité. Dauplay, en laissant s'envenimer la situation, cherchait à s'attacher plus étroitement les services du Chau muong de Nong Bok. Sans son aide et le soutien des ses partisans, Dauplay savait qu'il n'était pas en mesure d'assurer une action commune contre Ong Kéo et Kommadam. En effet, entre 1908 et 1909, les effectifs de la garde indigène avaient été réduits à une centaine de miliciens. Et, au début de l'année 1910, on lui enlevait vingt gardes annamites pour les envoyer dans le nord Laos, dans la délégation du muong Ou, pour réprimer l'insurrrection conduite par Tiao Vannapoun, Chau muong de Ou Tay.

Comme l'indiquera Dauplay au résident supérieur Mahé dans sa relation des évènements : "le problème qui se posait à nous était complexe. Il fallait en effet :

1) capturer Bac My et sa bande. C'était le plus important mais aussi le plus facile ;

2) faire subir le même sort à Kommadam, dont la disparition était tout aussi nécessaire, mais aussi beaucoup plus ardue ;

3) éviter d'inquiéter les autres chefs rebelles soumissionnaires tels que Ong Xit, Ong Veun, le Chau muong de Laman,

que l'arrestation de Bac My était de nature à effrayer au point qu'ils regagneraient peut-être la montagne." (166)

Pourquoi subitement, Dauplay a t-il peur d'effrayer les anciens chefs insurgés soumissionnaires ? Ong Xit et Ong Veun, depuis leur soumission en 1906, sont retournés dans leur village et n'ont plus jamais fait parler d'eux. Ce qui inquiète en fait Dauplay, c'est l'attitude du Chau muong de Laman. N'aurait-il pas fait une erreur en reformant spécialement pour l'ex Latsavong révolté de Saravane, le muong de Laman ? Bien sûr, une telle mesure avait permis à Dauplay d'étendre son autorité sur une région où nul français n'avait pu réellement pénétrer en quinze ans de colonisation, mais cette autorité était-elle vraiment bien assise ?

Cette région, restée indépendante pendant plus d'un siècle, pouvait à tout moment retourner à la dissidence. N'était-elle pas gouvernée, exception faite du Latsabout, par des mandarins issus de la révolte ? Le Chau muong de Laman, n'avait-il pas été, selon les dires de Dauplay, la tête pensante de la révolte et Ong Kéo "son homme de paille" ?

Dauplay, lorsqu'il se rendit, suite à une plainte formulée par le Kromakhan du muong de Laman dans cette région en mars 1909, constatait que : "tous les Khas de la rive gauche de la Sékong ont été soumis par le Chau muong et Bac My en 1904 et 1905. Le Chau muong, sachant qu'il est le seul capable de bien s'en faire obéir, entend traiter cette région comme un fief lui appartenant en propre. Tout le nouveau Laman a été bâti par eux, tous les rays des mandarins et des habitants entièrement défrichés et ensemencés par eux."

"Enfin, il me revient que l'impôt de 1906 (le premier impôt versé par les Khas) a été perçu d'une manière fort irrégulière : pour acquitter le montant de l'impôt, ils ont dû se

défaire de leurs ustensiles en cuivre, marmites, gongs, cymbales, etc... qui ont été remis aux Kromakans de Laman, et revendus deux ou trois fois plus cher que le prix pour lequel ils les avaient acceptés." (167)

Devant de telles évidences, on conçoit que Dauplay se soit posé des questions quant à la réaction du Chau muong de Laman lorqu'il apprendrait la nouvelle de l'arrestation de Ong Kéo et Kommadam. Pour le rassurer, au cas où il manifesterait quelque frayeur, Dauplay lui envoya l'Oupahat de Saravane.

Que Kommadam fut arrêté, jugé soit, n'était-il pas dans la dissidence ? Mais Ong Kéo, en faisant sa soumission, ne bénéficiait-il pas, au même titre que les autres soumissionnaires de l'amnistie générale ? Alors, pourquoi l'administration s'acharnait-elle sur eux, en considérant : "comme un devoir impérieux de purger le pays de ces deux individus." (168)

Dauplay a beau prétexter que leur présence dans la province de Saravane créait : "une atmosphère d'inquiétude et de malaise dont les notables indigènes ont réellement droit de nous faire grief" (169), il savait que ces deux "agitateurs" étaient en mesure de soulever le plateau à tout moment contre la présence française. Il fallait donc les éliminer !

L'ARRESTATION ET LA MORT DE ONG KEO
L'ECHEC DE LA CAPTURE DE KOMMADAM

Le neuf octobre 1910 l'arrestation de "Ong Kéo-Kommadam" était décidée Dauplay, par l'intermédiaire d'un émissaire relançait Kommadam dans son repaire du Thung Vai où celui-ci

était revenu : "Pour quelles raisons il s'obstine à vivre en rebelle, alors que tous les autres têtes du mouvement ont fait leur soumission depuis longtemps" (170) et l'informait de sa venue.

Le douze octobre, à son arrivée à Thung Vai, Dauplay recevait une missive de Kommadam. Celui-ci fixait l'entrevue au treize et posait ses conditions. Dauplay ne viendrait qu'en compagnie du Chau muong de Nong Bok et d'un scribe lao. . , se soumettrait au préalable à une fouille : "car les français ont des armes de toutes espèces, des petites et des grosses" et il devait s'engager à prévenir, dans le cas où il ferait sa soumission "toutes les provinces du Laos, ce qui va sans dire, mais aussi les autres parties de l'Indochine et même Singapour". (171)

Le treize au matin, Dauplay était au rendez-vous. Pour la première fois, il se trouvait en présence de Kommadam. Il sera frappé par sa force physique considérable et lorsqu'il prendra connaissance des exigences de kommadam il dira de lui, en termes méprisants : "il n'a pas que le physique du boxeur nègre, mais en possède aussi la mentalité." (172)- Kommadam exigeait :

" 1) la révocation du Chau muong et de toutes les autorités du muong Bolovens ;

2) sa nomination au titre de Phya Khome (khome est un vieux mot par lequel les siamois désignaient, jadis, ceux qu'ils baptisèrent plus tard et auxquels nous avons conservé la dénomination de "Boloven") c'est-à-dire, chef de tous les Bolovens, qu'ils relèvent de Paksé, de Saravane ou d'Attopeu.

3) quant aux autres races, de Saravane ou d'Attopeu Nhas Heuns, Soueis, Phou Thays elles en seront chassées.

4) l'impôt des "khomes" ne sera plus que d'une piastre cinquante par an, y compris le rachat des corvées." (173)

Après avoir pris note de toutes ces conditions et feint de les accepter, Dauplay, sur les instances de Kommadam, arrêtait la date d'une seconde entrevue, juste avant le grand serment qui devait se tenir le dix sept novembre.

Dans les jours qui suivirent, Kommadam écrivait à Dauplay lui enjoignant de changer son titre de commissaire "contre celui de Mahaekaphachomchaichaidi" et lui demandait comment il devait agir : "quand les français viennent sur le plateau embêter ou opprimer les khomes. Faut-il que je leur donne le rotin, que je les mette en prison, ou que je leur inflige des amendes ?" (174)

Lors de l'entrevue du treize octobre, Kommadam, par prudence, choisit de ne pas utiliser la sala du village de Thung Vai. Méfiant, il avait préféré faire contruire une sala à la lisière de la forêt épaisse qui entoure le Thung Vai. Ainsi tout mouvement de troupe, utilisant l'unique sentier conduisant au village de Thung Vai n'aurait pu échapper à sa vigilance. Enfin, en plaçant ses hommes cachés dans la forêt, aux abords de la sala, il assurait ses arrières, tout en évitant d'être pris à revers.

Pour Dauplay, toutes ces précautions -le pensait-il vraiment ou cherchait-il à se justifier ?- n'avaient qu'une seule explication : "c'était dans un guet-apens que Kommadam nous attirait". Dès lors, il s'agira pour lui : "d'utiliser la seconde entrevue pour tourner contre lui les pièges qu'il avait cru$nous tendre." (175)

Dauplay ne changea en rien son plan initial, élaboré quelques mois plus tôt : faire venir Ong Kéo et ses lieutenants à Thateng pour des questions administratives, les arrêter puis partir aussitôt pour Thung Vai et se saisir de Kommadam.

Mais comment approcher et mettre en place un cordon de sécurité autour de la sala de Thung Vai sans se faire remarquer ? C'est avec l'aide du Chau muong de Nong Bok que Dauplay résolu ce problème, la veille de l'opération. Sous la conduite du fils du Chau muong, vingt six Mahaleks et partisans, armés de vingt carabines et six fusils, se frayeraient de nuit un chemin au travers de la forêt et se posteraient derrière la sala dès l'arrivée de Kommadam et de ses partisans sur les lieux du rendez-vous. Au signal convenu, ils cerneraient la sala, coupant toute retraite à Kommadam.

De son côté, Dauplay laisserait ses cinq hommes d'escorte au village, et c'est accompagné du Chau muong de Nong Bok de son fils Thao Tong et de son frère le Vong Tasseng Teo Thao Kam qu'il se rendrait à l'entrevue. Enfin, en prévision de l'action, Dauplay cacherait un pistolet "Browning" dans le fond de son casque. Il savait fort bien que lors de la fouille, les partisans de Kommadam respectueux des traditions -la tête est sacrée- ne lui demanderaient pas de l'enlever. Le Chao muong et son fils seraient, eux aussi, armés. Deux révolvers d'ordonnance seraient cachés dans une serviette bourrée de documents.

Sur le papier tout paraît facile. Il n'en sera pas de même dans la réalisation du programme.

La première partie de l'opération, l'arrestation de Ong Kéo et de ses partisans avait été fixée au douze novembre au matin et l'entrevue avec Kommadam dans l'après-midi.

En conséquence, le onze novembre, Dauplay envoyait un émissaire à Chakam, invitant Ong Kéo : "à se présenter le douze novembre à sept heures du matin, pour recevoir les cartes de Kromakans qu'il exigeait pour ses partisans. (176)

Or, Ong Kéo et l'émissaire allait se croiser. Le onze novembre au matin, Ong Kéo quittait Chakam en compagnie seulement de Xieng Kham et de son lettré Boun Ta. Il venait présenter de nouvelles recrues au commissaire. Quelle ne fut pas la surprise de Dauplay,lorsqu'il le vit se présenter à Thateng le onze en début d'après-midi. Quelle alternative choisir?

"Ou enjoindre à Bac My de retourner à Chakam pour y chercher ses partisans et les ramener à Thateng et par suite, dans le cas où le piège serait éventé, de ne plus le revoir?

Ou l'arrêter séance tenante, et alors rendre fort problématique la capture de ses partisans, qui ne sauraient manquer d'être prévenus de son arrestation? (177)

Dauplay choisira la seconde solution. Sous prétexte de montrer des photos, il invitait Ong Kéo et ses deux partisans à entrer dans sa chambre, fermait la porte, sortait son révolver puis appelait les miliciens qui les enchainèrent.

Restait à règler le problème des partisans de Ong Kéo. Le risque était grand qu'ils soient rapidement mis au courant de l'arrestation de leur chef. Ne pouvant plus reculer, Dauplay décidait de faire porter par le Tasseng de Kapeu, Xieng Da, dont les relations étaient fréquentes avec les gens de Chakam, une lettre qu'il avait dictée sous la menace de son révolver à Boun Ta, le secrétaire de Ong Kéo

"Le Chau Sadet retenu à Thateng pour conférer avec le commissaire, ne rentrera pas coucher à Chakam et donne l'ordre à son beau-père, Luong Tep, de conduire le lendemain de très bonne heure à Thateng, ses soldats qui viendront retirer leur carte de Kromakan." (178)

Tard dans la nuit, alors que le Tasseng de Kapeu

portait sa missive à Chakam, le garde principal Stoeckel et douze hommes de la garde indigène partaient de Thateng, de manière à arriver à la maison du Tasseng de Kapeu, lieu où avait été fixé l'arrestation, avant le jour.

Le douze, à dix heures du matin, Stoeckel, sans difficulté se saisissait des cinq lieutenants de Ong Kéo dans la maison du Tasseng de Kapeu, puis se rendait à Chakam appréhender les autres résistants. Seul, le cambodgien Mun Viset parvenait à s'échapper de cette rafle.

Sa mission menée à bien, Stoeckel rentrait à Thateng avec huit prisonniers et les dix sept femmes de Ong Kéo. De plus, il avait réussi à mettre la main sur les armes de Ong Kéo, soit en tout trente cinq fusils.

Entre temps, à Thateng, la situation avait beaucoup évolué. En effet, vers cinq heures du matin, Ong Kéo, Boun Ta et Xieng Kham demandèrent à se faire conduire "au lieux" dans une petite écurie, à soixante mètres de la maison. Dauplay qui n'avait voulu confier à personne le soin de surveiller cette opération, conduisit lui même Ong Kéo le tenant par sa chaine. Selon la version des faits donnée par Dauplay, Ong Kéo, à peine accroupi, bondissait, contournait l'écurie pour gagner la brousse environnante. Il trouvait sur son passage un linh et s'empalait sur la baïonnette que celui-ci tenait.

Pour Dauplay, désormais plus une minute n'était à perdre. La seconde phase de l'opération, l'arrestation de Kommadam devait être menée avant même que ne s'ébruite la mort de Ong Kéo.

A six heures du matin, alors qu'il chargeait son éléphant, une nouvelle surprise l'attendait. Il croira alors

tout perdu. Luong Visa, le frère de Kommadam entrait au poste et offrait à Dauplay de le guider à Thung Vai. Etait-il au courant de la mort de Ong Kéo ? La suite montrera que non.

Arrivé en fin d'après-midi à Nong Bok, Dauplay vérifiait une nouvelle fois avec le Chau muong et son fils tous les détails de l'opération. Au village de Thung Vai, qu'il atteignait le treize, à midi, une nouvelle déconvenue attendait Dauplay. Le rendez-vous était repoussé par Kommadam et n'aurait lieu que le quatorze.

Avait-il été mis au courant ? Qu'allait-il advenir des vingt sept partisans postés à la lisière de la forêt sans riz et livrés à la fraîcheur de la nuit ?

Le quatorze, au petit matin, Dauplay, le Chau muong de Nong Bok, son fils, son frère, après avoir été fouillés, étaient conduits à la sala. Kommadam, Kommaseng, et leurs partisans y étaient déjà rassemblés. Dauplay écrira de l'entrevue: "Louis XIV, recevant les envoyés du Grand Turc, ne fut certainement, ni plus distant, ni plus hautain que Kommadam lorsqu'il daigna me tendre la main, au moment où je pénétrais dans la sala." (179)

Ses interlocuteurs qui ne quittaient pas des yeux la lisière de la forêt, suscitèrent, dit Dauplay, son inquiétude. Leur attitude lui paraissait des plus étranges. Lorsque trois d'entre eux se levèrent pour s'asseoir à l'extérieur, Dauplay aurait aperçu cinq hommes armés de coupe-coupes qui remontaient le long du petit bras de la Sé Katam.

Le moment était venu d'intervenir. Après avoir ôté son casque, Dauplay se saisissait de son arme et par deux fois ouvrait le feu sur Kommadam qui n'était qu'à deux mètres de

lui, puis retournait son arme contre Kommaseng. Atteint au foie et sous l'aisselle, Kommadam à la suite de ses partisans bondissait hors de la sala. Sous une fusillade nourrie, ils parvenaient à gagner la lisière de la forêt. Dauplay ne comprendra jamais : "comment vingt sept hommes (dont plusieurs ont la pratique de la chasse) ont-ils pu faire, à soixante mètres, un feu de salve, sur un groupe d'une dizaine de personnes sans en toucher aucune. (180)

Sans perdre de temps, Dauplay et ses hommes investissaient le campement de Kommadam, situé à trois kilomètres sur le versant nord du Phou Luang. Déserté par ses habitants, le camp était incendié.

Dauplay, les mains vides, mais persuadé que Kommadam ne pourrait survivre à ses blessures, décidait de sévir contre le village de Thung Vai. Il reprochait à ses habitants qui étaient d'anciens résistants d'assurer, depuis trois ans, le ravitaillement de Kommadam. D'autre part, selon Dauplay, ce village était le lieu de naissance de Kommadam et de ses frères, alors que d'autres sources le situent à Nong Bok.

Toutefois, le Chau muong de Nong Bok dissuadera Dauplay de poursuivre des mesures de répression. Finalement, ordre fut donné à ses habitants : "d'aller se fixer à leur gré dans les villages Bolovens environnants. Quant aux rays existants aux environs de Thung Vai, ils seront autorisés à les moissonner sous la surveillance des mahaleks du Chau muong." (181)

Le quinze octobre, Dauplay, de retour de Thateng félicitait Stoeckel pour son action énergique et menée sans qu'aucun coup de feu n'eut été tiré. Le seize, alors que Dauplay et sa troupe arrivaient en vue de Saravane, Xieng Van Di, un des lieutenants de Ong Kéo qui cherchait à s'évader, était abattu par le Chau muong de Nong Bok.

Dauplay pouvait alors envoyer, le dix sept novembre, un télégramme de triomphe à la Résidence Supérieure : "Bac My arrêté le onze, tué le douze au matin - Kommadam parti avec deux balles de révolver dans le flanc, peu probable survivra- Tête Bac My, partisans enchainés sont exposés à population réunie aujourd'hui Saravane pour prestation serment - trente cinq fusils saisis - Bien Bac My vendus aux enchères - moral considérable population pas encore revenue." (182)

Cette démonstration morbide fut condamnée par le résident supérieur. Sur son ordre, les cendres de Ong Kéo et Xieng Da Di furent jetées dans la Sé Done. Pour Dauplay, l'exposition de la tête de Ong Kéo était un acte nécessaire : "l'homme était mort, mais le mythe aurait pu subsister et il fallait l'abattre." Commentant, parait-il, l'exclamation d'un habitant de Thateng, au moment où l'on tranchait la tête de Ong Kéo "Keun Mou Khanoi Pen Khou Oubat" (faut-il que nous soyons bêtes !) Dauplay ajoutait : "évidemment il est pénible et vexant pour l'amour propre, d'avoir à s'avouer que l'homme , que pendant dix ans, on a considéré comme une incarnation de la Divinité, qu'on a suivi, abandonnant village et famille, auquel on a fait sans murmurer le don de ses économies péniblement amassées, duquel on implorait les amulettes qui mettent à l'abri des balles et des coups, les remèdes qui guérissent de toutes les maladies, n'était pas plus "Phou mi bun" que le dernier mortel venu, fait de chair et d'os." (183)

Les cent cinquante piastres, et les vingt huit barres d'argent que rapporta la vente des biens de Ong Kéo, furent répartis entre les familles des victimes assassinées par les révoltés. Le commissariat se vit attribuer les sept chevaux et les six boeufs confisqués dans le village de Chakam. Enfin, les femmes de Ong Kéo étaient remises à leurs familles. Quant au jeune fils de Ong Kéo, âgé de dix ans il devait être envoyé dans une famille lao à Vientiane.

Néanmoins, le prestige de Ong Kéo restait encore vivant. De nombreux chefs de canton proclamaient que seul le corps du Sadet Ong Kéo était mort." Pour le Tasseng du muong de Nong Bok "Ong Kéo était encore vivant". Faisant foi à ces croyances, sur le plateau, un village Laven allait jusqu'à refuser d'obéir aux ordres des autorités de Saravane : "Ne reconnaissant que celle du Sadet Ong Kéo". Cet état d'esprit des populations était jugé par Dauplay comme extrêmement grave. Il n'entrevoyait pour tous ces irréductibles qu'une solution : "qu'ils soient avantageusement dirigés sur le bagne de Poulo-Londore." (184)

Il était aussi loin d'imaginer, à cette époque, que Kommadam était encore en vie. Et, dès le mois de janvier 1911, le commissaire adjoint de Bassac, signalait que Luong Visat craignant le ressentiment de son frère Kommadam, réfugié dans la région de Nong Bok, était venu avec toute sa famille, s'installer à Mun Pakoi. (185)

En avril 1911, suite à l' agression commise sur un milicien porteur d'un pli confidentiel concernant Kommadam, aux environs de Nong Bok, le nouveau commissaire de Saravane Vitry, envoyait ses agents de renseignements sur le plateau. L'un d'eux, dans les jours qui suivirent, l'avisait que : "Kommadam avait survécu à ses blessures et était avec Kommaseng et quatre hommes dans le Phou Luong". (186)

Les autorités françaises craignaient que Kommadam n'aille chercher refuge dans les villages indépendants de la Bé Kong. Sa disparition, en octobre 1911, s'imposait donc comme une "nécessité". (187)- Elle ne deviendra effective que vingt cinq ans plus tard, en janvier 1936. Jusqu'en 1925, Kommadam, il est vrai, ne fera plus guère parler de lui.

En ce mois de novembre 1910, Dauplay qui venait de recevoir une nouvelle affectation, avant de quitter la direction de la province, voulait mener à terme l'affaire Ong Kéo et consorts. Il va donc exploiter son succès tambour battant.

Le vingt quatre novembre s'ouvrait à Saravane, le procès des proches d'Ong Kéo faits prisonniers à Chakam. Le juge président du tribunal n'était autre que Dauplay.

Dauplay ouvrait le réquisitoire en dressant un bilan de la révolte :

"A - La ruine complète du plateau des Bolovens... et de la région des Khas Alaks de la Sé Kong qui, pendant quatre ans, ont été obligés de pourvoir à la subsistance des partisans de Bac My et ont eu plusieurs des leurs arrachés à leur famille et vendus comme esclaves.

B - L'assassinat de trois européens : le commerçant Meynard et les gardes principaux de la garde indigène, Sicre et Henry, tués dans les embuscades par les partisans de Bac My.

C - L'assassinat de cent cinquante quatre indigènes habitant la province de Saravane, sans compter :

- ceux relevant des provinces de Paksé et d'Attopeu dont la liste n'a pu être dressée ;

- des blessés appartenant aux trois provinces dont quelques uns sont restés estropiés pour le reste de leur existence ;

- et les soixante dix à soixante quinze gardes indigènes annamites et laotiens, tués ou morts dans les ambulances de blessures ou de maladies contractées au cours des colonnes de défense." (187)

Puis, Dauplay passait en revue les faits consécutifs à la période de soumission. Dans les attendus, il reprochait à Ong Kéo de ne pas avoir tenu ses engagements. "La pseudo-soumission de Ong Kéo n'était qu'un simulacre, une feinte destinée à tromper l'administration, à se permettre de se refaire, de rassembler de nouvelles recrues, et de reprendre la campagne dans les conditions les plus avantageuses." (188)

S'adressant enfin aux accusés, il leur tenait rigueur de leur attitude : "continuellement insolente et provocatrice, aussi bien pour les européens que pour les indigènes" et de l'action destabilisatrice qu'ils menaient auprès des populations du plateau, les invitant à "renier leurs chefs naturels pour reconnaître l'autorité de Bac My." (189)- En conséquence de quoi :

* Xieng Ta et Xieng Kham, hommes de confiance de Ong Kéo, accusés d'avoir commis trente huit assassinats, d'actes de pillage, de vente d'esclaves, d'incitation à la révolte... se voyaient condamnés à la peine capitale.

* La même peine était requise contre Thit Kham, accusé d'avoir conduit plusieurs opérations contre la garde indigène et les villages Alaks de la rive gauche de la Sé Kong.

* Thit Khemma, Luong Thep et Tieng pour avoir participé à l'insurrection aux côtés d'Ong Kéo étaient condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

* Une peine de cinq ans d'emprisonnement était prononcée contre Boun Ta, Sihavong, Phone Asa, Nanthisene et Tham Malaksa, coupables de complicité avec les autres associés.

* Enfin, Mun Viset, en fuite, convaincu d'assassinats et de complicité d'assassinats, était condamné à la peine de mort par contumace." (190)

Le vingt neuf août 1911, le pourvoi en cassation des accusés était rejeté par le Tribunal Supérieur de Vientiane. Soumis avant exécution à l'approbation du gouverneur général, Sarraut, celui-ci après un échange de correspondance avec le résident supérieur du Laos pour qui : "tant en équité qu'en sage politique, il est utile que la justice achève normalement son cours" (191), commuait la peine de mort prononcée contre Xieng Ta, Xieng Kham et Thit Kham en quinze années de travaux forcés. Usant de sa clémence et pour le bon renom de l'administration, la peine de travaux forcés à perpétuité, dont étaient frappés Thit Khemma, Luong Thep et Tieng fut ramenée à dix ans de travaux pénibles. (192)

Les condamnés furent dirigés sur le bagne de Poulo-Condore. La documentation reste muette sur ce que devinrent ces prisonniers.

Mais pour Dauplay la page Ong Kéo-Kommadam n'était pas complètement tournée. En février 1918, soit plus de sept ans après les évènements du quatorze novembre 1910 la presse indochinoise exposait les faits concernant l'arrestation manquée de Kommadam.

L'avocat Lefevre, auteur de deux articles parus dans le journal "l'Impartial", dont le premier fut publié le vingt février 1918 sous le titre de "Tentative d'assassinat sur un chef Kha de la région de Saravane" accusait un administrateur "Monsieur X" d'avoir abusé des coutumes locales pour essayer d'assassiner un "chef Kha" avec qui il était venu conclure la paix" (193)

Dans un second article qui paraîtra dans les premiers jours de mars, Lefevre désignait en nom propre l'administrateur Dauplay et invoquait à l'appui de ses dires la lettre du conseiller

juriste au Laos, Dartiguenave, et le témoignage oral du docteur Chagnolleau qui était en poste à Saravane en 1910 (194)

Pour éviter tout nouveau scandale qui aurait pu ternir l'image de l'administration française à la demande du gouverneur général pour qui il fallait "éclaircir cette affaire sans délai et sanctionner les responsabilités" (195) une instruction judiciaire était ouverte.

Suite à la "chaleureuse intervention en faveur de l'administrateur Dauplay (196) par le député Outrey qui occupait lors des évènements le poste de résident supérieur au Laos, Dauplay était lavé de toute accusation. Le dossier était clos en juillet 1918 par le gouverneur général qui assurait personnellement à Dauplay que son "attitude dans la conduite de ces évènements ne laisse place à aucune critique". (197)

Une fois de plus, comme le souligne Geoffrey C. Gunn dans son article "A scandal in colonial Laos : the death of Bac My and the wounding of Kommadam revisited" (198) la solidarité administrative avait joué pour étouffer l'enquête. Celle-ci, en effet, aurait pu montrer que si Dauplay, en se rendant à l'entrevue du quatorze novembre 1910, avait prémédité l'élimination physique de Kommadam, il agissait selon les ordres que lui avait donné le résident supérieur "de purger le pays de ces deux individus". (199)

NOTES

1 - DAUPLAY (Jean-Jacques), les Terres Rouges des Bolovens, 1929, p. 66.

2 - Rapport n° 80 R, 17 août 1901, par le Résident Supérieur au Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds GGI, dossier 20756.

3 - Rapport Commissaire du Gouvernement à Saravane, CHAMBERT, au Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds RSL, carton F5.

4 - Edit du Phū mī bun ONG KEO, 12 mai 1901, AN.DOM, Fonds RSL, carton F5.

5 - Rapport n° 80 R, Op.Cit.

6 - DAUPLAY parle de 1500 Khas dans son étude : "Les terres rouges des Bolovens , Op.Cit.p 60. TOURNIER minimise ce chiffre et estime la bande à trois cents dans son rapport du 17 avril 1901, Op.Cit

7 - Rapport, 24 octobre 1907, DAUPLAY à Résident Supérieur, AN.DOM Fonds RSL, carton F5.

8 - Rapport, n° 80 R, 17 août 1901, Op. Cit.

9 - DAUPLAY (Jean-Jacques) Op. Cit, p.66

10 - GUERLACH (J.B), L'Oeuvre Néfaste, 1906, cité aussi dans MAITRE (H), Op. Cit, pp.545-546

11 - Ib, Ibid, pp.545-546

12 - Rapport, 26 septembre 1901, Gouverneur Général à Ministre des Colonies, AN.DOM, Fonds GGI, dossier 20756

13 - Selon le rapport n° 80R, Op, Cit. :

1) Province de Saravane : 270 hommes répartis ainsi :
   - 50 hommes à Dasia avec un garde principal
   - 50 hommes à Ban Thateng avec un garde principal
   - 40 hommes à Ban Phon
   - 12 hommes à Snia
   - 20 hommes à Kamtong Niai
   - 12 hommes à Souvannakily
   - 86 hommes et un garde principal en réserve à Saravane ou à l'ambulance.

2) Province de Ban Mouang de 190 hommes :
   - 20 hommes à Paksé Done
   - 50 hommes à Nong Poi avec un garde principal
   - 25 hommes à Ban Tha Hin Lat
   - 25 hommes à Ky On
   - 70 hommes en réserve à Ban Mouang.

3) Un poste de 35 hommes à Kampo avec un garde principal.

4) Un poste à Moulapanok de 25 hommes.

5) Province d'Attopeu : 115 hommes en réserve
   - 30 hommes à Kontum.

14 - Tlg n° 676 R, 20 août 1901, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN DOM, Fonds G.G.I, dossier 20866.

15 - Rapport n° 10, août-septembre 1901, Chargé d'Affaires GYASPEN à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 21365.

16 - DAUFES (E), La garde indigène de l'Indochine, 1932, p. 234.

17 - Rapport n° 2, TOURNIER à Gouverneur Général. Décembre 1901- Janvier 1902, AN.DOM, Fonds G.G.GI, dossier 21365.

18 - DAUFES (E), Op.Cit , p. 235.

19 - Rapport n° 2, décembre 1901-janvier 1902, Op.Cit.

20 - Rapport n° 232, 14 décembre 1901, Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20886.

21 - Id, Ibid

22 - Id, Ibid.

23 - Rapport n° 54, 23 décembre 1901, TOURNIER à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20886.

24 - Rapport politique n° 2, décembre 1901-janvier 1902, Op.Cit.

25 - Rapport politique, mars 1902, Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

26 - Rapport n° 3, février-mars 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 21365.

27 - Id, Ibid.

28 - FIGUET, un extraordinaire chef des révoltes, Annales de la société des missions étrangères, juillet-août 1902, n° 28, pp. 227 230.

29 - KEYES (Charles F.), Op.Cit, p. 298.

30 - Rapports, 9 avril des émissaires DOI SITHAN et THAO SETABAT, envoyés sur la rive droite ; en annexe du rapport n° 56, 19 avril 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds R.S.L, dossier 20858.

31 - Id, Ibid.

32 - Télégramme n° 128, 18 avril 1902, Résident Supérieur à Gouverneur général, AN.DOM, Fonds SIAM, carton 9 (27).

33 - KEYES (Charles F.), Op.Cit, pp. 298-299.

34 - ISHI (Yoneo), Sangha, State and Society, Thai Buddhism in History, 1986, p. 117.

35 - MURDOCH (J.B.), The 1901-1902 "HollyMan's Rebellions", Journal of Siam Society, january 1974, Vol 62, part 1, p. 58.

36 - Lettre, 19 août 1902, Ministre des Affaires Etrangères à Ministre des Colonies, AN.DOM, Fonds SIAM, carton 9 (87).

37 - Télégramme n° 123, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds SIAM, carton 9 (8).

38 - KEYES (Charles F.), Millennialism, Theravada Buddism and Thai Society. Journal of Asian studies. T.XXXVI, n° 2, feb. 1977, p. 295

39 - Télégramme, 6 avril 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN DOM, Fonds SIAM, carton 9 (87).

40 - Rapport n° 409, 4 mai 1902, Gouverneur Général à Ministre des Colonies, AN.DOM, Fonds SIAM, carton 9 (87).

41 - Rapport n° 409, 4 mai 1902, Gouverneur Général à Ministre des Colonies, AN.DOM, Fonds G.G.I, dossier 9251.

42 - Télégramme, 22 avril 1902, Consul de France à Battambang à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 21365.

43 - Télégramme, 23 avril 1902 n° 171 bc, Résident Supérieur à Gouverneur Général AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20750.

44 - Télégramme, 1er mai 1902, Chef d'Etat Major à Général Commandant en Chef Hanoï, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 21365.

45 - Télégramme, 9 mai 1902, Ministre de France à Bangkok à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 9251.

46 - Télégramme, 12 mai 1902, Commissaire Bassac à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20858.

47 - Télégramme n° 143, 18 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

48 - Télégramme n° 155, 21 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

49 - Télégramme n° 159, juillet-août 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds A.F. INDO, dossier A(30) 107.

50 - Rapport n° 7, juin-juillet-août 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds A.F.INDO, dossier A 30 (107)

51 - Rapport 9 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

52 - Rapport 14 mai 1902, Ministre des Colonies à Ministre LAZELLES, AN.DOM,Fonds SIAM, dossier 9 (87).

53 - Rapport 6 juin 1902, Vice Consul Korat à Ministre des Affaires Etrangères, AN.DOM, Fonds SIAM, carton 9 (87).

54 - Télégramme n° 638, 1er août 1902, Gouverneur Général à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds SIAM, carton 9 (87).

55 - Rapport, 26 avril 1902, Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., dossier 21365.

56 - Télégramme, 28 avril 1902, Receveur des Postes à Lao Bao à Chef Service Annam, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 22330.

57 - Télégramme n° 361, 3 mai 1902, Gouverneur Général à Résident Supérieur Laos, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

58 - Télégramme, 2 Mai 1902, Commissaire Bassac à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 9251.

59 - Télégramme n° 43 C, 2 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds R.S.L., dossier 20858.

60 - Télégramme n° 48 C, 2 mai 1901, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds R.S.L., dossier 20858 ; et télégramme n° 47 C AN. DOM, Fonds SIAM, carton 9 (87).

61 - Rapport n° 103, 2 août 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20453.

62 - Télégramme, 20 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général AN. DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

63 - Télégramme, 16 mai 1902, Commissaire Savannakhet à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

64 - Rapport n° 124, 6 juillet 1902, Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 21365.

65 - Rapport n° 7, juin-juillet-août 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds A.F. INDO, carton 21, Dossier A 30 (21).

66 - Télégramme n° 208, 18 juin 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

67 - Rapport n° 10, septembre-octobre 1902 et rapport de 9 novembre 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, A.F. INDO, carton 21, dossier A 30 (107).

68 - Rapport, 15 novembre au 15 décembre 1902, Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

69 - Rapport, 21 Mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20493.

70 - Télégramme n° 556/38, 14 juin 1902, Gouverneur Général à Ministre Bangkok, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 9251.

71 - Rapport, août 1902, Commissaire Savannakhet à Gouverneur Général AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

72 - Rapport n° 9, septembre 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, Fonds G.G.I., dossier 21365.

73 - Rapport, 15 novembre au 15 décembre 1902, et télégramme du 24 décembre 1902, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM Fonds R.S.L., carton F1.

74 - Télégramme n° 942, 19 décembre 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds G.G.I., dossier 20870.

75 - Rapport, juin 1903, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

76 - Rapport, juillet 1903, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

77 - Rapport, 15 juin au 15 juillet, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

78 - Rapport, août-septembre et rapport n° 243, septembre-octobre, Commissaire Attopeu à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

79 - Télégramme n° 183 r, 25 septembre 1903, Résient Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton E6.

80 - Rapport, 17 décembre 1903, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton E6.

81 - Télégramme n° 486, 26 septembre 1903, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton E6.

82 - Rapport, 15 août au 15 septembre 1903, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

83 - Rapports, avril 1903-juin 1903, Commissaire de Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

84 - Rapport, juin-juillet-août 1903, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

85 - Rapport, 15 août au 15 septembre 1903, Commissaire de Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

86 - Rapport, 15 mars au 14 avril 1903, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

87 - Rapport, 15 mars au 15 avril 1903, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F1.

88 -.La province de Bassac avec deux cent six hommes dont cent quarante cinq annamites et soixante et un laotiens répartis dans les postes de Bassac, Nong Bok, Hinlat, Nam Khong, Kione, Mun Pak Di, Nong Muong, et à l'ambulance.
Les postes de Kione, Mun Pakdi, et Nong Muong seront momentanément supprimés en mai, et leurs effectifs renforcèrent le poste de Nam Khong.
.La province d'Attopeu avait cent quarante deux hommes dont cinquante annamites et quatre vingt quatre laotiens.
.A Saravanne, il y avait deux cent quinze hommes - quatre vingt dix neuf annamites et cent seize laotiens.
Ils se répartissaient entre les postes de Ban Phone, Dong Chan, Napho, Tapak, Dasia, Thateng, Kapeu, Ban Tong Nai, et la colonne volante de Taloum.

89 - Télégramme n° 196, 30 mars 1904, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

90 - Télégramme n° 107 C, 10 mai 1904, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

91 - Télégramme n° 45, 8 mai 1904, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

92 - BOUROTTE (Bernard), Op.Cit, pp.88-89.

93 - Lorsqu'il part pour le pays DJARAIS, ODEND'HAL ne songeait nullement à entamer avec les SADETES des négociations. Il ne voulait que mener à bien la mission d'études linguistiques, etnologiques et archéologiques dans la partie orientale du moyen Laos dont l'avait chargé le Gouverneur Général. Il semblerait que frapper par l'état politique de la région qu'il traversait, ses intentions premières se soient modifiées.

Les SADETES s'opposaient plus ou moins ouvertement à l'oeuvre de pénétration française. Sous couvert de la bonne réputation dont il jouissait auprès des indigènes, il a sans doute espéré qu'il réussirait à dissiper les préventions hostiles qu'il constatait, formées contre les quelques fonctionnaires résidants dans cette partie du pays.

Avec l'aide de la Mission Catholique des BAHNARS, SEDANGS, il entrait en contact avec le SADET de l'eau (THUY-XA). Le 31 mars 1904, il télégraphiait au Résident Supérieur de l'ANNAM que le THUY-XA avait consenti à faire sa soumission au Résident de PHU-YEN

Encouragé par ce succès, il rencontrait alors le SADET du Feu (HAO XA). Il semblerait qu'au cours du banquet, organisé en son honneur, ODEND'HAL souffrant, aurait refusé de boire l'alcool de riz, signe de paix et d'amitié. Par la suite il aurait demandé à voir le sabre du SADET du Feu. Celui-ci croyant qu'ODEND'HAL avait de mauvaises intentions, le faisait assassiner dans la nuit du 7 avril.

Suite à cet assassinat, le Résident Supérieur de l'ANNAM, envoyait une colonne de cent cinquante gardes indigènes en pays DJARAIS et le Gouverneur Général faisait étudier le rattachement à l'ANNAM de la province de Darlac trop éloignée du siège de la Résidence Supérieure du LAOS.

Cette affaire sera à l'origine d'une campagne de presse entre mai et juillet 1904, orchestrée par le "Petit Parisien", "la Petite République" et "Libre Parole".

Dans ses colonnes du 29 juin 1904, "la Petite République" reprenant un article du "Courrier d'Haiphong" indique que : "l'assassinat aurait été commis pour un motif futile : ODEND'HAL aurait refusé de manger du poulet offert par le SADET." Or chez les "MOIS" refuser de manger ce qu'on offre constitue une grave offense et surtout le manque de confiance est tout à fait blessant.

Dans son article du 3 juillet 1904, "la Petite République" impute la responsabilité de la mort de ODEND'HAL à un ancien Résident de la province du PHU YEN. "A la suite d'une agression commise par les "MOIS", il aurait donné au garde principal chargé de la répression, l'ordre évidemment barbare et qui aurait reçu un commencement d'exécution de passer toute la population au fil de la Baïonnette. S'il en était ainsi, l'assassinat d'ODEND'HAL serait un acte de représailles plus ou moins justifié."

Au sujet de cette affaire, voir le rapport du 20 avril 1904 du Gouverneur Général au Ministre des Colonies, AN.DOM, A.F.INDO carton 47, dossier C 10 (197).

L'on pourra aussi consulter les articles de presse :

- le Petit Parisien du 5 mai 1904
- Libre Parole du 25 Mai 1904
- La Petite République du 19 mai, 29 juin, et 3 juillet 1904. Dans ses colonnes, la Petite République reprend des articles parus dans "Le Courrier d'Haiphong".

94 - Rapport n° 95 e, 24 février 1904, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

96 - Rapport n° 89 C, 11 janvier 1904, Commissaire Bassac à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds G.G.I., dossier 21365.

97 - Ib, Ibid.

98 - Rapport n° 4, 5 mars 1905, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

99 - Rapport n° 4, 5 mars 1905, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

100 - Ib, Ibid.

101 - Télégramme, 22 février 1905, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

102 - Rapport n° 4, 5 mars 1905, Op.Cit.

103 - MOPPERT (François), p 146.

104 - Rapport n° 4, 5 mars 1905, Op.Cit.

105 - Rapport n° 752, 22 octobre 1905, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E6.

106 - Ib, Ibid.

107 - Rapport n° 11, 4 janvier 1906, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E5.

108 - Rapport n° 88, 20 juin 1906, Garde Principal à Commissaire Saravane, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2 et carton E7.
Rapport n° 116, 24 août 1906, Garde Principal à Commissaire Saravane, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E6.

109 - Rapport n° 116, 24 août 1906, Op.Cit.

110 - Au sujet de l'attaque de Nong Bok Kao voir :
- Télégramme n° 388, 11 décembre 1905
- Télégramme n° 351, 13 décembre 1905
- Rapport, 7 décembre 1905
- Rapport n° 11, 15 décembre 1905.

adressés par le Commissaire de Saravane au Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

111 - Procès-verbal, 4 janvier 1906, par MACEY Administrateur en mission à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E5.

112 - Ib, Ibid;

113 - Ib, Ibid.

114 - Rapport n° 5, 22 janvier 1906, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

115 - Ib, Ibid.

116 - Ib, Ibid.

117 - Ce canon ne fut d'aucune utilité. Son poids retarda la marche de la colonne et lorsqu'il entra en action aucun des quatre obus et des quatres boîtes à mitrailles n'éclata. DAUPLAY écrira au Résident Supérieur pour lui demander des obus de fabrication récente.

118 - Rapport n° 2, 3 mars 1906, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

119 - Rapport n° 11, 15 janvier, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E5.

120 - Ib, Ibid.

121 - Télégramme, 5 mars 1906, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

122 - Rapport n° 20 R, 10 mai 1906, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

123 - Ib, Ibid.

124 - Ib, Ibid.

125 - Rapport, 15 juin 1906, Garde Principal MONTAZEL à Commissaire Saravane, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

126 - Rapport n° 88, 20 juin 1906, Garde Principal CREISSON à Commissaire Saravane, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

127 - Rapport n° 343, 16 Juillet 1906, Inspecteur RENARD à Commissaire Saravane, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E6.

128 - Rapport, 1er novembre 1906, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

129 - Rapport n° 158, 1er janvier 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

130 - Rapport n° 38, 13 Mai 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F7.

131 - Rapport n° 158, 1er janvier 1907, Op.Cit.

132 - Ib, Ibid.

133 - Rapport n° 31, 31 Janvier 1907, Commissaire Saravane à Commissaire Savannakhet, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5. et rapport n° 159, 2 mars 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM Fonds R.S.L., carton F2.

134 - Rapport n° 2, 1er mars 1907, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

135 - Rapport n° 159, 2 mars 1907, Op.Cit.

136 - Rapport n° 38, 13 mai 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L, carton F7.

137 - Rapport n° 4, 7 juillet 1907, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

138 - Rapport n° 159, 2 mars 1907, Op.Cit.

139 - Rapport mai 1907, Commissaire Saravanne à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L, carton F2.

et rapport , 24 octobre 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

140 - Rapport n° 3, 7 mai 1907, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

141 - Rapport juin 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

142 - Rapport août 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

143 - Rapport, 24 octobre 1907, Op.Cit.

144 - Ib, Ibid.

145 - Ib,Ibid.

146 - Rapport n° 36 C, 28 septembre, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

147 - Lettre, 21 septembre 1907, DAUPLAY à Commissaire Attopeu, citée dans le rapport n° 36 C du 28 septembre 1907, Op.Cit.

148 - Rapport, 24 octobre 1907, Op.Cit.

149 - Ib, Ibid.

150 - Rapport n° 8, 15 septembre 1910, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

151 - Ib, Ibid.

152 - Ib, Ibid.

153 - Ib, Ibid.

154 - Rapport novembre 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

155 - Lettre de KOMMADAM, 2 septembre 1908, adressée au CHAU MUONG de Nong Bok, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F3.

156 - Rapport, avril-mai 1908, Commissaire Saravane à Résident Supérieur AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F3.

157 - Rapport n° 8, 15 septembre 1910, Op.Cit.

158 - Ib, Ibid.

159 - Ib, Ibid.

160 - Rapport n° 4, 3 avril 1909, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F2.

161 - Rapport avril 1909, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F3.

162 - Rapport n° 8, 7 Janvier 1910, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton D3.

163 - Rapport n° 8, 15 septembre 1910, Op.Cit.

164 - Ib, Ibid.

165 - Ib, Ibid.

166 - Ib, Ibid.

167 - Rapport n° 17, 19 décembre 1910, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F3.

168 - Rapport, août 1909, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F3.

169 - Rapport n° 8, 15 septembre 1910, Op.Cit.

170 - Ib, Ibid.

171 - Rapport n° 17, 19 décembre 1910, Op.Cit.

172 - Ib, Ibid.

173 - Ib, Ibid.

174 - Ib, Ibid.

175 - Ib, Ibid.

176 - Ib, Ibid.

177 - Ib, Ibid.

178 - Ib, Ibid.

179 - Lettre citée dans le rapport, 19 décembre 1910, Op.Cit.

180 - Ib, Ibid.

181 - Ib, Ibid.

182 - Ib, Ibid.

183 - Télégramme, 17 novembre 1910, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F3.

184 - Rapport, 30 janvier 1911, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L, carton F5.

185 - Rapport, 28 février 1911, Commissaire Adjoint de Bassac à Résident Supérieur Laos, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F4.

186 - Télégramme n° 31 C, 24 avril 1911, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E7.

187 - Rapport octobre 1911, Commissaire Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton E4.

188 - Jugement n° 28, 31 décembre 1910, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5

189 - Ib, Ibid.

190 - Ib, Ibid.

191 - Rapport n° 204, 13 novembre 1911, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds G.G.I., carton F6.

192 - Rapport n° 28, 17 janvier 1912, Procureur Général Hanoi à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5. et rapport n° 282, 27 janvier 1912, Procureur Général Hanoi à Résident Supérieur Laos AN. DOM, Fonds R.S.L., carton F5.

193 - Article de Lefevre paru dans l'Impartial du 20 février 1918 et le télégramme n° 1053 du 7 mars 1918, du gouverneur général à résident supérieur au Laos . A.O.M. Casier E7.

194 - Télégramme n° 426 du 6 mars 1918 Procureur général Hanoi à Résident supérieur Laos . A.O.M. casier E7.

195 - Télégramme n° 1053 du 7 mars 1918. op.cit.

196 - Télégramme N° 1361/282 du 14 mars 1918, Résident Supérieur Laos à Résident Saravane . AOM casier E7.

197 - Lettre du 9 juillet 1918, Gouverneur général à Dauplay . A.O.M. casier E7.

198 - Geoffrey G. Gunn "A scandal in colonial Laos : the death of Bac My and the wounding of Kommadam revisited". Journal of the Siam Society - January-July 1985, pp. 42.60

199 - cf; note 168, op.cit.

III - LES INCIDENCES DE CES MOUVEMENTS AU LAOS ET AU NORD-EST DU SIAM

Les récits disponibles ceux des autorités françaises et siamoises représentent une nouvelle fois les témoignages les plus nombreux et ceux qui ont le mieux résisté à l'usure du temps. Ce qui explique que l'on ne connaisse pas de la même manière les résultats des conflits pour les insurgés et les tenants de l'ordre.

Ainsi, autant ce bilan, réalisé à partir des données rares, fragmentaires et criticables, est diffus et aléatoire pour les populations lao et proto-indochinoises, autant il met en lumière, avec netteté, les répercussions de ces turbulences pour les communautés coloniales.

L'évaluation du coût humain, économique et financier montre que l'appréciation qui peut en être faite -conduite sur la base de faits rudimentaires, souvent imprécis et pas toujours recoupables- ne permet dans son ensemble de dégager que des tendances. Celles-ci sont néanmoins très éloquentes.

Sur le plan démographique, le nombre global de tués et de blessés fut très élevé. Mais, il ressort que ces pertes furent disproportionnées selon les belligérants. Dans le rang des insurgés, le chiffre total pour les deux rives du Mékong oscille dans une fourchette allant de deux mille cinq cents à quatre mille morts, des centaines de blessés et d'invalides, contre un peu moins de deux cents morts et quelques blessés dans le camp des forces de l'ordre. Dans les Bolovens où la guerre fut la plus longue et la plus destructrice, le ratio des pertes entre la population globale et le total des décimations

est impressionnant ; dans certaines zones situées au coeur des conflits la pyramide des âges et des sexes en aurait été sensiblement modifiée. Au Siam, des dizaines de villages fuyant les mesures de rétorsion choisirent d'émigrer sur la rive française.

Les séquelles économiques qui fluctuent elles aussi selon la localisation, la durée et l'intensité des combats, se marquèrent de ruines, de villages déplacés, de champs incultes parfois retournés à la friche, de destruction de bétail et d'arrêt de transactions commerciales.

L'examen du prix des dépenses consécutives au rétablissement de l'ordre montre, d'après les seuls comptes approximativement chiffrables -ceux du Laos- que les frais encourus greffèrent lourdement les finances de ce pays.

Dans les territoires contrôlés par le Siam, la brièveté des contributions laisse à penser que les dépenses engagées pour la répression furent très probablement moins importantes. Au niveau des insurgés et de l'ensemble des habitants, le financement de la guerre et le coût des dégats échappent à tout essai d'évaluation.

L'indemnisation des victimes des troubles notés au Laos fut exceptionnelle et n'engagea que des sommes dérisoires à forte connotation symbolique. Il en alla de même pour le versement de récompenses par les gouvernements pour les services rendus au rétablissement de l'ordre.

Par ailleurs, les exigences imposées par les vainqueurs aux révoltés de financer la réparation des dégâts occasionnés aux biens publics, apparaissaient n'avoir été appliquées que dans la partie siamoise.

Une fois "l'ordre colonial" restauré sur les deux rives du Mékong, rares furent ses représentants qui s'employèrent directement à la reconstruction des villages et à la mise en culture. Par contre, au fil des années, les agents français dont les activités nous sont mieux connues, oeuvrèrent modestement à favoriser l'activité économique à leur rythme, sans programme d'ensemble cohérent et suivi, et à la hauteur des maigres ressources dont ils disposaient.

Leur activité ne tendait que pour une faible part à assurer l'augmentation et la diversification de la production agricole. L'essentiel de leur effort était tourné vers l'édification d'un réseau de communication.

Cette option reposait sur la stratégie alors dominante qui prônait le développement économique par l'accélération l'élargissement et le gonflement des échanges. Dans l'esprit des autorités coloniales du Laos, la mise en place de voies de communication offrait de plus un avantage appréciable : elle permettait, grâce à l'amélioration des conditions de navigation et l'utilisation de la traction animale, de ne plus avoir à recourir systématiquement au portage humain très impopulaire, des caisses et des objets nécessaires au ravitaillement et au fonctionnement des services coloniaux.

Il semble que seulement une partie des excès les plus criants dans le choix à la fois de la date, du lieu et de la nature des prestations furent éliminés. A l'image du pays, une politique modeste de développement des ressources humaines : santé, éducation, fut ébauché, mais là encore ses effets limités ne profitèrent qu'à une mince frange de la population résidant principalement dans les chefs lieux de province. Au dire même de certains administrateurs coloniaux, ces mesures étaient loin de compenser la hausse des recettes

fiscales dûes en grande partie, à une meilleure connaissance du nombre des contribuables.

La deuxième série d'incidences, des ces soulèvements, recouvre les mesures de réorganisation territoriale prises par les autorités françaises et siamoises.

Dans le domaine des relations entre les deux puissances les troubles se répercutèrent sur le contenu des dispositions des conventions franco-siamoise de 1902, 1904 et de 1907. Tandis que la France récupérait entre autre la partie du territoire de la principauté de Champassak qui s'étendait sur la rive droite du Mékong, le Siam retrouvait l'entier contrôle de la zone des vingt cinq kilomètres démilitarisée depuis 1893. Mais surtout, la France abandonnait définitivement la rêve caressé par une partie du pouvoir colonial en Indochine, d'annexer les anciens territoires lao et kmer du plateau de Khorat. Cette région qui représentait en surperficie le tiers du Siam regroupait, selon les estimations de 1910, de trois à quatre fois plus d'habitants qu'au Laos. De plus, cette population était essentiellement lao.

Au sein de l'Union Indochinoise, l'éclat et les retombées de ces effervescences furent à l'origine d'importantes mutations territoriales. Mais dans ce cas , ces changements ne consommèrent pas une rupture de l'espace social des ethnies concernées. Au terme de ce processus, le Laos fut amputé d'un tiers de sa superficie au bénéfice de ses pays voisins. L'Annam se vit ainsi attribuer successivement le province de Darlac en 1904, puis celle de Kontun en 1905. D'autre part, phénomène unique dans l'histoire des frontières intérieures de l'Indochine française -pour l'ensemble de ce secteur- la délimitation entre les deux pays est définie pour la première fois sur

le principe des aires de dispersion ethnique et cela ne sera jamais précisé. De son côté, le Cambodge récupérait en 1904, la province de Stung-Treng.

Sur le plan intérieur, au Siam comme au Laos -dont l'unité fut sérieusement remise en question- les autorités, pour accroître l'efficacité de la gestion des territoires, procédèrent dans maintes circonscriptions à un découpage et à une nouvelle délimitation du maillage administratif. Selon les cas, ces remembrements lésèrent ou avantagèrent et les titulaires de ces charges et les populations concernées.

III - 1 - Les incidences humaines, économiques et financières.

III.1.1. La nature et l'ampleur des dégâts.

Sur le chemin de cette connaissance, le chercheur se heurte à deux épreuves incontournables : l'indigence et l'imprécision des ressources.

Les documents existants sont peu loquaces sur le nombre précis des acteurs, tués ou blessés au cours des affrontements ou lors des exécutions opérées en guise de représailles ou d'intimidation par les belligérants. Il en est de même des destructions matérielles et de leurs conséquences économiques et sociales, qui ne sont pas toujours toutes consignées où sont rapportées de manière trop superficielle.

D'autre part, les sources sont souvent trop allusives pour pouvoir faire la part exacte entre les différentes variables à l'origine du recul démographique et de la dépression économique. Le dépeuplement et l'atonie économique notés par les mémorialistes résultent pour une part, des combats et des ravages de la guerre. C'est un fait que les conflits se marquèrent par une augmentation du nombre des décès, des invalides, l'abandon ou la destruction des cultures du bétail, des villages. Ils s'accompagnèrent, en même temps, d'un arrêt des échanges commerciaux et d'obstacles à l'acheminement des produits de première nécessité. Mais c'est aussi un fait que cette crise générale fut aggravée par la présence au même moment de catastrophes naturelles (sécheresse ou inondation) qui accentuèrent les problèmes de subsistance et entraînèrent, avec la sous-alimentation, une plus grande réceptivité face aux endémies infectieuses ou parasitaires. Par ailleurs, cette baisse de la population observée dans un site peut être aussi le produit de l'émigration, des déplacements des paysans qui fuirent les zones de combats ou les lieux touchés par les épidémies ; or

ce flux migratoire n'est pas toujours chiffrable.

Pour toutes ces raisons, cet essai d'inventaire de l'origine et de l'étendue des dégâts et de misères du temps reste très incomplet et général. Le récit de l'interprétation des données exige une extrême prudence et exclue par la même toute affirmation trop catégorique et définitive.

AU LAOS

L'ensemble des témoignages coloniaux ou locaux s'accorde pour dresser un tableau sombre et catastrophique de la situation démographique et économique des Bolovens. Ce plateau fut, de toutes les régions bouleversées par les affrontements, le plus durement et longuement touché.

Le bilan général établi par le commissaire de Saravane, Dauplay, à la fin des évènements en décembre 1910, est éloquent. Il fait état du décès, dans le rang des forces contre-insurrectionnelles, de sept européens dont trois par suite de fatigues endurées, et la mort d'environ cent soixante gardes indigènes, tués pour les quatre cinquièmes par les maladies infectieuses et le manque de soins. Parmi la population, le nombre de morts s'élève à mille cinq cents personnes dont cent cinquante quatre victimes de la vindicte des insurgés, sans compter ceux des provinces limitrophes de Paksé et d'Attopeu, dont les noms n'ont pas été retrouvés. A ce lourd tribut en vie humaine s'ajoutent les nombreux blessés qui restèrent invalides. Dans le domaine économique, cette région dont le commerce de la cardamone et des éléphants en avait fait l'une des partie les plus riches du sud Laos, était ruinée (1).

Le degré de crédibilité des ces données doit être diversement apprécié. L'exactitude des chiffres sur le nombre de pertes

essuyées par les forces coloniales, dont on note au passage que la grande majorité fut décimée par les maladies, est un total relativement fiable. (2) - Par contre, l'énoncé de la disparition de mille cinq cents habitants est plus contestable, dans la mesure où Dauplay ne précise pas sur quels critères il s'est appuyé pour établir ce décompte. L'on peut penser que Dauplay, Président du Tribunal, qui avait requis des peines sévères contre les accusés tenus comme principaux responsables des pertes humaines, avait tout intérêt à retenir parmi l'éventail des témoignages fluctuants, le chiffre le plus élevé. Pourtant, le nombre retenu par Dauplay n'est en rien excessif, au vu des témoignages il est même modéré.

D'après les dépositions des notables recueillies au cours des séances, le nombre de personnes tuées dans le Phou Louang, principalement par la famine et en petite partie par les miliciens, s'élève en fonction de ces informations, "aux alentours de mille à environ trois mille décès." (3) Compte tenu du recensement minimum de cent cinquante quatre habitants éliminés par leurs congénères, Dauplay en avançant le chiffre de mille cinq cents a opté pour une estimation moyenne. Il réitéra ce chiffre dans son ouvrage paru en 1929, sous le titre : "Les terres rouges du plateau des Bolovens". Une seule fois, il fera mention, en janvier 1911, de la mort de milliers d'indigènes. Mais cet énoncé s'inscrit dans un contexte très particulier. Dauplay cherchait alors à s'assurer du résident supérieur Mahé, que la sentence, prononcée par le Tribunal de Saravane, serait exécutée dans son intégralité. (4)

Dans une étude récente, publiée en 1981, le bilan des pertes donné par l'historien François Moppert diverge de celui communément cité par Dauplay. Il avance, mais sans en apporter la preuve, qu'au terme des premiers mois de la révolte, en novembre 1901, le pourcentage d'un tiers de la population locale était anéanti. (5)- Si l'on considère qu'en 1907, après toutes les saignées, la population des Bolovens était alors évaluée à environ

une dizaine de milliers d'habitants, la proportion de Moppert, traduit en chiffre, sous entend la disparition d'au moins trois mille sujets simplement pour l'année 1901.

Trois commentaires de l'administrateur de Saravane, Chamberre, le premier en 1903, et les deux autres en 1905, qui prennent en compte plusieurs facteurs accréditent la thèse d'un génocide mais aussi d'un dépeuplement lié aux conditions de vie et à l'émigration. Au retour de sa première visite dans les Bolovens, en novembre 1903, Chamberre faisait le point de la situation des cinq dernières années passées et écrivait: "En 1898, à la mort de M. Herman, la province de Saravane était très prospère. Il y avait une grosse exportation de riz vers le Mékong, la garde indigène était composée seulement de quarante hommes, ce qui n'empêchait pas M. Herman de passer sa vie chez les Khas qui avaient pour lui une grande vénération/.../ Trois ans après, la province était à feu et à sang/.../ La brigade de la garde indigène fut portée de quarante à trois cent cinquante hommes, le commerce devint nul, l'insécurité du pays fut complète. Enfin, la famine et le choléra qui suivent généralement ces troubles profonds vinrent s'ajouter à la misère publique et lorsque j'ai traversé la province à mon arrivée en octobre 1903, j'ai trouvé les muongs de la Sédone déserts, les champs incultes et je me suis demandé quelle calamité publique était passée par là". (6)- Dix sept mois plus tard, en mars 1905, il rapporta que la population avait diminué d'un tiers par suite d'assassinats, de condamnations mais aussi de maladies et de fuites. (7)- Au chapître des exécutions sommaires, il écrivait : "Je ne reviendrai pas sur les exploits et les assassinats sans nombre commis par des français dans ces régions/.../ Je suis d'avis que le mal qui a été fait n'est pas réparable et que nous devons nous contenter de faire oublier nos cruautés passées." (8)- Mais il rapportait aussi que l'épidémie de variole était en train de faire des ravages dans les muongs de Soutabouli

et de Kamtongnai. En octobre 1906, cette endémie ravageait le camp de Ong Kéo à Ban Tok. Elle devait y faire plusieurs victimes dont trois femmes de Ong Kéo et ce virus contagieux aurait été à l'origine de la désaffection d'une cinquantaine de partisans. (9)

Seule la saisie de la réalité démographique à l'échelle des villages permettrait de mesurer au plus près les variations. Ce type de recensement se limite malheureusement à deux témoignages généraux datant de la fin de 1910. D'après le tasseng de Thateng, la population imposable de ce village aurait diminuée de presque un tiers de ses inscrits : "avant la révolte de 1901, le nombre d'inscrits était de cent vingt contre quarante quatre aujourd'hui". (10)- Son homologue de Kapeu relate que sur les cent maisons autrefois existantes, il n'en resterait plus actuellement que quarante, le nombre de pertes humaines dû à la guerre s'élevant à cents habitants. (11)- Mais ces deux villages situés au coeur de la contestation, ne constituent pas un échantillon suffisamment représentatif qui permette de généraliser, à partir de ces cas, l'état du dépeuplement du millier d'unités villageoises et des hameaux dissiminés dans les Bolovens.

Il est donc probable que l'on ne pourra jamais appréhender précisement l'importance et les facteurs de ce vide humain. Le dépeuplement se situe quelque part entre mille et quatre mille personnes décédées ou ayant émigrées. Quoiqu'il en soit, une observation faite par le commissaire de Saravane, Vitry, en 1911 -autant qu'elle soit fondée et applicable à l'ensemble des Bolovens ?- suggère un profond bouleversement des structures démographiques. (12)- Tout au long de sa tournée, Vitry se dit frappé de n'avoir rencontré sur son chemin que presque exclusivement des femmes et des enfants. Si ce creux dans la tranche des hommes adultes est réel, les conséquences de cette modification de la pyramide des âges et des sexes, à court

et moyen terme, sont de deux ordres. Elles impliquent une modification des données démographiques, caractérisées par une augmentation du célibat ou de la polygamie, ou des deux pratiques ensemble. Or, ces fluctuations dans le taux de nuptialité se répercutent sur la natalité. D'autre part, ce déficit humain génère un ralentissement de l'activité économique, compte tenu que dans ce monde paysan qui ignore la machine, le travail humain et animal, la main d'oeuvre constituait la force productive essentielle.

L'année 1906 marque, nous l'avons vu, un tournant, avec le reflux de la résistance armée, le retour général à la paix et à la sécurité dans le "cadre colonial". Mais cette nouvelle conjoncture politique fait suite à une société déchirée affaiblie par les conflits et la récession générale de l'économie.
"Le plateau dont la richesse et la population faisaient jadis l'admiration de tous ceux qui le parcouraient, était ruiné; les animaux domestiques avaient été dévorés par les affamés ou étaient retournés à l'état sauvage comme ce fut le cas pour nombres d'éléphants." (13)

Les premiers faits d'incendie des habitats et des récoltes, ordonnés par l'administrateur Rémy, à l'encontre des villages de la rive gauche de la Sékong, remontent à mars 1900. Ces destructions ponctuelles furent suivies un an plus tard dans cette région des effets dévastateurs de l'application du message millénariste qui prônait une coupure radicale à l'égard du monde existant. Cette idéologie messianique exortait nous l'avons vu les paysans à sacrifier une partie de leur cheptel et à délaisser les rizières et leurs villages. Ong Kéo, grâce à ses pouvoirs surnaturels subviendrait à tous les besoins. (14) L'on ne peut dire si ces exortations furent entendues et appliquées, au pied de la lettre, dans tous les Bolovens. Mais il ressort d'un témoignage local que, pendant cinq mois, jusqu'à l'apparition de la famine en août 1901, nombres de paysans

localisés dans la périphérie de Thateng avaient délaissé leurs résidences et les travaux agricoles. La crise de subsistance qui s'en suivie, probablement accentuée par les directives coloniales de blocus économique et la pratique de la politique de la terre brûlée appliquée par les troupes coloniales, aurait coûté la vie à une centaine de personnes. (15)

En septembre 1902, le résident supérieur, Tournier dans son rapport au gouverneur général exprimait son satisfecit et son optimisme sur l'efficacité des mesures d'isolement, avec l'extérieur, du plateau des Bolovens. Il notait que l'établissement de nouveaux postes et l'interdiction de vente du sel, des munitions, et en général de l'entrave apportée par notre autorité à la circulation des vivres et des denrées de toutes sortes qui conduirent au dénuement total des insurgés, ont rapidement amené de bons résultats. (16)

En sus de ce blocus économique qui fut allégé, courant 1902, dans la partie du plateau éloignée des centres de la résistance, relevant de la juridiction de Ban Mouang (Bassac) (17), les troupes coloniales au cours des opérations de pacification, ne laissaient sur leur passage qu'un champ de ruines et de cendres. Il faut attendre la venue du commissaire Chamberre à la tête de la province de Saravane, dans le dernier tiers de l'année 1903, pour que celui-ci conteste et s'oppose aux pratiques répressives et brutales de son prédécesseur, où: "les villages et les récoltes étaient systématiquement brûlés et les bestiaux abattus." (18)- Parallèlement, au fur et à mesure des redditions, les villages proches des zones de maquis se voyaient déplacés et regroupés autour des postes de la garde indigène.

Le résultat de cette conjoncture économique conjugué avec les aléas climatiques rendaient la situation telle que le commissaire de Saravane, Rémy, pour subvenir à la subsistance

des villages "soumissionnaires" menacés d'une grave disette, dut faire venir, en 1902, du riz de Vientiane et de Saigon. L'année suivante son sucesseur, Chamberre, était confronté au mois d'octobre à des innondations "effroyables", trente centimètres d'eau sous le commissariat ; il était amené à renouveler l'opération . Mais sa commande ne devait pas parvenir à ses destinataires. Une partie du riz, venue de Vientiane, était perdue en cours de route. Plus de cents piculs,achetés à Monsieur Lussan au prix de huit piastres le picul -alors qu'il n'en coûtait habituellement que trois piastres-étaient restés à King Kok où les habitants ne seraient pas venus le chercher à cause du choléra. (19)- Il n'est toutefois pas impossible, qu'avec l'arrêt des échanges commerciaux, les paysans démunis de numéraire, n'aient pas eu les moyens de se procurer cette denrée. De son côté, dans sa corrrespondance de juin 1903, le commissaire de Bassac soulignait : "En raison de la famine actuelle compliquée par la peste bovine, il est à craindre que l'année prochaine ne soit aussi dure pour les populations que l'année précédente par suite du manque de semis et de bétail qui empêchent de cultiver une partie des rizières". (20)

D'autre part, aux dires mêmes de certains administrateurs, la présence des postes de milice représentait une charge excessivement lourde pour les populations des villages où ils se trouvaient. "Le transport de la solde des convois de ravitaillement, de la correspondance est à la fois onéreux et désagréable pour la population." (21) L'administrateur de Bassac reprochait, en janvier 1904, aux miliciens de Nong Mek, non seulement de vivre sur le pays, mais de faire razzier par les soumissionnaires, les rais des dissidents et d'en prélever la plus large partie du butin. (22)- Comme le soulignait Dauplay, "les vélléités guerrières (des miliciens) s'exerçaient beaucoup plus au dépend des femmes et de la volaille qu'à

ceux des partisans de Bac My (Ong Kéo)" (23)- Chamberre s'en prenait même à leurs chefs. Il regrettait que la brutalité et les exigences de certains gardes principaux, comme messieurs Jamain et Fauconnet aient exaspéré la population. (24)

A cette liste de faits, il faut ajouter la nourriture et l'aide que la population fournissait volontairement ou sous la menace de rétorsions aux différents groupes de maquis. Parmi les quelques cas portés à la connaissance des fonctionnaires coloniaux, on relève le 5 avril 1903 l'attaque du village de Samoyot par dix huit insurgés qui se retiraient après avoir obtenu du sel, du riz et des poulets. (25)- Dans les parages de Nong Mek, la soixantaine de maquisards qui séjournaient, faisaient des incursions jusque dans les rizières des environs de Nong Bok. D'après le doi de Nong Bok, cette bande, en octobre 1903, vint : "piller les rais du village de Nong Khuang où elle prit des fusils et captura des soumissionnaires." (26)- En septembre 1905, les Laven de Nong Lao venaient acheter au commissariat de Saravane de gros approvisionnements de sel qu'ils allaient ensuite offrir à Ong Kéo. Deux mois plus tard, dans la nuit du 27 au 28 novembre, Kommadam en représailles contre le tasseng pillait et détruisait le petit village de Nong Bock. Au cours du mois d'octobre 1906, dans la région de Thung Wai, Dauplay apprenait que ses habitants qui n'avaient déjà plus de poulet ou de cochon avaient été avertis par Ong Kéo : "qu'avant même que le riz soit rentré /.../ ils auraient à lui abandonner un quart de leur récolte. Or, elles sont loin d'être bonnes. (27)- Dans une lettre adressée au Chau muong de Nong Bock, en août 1908, Kommadam le priait de s'occuper de faire rendre à sa mère les quatre buffles qui lui appartenaient. Il lui demandait aussi de lui procurer une boite d'allumettes et de bien vouloir pourvoir à son ravitaillement. (28)- Les chefs Nha Heun de Nong Met informaient

en septembre 1910 le commissaire d'Attopeu que trois Laven.., probablement envoyés par Kommadam, n'avaient payé qu'une partie des vivres et du riz exigés dans six villages. Ils s'étaient, en outre, accaparés de huit kilos de cire et ils avaient obligé les femmes de ces villages à transporter ces marchandises en direction de Thung Wai pour les déposer dans la "brousse". (29)

Dans le deuxième théâtre des soulèvements, celui de la province de Savannakhet, le passif des pertes humaines des blessés et des dégâts matériels est moins lourd que celui enregistré sur le plateau des Bolovens. Mais ce décompte rapporté à la brièveté des combats circonscrits entre les mois de novembre 1901 et de septembre 1902, reste néanmoins élevé. L'on peut dénombrer avec certitude, dans le camp des insurgés, un minimum de cent soixante morts et un nombre non négligeable d'invalides. Au moins trois habitants furent exécutés par les résistants. Les troupes coloniales s'en sortaient pour leur part avec peu de dommages, le décès de deux linhs et quelques blessés. L'administration française qui peut reprendre rapidement en main, en l'espace de quelques semaines, le contrôle de la situation, se montra plus magnanime. Seuls les villages abritant les révoltés et leur terroir furent rasés.

Le survol du déroulement des faits permet de localiser les zones et les populations touchées par les combats. Entre le trente novembre et le neuf décembre 1901, la colonne de police conduite par le commissaire Frotzingy, assisté de l'inspecteur Lardier et du garde principal Collard, venue réprimer l'agitation des Phũ mĩ bun dans la haute région de muong Prabang et de muong Ang Kham, brûlait les temples de Ban Houei Bang, de Ban Talai et de Ban Houei Khung. Elle arrêtait seize personnes proto-indochinoises dont Komane, sa femme Me Kalen qui se proclamait reine des proto-indochinois, Pho Bing et sa femme Me Bing qui était reconnue comme

la mère de tous les Phũ mĩ bun, et le frère du Latsabout de Phabang. (30)- Tous ces prisonniers furent exilés à Vientiane où ils étaient laissés en liberté jusqu'à ce que les autorités locales de muong Phabang les redemandent. (31)

Le chef de poste de Ban Muk arrêtait, en mars 1902, deux Phũ mĩ bun qui s'étaient installés à Ban Samphoi et Ban Napho. Le 18 et 19 avril suivant, le chef de poste de Tchépone dispersait à Ban Nathan un groupe d'une centaine d'insurgés qui eurent douze tués et autant de blessés. A la suite des attaques menées le 21 avril contre le poste de Savannakhet, Tournier relatait, dans son premier rapport, que : "cent trente deux cadavres ont été retrouvés et on découvre chaque jour des blessés en grand nombre. De notre côté, nous avons un milicien tué et aucun blessé. Le chef Pho mi boun Ong Kéo et de nombreux Pha Ong ont été tués." (32)-

Un mois plus tard, il faisait état : de cent cinquante cadavres restés sur le terrain et d'un nombre égale au moins de blessés qui ont du mourir soit dans la forêt soit dans les villages". (33) - Extrapolant le nombre des décès ultérieurs, Tournier estime : "qu'on peut évaluer les pertes énormes subies par cette bande à Savannakhet à trois cents hommes" (34) - De nos jours, dans la mémoire collective reste le souvenir qu'au cours de ces assauts : "les combattants étaient tombés comme des feuilles" et qu'au nombre des victimes figurait Pho Kadouad, le chef du soulèvement. (35)

La campagne de "pacification coloniale" ne donna cependant pas lieu, comme dans les Bolovens, à une politique de représailles massives. Face à la menace formulée par le résident supérieur -à son arrivée à Savannakhet le 29 avril- de "lancer les troupes en avant" si ses ordres n'étaient pas exécutés. Les autorités des muongs avaient jugé préférable de se plier aux injonctions de Tournier. Dans le délai de huit jours, fixé par Tournier, la grande majorité des responsables des muongs :

1°- s'étaient rendus à Savannakhet, où ils auraient exprimé leur loyalisme et leur attachement à la France;

2° - ils avaient amené les armes à feux de leur administrés ;

3° - ils participaient à la "fête" du petit serment qui n'avait pu être célébrée auparavant à cause des troubles. Etaient absents, les dignitaires de deux muongs, ceux de muong Phine qui accueillaient la colonne de police dirigée par le Résident de Quang-Tri, Valentin, et les cadres de muong Xieng Hom qui se soumettront peu après, le 11 mai pour trois d'entre eux et en février 1903 pour le chau muong. (36)

Il faudra néanmoins huit mois, de mai à décembre 1902, pour que le dernier groupe d'insurgés, pourchassé par la garde indigène et les collaborateurs locaux, soit laminé. A chaque escarmouche, les résistants, non sans perte, se voyaient contraints de décrocher ; à Ban Pai Ok, le 6 mai, à Nong Kadanh et muong Phong le 9 mai, à Songkhône le 13 mai, à Ban La Viang le 21 mai, à Ban La Thuong le 2 juin, au Phou Kao le 6 juin, près de Ban Loi le 11 juin, à Xieng Hom le 8 septembre, au Phou Pha Kéo à la mi-novembre et à Houei Hai le 24 décembre. Le bilan de ces confrontations se soldait par la mort d'un Lao, et chez les résistants par une vingtaine de tués, plusieurs blessés et une trentaine de prisonniers. Parmi les leaders

capturés, huit furent exécutés sur le champ. Six étaient fusillés à Songkhône le 13 mai : Ong Kolachak, Ong Chao Kha Thanam, Ong Khéo, Ong Lich et les bonzes Sondet In et Khon Khéo, et deux à Ban Loi Bang le 11 juin Ong Thao Kolachack et Ong Sit (Bout). Trois chefs furent déférés devant le Tribunal Provincial de Savannakhet. Le jugement du 15 février 1903 condamnait Ong Boudda et Ong Pouye à la peine de mort. Chan Kham qui bénéficiait de circonstances atténuantes écopait, le 11 mai 1903, de dix ans de travaux forcés. (37)- La découverte de nouveaux documents permettra peut-être un jour de lever le voile sur le sort réservé aux vingt trois autres prisonniers, dont Ong Tai et Ong Kemlanan, détenus en juin 1902 à la prison de Savannakhet : "pour piraterie ou rebellion à main armée" (38)- De même, on ignore ce qu'il advint du groupe de résistants commandé par deux chefs venus courant avril 1902 de la rive droite : Ong Man (Ong Pha Sai Thong) et Ong Kout. Ce groupe avait été vaincu et dispersé sur les bords du Mékong à Houei Hai, le 24 décembre 1902 (39).

Au cours de ces opérations de "pacification" une dizaine de villages : Ban Phai Ok, Nong Kadanh, plusieurs hameaux de muong Xieng Hom, qui soutenaient activement les résistants furent brulés. Pendant deux jours à muong Xieng Hom, la colonne du poste de Tchépone "s'employa à la destruction des récoltes". (40)- A Nong Kadanh les familles furent dissiminées par groupe de quatre ou cinq dans les villages de la Sé Ban Fai. Celles qui avaient pu se soustraire à cette dispersion, erraient encore sept mois après dans la forêt sans oser s'approcher des lieux habités. (41)- Les villageois de Ban Talao et de Ban Taloi furent contraints de se réfugier dans la province voisine de Cammon. Du côté de muong Nong, neuf villages furent désertés par leurs habitants qui avaient pris le maquis. D'autre part, comme dans les Bolovens, tous les villages situés dans les zones de combats eurent à participer au ravitaillement des résistants et des troupes coloniales.

S'additionnant à ces bouleversements apparemment très localisés, l'ensemble de la province fut durement affecté par les calamités naturelles, sécheresse, innondation et l'épidémie de choléra qui toucha tout le sud Laos. La province eut le taux de mortalité le plus élevé. Le Commissaire notait que sur la route de Songkhône à Savannakhet, les habitants, fuyant le choléra, avaient désertés leurs villages. D'après le Commissaire de Bassac, dans les cantons de Savannakhet, de Kengkok et de la Sédone : "qui ont été les plus éprouvés, près de 1/20 de la population a succombé, les enfants et les veillards en étaient principalement les victimes". (42)- Une statistique publiée à la fin du mois d'août 1902, recensait un millier de morts qui se répartissait comme suit :

Muong Savannakhet	181 hommes	116 femmes
Muong Chamohone	175 hommes	162 femmes
Muong Lahanan	17 hommes	39 femmes
Muong Songkhône	36 hommes	38 femmes
Muong Sanouane	15 hommes	9 femmes
Muong Atsaphone	16 hommes	3 femmes.

Le troisième aspect à envisager, l'analyse des incidences financières, confirme là où les éléments existent -ceux relatifs au coût global des dépenses coloniales- la dimension de ces révoltes. Malgré l'absence totale de données chiffrées sur l'état du passif financier pour les populations, l'on peut sans trop de risques avancer que les coupes sombres dans le capital humain, animal et matériel, signifièrent pour beaucoup de villages un appauvrissement généralisé, sinon un dénuement total. La reconstitution de ces ressource dut demander plusieurs années.

L'examen du budget colonial montre que les suites
pes troubles de 1902 infli[illegible]chirent pour la première fois,
en 1903 et 1904, la progression jusque là constante des recettes
du budget local. Le graphique numéro 1 montre que les rentrées
dans les caisses publiques tombèrent de 313.350 piastres en
1902, à 293.450 piastres en 1903 et à 287.250 piastres en 1904.
Les pertes provenaient à la fois d'une baisse du volume des
contributions directes et des taxes assimilées, et de celles
des taxes indirectes ou produit du domaine. Passé ce cap de
1903-1904, les rentrées fiscales reprirent leur marche ascendante.

Graphique n° 1

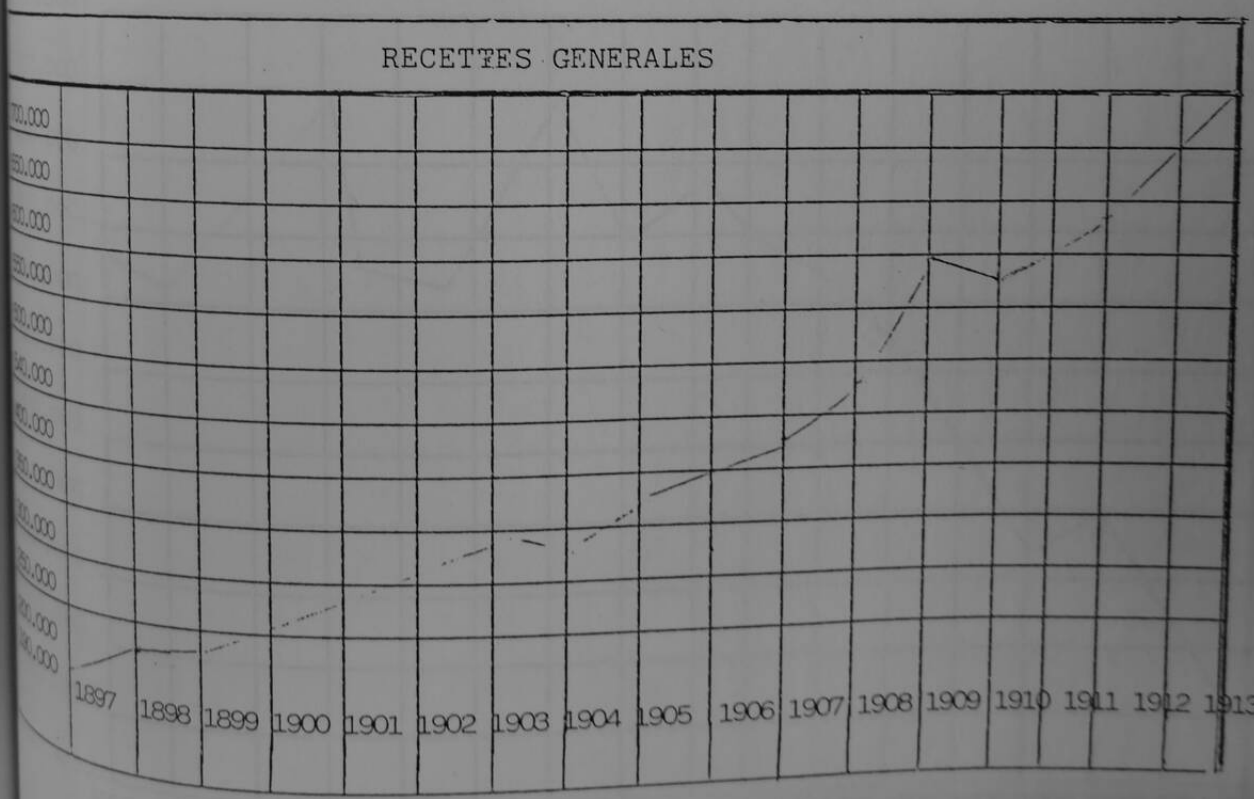

Parallèlement à la baisse des recettes le gouvernement général pour financer les frais de la rebellion, dut accroître sa subvention allouée au Laos. Cette contribution, stable depuis trois ans, grimpait en flèche en 1903, augmentant de près de 20%. Elle passait de 580.000 piastres à un peu plus de 700.000 piastres le graphique numéro 2 montre qu'il faudra attendre l'année 1907 pour que cette aide retrouve le niveau des années précédant le début des troubles et poursuive comme auparavant sa marche ascendante jusqu'en 1913.

Graphique n° 2

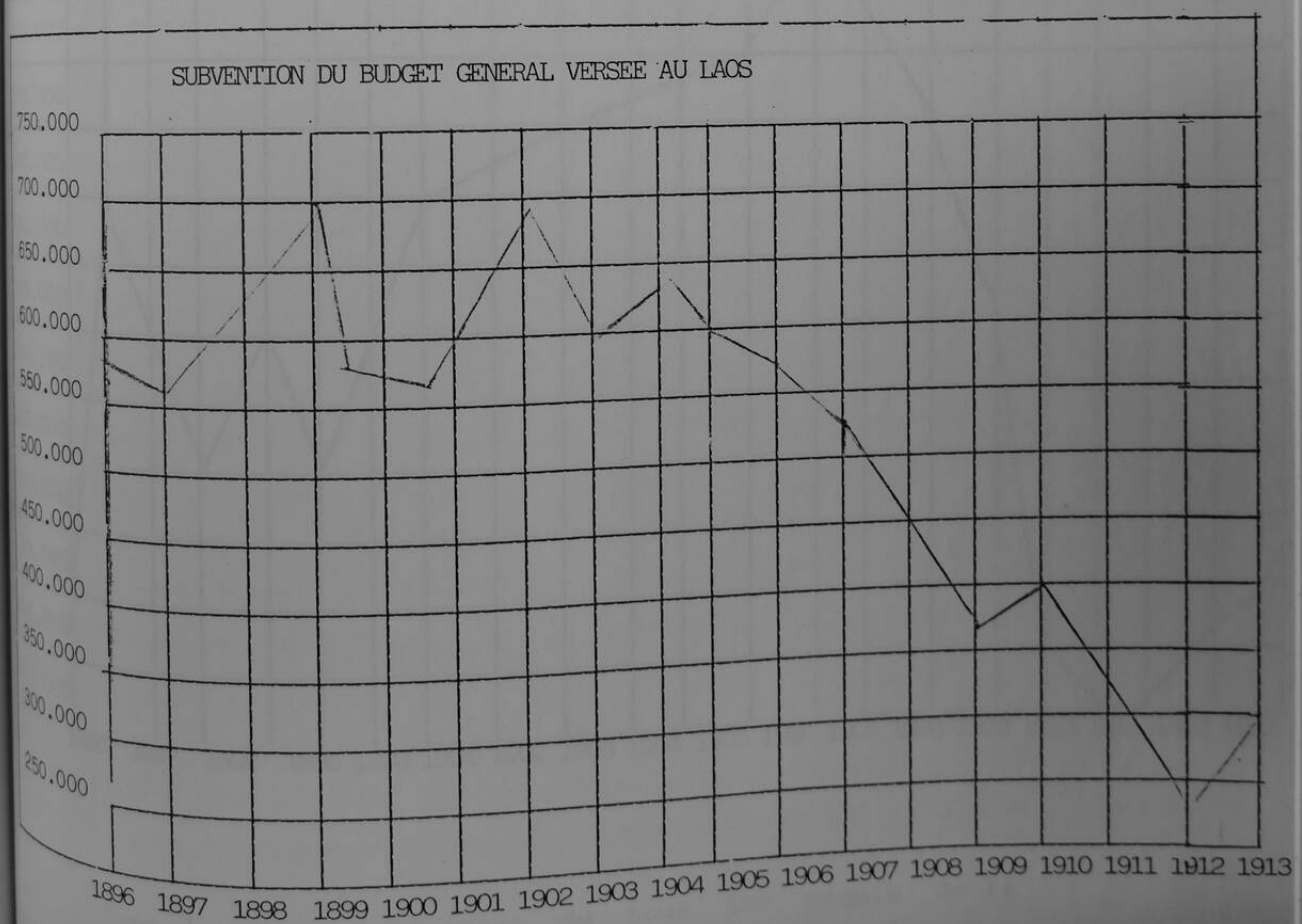

Le triplement, de 1902 à 1907, des effectifs initiaux de la garde indigène dont la majorité était stationnée au sud Laos ainsi que le coût grandissant de leur entretien, explique la progression constante relevée au graphique numéro 3. Le financement de cette force de police représentait un quart des dépenses globales du Laos.

Graphique n° 3

DEPENSES DE LA GARDE INDIGENE

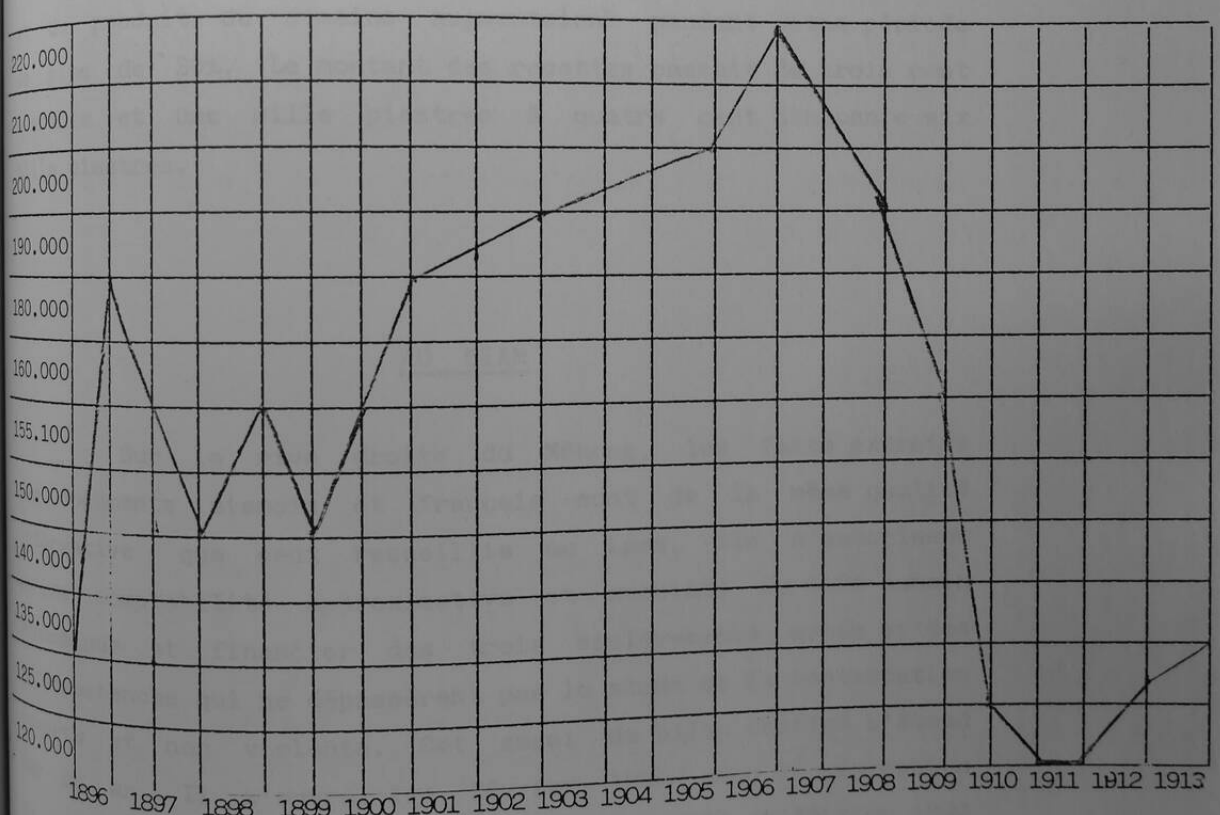

Avec la quasi extinction de tous les maquis de la résistance des Bolovens, en 1906-1907, le budget du Laos put augmenter ses recettes de près de 30%, entre 1906 et 1907, grâce au resserement du contrôle des rentrées fiscales. Il réduisit dans la même période ses dépenses de la garde indigène de 30.000 piastres. Au fur et à mesure des progrès "de la pacification"

les dépenses de ce poste déclinèrent régulièrement, passant de deux cent dix mille piastres en 1906 à mille deux cents piastres en 1910. L'importance de cette économie, de l'ordre de quatre vingt dix mille piastres en 1910 par rapport à 1906, est significative, elle représente le coût cumulé des crédits affectés pour l'année 1910, à l'ensemble du Laos aux postes de l'assistance médicale, soixante huit mille piastres et de l'instruction publique, vingt quatre mille piastres. A rebours de la baisse des dépenses pour le maintien de l'ordre, les rentrées des contributions directes et des taxes assimilées et du produit du domaine augmentaient pendant cette période de plus de 30%. Le montant des recettes passait de trois cent quarante et une mille piastres à quatre cent cinquante six mille piastres.

AU SIAM

Sur la rive droite du Mékong, les faits extraits des documents siamois et français sont de la même qualité informative que ceux recueillis au Laos. Ils n'autorisent qu'une comptabilité approximative et succinte du coût humain économique et financier des trois soulèvements armés et des effervescences qui ne dépassèrent pas le stade de la contestation ouverte et non violente. Cet essai de bilan chiffré s'étend sur un an. Il s'ouvre fin février 1902 avec la répression du premier mouvement, et son exercice se clôt en février 1903 avec la dernière grande vague de réfugiés venus s'installer au Laos. Au cours de ces douze mois, des villages entiers traversèrent le Mékong, fuyant les représailles et les mesures fiscales, administratives et institutionnelles ordonnées par les autorités siamoises.

Du côté des insurgés, la somme des évaluations grossières du nombre des victimes et des arrestations pendant et après les affrontements varie dans une fourchette de quatre cent cinquante à six cents combattants tués, les armes à la main, plusieurs centaines de blessés, de trois à six cents prisonniers et d'une dizaine à une centaine d'exécutions. Il faut ajouter à ces statistiques, très élastiques, les pertes qui firent suite aux échauffourées et aux campagnes de pacification et dont les chiffres n'ont pas été publiés. Cette liste se double des pertes civiles dont le nombre échappe à toute évaluation : hommes n'ayant pas porté les armes, femmes, enfants, veillards, qui furent victimes des ravages occasionnés par les troubles, la modicité des récoltes et la propagation, comme au Laos, du choléra dans les zones touchées par les conflits.

La première victime signalée cursivement dans une étude siamoise et reprise par l'historien Charles F. Keyes (43) est le leader du premier soulèvement, Thao Buncan. Il fut tué lors de l'affrontement qui aurait eu lieu à la fin de février et de mars 1902, dans la circonscription de Khukhan peuplée majoritairement de khmers. Sa troupe estimée à six mille hommes ?, ce chiffre semble très élevé, devait être dispersée -sans que soit fait mention du nombre des pertes- par les forces de l'ordre. Très curieusement, les représentants français, toujours à l'affut de ce type d'évènements n'en soufflent mot. Il faut attendre une dépêche du Consul de France à Battambang, datée de la mi-avril pour qu'une agitation soit répercutée. Au dire de ce diplomate : "elle était principalement due au mécontentement, en matière d'impôts, des habitants Cambodgiens de Koukan. Le frère du gouverneur Cambodgien de

Koukan serait parmi les mécontents" (44). Qu'advint-il de ce mouvement d'humeur ? Cette protestation se transforma-t-elle en une révolte, des investigations plus poussées permettront peut-être d'en savoir plus.

La deuxième révolte, la plus célèbre, est considérée à juste titre, comme l'insurrection la plus importante. Elle catalysa, nous l'avons vu, la prédiction millénariste dont l'avènement de l'âge d'or était programmé en avril, en une contestation radicale et violente entre Khemmarat et Udon. Ce geste se propagea et se ramifia avec des succès divers dans le Nord-Est du Siam et au Laos dans la province de Savannakhet.

Rappelons que ce mouvement dirigé par Ong Man et auquel s'était rallié Ong Leck et ses fidèles alla jusqu'à rassembler après la prise de Khemmarat -obtenue sans coup de feu - d'un millier d'hommes qui est une moyenne réaliste, à trois mille combattants. (45) Ces guerriers, à l'armement hétéroclite, fusils, sabres, devaient être probablement en majorité des Lao renforcés par les éléments phou tay, austro-asiatiques, et quelques Birmans . Après Khemmarat, les insurgés en marche sur Udon, remportaient dans la foulée les deux seules victoires gagnées par le parti des révoltés, le 28 mars à Ban Kou Lou ou à Saphoeyai, et le 31 à Ban Khameng ou à Ban Kzu. Ces succès faciles et grisants étaient acquis, il est vrai, sur des petites colonnes de police comprenant chacune une dizaine d'hommes. A ce stade de la confrontation, les révoltés auraient eu deux tués et cinq blessés, tandis que les cadres locaux opposants et les policiers enregistraient leurs seules pertes connues pendant la durée des contestations: un et plus surement deux responsables locaux, de zéro à huit ou trente policiers tués et peut être un de ses agents fait prisonnier. (46)

Par la suite, les succès militaires changeant de camp, le ratio des pertes s'inversait. La raison de ce renversement de situation réside dans le renforcement des forces de l'ordre par des troupes dépêchées de Khorat, la qualité de l'encadrement des officiers qui seraient venus de Bangkok, et la supériorité de l'armement, grâce notamment à l'appui de l'artillerie. Lors du troisième combat, les insurgés subissaient une sévère et sanglante défaite à Ban Saphu, le 4 avril. Par la suite, on ne relève que des accrochages au nord de Khemmarat. Mais si quelques indices tendraient à prouver l'éclatement du groupe des révoltés, on n'est pas en mesure de préciser la nature des liens entre ces groupes. Quoiqu'il en soit, ce dernier carré d'insurgés subissait désormais revers sur revers. On connaît ceux en date du 13 avril sur la rive droite du Mékong, à Ban Tay Seng ou les feux de salve de la chaloupe française Haiphong en tuaient un grand nombre (47) et les pertes du 16 à Ban Sandi (48). Le 21 Ong Man signalé au Laos dans la province de Savannakhet était dispersée avec deux cents de ses hommes sur la rive droite du Mékong, après avoir pillé le poste de l'agence commerciale française de Khemmarat. Cette action, conduite probablement avec l'espoir de se constituer facilement un butin de guerre, se soldait par un maigre bénéfice : vingt piastres, et quelques fusils (49). Elle était la dernière opération militaire de ce chef, répertoriée sur la rive droite.

Au total, cette deuxième série d'affrontements aurait coûté la vie, selon les rapports, d'un peu plus de deux cents à trois cents résistants dans la force de l'âge. Ils auraient causé jusqu'à cinq cents blessés, le nombre de prisonniers fluctuant entre cent vingt et quatre cents. (50). Parmi les grandes figures du mouvement, à la bataille du quatre avril,

six chefs périrent les armes à la main, tandis que Ong Luong était fusillé sur le champ. Ong Linh Kham était tué le treize. Hormis un responsable, bonze de son état, qui fut gracié et condamné à être reclus dans un monastère, les huit autres dirigeants capturés à Ban Saphu (51) au nombre desquels figurait Ong Leck, étaient après jugement . décapités dans leur village (52). Une autre version situe ces exécutions : "en présence des chefs de villages réunis (à Ubon ?) pour boire l'eau du serment de fidélité" (53) et d'allégeance au roi du Siam.

Dans la première quinzaine d'avril, le haut commissaire siamois à Ubon, le prince Samphasitthiprasong faisait relâcher le premier contingent de prisonniers, à l'exception des sous-ordres. Les mesures n'étaient pas du gout du consul de France à Ubon, Patté. Il adressait au prince "ses énergiques protestations contre des exécutions capitales faites sans son consentement" (54). Cette note semble avoir été édictée par le fait que les exécutés avaient été arrêtés dans la zone démilitarisée des vingt cinq kilomètres. M. Patté s'élevait aussi contre la libération des captifs qui constituaient à ses yeux "une véritable pépinière" pour les rebelles" (55). Des informations fragmentaires semblent indiquer que par la suite les nouveaux prisonniers n'aient pas bénéficié de la même clémence. Dans une de ses correspondances, le Père Rouyer consigne que: "nombreux sont ceux qui sont en prison, la cangue au cou, les fers aux pieds, et je ne parle pas de ceux qui ont péri dans les divers engagements ou auxquels on a coupé le cou sur place, aussitôt qu'ils étaient pris les armes à la main". (56) Parmi les blessés qui survécurent, le taux d'invalides fut élevé. Monseigneur Cuaz dans son récit coloré des troubles relate que : "l'on rencontre partout des manchots, et des culs de jatte dans un pays où l'on n'en voyait pas avant les troubles". (57)

Durant tout le mois de mai, les autorités locales s'employaient activement à rechercher tous les Phū mī bun Au début du mois, elles arrêtaient dans la région de Ubon, quatre meneurs qui étaient allés inciter les populations de Ubon, Bassac et Khoukhan à se soulever. (58) Au coeur de la zone de turbulence, entre Khemmarat et Ubon, les populations redoutaient, voire vivaient dans l'angoisse des représailles. La suite des témoignages savoureux du Père Rouyer, recoupé par le courant d'émigration vers le Laos (la province de Savannakhet) en témoignent : "je suis persuadé que ces évènements malheureux en soi augmenteront le prestige de notre sainte religion : déjà un village entier dont les habitants étaient plutôt des ennemis pour nous, est venu me demander à étudier: ils voient bien maintenant qu'ils ont été trompés, ils savent toute la gravité de l'offensive qu'ils ont commises envers les autorités, ils ont peur d'être punis, d'être pendus. Plusieurs sont déjà venus m'offrir de l'argent me priant d'adresser au ciel leur supplique et de demander au Dieu, qu'ils ne connaissent pas mais qu'ils s'engagent à vénérer dans la suite s'ils évitent la prison et la chaîne, de vouloir bien les secourir: leurs cotisations ont produit six ticaux (environ neuf francs) que j'ai acceptés comme honoraires de six messes". (59)

Le souvenir de la répression exercée le huit mai à Ban Mai, localité sise à cent trente kilomètres à l'ouest de Sakhon Nakhon était encore vivace (en 1979) dans la mémoire des populations des lieux. Au terme d'un bref engagement selon les propos recueillis par l'historien thai Chatthip Nartsupha l'un des trois plus sanglants pour Monseigneur Cuaz avec ceux de Savannakhet et de Ubon- Thit Khem et quarante sept de ses fidèles étaient tués par les forces de l'ordre. (60)

Le troisième grand mouvement armé à avoir été annihilé était dirigé par le phaya Thammikarat. Ce chef dont le patronyme est inconnu et qui n'est surement pas Ong Man(61) "pourchassé par les troupes de Ubon, s'était établi entre Nong Han et Sakhon Nakhon", (62) avec cinq à six cents de ses partisans. Cette armée d'insurgés était écrasée le vingt et un mai par un détachement de quarante huit soldats siamois et de quatre cents auxilliaires lao venus de Ban Deua Makheng . D'après les renseignements donnés par le haut commissaire siamois à Ban Deua Makheng le détachement qui avait pu pénétrer par ruse au milieu du campement des rebelles en aurait exterminé deux cents. Le phaya Thammikarat, ses deux lieutenants, le premier ortographié Ong Kéo (63) Ong Koo (64) ou Ong Keon, avec Ong Khao et une vingtaine ou une quarantaine d'hommes étaient ramenés à Makkhaeng. Le sort qui leur fut réservé ainsi que celui des rescapés reste une énigme.

Cinq jours plus tard, le vingt six mai, l'oupahat de muang Chiem ou Tiem, circonscription établie à hauteur du milieu des rapides de Khemmarat, ouvrait la voie à un courant d'émigration. Il venait s'établir avec quelques familles dans la province de Savannakhet.

Le vingt neuf, le chau muang de muang Chiem, qui était accusé par le khaluong de Khemmarat d'être l'un des principaux chefs rebelles, demandait et obtenait l'autorisation du commissaire de Savannakhet de pouvoir s'installer à Songkhone.

Cette décision française d'accueillir et de laisser en liberté le cau muang est doublement inattendue et illogique. Elle faisait une entorse à la politique d'extraction tacite adoptée par les deux gouvernements de se livrer les fauteurs de troubles qui espéraient pouvoir échapper aux poursuites

en émigrant. Elle allait à l'encontre des graves accusations portées par le résident supérieur au Laos, Tournier, et prises pour argent comptant par le gouverneur général et les ministres des Colonies et des Affaires Etrangères. Tournier situait l'origine de la révolte des Bolovens et de Savannakhet dans le muong Tiem. Il avançait que "c'est de ce muong que sont déjà venus la plupart des chefs et partisans qui ont donné au mouvement des Bolovens, l'année dernière, l'importance qu'il a eue". (65) "Dans plusieurs dépêches, j'ai affirmé que le mouvement qui s'est produit aux Bolovens, en avril 1901, avait son origine dans la rive droite /.../ Les faits ont pleinement confirmé ces affirmations. En effet, depuis que le mouvement a été réprimé vigoureusement sur la rive droite, et qu'il a avorté sur la rive gauche, les chefs encore influents ont disparu, ou du moins n'ont plus aucune autorité superstitieuse ou autre." (66)

Tournier faisait ensuite savoir que les relations étaient constantes entre les Bolovens et la région de muong Tiem. C'est de cette dernière région, par une route absolument déserte d'ailleurs, celle de Pong Kang Huen que venaient certainement les ravitaillements en armes". Tournier terminait en affirmant avec raison que "dans la province de Savannakhet /...: quelques émissaires envoyés du centre d'agitation superstitieuse de muong Chiem, rive droite (créé depuis deux ans), ont, en quelques jours, et grâce à l'état d'esprit existant alors dans tout le Laos français et siamois /.../ levé une bande /.../ (qui est allée attaquer Savannakhet) (67). Face à ces accusations, qu'elles ont pu être les raisons qui ont conduit les autorités coloniales à fermer les yeux sur la responsabilité du cau muang ? Estimaient-elles que les présomptions de la culpabilité directe du cau muang n'étaient pas clairement établies ? L'on peut, comme nous allons le voir, légitimement en douter.

Il semble que les motifs soient à rechercher dans l'assurance que la tranquillité étant restaurée, il allait de l'intérêt des deux partis à se ménager mutuellement. Le cau muang, s'il ne voulait pas être livré aux Siamois et courir le risque d'être décapité, avait tout intérêt à avoir une conduite exemplaire. Les autorités coloniales du Laos, en faisant preuve de mansuétude, prouvaient ainsi aux villages de la rive droite désireux de se soustraire à la répression et aux mesures de rétorsions, qu'ils seraient accueillis à bras ouverts. Le souci de repeupler le Laos de ses anciens habitants déportés dans les décades passées par le Siam, même si des mesures n'ont jamais été réellement prises, a toujours été constant. D'autre part, pour le résident supérieur en charge de l'ordre public, pour le gouverneur général responsable de celui de l'Indochine, pour les ministres des Colonies et des Affaires Etrangères, à l'égard du Siam, le cau muang représentait un atout. Il permettait de désengager leur responsabilité ou celle de la France vis-à-vis du Siam, en rejettant les prémices des troubles sur le compte du Siam. Ces différentes instances pouvaient ainsi apporter un démenti aux autorités siamoises qui affirmaient que les troubles avaient leur genèse au Laos. (68)

A la fin du mois de mai, les autorités, sur la rive droite à hauteur de Khong, mettaient fin aux agissements de deux phū mī bun, l'un aurait été décapité sur place, l'autre transféré sur la prison de Ubon (69).

Au début de juin, le six, le vice-Consul de France à Khorat, Pelligrini, faisait savoir : "qu'une colonne de deux cents hommes est rentrée hier à Khorat venant de la province de Ban Makheng. Ce corps de troupe représente à peu près la sixième partie des effectifs qui ont été, à plusieurs reprises,

expédiés de Khorat vers le Mékong. Son retour porte la garnison de cette résidence, progressivement renforcée, jusqu'à ces derniers temps, par l'appel de nouveaux réservistes à environ deux mille hommes dont mille huit cents fantassins."

"Le Khaluong de Khorat, le phya Suziadet, qui paraît avoir joué dans la répression des troubles du Mékong, un rôle actif, est lui aussi attendu incessamment dans cette résidence. Il se trouve, à l'heure qu'il est, dans la province de Makheng, c'est dans ce Monthon qu'a fini par se localiser le mouvement des pho mi bun : les dernières bandes seraient, à l'heure qu'il est, confinées dans cette région accidentée qui s'étend entre Sakhan Lakhon et Calassim /.../ "

"Les Siamois paraissaient avoir usé d'une excessive rigueur dans la répression : "il a été demandé, ici, d'Oubône, huit cents paires de chaînes pour prisonniers : des récits circulents, relatifs aux exécutions et aux fusillades, par lesquelles paraissent, au moins autant que par leur vaillance, s'être illustrés les guerriers dont on fêtait hier le retour" (70)

Le quinze de ce mois, le chau muong de Khemmarat accusé de connivence avec les insurgés était arrêté, l'on ignore la sentence prononcée à son encontre et ce qu'il advint de sa personne.

A la fin du mois de juillet, le décompte des Phû mî bun arrêtés dans le monthon Isan et Udon -et dont on ignore les sentences qui furent prononcées à leur encontre- dépasse la centaine (71). Néanmoins, si l'on en croit le commissaire à Savannakhet, Salabelle, au début de novembre "l'ordre était loin d'être complètement rétabli sur la rive droite. Des bandes importantes parcoururent encore le pays et l'une d'elles a attaqué ces jours-ci un village peu éloigné de Ban Muk Lahan". (72)

Pendant ce temps, encouragé par l'accueil accordé aux habitants de muong Chiem, une partie de la population d'environ une dizaine de villages récensés, prenait le chemin de l'exode, à destination de la rive française et plus précisément de la province de Savannakhet. Les autorités coloniales françaises avancèrent plusieurs raisons pour expliquer ces transferts. Pour le commissaire à Savannakhet, "à la suite de la rebellion, les siamois ont mis des amendes très fortes aux habitants compromis, soit qu'ils aient fourni du riz, soient qu'ils aient aidé les rebelles. Ceux qui ont été contraints par la force, par les pho mi bouns se soustraient à cette amende par l'émigration".
La dernière partie de ce jugement peut être sujette à caution ne serait-ce que parce qu'elle blanchit trop facilement la part de responsabilités des émigrés. Mais il est clair que l'exemplarité des châtiments et l'annonce de très fortes hausses d'impôts et de réquisitions ont probablement joué un rôle majeur dans la décision des émigrants . "Les représentants du gouvernement de Bangkok ne cachent pas à la population que les impôts /.../ vont être encore augmentés dès la signature du traité /.../. A partir de l'année prochaine, probablement même cette annnée, les aréquiers, les cocotiers seront frappés d'une taxe de 0,04 ticaux par pied et un droit sera également perçu sur le paddy servant à l'ensemencement des rizières." (73

Le dernier argument invoqué, celui de la fuite des lieux sinistrés par la sécheresse et la disette n'est pas à écarter, bien qu'au même moment le Laos n'est pas exempt de ces catastrophes naturelles génératrices de misères publiques. (74)

A la date du quinze juin, l'ensemble du village de Nam Huon avec ses sept bonzes, traversaient le Mékong et s'installaient à Songkhône (75). Soixante nouvelles familles prenaient le même chemin à la fin du mois de juin. Ce courant s'amplifiait en novembre et en décembre après les récoltes. Le dix novembre, quatre familles du muong Takoulaa suivies de dix autres retrouvaient la terre de leurs aieux. Ses villageois, dont les ancêtres avaient été déportés "sur la rive droite à la suite de la guerre de Vientiane", (76) s'étaient vu accorder l'autorisation de s'installer dans leur circonscription natale, le muong Khantabouli.

Le seize décembre, plus de six cents Phou Tay du muong Ve se réunissaient à Paksé Bang Fai et commençaient à faire traverser leur cheptel. De leur côté, les cent trente sept familles de muong Chiem qui avaient été jusque là dispersées dans cinq hameaux, étaient autorisées à se regrouper sous la direction de leurs anciens chefs dans un village qui avait été construit à l'embouchure de la Sé Bang Nguon.

Ce courant d'émigration se poursuivait pendant les premiers mois de l'année 1903. Le commissaire à Savannakhet, au cours de sa visite effectuée dans le nord de la province, à la fin de janvier et dans les premiers jours de février, constatait les progrès de l'arrivée des familles de muong Ve dans le village de Ban Pong Paksé. Il notait que "près de cent familles avaient déjà traversé le Mékong et s'il n'en n'était pas venu un plus grand nombre, c'est que la place

manquait pour les abriter". (77) Il prévoyait que le nouveau village de Ban Sapho qui était en train de se construire à l'est de Paksé, et était constitué de quarante maisons lors de son passage, compterait une fois terminé plus de trois cents résidences. Il terminait son rapport d'inspection en mentionnant que vingt et une famille originaires de muong Ban Muk et de muong Talouk étaient venues s'installer récemment à Savannakhet Selon ses propres termes l'augmentation de la population au chef-lieu de la province est un fait vraiment remarquable. Un centre qui n'était même pas indiqué sur les cartes est actuellement l'un des plus importants de la vallée du Mékong. D'autre part, tous les habitants de Ban Taphs qui avaient émigré sur la rive droite il y a quelques années viennent de revenir vers leur ancien village. Pendant les six derniers mois, la population de la province de Savannakhet s'est accrue d'environ deux mille âmes. (78)

Par la suite, les documents ne mentionnent plus la venue de nouveaux émigrés. Mais l'on sait, par l'agent commercial français de Lakhone, que pour stopper cette hémorragie le Khaluong de Makheng avait été amené à adopter une politique d'apaisement et de conciliation. Celui-ci avait fait savoir "que lorsque les inscrits auraient payé quatre ticaux d'impôt personnel, on ne pourra plus à l'avenir les employer à des travaux de corvées qu'en leur payant un salaire à un prix convenu. On ne devra pas tracasser la population. Il faut au contraire la traiter avec douceur de telle façon qu'elle soit contente de notre administration." (79)

Les répercussions humaines des agitations et les suites de leur repression ne se limitent pas seulement aux déplacements des populations, ni même au nombre des invalides ou des disparus, tués dans les combats ou victimes, selon Monseigneur Cuaz, du choléra rapporté par les pélerins qui s'étaient

rendus en pélerinage auprès des Phū mī bun (80) ou encore aux invalides.

A ces traits s'ajoute une tonalité originale inspirée des recommandations des Phū mī bun, qui se caractérise par une augmentation de la nuptialité : "les filles nobles devaient se marier, sans quoi, elles seraient enlevées par les phi (diables) etc... Aussi, vit-on leurs parents chercher des gendres de tous côtés et se contenter d'un sou et demi comme dot, simplement pour la forme". (81)

Outre ces incidences sur le peuplement, l'impact des soulèvements se répercute sur la vie économique. Malgré l'extrême indigence des sources, les quelques témoignages existants suggèrent que, comme au Laos, l'idéologie millénariste fut à l'origine d'un appauvrissement des populations, dû à l'arrêt du travail et à la destruction de nombreux biens.Dans une lettre datée du 17 août 1902, le Père Gratien raconte "Les naïfs laotiens se sont laissés prendre au piège et avec une confiance folle, sans nom, malgré tout ce que les gens sensés pouvaient leur dire, ont dépossédé leurs villages des porcs et des poulets qui s'y trouvaient, parce qu'au dire des devins, porcs et poulets allaient se métamorphoser en géants qui dévoreraient le monde. On rapportait aussi l'antre du Sphinx ou de la cybille, une poignée de graviers qui se transformerait au moment voulu en or, argent, pierreries, etc... quant à l'argent venu du Siam, et qui avait eu cours jusqu'à présent, il n'en resterait plus rien, il serait liquidé ou passerait à l'état de fer ou autre métal sans valeur.

Plus besoin de songer à faire des champs car avec une poignée de riz bénit par les envoyés du grand Pra Inh, roi des Anges, on en aurait toujours plein son grenier, quant à l'étoffe de coton ou de soie, inutile de tisser vu que les arbres en produiraient eux-mêmes, c'est pourquoi on se débaras-

sait de son vieil argent et des industrieux vers à soie pour donner toute sa tendresse, tout son amour à cette poignée de graviers qui macérait dans l'eau de senteur au fond d'une cruche." (82)

Dans la même veine, mais avec quelques variantes dans le récit, Monseigneur Cuaz écrit : "les mystificateurs (les phou mi bun) annoncèrent tout d'abord qu'à tel mois, les fak thong (vulgairement, citrouille couleur d'or, c'est-à-dire jaune et, par jeu de mot, le fruit d'or) deviendrait de l'or vrai et de bon aloi!"

"Alors ce fut de la folie ! des milliers d'individus se mirent en campagne pour acheter toutes les citrouilles jaunes, à n'importe quel prix. Je vous laisse à penser si certains jardiniers firent de bonnes affaires ! Mais, voici bien autre chose : avant la conversion des citrouilles jaunes en or pur, la feuille de nénuphar deviendrait du drap d'or; la feuille de tel autre arbre, de l'étoffe de soie lamée d'argent etc... En un rien de temps, les étangs furent dépouillés de toutes les feuilles de nénuphars, et les mandarins étaient les premiers à courir après le fameux "drap d'or".

"Le plus merveilleux, en tout cela, c'était la rapidité avec laquelle les nouvelles, inventées par les Phou mi bun se répandaient dans le pays. On parle beaucoup maintenant de la télégraphie sans fil : les phou mi boun ont dû s'en servir l'an dernier, au Laos et au Siam !"

"Ensuite, ce fut une espèce de terre à corindon, dine he, qui, à telle lune devait se changer en or ou en argent. Pour obtenir cette métanorphose,il fallait la mettre dans une ermite suspendue et brûler des cierges aux esprits, en éitant certaines formules prescrites et en ayant soin d'empê-

cher qu'aucun animal, quadrupède ou bipède, ne passât sous la marmite ; autrement, l'opération ne réussirait pas. En quelques jours, la cire devint introuvable, à cause de l'énorme quantité de cierges brûlés. Il se fit une véritable hécatombe de porcs et de volailles ; chacun voulut se rendre en pélerinage auprès des phou mi boun les plus en renom pour se procurer la terre à corindon, et aux endroits les plus sacrés du boud-dhisme, au Laos, spécialement à Pha-nom, à trois heures de vapeur au-dessous de Lak-hon /.../

"Les sorciers déclarèrent encore qu'il fallait se débarrasser à tout prix des animaux blancs, mouchetés de blanc ou albinos ; autrement; ils deviendraient des yak, c'est-à-dire des ogres qui dévoreraient leurs propriétaires. Quant aux objets de provenance européenne, il fallait aussi s'en défaire sous peine de toutes sortes de malheurs.

"Enfin, défense fut faite de labourer les champs. Il fallait vendre le riz aux bourgeois, khao-chao ou riz blanc ordinaire : quant à l'autre, le riz du peuple, ou riz gluant, khao-niau, il viendrait de lui-même remplir les greniers, etc...". (83)

Outre ces épreuves, les populations furent confrontées à des catastrophes naturelles (sécheresse, disettes, montée des prix, épidémies) qui accentuèrent les malheurs du temps. Dès le mois d'avril 1902, conséquence des aléas climatiques, le Père Prodhomme raconte qu'à sa mission de Nong Seng "le riz devint introuvable même à prix d'argent. Il me faudra nourrir tous mes chrétiens pendant la saison des semailles de riz autrement qui deviendraient-ils ? Jusqu'à ce moment les personnes valides pouvaient trouver des kloi mais la saison est passée". (84)

Au mois de novembre, le Père Excoffon, de sa mission de Xieng Sien fait savoir que "notre Laos (rive droite) va être bien éprouvé cette année, une famine bien cruelle fait déjà fuir les habitants, des villages entiers vont chercher fortune ailleurs" (85) . A Bassac, le Père Cousnon communique qu'au début de l'année 1903, le choléra décima son poste " et après l'épizootie de buffles, seuls animaux de labour ici, la mortalité fut énorme, quatre vingt pour cent des ces précieux animaux domestiques périrent. Les animaux de labour manquant; les rizières ne purent êtres mises en valeur, d'où la disette". (86)

Quelques mois plus tard, en mars 1903, la mission de Don Don rapporte " qu'une grande partie /.../ est aux prises avec la famine, depuis bientôt cinq mois, la dernière récolte n'ayant à peu près rien donné à cause du manque de pluie, aussi nos pauvres laotiens en sont réduits à se nourrir en grand nombre de racines sauvages. Mon poste de Don Don souffre particulièrement de la disette, sur les cent vingt familles que contient le village, à peine quatre ou cinq possèdent encore quelques mesures de riz qui vont bientôt être épuisées."

"Le riz non décortiqué coûte actuellement sept à huit ticaux les vingt cinq kilos sur le bord du Mékong et encore les vendeurs sont rares, aussi faut-il s'attendre bientôt à ce que le prix du riz monte davantage. Le Laotien en général n'est pas riche : ceux qui ont une fortune, de vingt à trente ticaux, sont rares, plus nombreux sont ceux qui ne possèdent rien ou n'ont pas grand chose ; aussi, dès que la famine arrive, ceux qui ont quelque chose l'ont vite dépensé et ceux qui n'ont rien en sont réduits à se nourrir de racines dans la forêt.

"Je vous disais que la famine existait au Laos (Siamois) depuis près de cinq mois et elle ne fait qu'empirer chaque jour. Le Laos n'ayant point de débouché, on en est réduit à ses propres ressources et il faut donc attendre jusqu'à novembre prochain la nouvelle récolte."

"On dit le Laotien paresseux, il est certain que pendant quatre à cinq mois de l'année, il ne fait pas grand chose, il se promène ou s'amuse à des riens, mais lorsque le moment de travailler à ses rizières est arrivé, il s'y met pour tout de bon. Pendant la saison sèche, il pourrait il est vrai s'occuper à des travaux d'irrigation, mais aller demander des travaux de ce genre à des gens dont le savoir consiste à faire ce qu'on fait leurs ancêtres". (87)

III-1-2 - L'oeuvre de Reconstruction

Tout au moins pour le Laos, pour le Siam l'on ne possède pas assez de témoignages, la reconstruction des campagnes et la relance des activités fut surtout le fait -à l'exception de quelques tentatives dans les Bolovens- du simple retour à la paix et à la sécurité qui permit le travail paysan et la reprise des échanges.

A Savannakhet, les villageois étaient prévenus par le résident supérieur Tournier, au tout début du mois de mai 1902, qu'ils auraient "à payer tous les dégats faits à la ligne télégraphique et au bureau de Songkhône et qu'ils feraient toutes les réparations sans aucune rétribution" (88). Le neuf mai, Tournier faisait savoir que depuis trois jours, les villages travaillaient à la réfection de la ligne télégraphique

qui devait être rétablie sous peu. (89) L'autre effort prioritaire fut l'édification d'une série de bâtiments administratifs, un poste de la garde indigène à Songkhône, une caserne et une prison à muong Phong, une caserne à Tchépone et des dépendances pour le garde principal et le commis au chef lieu. (90)

La première et seule aide en faveur des habitants sinistrés fut la reconstitution du village proto-indochinois de Nong Kadanh qui "ayant été le principal centre de l'agitation avait dû être détruit". (91) Suite à cette décision prise par Tournier en novembre 1902, le commissaire Salabelle dans un premier temps faisait réunir par les autorités, dans la plaine de Caonat, les habitants qui avaient été dispersés dans différents muongs. Puis il choisit dans la forêt, à environ deux kilomètres de l'ancien village l'emplacement du nouveau Nong Kadanh. Le lendemain commençait le débroussaillement tandis que les femmes allaient à Ban Kadanh et à Ban Kengkok chercher le paddy confisqué ainsi que les troupeaux. (92)

Par la suite on ne relève plus aucune mesure en faveur de la reconstruction des campagnes. Dans la province de Savannakhet, comme dans l'ensemble des autres provinces, la plupart des administrateurs ne se préoccupèrent guère de favoriser le développement de l'agriculture, d'inciter les populations à oeuvrer au défrichement, à l'irrigation, à la bonification et à la mise en oeuvre de nouvelles techniques et cultures. De même les mesures prises en faveur de l'élevage furent modestes. Ces deux secteurs représentant pourtant la quasi totalité du revenu national, occupaient toute la population et lui permettraient de subsister et de croître. Dans ces conditions, le fragile équilibre entre la production et les besoins restait à la merci des aléas naturels.

Ce peu d'intérêt manifesté par les différentes instances coloniales pour l'amélioration du cadre de vie quotidien du monde paysan, apparemment incompréhensible, s'éclaire si on le replace dans la conception coloniale des facteurs du développement économique.

Pour l'ensemble des décideurs coloniaux, seuls une accélération, un élargissement et un gonflement des échanges amèneraient le pays à sortir de son économie de subsistance. à secouer la "léthargie" des populations en les incitant grâce à l'écoulement des marchandises à produire plus et à consommer plus. La difficulté, la lenteur et le coût élevé des transports limitant le volume des échanges à quelques produits de première nécéssité comme le sel ou des produits peu volumineux et de haute valeur tel l'opium, la clé ouvrant la serrure du progrès passait par l'amélioration et l'édification de voies de communication.

Vu l'étendue du pays, l'ampleur des obstacles physiques, la rareté et les difficultés de tous ordres des communications existantes, les détériorations du fait du régime saisonnier des pluies torrentielles, une grande partie des ressources humaines (par l'intermédiaire des corvées) et financières (locales et des subventions de budget général) furent affectées à la lente construction et à l'entretien d'une infrastructure routière et navigable.

L'urgence de la mise en place d'un tel réseau répondait ainsi à une autre nécessité. Il devait permettre dans le milieu d'une population rare et clairsemée de remédier aux nombreuses et très impopulaires réquisitions considérées comme déshonorantes et peu rémunérées, du portage à dos d'homme, parfois des personnes et des caisses nécessaires au ravitaillement et à l'entretien des postes coloniaux. Sans compter le transport des caisses des missions de tous ordres et les effets des explorateurs

et voyageurs. Comme le rapportait le gouverneur général au ministre des colonies : "l'amélioration des moyens de communication est jusqu'à nouvel ordre, le véritable facteur de notre influence politique au Laos." (93)

Dans cette optique, à la fin de 1903, le commissaire de Savannakhet faisait porter tous ses efforts "sur la remise en état des routes négligées depuis deux ans" (94). En décembre, de la même année, il inaugurait le chantier de la route devant relier Savannakhet à Lao Bao en Annam. En 1906, le résident supérieur, Mahé, se félicitait : "que les travaux de la route d'Annam ont été activement poursuivis et que des charrettes ont commencé à circuler sur la partie actuellement terminée. Je pense, comme M. Damprun, que cette innovation produira le meilleur effet sur les populations de cette province." (95). En mars 1908, la route de Savannakhet-Tchépone, longue de cent quatre vingt dix huit kilomètres, était ouverte à la circulation.

Mais ces travaux n'étaient pas pour autant finis. La population de la province qui avait dû fournir en permanence plus d'un millier de prestataires pendant près de dix ans, entre les mois de novembre et juin, était encore mise à contribution pour l'entretien et la remise en état des voies de communication après chaque saison de pluies. A partir de 1912, elle était affectée sur le nouveau chantier de la province, la route Keng Kabao-Muong Phine.

Comme il ne passait pas "de jours que les coolies réquisitionnés ne désertent les chantiers en renonçant à tout leur salaire, plutôt que de terminer les quinze jours qui leur sont imposés", l'administrateur de Savannakhet proposa la création d'équipes d'ouvriers spécialisés. Ce projet resta une fois de plus dans les cartons de l'administration.

Il est difficile de cerner toutes les raisons qui expliquent le peu d'empressement, sinon l'hostilité des populations à participer dans le cadre des prestations à la création et à l'entretien des voies de communication. De même, il est impossible de savoir si le développement des communications s'est accompagné d'un gonflement, d'un élargissement, d'une accélération des échanges et d'un quelconque allègement de la corvée de portage.

Dans les Bolovens où la situation se présente différemment, compte tenu de la durée des troubles, nombre de mesures furent mises en place alors que "l'ordre colonial" n'était pas encore complètement restauré. A partir de 1903, au fur et à mesure des soumissions des villages, ceux-ci étaient souvent contraints à venir s'installer autour des postes de la garde indigène. C'est ainsi qu'après la réoccupation du poste de Nong Bok, le 20 juin 1903, le garde principal Collard fut décoré pour avoir oeuvré à la réédification des anciens villages. (96)

Pour éviter le retour des disettes, sur le plateau et leurs désastreuses conséquences, en 1905, le commissaire de Saravane encourageait les populations à remettre en valeur les champs incultes pour produire plus. Les résultats ne se feraient, paraît-il, pas fait attendre. Dans l'année, la population aurait triplé l'étendue des cultures : "de sorte que non seulement il y aura surproduction de riz à Saravane, ce qui ne s'était pas vu depuis sept ou huit ans mais encore nous pourrons constituer une réserve pour l'avenir et probablement exporter". (97)

L'augmentation de la production rizicole, base de l'alimentation, était non seulement une question de survie, mais elle présentait pour cet administrateur : "un avantage

considérable puisque la main d'oeuvre (prestataire) ne peut être trouvée qu'à condition de fournir du riz et que sans main d'oeuvre aucune, le travail important (le développement de la province) ne peut être effectué. Dans la province de Saravane, l'une des principales causes de la rebellion a consisté précisément en ceci :"c'est que l'on a voulu faire des travaux importants sans assurer la nourriture aux travailleurs. Or, ces malheureux maltraités et mal nourris ont fourni les premiers partisans aux chefs rebelles". (98)

C'est à l'administrateur Dauplay que revenait l'initiative d'organiser des greniers à riz au chef lieu de la province et dans les postes de la garde indigène. Chaque inscrit fut astreint à verser une partie de sa récolte dans ces magasins à riz.

Mais cette préoccupation humanitaire, qui permettait de palier, en cas de crise rizicole, au déficit, recouvrait une autre réalité. Pour Dauplay, l'institution de réserves contrôlées par l'administration avait pour objectif premier de supprimer toute possibilité donnée aux insurgés de venir se ravitailler dans les villages, ceux-ci ne disposant que des quantités nécessaires à leur consommation quotidienne.

Parallèlement, cet administrateur lançait un vaste programme pour : "contraindre les populations à se livrer en grand à la culture du cardamone, que jusque là ils cultivaient en petites quantités" (99) et dont le produit était l'une des principales sources de richesse pour les populations s'y adonnant.

La progression observée, dans la province de Saravane, pour la culture du cardamone était remarquable : "en 1906, 345 kg ; 24.100 en 1907 et 1908, 136.836 kg dans les huit

derniers mois, auxquels doivent être ajoutés 2.000 kg détruits par l'incendie et 1/10 sorti en fraude soit 150.000 kg en chiffres ronds". (100)

Toutefois, cette ébauche d'une politique endogène de développement de diversification des ressources agricoles, pourtant économiquement et socialement (enrichissement des populations) prometteuse, faute de moyens, ne sera qu'un feu de paille. Le développement nous l'avons vu, passait par l'ensemble des autorités pour l'édification de réseaux d'échange. En 1912, l'administrateur Vitry qui avait succédé à Dauplay écrivait non sans amertume et en espérant que ses remarques seraient entendues enfin, que son remplaçant : "ne soit pas seulement un collecteur d'impôt et un justicier, rôles auxquels je fus réduis pendant quatorze mois /.../ que les populations ne lui demandent plus ce qu'il advenait de l'argent de l'impôt" (101)

Il faisait observer : "jusqu'à ces dernières années, les Bolovens, grâce aux efforts couronnées de succès de Monsieur l'administrateur Dauplay, ont joui d'une réelle aisance en vendant les produits de leurs rays de cardamone : aussi les impôts, les taxes, les droits de sorties, (maintenant supprimés) furent-ils aisément admis et facilement supportés. La rentrée des versement de 1911 a été normale. Que sera celle des années suivantes si les différentes circonscriptions suivent l'exemple de Nong Bok comme insuffisamment rémunératrice ?"

"Les Bolovens ont été longtemps tenus dans l'espoir que l'administration se préoccupait de l'introduction du Mak Kravang chez eux : ils ont vu ... après plusieurs années d'attente quelques pieds qui leur ont été distribués en 1911 - trop tardivement en saison pluvieuse prétendirent-ils d'ailleurs- je leur promis qu'un autre essai serait tenté cette année à l'époque la plus favorable... si je pouvais obtenir un nouvel

emploi de plants. Ces plants je les ai demandés inutilement."

"Les Bolovens n'attendent plus rien, il est superflu de leur parler d'une tentative pour 1913, ils n'y croiront pas."

"D'autres estimeront que l'activité agricole, dont ces anciens rebelles ont fait preuve dans la culture du Mak Nong, méritait plus de sollicitude. Je ne pense pas autrement."

"Il a donc fallu seulement, lors du dernier serment, les engager à suivre le conseil que je leur donnais l'an passé et dont quelques villages se sont bien trouvés : planter de la ramie. Je souhaite ardemment qu'elle réussisse partout, et qu'elle se rende normalement (ce n'est en effet qu'au prix d'une source de richesse suffisante entre ses mains que le Boloven supportera sans récriminer la charge fiscale)."

"L'oublier, quand une bande insoumise habite encore le Phou Luong, serait pour le moins de l'imprévoyance." /.../

"D'autre part, les rizières d'irrigation devaient être entreprises, la province représentant en maints endroits des facilités hydrauliques exceptionnelles - dans ce but j'avais demandé un ou deux piculs de semences spécialement choisis; les échantillons de terre furent envoyés au service compétent. Résultat : un bulletin d'analyse et une note à payer. D'envoi de graines, jamais, je n'ai entendu parler. Comme, les Bolovens pour le Mak Kravang, les Souei qui devaient entreprendre ces essais de culture irriguée , n'attendent plus."

"Pour l'élevage, un crédit de 100$ était autrefois prévu, destiné à entretenir des réserves de chaux en cas d'épizooties. Avec quelques interdictions d'exportation, c'est tout ce que nous avons fait pour ménager une des grosses richesses de ces régions.

Le sacrifice a été sans doute jugé trop lourd : le crédit est supprimé /.../". (102)

La politique du développement du réseau routier, vue la situation, ne prit forme qu'après la soumission de Ong Kéo, au début de 1908. Suite aux doléances des populations recueillies par Dauplay, au sujet des journées de portage exigées pour le transport des caisses de Samia à Saravane, le résident supérieur décidait d'accorder les crédits nécessaires pour rendre praticable aux charrettes tirées par des boeufs cette voie de ravitaillement du chef lieu de province (103). A partir de cette date, la route Samia-Saravane-Thateng fut remise en état.

La construction de la voie devant désenclaver la province d'Attopeu en la reliant au Mékong par Fiafai, commencée en 1906, était arrivée en juillet 1907 à hauteur de Ban Hom soit à vingt cinq kilomètres environ d'Attopeu (104). Les années suivantes Attopeu était relié à Bassac.

Sur le plan strictement commercial, malgré ses efforts le commerce des quelques produits de la cueillette ou de l'agriculture: cardamome, ramie, coton, tabac, cire, et ceux tirés de la chasse, monopolisé par les Chinois et quelques Lao se faisait avec le Siam et très rarement avec Saigon.

Mais comme beaucoup de réalisations coloniales entreprises par les pouvoirs publics, le développement des voies de communication terrestre fut trop souvent mené sans esprit de continuité, voire sans plan d'ensemble ni ordre d'urgence.

Ainsi, comme le notait en 1912, non sans amertume, le commissaire de Saravane, Vitry, "il en est une (voie de communication) qui depuis des années a permis la suppression complète du portage pour le ravitaillement du poste -mais cette route a des ponts, des charrettes y circulent toute l'année traînées par des boeufs- il faut entretenir les uns, remplacer les autres ; avec quoi ? Pas de crédit. Alors le retour au portage ? Pour le supprimer en toutes circonstances, j'ai signalé que des boeufs et des éléphants étaient nécessaires au commissariat. Je n'ai obtenu ni les moyens d'en acheter, ni l'adoption des mesures qui pouvaient en procurer. (105)

Tout aussi grave, Dauplay, neuf ans plus tard rendait compte au résident supérieur que "faute de voies d'écoulement vers le Mékong, les indigènes (des Bolovens) réduisent de plus en plus leurs cultures". (106) Des enquêtes menées auprès de la population montrent que "celle-ci est fort irritée de la façon dont les travaux de la route de Paksé au plateau sont menés. Cette irritation n'est en rien que très légitime. Il y aura en effet onze ans en septembre prochain que, me conformant aux instructions de M. Mahé, j'annonçais aux habitants du plateau l'ouverture prochaine de cette route. A l'heure actuelle on en a fait quinze km /.../ En quittant Paksé et le plateau l'on pénètre dans une ceinture de forêt, épaisse d'une vingtaine de kilomètres qui relie muong Paksé à Ban Ngik. Qu'on s'imagine une rigole de deux à trois pieds de large, presque autant de profondeur, remplie d'une boue mi terre mi fiente de boeuf, serpentant entre les arbres, sans jamais connaître le soleil ou le vent. Non seulement les boeufs porteurs, enlisés jusqu'au poitrail s'y crèvent de fatigue, mais les bâts ne cessent d'accrocher aux arbres et de se démolir. Telle est la grande artère économique qui nous relie au Mékong.

/.../ A l'heure actuelle, le piquetage de la route ne dépasse pas le km 20. De sorte que, ignorant totalement le tracé qu'adopteront les Travaux Publics nous n'osons affecter aucune main d'oeuvre prestataire à l'établissement de la tranchée par crainte de voir la future passer à côté. /.../

"A mes propositions pressantes, on a répondu en décidant la construction de la route de Paksé...à Oubone (Siam)." (107).

Les échanges limités sur terre l'étaient sur la voie d'eau. Le trafic sur le Mékong et ses affluents était en effet entravé par les chutes, les rapides et les variations saisonnières des débits des eaux. Malgré les efforts des Travaux Publics, l'ampleur des obstacles empêchait le Mékong d'articuler et de devenir la grande artère commerciale des territoires de l'Indochine Française, mais aussi de ceux de la Chine, de la Birmanie et du Siam. A la lisière de la frontière Lao-Kmere, les chutes de Khône longues de huit kilomètres et dont la chute principale avait la hauteur d'une quinzaine de mètres, nécéssitaient de transborder les marchandises qui étaient acheminées par une voie ferrée longue de cinq kilomètres. Dans les rapides de Khemmarat, au sud de Savannakhet, seules les petites embarcations pouvaient, non sans danger, passer toute l'année. Les vapeurs des Messageries Fluviales ne pouvaient les traverser que pendant six mois de l'année, aux hautes eaux c'est-à-dire dans la période de mai à octobre.

A la fin de 1902, l'état d'avancement des travaux de la navigabilité du Mékong permettait d'assurer la navigation entre Ban Dong un peu au dessous de Khong et Pak Moun. Dans les rapides de Khemmarat, les vapeurs pouvaient désormais selon les saisons remonter jusqu'à Keng Ya Penh ou Keng Koum. Mais malgré ces progrès les approvisionnements nécessaires au Laos ne répondaient pas à la demande. Ainsi les magasins de Stung Treng n'avaient pas pu être approvisionnés en sel, nuisant ainsi au commerce d'échange avec les populations proto-indochinoises de l'intérieur. (108).

Des trois grands affluents du Mékong qui arrosaient le Sud Laos, seule la région de la Sé Bang Hieng était ouverte aux barques jusqu'à Tchépone. Une partie du cours de la Sé Done, qui contourne le nord des Bolovens, traverse Saravane pour arriver à Paksé, n'était pas navigable, la Sé Kong était barrée par des rapides au dessus de Siempang.

Les conditions naturelles étaient peu propices aux échanges, les services coloniaux seront amenés à réquisitionner une masse de main d'oeuvre prestataire de plus en plus importante pour édifier et entretenir un réseau de communication, principalement routier. Le portage humain des caisses coloniales ne disparaissant que très lentement, il apparaît qu'aucun remède ne fut réellement apporté aux réquisitions obligatoires et aux corvées jugées pourtant comme l'un des principaux facteurs de mécontentement des populations.

En ce qui concerne l'aide financière, l'administration coloniale pratiqua la politique de récompense monétaire pour les agents indigènes qui s'étaient illustrés dans l'oeuvre de pacification. Parmi les cas connus, Vong tasseng Beo de Nong Bok, qui avait persuadé Sac Noi, neveu de Kommadam, de faire sa soumission, recevait à la fin de l'année 1906, une somme de dix piastres (109). Le Phoban de Noug Poy qui avait été le principal agent de la soumission de la bande de Ong Kit et Ong Veune se voyait accorder vingts piastres (110) Dauplay offrait en 1910, mais sans succès, une récompense de cinquante piastres à qui livrerait Mun Viset. (111).

Mais par contre,le dédommagement financier versé directement aux populations victimes des désordres fut exceptionnel. La seule contribution effectuée, le fut à la suite de la vente, organisée le 17 décembre 1910, des biens de Ong Kéo. La somme recueillie s'élevait à six cent cinquante piastres.

Dauplay comptait répartir cet argent entre les familles des victimes assassinées par les insurgés. Tout en admettant que la part de chacune serait minime, l'effet moral ne lui en apparaissait "pas moins bon". (112).

En dehors des exemptions d'impôts accordées lors des périodes de mauvaise récolte, la résidence supérieure saisie l'occasion du rétablissement de l'ordre pour supprimer en 1913 le crédit versé pour "Mission dans la région montagneuse". Depuis 1897-1898, chaque province du Sud Laos se voyait affecter une somme de trois cents puis de quatre cents piastres, pour permettre à l'administrateur d'apprivoiser et d'entretenir, dans un premier temps, l'amitié avec les populations montagnardes rétives par la distribution de petits cadeaux. Dauplay dénonçait l'abbération de la suppression de cette aide financière "en faisant observer que, c'est au moment où les Kha sont depuis quinze ans habitués à ce régime bienveillant -dorure indispensable pour leur faire avaler, pendant les débuts au moins, cette pilule amère qu'est pour eux l'extension de notre domination- que l'administration supérieure vient d'en décider la suppression complète." (113).

D'autre part, autant la contribution financière des autorités coloniales à l'oeuvre de la reconstruction fut réduite, autant au fil des années l'administration s'efforçait à accroître le montant des rentrées fiscales. L'examen du graphique des rentrées d'impôts directs de 1903 à 1912, dans la province de Saravane illustre cette progression.

MARCHE DE RECOUVREMENT DES IMPOTS DIRECTS
DANS LA PROVINCE DE SARAVANE : 1903-1912

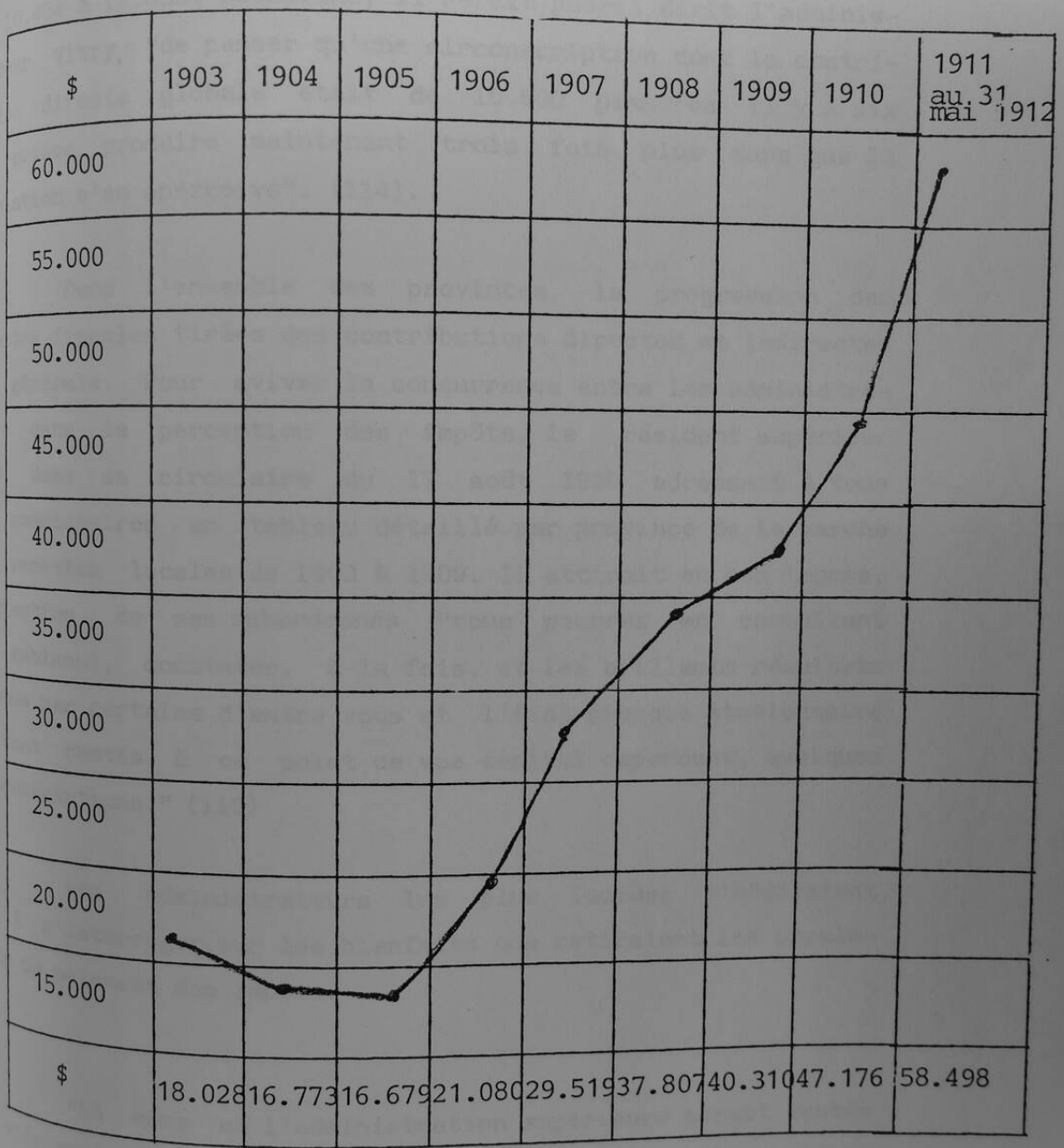

Certes, l'excédent des recettes de 11.500 piastres entre l'exercice de 1910 et 1911 s'explique pour une large part par l'augmentation du nombre des imposables qui passèrent de 10.484 à 12.052. Néanmoins, il serait puéril, dixit l'administrateur Vitry, "de penser qu'une circonscription dont la contribution directe globale était de 16.600 piastres il y a six ans puisse produire maintenant trois fois plus sans que la population s'en aperçoive". (114).

Dans l'ensemble des provinces, la progression des recettes fiscales tirées des contributions directes et indirectes est générale. Pour aviver la concurrence entre les administrateurs dans la perception des impôts, le résident supérieur Mahé, dans sa circulaire du 17 août 1910 adressait à tous les commissaires un tableau détaillé par province de la marche des recettes locales de 1903 à 1909. Il attirait en ces termes, l'attention de ses subordonnés "vous pourrez en consultant (le tableau), constater, à la fois, et les brillants résultats obtenus par certains d'entre vous et l'état presque stationnaire où sont restés à ce point de vue capital cependant, quelques circonscriptions." (115)

Les administrateurs les plus lucides n'hésitaient pas à s'interroger sur les bienfaits que retiraient les populations du paiement des impôts.

"Là même où l'administration supérieure serait tentée de voir seulement une progresssion n'intéressant que les profits budgétaires, je trouve des résultats qui peuvent rendre le présent difficile et engager l'avenir, à moins qu'un jour vienne où nos exigences fiscales puissent mieux se légitimer". (116)

Dans un monde qui utilise peu la machine et où les hommes représentent la force productive essentielle, ils faisaient observer qu'en matière d'assistance médicale "ce grand moyen de pénétration qui prime tous ceux qui doivent nous rapprocher de l'indigène, celui-ci est encore à l'état embryonnaire." (117)

Il faut attendre la circulaire du quatorze mai 1904 pour que soit institué un service d'assistance médicale dans toutes les provinces du Laos. La progression du budget affecté au service de santé reflète bien l'effort consenti dans ce domaine. Les subventions accordées à ce secteur qui constituaient 3,5% du budget des dépenses du Laos, passent à 6% en 1907 et près de 10% en 1913.

Mais malgré cette progression des crédits de 35.000 à 83.000 piastres, il aurait fallu consacrer 500.000 piastres soit la moitié du budget du Laos, pour que chaque province soit dotée d'un service minimum de soins, c'est-à-dire, un hôpital, de deux médecins et de médicaments.

Si bien qu'il faut attendre 1906 pour que la première station d'ambulance couvrant l'ensemble du Sud Laos soit construite à Paksé. (118)

Ce qui fait dire à Dauplay "qu'en raison de l'éloignement, l'ambulance de Paksé ne profite presque en rien aux habitants de Saravane. Je ne crois pas que le nombre des indigènes, en dehors des miliciens et des employés de l'administration, allant se faire soigner à Paksé atteignent vingt par an". (119) La province n'était guère mieux désservie par la "vaccine mobile". Le total des tournées pour vacciner les populations de 1906 à 1910, se monte à dix semaines.

Le calendrier des tournées se décomposent comme suit : trois semaines en 1906 effectuées par le docteur Vergnes qui revient en 1907 pour quinze jours. Aucune tournée n'est faite en 1908, en 1909, le docteur Lajus effectue une visite de trois semaines et en 1910 le docteur Pichon limite son séjour à deux semaines. Parmi les populations non lao, pourtant majoritaires dans la province seuls "les Khassang et les Tahoi reçurent la visite du vaccinateur indigène". (120)

Pour l'administrateur Vitry, on ne peut appeler "assistance médicale des soins donnés aux miliciens et aux prisonniers grâce aux stocks, d'ailleurs insuffisant et toujours incomplet de médicaments envoyés par les postes. Ces soins là sont une dette de l'administration au même titre que la solde. Quelques drogues furent bien obtenues en suppléments des approvisionnements normaux : je suis heureux de constater à cette occasion que pour la province -qui renferme 50.000 habitants- on m'a délivré un flacon de chorodyne au moment même où le choléra montant de Paksé par la Sédone atteignait la limite de Khamtongiai. Fort heureusement devant un tel obstacle, sans doute, le fléau s'est arrêté ! Dirais-je à ce propos qu'au cours de mon séjour (de deux ans) ici, dix huit flacons du même produit furent utilisés à la guérison de dysentries un peu partout dans la province" (121)

Et pourtant, faisait observer Dauplay "en laissant même de côté toute question d'humanité et en ne considérant que le point de vue strictement commercial de la chose, un calcul élémentaire fait voir que l'argent dépensé en oeuvres d'assistance médicale n'est jamais de l'argent mal placé. Sans parler des enfants en bas âge, de tous les adultes qui succombent aux affections infantiles et au paludisme et que des soins médicaux donnés en temps opportun auraient pu sauver, on doit songer à tout ce que le Trésor perd chaque année de fait des décès dus à la variole. Rien que la petite épidémie

de 1905 -1906 a causé à Saravane la mort de plus de deux cent cinquante inscrits d'où une moins value annuelle de 1.000$ environ, et en quatre ans, la solde et les frais de tournée d'un médecin vaccinateur. Les Kha Tahoi ont perdu en vingt ans, 1/3 de leur population." (122)

Cette carence des services et des soins médicaux était générale à l'ensemble du Sud-Laos. Il serait souhaitable écrit le commissaire à Savannakhet "que l'assistance médicale puisse disposer d'une certaine quantité de quinine qui serait distribuée gratuitement aux indigènes dans la tournée effectuée par les fonctionnaires européens. L'effet moral compenserait largement le petit sacrifice pécunier imposé au budget." (123) Au millier d'habitants emportés, nous l'avons vu, par le choléra en août 1902, une nouvelle épidémie cholérique en décima quatre cents dont deux européens dans le seul muong de Savannakhet, en juin 1908. Le mois suivant, la contagion se propage dans toute la délégation de Tchépone. En 1909, 20% des décès enregistrés dans le muong Phabane sont attribués à la variole. (124)

Dans son rapport de mars-avril 1910, le commissaire à Attopeu "renouvelle avec insistance le voeu que nous avons déjà si souvent exprimé, mes administrés et moi : celui de recevoir au moins une fois par an la visite d'un médecin". (125)

Encore plus tardif, mais tout aussi mince, étaient les progrès de la scolarisation. Pourtant là aussi, le service d'enseignement était jugé comme une oeuvre humanitaire et utile. Comme l'énonçait le Conseil supérieur de l'Indochine "l'instruction publique dirigée dans le sens le plus favorable à notre influence doit servir au relèvement moral de la génération actuelle et de celles qui suivent et permettre au Laotien,

quoique très indolent, de comprendre et d'appliquer les méthodes européennes". (126)

Certes, la progression des crédits alloués à l'instruction publique est indéniable. La dotation du budget pour l'enseignement qui devance la reconnaissance officielle d'un service d'instruction primaire et public -arrêté du gouverneur général par intérim, Piquié, du 10 avril 1910- est portée de moins de six mille piastres en 1906 à vingt mille piastres en 1907.

Or, la majeure partie de cette dotation était consacrée au fonctionnement des deux écoles franco-lao situées à Vientiane et à Luang-Prabang et qui délivraient selon l'inspection générale un enseignement qualifié de "médiocre qualité". Dans la province de Savannakhet, le commissaire, par manque de crédits était amené, nous dit-il, à financer personnellement l'école qui accueillait ses premiers vingts élèves en 1908.

De plus, cet enseignement ne touchait que la minorité des fils dignitaires lao et des résidents des enfants vietnamiens et chinois qui habitaient au chef-lieu. Seule l'école de Nong Bok dans la province de Saravane accueillait en 1911 "une douzaine de jeunes khas qui font des progrès satisfaisants" (127). Faisant suite aux critiques de l'inspecteur général Meray qui rendait compte, en 1915, au ministre des colonies, qu'il n'existe pas à proprement parlé d'école au Laos, le commissaire de Savannakhet écrivait "mais quels résultats pouvait-on attendre d'un enseignement dispensé par un seul instituteur et trois moniteurs pour trois cents élèves qui n'avaient ni crayons, ni ardoises, ni papier". (128) Un de ses successeurs dénonçait, sans être entendu, l'absurdité d'un calendrier scolaire imposé par l'administration centrale qui faisait "qu'un grand nombre d'élèves étaient absents une bonne partie des cours, parce qu'il ne pouvait satisfaire la demande des autorités locales de fixer les grandes vacances à l'époque des travaux des rizières." (129)

La mention de l'aide à l'instruction délivrée traditionnellement dans les pagodes n'est répertoriée que dans un rapport envoyé en décembre 1908 par le commissaire à Bassac. Le commissaire fait savoir que pour se "créer un appui /.../ j'ai réuni une sorte de consistoire de bonzeries de toute la province et j'ai demandé d'élire un chef qui serait leur intermédiaire et leur représentant auprès de l'administration. Ils ont désiré élire deux chefs, l'un pour la rive droite, l'autre pour la rive gauche, et j'ai acquiescé." (130) La suite de ce rapport, même si l'on peut douter de la crédibilité du succès de la deuxième mesure adoptée, révèle un état d'esprit et une pratique des contribuables pour échapper à l'imposition qui méritent d'être citée. "D'accord avec ces deux chefs des bonzes et avec le chao muong, il a été décidé que tout individu sortant de la bonzerie sans y avoir acquis la connaissance des caractères laotiens devrait acquitter le montant des impôts dont il avait été exonéré pendant le séjour qu'il y aurait fait. Cette mesure a été prise pour éviter les trop nombreuses entrées à la pagode, n'ayant d'autre but que celui de se soustraire au paiement de l'impôt , a été appliqué et porte ses fruits." (131)

C'est avec un succès tout aussi mesuré que l'administration coloniale, animée par la volonté de promouvoir la justice sociale et ainsi assurer une "ère de calme" réactivait ou adoptait diverses réformes. L'un des objectifs principaux, datant des débuts de la colonialisation était de parvenir à affranchir les minorités ethniques proto-indochinoises de l'état d'asservissement dans lequel les maintenaient les Lum khas, les chefs lao ou phou tay. De cette institution, où un patron assurait sa protection à sa clientèle proto-indochinoise en échange de prestations et de services, les fonctionnaires coloniaux n'y voyaient qu'un régime d'exploitation et d'oppresssion et peu de trace d'obligation mutuelle. Cette

méconnaissance ou cette sous estimation des liens de réprocité empêchaient les commissaires d'adopter des solutions adéquates de rechange. Si l'on y ajoute l'intérêt des lam khas à défendre leur privilège, l'on comprend l'échec de l'application d'une décision purement administrative proclamant la destitution des lam khas. Le témoignage du commissaire en poste à Attopeu en 1907, illustre le sentiment d'impuissance, le scepticisme et l'absence de réelles solutions pour abroger dans la pratique ce système de dépendance. Le commissaire explique que :"les Laotiens habitués à vivre uniquement de l'exploitation du Kha, nous desservent auprès de ces populations primitives qui, fidèles et travailleurs, seraient toutes à nous si on les en avaient dissuadées. A la porte du bureau, les Laotiens embusqués empêchent les khas d'arriver au commissaire du gouvernement, ils leur racontaient que le jour est défendu (Kalam), que le commissaire punira quiconque .le dérangera, que nulle prison ne sera trop douce pour qui aura rompu la trêve dûe au Pi français."

"Tout cela est profondément ridicule, mais c'est aussi assez dangereux. Mais les choses vont encore plus loin. M. Dulac avait supprimé les Lam, sortes d'intérimaires marrons entre le commissaire et les Khas, M. Bardin en reprenant le service, trouva les Lam en fonction. Ecoeuré de ce qu'il voyait, il les supprime à son tour. A mon arrivée, une fois de plus, je les ai retrouvés en fonction. Une fois de plus, aussi je les ai supprimés, mon successeur les retrouvera certainement". (132)

La seule perspective d'émancipation vit le jour sur le plateau des Bolovens lorsque l'administration coloniale, dans le secteur relevant de Bassac, décidait à la fin de 1903 de créer quatre cantons à partir de trente huit hameaux déplacés. (133)

Le commissaire à Bassac exposait en ces termes les grandes lignes de cette restructuration. "Les chefs de cantons relèvent directement du commissariat. Ils règleront suivant les coutumes khas tout en rendant compte au commissaire des litiges et des délits de peu d'importance. Les vols qualifiés et les affaires criminelles de même que les faits de piraterie ou de rebellion seront jugés par le tribunal du chef-lieu /.../

"L'impôt sera perçu par les pho-ban et remis aux Casseing qui effectueront les versements au commissariat. Il serait juste que le dixième des perceptions actuellement alloué aux chefs de territoires fut réparti entre les chefs et les sous-chefs de canton et les pho ban khas". (134)

La dernière étape visant à assurer l'autonomie des minorités était franchie en 1907. L'arrêté du 8 mai 1907, regroupait les cantons et formait le muong Bolovens avec Nong Book pour chef-lieu.

Concrètement, les données disponibles ne permettaient pas de savoir si dans ce nouveau muong Bolovens, les lam khas Lao avaient perdu toute autorité? Un acte du commissaire, Dauplay, dont on ne sait si il englobe une partie ou l'ensemble du plateau des Bolovens laisse subsister un doute. Dauplay fait en effet mention après la soummission de Ong Kéo en octobre 1907, de "la révocation des 9/10 des lamkhas. Seuls subsisteront ceux dont le maintien était demandé par les interessés eux mêmes." (135).

Au mois d'août 1909, Dauplay était amené à enquêter sur les agissements de l'ancien latsavong rebelle de Saravane, Thao Ouane, qui en échange de sa soumission avait obtenu la création et la direction du nouveau muong de Laman. Dauplay découvrait "que le chau muong sachant qu'il était seul coupable

de bien se faire obéir des khas de la rive gauche de la Sékong entend traiter cette région comme un fief lui appartenant en propre. Tout le nouveau Laman a été entièrement bâti par eux, tous les rays des mandarins et des habitants entièrement défrichés et ensemencés par eux.

Enfin, il me revient que l'impôt de 1906 (le premier impôt versé par les khas) a été perçu d'une manière fort irrégulière. Pour acquitter le montant de l'impôt, ils ont dû se défaire de leurs ustensiles en cuivre, marmites, gongs, cymbales, etc... qui ont été remis aux Kromakans de Laman et revendus deux ou trois fois plus cher que le prix pour lequel ils les avaient acceptés". (136)

Il se dégage des commentaires des administrateurs coloniaux un sentiment de desenchantement et d'échec dans leur lutte contre les lamkhas et l'émancipation des proto-indochinois.

La seconde réforme mise en place par l'administration coloniale avec un résultat guère probant, concerna la création en 1908 d'une carte d'impôt nominative distribuée initialement à titre d'essai dans deux provinces du Sud Laos : Khong et Bassac. Selon les termes du résident supérieur "ces cartes d'impôts qui constituent pour chaque inscrit une pièce d'identité étaient la meilleure garantie contre les exactions des autorités locales. Elles étaient, en même temps, pour l'administration un moyen efficace de contrôler le rôle des inscrits et d'augmenter ainsi les recettes". (137) Bien accueillie, si l'on en croit les administrateurs, par la grande majorité de la population, la distribution de cette carte d'impôt fut étendue en 1909 à l'ensemble du Laos. Mais l'arrêté du 6 juillet 1909, qui fixait en même temps que le nouveau barème d'imposition la vente de la carte à dix cents, faisait que cette dernière disposition n'incitait guère à l'achat de la carte.

La troisième grande mesure prise par l'administration française et qui selon la formule consacrée avait été "accueillie partout avec une réelle faveur par la population" (138) prit effet le 2 mai 1908 avec l'arrêté qui rendait exécutoire au Laos trois codes : civil, pénal et de procédure. Leur rédacteur, le conseiller Sallé, s'était appuyé sur les lois de l'ancien code de Vientiane et les coutumes locales.

Si l'on se reporte au problème de l'esclavage, l'article trois du code civil rappelait son abolition, l'engagement pour dettes était traité à la rubrique du louage des services, section III du chapître VXIII : articles 234 à 235. L'article 234, tout en limitant la durée de l'engagement laissait subsister la phrase "pour le paiement du capital et des intérêts jusqu'à son extinction". Par consentement mutuel passé entre les deux contractants, le débiteur pouvait engager le femme et les enfants de son créancier.

Il est clair que ces codes qui s'appliquaient "aux sujets et protégés laotiens" ne prenaient pas en compte les us et coutumes des minorités ethniques. Comment croire, comme le laissait entendre le résident supérieur, qu'ils allaient permettre à la population du jour au lendemain "de se trouver affranchie des interprétations fantaisistes ou intéressées que les juges faisaient des anciennes coutumes" alors que le simple problème technique de leur traduction en lao et de leur diffusion dans tous les tribunaux établis au chef lieu de chaque muong prit des années. Malgré la sévérité des peines frappant toute personne accusée de se livrer au trafic d'esclaves, en avril 1908, dans son rapport politique, Dauplay porte à la connaissance du résident supérieur que "dans la région kha de la Sé Bang Nouane dépendant de Wapi, les kromakans du muong n'ayant pas réussi à percevoir l'impôt dans cette région n'ont rien trouvé de mieux que de prendre les enfants du phoban et des notables kha et d'aller les vendre à d'autres

kha de la province de Savannakhet. Il est fort probable qu'ils se sont attribués le montant de l'opération pour rénumérer leur peine". (139).

Pour les autres justiciables, les européens, les sujets français non lao, les étrangers relevaient du tribunal provincial siègeant au chef lieu du commissariat. Ce tribunal était présidé par le commissaire qui avait la voix prépondérante en cas de litige. Il était assisté d'un fonctionnaire lao désigné par arrêté du résident supérieur. Ce tribunal jugeait en appel les jugements rendus par la juridiction indigène et il statuait directement sur les infractions en matière pénale pour les fonctionnaires Lao, jusqu'à un certain rang.

A Vientiane, se trouvait le tribunal supérieur à la tête duquel siègeait le résident supérieur, assisté par un fonctionnaire lao et un fonctionnaire français faisant office de greffier. Sa fonction était de statuer sur les pourvois en annulation formulés par les parties contre les jugements rendus en dernier ressort par les tribunaux provinciaux. La voix du président était prépondérante en cas de partage. Le résident supérieur pouvait le saisir d'office lors des jugements prononcés d'une part par les tribunaux indigènes en matière pénale, d'autre part lors des jugements provinciaux ayant prononcé la peine de mort ou la peine des travaux forcés pour plus de dix ans. Cette procédure fut notamment appliquée lors des sentences prises le 31 décembre 1910 par le tribunal de Saravane contre les lieutenants et les fidèles de Ong Kéo.

Enfin, ce n'est pas de gaité de coeur que la population vit, à la demande du commissaire Dauplay, règlementer par la circulaire du 10 février 1910, le nombre des permis d'armes autorisant la détention d'une arme à feu. De plus, le montant de la taxe imposée aux armes avait quadruplé ces quatre dernières années. Le montant de cette taxe qui s'élevait à une piastre représentait de vingt à vingt cinq pour cent du prix d'achat d'un fusil.

La seule mesure qui reçut un accueil favorable fut à Saravane le rétablissement de la fête "le grand boun annuel dont la série avait été interrompu en 1901 et qui a eu lieu pour la première fois depuis la rebellion. Le 18 et 19 juin 1908, un millier de paysans et toutes les autorités des circonscriptions du plateau y ont participé" (140).

L'évaluation qui peut être faite de l'oeuvre de reconstruction et les mesures prises sur la rive droite par les autorités siamoises ne peut être, au vue des données disponibles, que très superficiellle et allusive.

En juin et juillet 1902, la prison de Khemmarat détruite par les insurgés est reconstruite. (141) Une note de novembre 1902, rapporte l'information que "le Khaluang siamois de Ban Muck, en vue dit-on d'une installation définitive fait exécuter d'importants travaux. Il est en train de construire dans une plaine à l'ouest de la ville une vaste habitation". (142)

Au nombre des mesures immédiates prises par les autorités siamoises on ne relève que des décisions administratives et policières. Dès le mois de septembre 1902, le résident supérieur signalait au gouverneur général "qu'un grand pas dans le rattachement des muongs laotiens situés dans la zone neutre (dans les monthon Isan et Udon) avait été fait". (143) En novembre 1903, l'agent commercial à Lakhône communique que "le khaluong a donné l'ordre que tous les fusils qui sont entre les mains des habitants soient remis aux Ampheus (anciens Tiao Muongs) qui les garderont dans leur maison. /.../ On attend encore quarante cinq jeunes fonctionnaires qui viennent de plusieurs points du Siam pour remplacer les fonctionnaires laotiens. Ceux-ci sont très mécontents et ont bien la pensée de quitter volontairement le service avant la révocation. (144). A la fin de 1903, un officier danois arrive à Udon,

pour former et commander la brigade de gendarmerie.

Apparemment au cours des quatre années qui suivirent les soulèvements, l'on ne relève la mise en place d'aucune mesure nouvelle susceptible de favoriser le développement et d'améliorer le cadre de vie matérielle des populations. La première intervention gouvernementale prise dans ce sens et qui s'inscrit, comme au Laos français, dans un plan général de modernisation du pays, date de 1906. Un inspecteur d'enseignement était nommé dans la province Isan pour rénover et favoriser la siamisation de l'instruction. En 1909, Bangkok apportait son aide financière et technique à une trentaine d'écoles fréquentées par quelque deux mille élèves. Durant ces années, les autorités siamoises mettaient en place un service agricole et dépêchait un technicien à Ubon en 1908 avec la mission de construire des retenues d'eau pour lutter contre la sécheresse. Le gouverneur de cette province donnait, en 1912, des ordres pour rassurer et encourager l'essor de la production agricole. La directive stipulait que tout paysan devait pouvoir disposer d'un lopin de terre d'une surface comprise entre 800 et 1.600 mètres carrés. Celui qui ne ferait pas l'effort de produire deux récoltes de riz se verrait condamner à effectuer des travaux d'utilité publique. (145)

Mais, une fois de plus, la documentation ne nous livre pas assez de données réelles, traduites en indices commodes : taux et degré de scolarisation, production par secteurs, consommation , revenus qui permettent de mesurer les résultats de l'action de l'état. Dans ces conditions tout tableau comparatif entre la colonisation française et siamoise, toute appréciation sur le régime de domination le plus dur ou avantageux pour les populations ne peut conduire qu'à des jugements dénués de toute valeur scientifique. Parmi les rapprochements effectués par l'administration coloniale française, la seule

comparaison qui ne désserve pas le Siam fut portée le 11 février 1909 par le résident supérieur au Laos. Le but recherché était d'obtenir du gouvernement général que celui-ci se décide à désenclaver le Laos. "Monsieur l'administrateur Lambert qui vient de traverser le Siam entre Bangkok, Khorat et Nongkhay, après être descendu de Outaradit à Bangkok a pu constater que les travaux du railway du nord du Siam étaient poussés avec activité. D'autre part l'administration siamoise s'emploie activement à améliorer les voies de communications et les réseaux téléphoniques et télégraphiques, à construire partout des batiments de style européens, pour les Services Publics, etc... Ce développement remarquable de notre voisin intéresse au plus haut point les données du Laos français dont le développement est à mon avis surbordonné à une voie de communication qui le sortira de son isolement". (146)

III.2. LES INCIDENCES GEO-POLITIQUES

III.2.1. La révision de la convention franco-siamoise du 3 octobre 1893.

Pendant que sur le plateau de Khorat et dans la province de Savannakhet, l'onde insurrectionnelle se propageait Français et Siamois s'asseyaient à la table des négociations pour règler une série de problèmes litigieux dont l'acuité avait été mise en évidence par la révolte.

Avant d'étudier cette nouvelle phase des rapports diplomatiques entre la France et le Siam, il paraît indispensable de rappeler quelques unes des dispositions du traité franco siamois du 3 octobre 1893.

Au titre de l'article 3, le Siam se voyait interdire la construction de "tout poste fortifié ou établissement militaire dans les provinces de Battambang et Siem-Réap et dans un rayon de vingt cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong". L'article 4 précisait que "dans les zones visées par l'article trois, la police sera exercée, selon l'usage, par les autorités locales avec les contingents strictement nécessaires. Il n'y sera entretenu aucune force armée régulière ou irrégulière".

Au terme de l'article huit, le gouvernement français se réservait le droit "d'établir des consuls où il jugera convenable dans l'intérêt de ses ressortissants et notamment à Khorat et à muong Nan".

Jusqu'en 1902, de nombreux points de friction liés à des interprétations divergentes des accords devaient opposer les deux états.

Face à l'ingérence de plus en plus marquée des Khaluongs siamois dans les affaires de la partie du royaume de Luang Prabang, située sur la rive droite du Mékong, -nomination et destitution de fonctionnaires, établissement des rôles d'impôts, levée de l'impôt et de taxes sur l'alcool ou l'opium, tout cela au nom du Roi du Siam- les représentants français, agents commerciaux ou consuls, intervenaient chaque fois que nécessaire. Pour limiter l'action siamoise, dans la zone des vingt cinq kilomètres, la position française soutenait que jusqu'à la conclusion d'un accord commercial, il ne devait pas être établi de droits de douane, que par suite le commerce était libre et que tout monopole établi était une entrave qu'on ne pouvait tolérer. Elle affirmait d'autre part que quelques fussent les droits anciens du Siam, le traité en confiant la police de la zone réservée à des autorités locales, avait par cette mesure distingué ces autorités locales des fonctionnaires siamois et consacré leur indépendance. Les agents français jugeaient que la faculté d'exercer la police entrainait naturellement pour les autorités indigènes l'exercice de toutes les fonctions administratives puisque l'on ne peut, sans forces de police, ni faire rentrer les impôts ni empêcher la fraude ou la contrebande, ni maintenir l'ordre, ni recruter les travailleurs". (147)

Face à cette lecture française de l'accord la position du gouvernement siamois, justifiant son droit de regard dans la zone délimitarisée, ne manquait pas d'arguments.

Dans la zone neutre, le fait d'avoir restreint les droits du Siam, n'était ce pas implicitement les lui reconnaître. Comment comprendre l'article cinq, où il était stipulé l'ouverture de pourparlers au sujet du régime douanier dans cette région si on ne l'avait point considérée comme faisant partie intégrante du Siam. Ou encore l'article sept qui obligeait le Siam à laisser circuler librement les ressortissants français dans la zone réservée.

Protestations, pourparlers, ruptures, nouvelles protestations, nouvelles négociations occupèrent français et siamois jusqu'en 1902.

Face à l'éclosion le premier semestre 1902 de foyers insurrectionnels sur les deux rives du Mékong, la France autorisait le Siam à envoyer ses troupes dans la zone neutre pour rétablir l'ordre. La zone réservée était l'un des centres qui servait en effet de lieu de repli pour les révoltés qui se soustrayaient aux colonnes de répression, tant françaises que siamoises.

A la lecture des correspondances alarmantes, datées du mois d'avril et mai 1902, des consuls de Battambang, Oubône, et Khorat qui s'accordaient pour signaler une agitation progressive, contre les intérêts français sur la rive droite du Mékong, le gouverneur général prenait diverses mesures. Il faisait renforcer dans un premier temps les garnisons de Pursat et Chantaboun et allait jusqu'à envisager "l'éventualité de notre main mise, à titre de mesure conservatoire, sur l'administration de Chantaboun"(148) suite à la dépêche de Klobukowski,ministre de France à Bangkok.

En date du 4 mai, Klobukowski indiquait au gouverneur général que Bangkok interprétait comme un abandon de nos droits dans la zone réservée, l'autorisation qui avait été donnée aux troupes siamoises de pénétrer seules dans la zone. Il soulevait aussi le problème de la recrudescence des activités d'officiers et de fonctionnaires japonais dans la vallée du Mékong. Ces derniers auraient été vus successivement à Khorat, Oubône, et Battambang. (149)

La présence d'officiels ou commerçants étrangers japonais, danois, anglais, dans la vallée du Mékong allait à l'encontre des intérêts commerciaux français. Une interprétation fort large du traité franco-anglais de 1896, laissait entendre que seule la vallé de la Ménan était neutralisée. Pour les autres territoires siamois, la France et l'Angleterre se réservaient "le droit d'assurer l'exécution des traités existants entre elles et le Siam par les voies et les moyens convenables". (150)

Develle, alors Ministre français des Affaires Etrangères, allait encore plus loin en affirmant devant la même Chambre que "l'arrangement du 15 janvier complète ce qu'avait commencé le traité de 1893. Désormais, nous pourrons, à notre convenance, à notre heure, sans nous départir, comme le dit le texte, des sentiments de modération et d'équité, qui nous ont toujours guidé, résoudre toutes les questions que soulèvent les revendications du roi du Cambodge et celles qui pourraient intéresser les tribus établies sur les deux rives du fleuve./.../ Tous les territoires contestés sont considérés comme soumis à notre influence/.../ En tous cas, si des mesures de coercition devenaient nécessaires, nous n'aurions plus à nous préoccuper des conséquences qu'elles pourraient entrainer à Bangkok". (151)

Il semblerait qu'en 1902, pour de nombreux partisans, de l'extension de l'influence française au Siam, l'heure était

arrivée. Dans cet esprit, Klobuskowski, en réponse à un télégramme du Gouverneur Général Broni, proposait le vingt neuf mai 1902, que les troupes françaises occupent les points stratégiques "de Sisophone, Oubône, Khorat, et naturellement Battambang". (152)

Avant d'aller plus en avant, Broni prenait l'avis du résident supérieur au Laos. Le Colonel Tournier condamna toute intervention dans la zone neutre estimant qu'elle serait inexplicable. Selon lui, les renseignements fournis par le consul d'Oubône, qui suivait les troupes siamoises dans la zone neutre, exagéraient la gravité de la situation. Les informations qu'il détenait pour sa part, indiquaient que du sud de Bassac à la frontière cambodgienne, en face de Khong et Stung Treng, dans la zone réservée de Kemmarat jusqu'à Vientiane ainsi que dans la région de la Sénoun jusqu'à la hauteur de Songkhône, tout était parfaitement tranquille. (153)

Pour le ministre des Affaires Etrangères, le fait que "Monsieur Klobukowski, après avoir indiqué que les troubles procuraient une occasion favorable d'occuper militairement certains points stratégiques revendiqués par la Cambodge, sollicitait en même temps un congé de plusieurs mois", signifiait que la situation sur la rive droite n'avait pas atteint un seuil critique qui aurait pu justifier une intervention française dans ces régions.

Par contre, il prenait très au sérieux l'action japonaise au Siam. A ce sujet, il faisait savoir au ministre des Colonies qu'il comptait "prendre les dispositions utiles tant à Tokyo qu'à Bangkok pour que cette politique d'expansion et d'envahissement ne porte préjudice à aucun des droits conventionnels dont nous sommes investis".(154) Dans les jours qui suivirent Klobukowski protestait, auprès du prince Dewawongse, en ces termes "le Gouvernement de la République est soucieux de ne rien abandonner de ses prétentions légitimes nécessaires. Il considèrerait comme un acte anti-amical le fait de faciliter

E R R A T A

à des étrangers l'introduction dans la bassin du Mékong d'entreprises d'utilité publique qui ont, par leur importance, un caractère politique et constituent des moyens d'influence" (155). Suite à cette admonestation les japonais se contentèrent d'avoir une école de sériculture dirigée par deux de leurs ressortissants.

Autre point sur lequel Delcassé ne voulait faire aucune concession, notre proposition d'envoi d'un observateur dans la zone neutre. La décision de laisser le soin aux seules troupes siamoises la répression dans la zone neutre des vingt cinq kilomètres ne devait pas être interprètée à Bangkok comme un renoncement de nos droits, à notre sphère d'influence dans le bassin du Mékong.

Et pourtant, sur le terrain l'influence française était contestée. Deux faits notables en attestent.

Suite à l'incident de Kutsawady, province revendiquée simultanément par le prince de Nan et le roi de Luang Prabang, dont le sort n'était pas encore statué, où une partie de la population s'était soulevée en signe de protestation contre les nombreux abus, l'obligation de payer l'impôt à Nan et à Luang Prabang, le Siam choisit de soutenir les droits du prince de Nan. De son côté, Delcassé télégraphiait au représentant de France à Bangkok, de s'attacher "à empêcher incident s'aggraver et efforcez-vous faire admettre statu quo actuel par Gouvernement Siamois en attendant résultat négociations s'ouvrant à Paris". (156)

L'autre fait marquant, nous pouvons en prendre connaissance dans le rapport du treize septembre 1903, du résident supérieur au Laos. Celui-ci signalait au gouverneur général l'ingérence siamoise dans la zone des vingt cinq kilomètres. Une grande partie des charges qui pesaient dans la royaume du Siam,

était dorénavant prélevée par des Khaluongs siamois dans la zone neutre. (157)

Ces évènements étaient d'autant plus criticables du point de vue français qu'ils survenaient à une époque où le Phya Sri, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, venait à peine d'arriver à Paris, avec mission de seconder le Phya Suriya dans les négociations qui aboutirent à la convention du sept octobre 1902.

Avant d'aborder cette nouvelle étape des relations franco-siamoises, il convient de rappeler, afin de mieux comprendre par la suite les multiples critiques et les nombreuses oppositions qui virent le jour en France à cette convention, les dissensions qui opposèrent Siamois et Anglais en 1902.

Tout au long du 19ème siècle, les anglais n'avaient pas caché leur volonté d'étendre leur domination à toute la Péninsule Malaise. Installés depuis 1795 à Malacca et à Singapour à partir de 1819, ils étendirent progressivement leur main mise sur la Malaisie. Penang, Wellesley, Dinding, passaient sous leur contrôle en 1867, puis ce fut le tour des territoires qui allaient constituer la Confédération des Etats Malais en 1896.

Pour sa part, le Siam depuis 1876 avait fait des sultanats de Patani, Kedah, Kelantan et Trenganou des vassaux de la couronne de Bangkok. Il lui faudra toutefois attendre la convention signée à Londres, le vingt novembre 1895, avec l'Angleterre pour que cette dépendance soit reconnue officiellement.

De tels accords étaient loin de satisfaire les représentants de sa Majesté britannique à Singapour et dans la Péninsu-

le Malaise. Ne pouvant se résoudre à ce qu'ils considéraient comme un abandon de leurs droits, ils offrirent leur appui aux sultans désireux de mettre un terme au joug siamois.

En 1901, ceux-ci s'adressaient au gouvernement britannique des Détroits pour qu'il mette "un terme aux troubles que l'ingérence de la cour de Chakrkri occasionnait dans les affaires intérieures de leurs états." (158)- La réponse de Bangkok ne se fit pas attendre. En février 1902, le sultan Patani était remplacé par un prince acquis au Siam. Il ne restait, dès lors, aux autres rajahs qu'une solution, faire leur soumission.

Attaqué vivement par la presse de Singapour, le roi du Siam préféra trouver un arrangement avec le Gouverneur des Détroits. Au terme de l'accord, signé à Londres en février 1903, l'Angleterre ne remettait pas, en cause la protection du Siam sur Kelantan et Trenganou, mais obtenait en échange qu'un représentant anglais soit placé auprès des sultans pour les seconder dans leur administration. Ainsi, tout en reconnaissant la suzeraineté nominale du Siam, l'Angleterre s'installait dans ces provinces.

Une telle manoeuvre ne passa pas inaperçue en Indochine. Les partisans, dans le parti colonial, d'une action ferme et décisive au Siam, qui dès 1901 avaient compris les visées anglaises, soulignèrent que "les laotiens de Luang Prabang avaient contre le Siam les mêmes griefs que les malais" et réclamèrent "ouvertement le recours aux méthodes, dont les britanniques venaient de prouver l'efficacité". (159)- Ils condamnaient ainsi le traité signé par Delcassé et le Phya Suriya le sept octobre 1902.

Delcassé répliquait que grâce à ce traité , la France "sans aucun sacrifice ni en hommes ni en argent est arrivée à obtenir des clauses qui agrandissent nos territoires d'Indochine, qui

assurent la sécurité de toute cette partie de notre empire colonial et qui nous constituent, à tous points de vue, dans le bassin siamois du Mékong ces larges garanties auxquelles notre voisinage nous donne le droit de prétendre. Pareilles considérations en rétablissant nos relations avec le Siam en pleine et entière confiance nous permettront d'exercer à Bangkok une légitime influence, profitable à la fois aux intérêts des deux pays." (160)

De quoi au juste pouvait se féliciter Delcassé dans cette convention et quelles critiques recouvraient cette assertion de la presse coloniale pour qui "le traité de 1902 n'est pas bon ; il ne pouvait pas être bon. Il serait grand, noble et habile à Monsieur Delcassé de déclarer qu'il s'est trompé". (161)

Par la présente convention, le Siam abandonnait un territoire de deux cent cinquante kilomètres carrés le long des rives du Grand Lac, englobant de nombreuses pêcheries. Sur la rive gauche du Mékong, il renonçait à toutes ses prétentions et il cédait sur la rive droite vingt mille kilomètres carrés que constituaient les provinces de Melou, Prey et Bassac.

Sur les territoires qu'implicitement le traité de 1896 nous reconnaissait comme zone d'influence, le bassin du Mékong, le Siam nous accordait des droits préférentiels. Si le Siam n'était pas en mesure d'assurer seul le développement économique du bassin du Mékong -travaux publics, ports, chemins de fer, canaux...- les maîtres d'oeuvre seraient impérativement des entreprises françaises.

En matière de police, restriction étaitfaite au Siam d'envoyer dans tout le bassin du Mékong, des troupes autres que siamoises et seuls des officiers danois, de la gendarmerie danoise, auraient le droit de les y seconder.

En échange de ces arrangements, le Siam récupererait Chantaboun évacuée par les troupes françaises pour en finir avec "les difficultés incessantes entre les deux gouvernements" dans la zone neutre Delcassé écrivait "je n'ai donc pas hésité à renoncer aux articles 3 et 4 du traité de 1893, considérant leur maintien comme incompatible avec l'établissement des rapports amicaux que nous devions créer entre les deux pays et avec le maintien de la sécurité sur les rives du fleuve".(162)- La zone neutre des vingt cinq kilomètres, sur la rive droite, était ainsi supprimée et les provinces de Siemreap et Battambang restaient sous le contrôle des forces siamoises.

Quant à la question des protégés, énoncés dans les articles 5 et 6, un nouvel agrément était trouvé. Dans l'article 5, il était précisé que "les personnes d'origine asiatique nées sur un territoire soumis à la domination directe ou placé sous le contrôle de la France, sauf celles qui ont fixé leur résidence au Siam avant l'époque où le territoire dont elles sont originaires a été placé sous cette domination ou sous ce protectorat, ont droit à la protection française et pourront se faire inscrire comme ressortissants français à la Légation ou aux Consulats et Vice-Consulats de la République dans le royaume". (163)

Dans le second alinéa de l'article 6, il était indiqué que "les chinois actuellement inscrits sur la liste susmentionnée à la Légation ou dans un Consulat français au Siam continueront à jouir de la protection française. Au point de vue de la juridiction ils seront soumis à la loi siamoise et jugés par les tribunaux siamois".(164) - Une clause permettait, cependant, à un représentant français d'avoir accès aux pièces de l'instruction et d'assister aux audiences du tribunal.

La violente campagne déclenchée par la presse coloniale pour que le Parlement ne ratifie pas la convention reprochait à Delcassé d'avoir replacé sous la tutelle siamoise la zone d'influence française et abandonné "en outre notre allié le roi de Luang Prabang ; nous le laissons, comme par le passé pour ce qui est de ses territoires de la rive droite, dans ses antiques liens de vassalité à l'égard du Siam". (165)

Autre point soulevé par la critique, la question des protégés. Dans l'esprit du texte était assimilé "sous la même expression de protégés, nos propes sujets asiatiques, cambodgiens, et annamites qui ne peuvent être considérés comme des protégés français, puisqu'ils sont des sujets français, leur sort étant règlé par les traités de 1856 et 1863". (166)

Enfin, le fait que nos protégés chinois soient remis aux lois siamoises était vu comme un échec de notre diplomatie qui n'avait su obtenir comme son homologue anglais, par le traité du 29 novembre 1899, que les chinois ne relèvent que des lois anglaises.

Ultime point de discordance, la pénétration de l'influence française au Siam. Officieusement, le gouvernement de Bangkok s'engageait à ouvrir un institut bactériologique dirigé par les médecins français. Il devait mettre en application les arrangements provisoires, conclus deux ans auparavant par Doumer, concernant la création d'un certain nombre de postes pour des enseignants français. Il avait promis de subventionner la Campagne Française de Navigation qui assurait le service postal Bangkok-Saigon et d'accorder enfin une priorité aux Français pour l'attribution de concessions de teck dans la vallée du Mékong.

Or, avant même la ratification du traité, de nombreuses irrégularités à l'encontre des intérêts français étaient relevées par la presse coloniale. Elles consolidaient l'attitude des "intransigeants" du parti colonial qui qualifiaient de "bien naïve" la position de Paris vis-à-vis de Bangkok.

Dès le mois de novembre 1902, soit un mois après la signature du traité, des Allemands se voyaient confier plusieurs emplois à Bangkok. Pour l'organisation de la marine il était fait appel à des Japonais. A la tête du "Paper Currency Department" était nommé un Anglais, atteinte directe aux intérêts de la banque d'Indochine puisque, désormais, les finances siamoises passaient sous le contrôle des banques anglaises. Enfin, le vice-consul anglais obtenait le poste de vice-ministre de la justice. (167)

Plus grave encore était le non respect des promesses faites par Bangkok. Pour les travaux d'assainissement de la ville il était fait appel à une compagnie anglaise, aucune subvention n'était accordée à la Compagnie Française de Navigation et aucun crédit n'était inscrit au budget de 1903 pour le recrutement de français. Quant au médecin français, chargé d'ouvir l'institut bactériologique, il aurait été l'objet, selon Lemire, d'une "véritable mystification". (168)

Dernier soufflet ressenti par les coloniaux, au moment même où le Siam entreprenait le développement de son réseau routier, de son chemin de fer et de son électrification, en 1903, ceux-ci déploraient qu'aucune entreprise française n'ait obtenu une part de ces travaux.

L'on conçoit dès lors, que le parti colonial, estimant être lésé, fit pression sur la Chambre afin que le traité soit révisé. Par deux fois, Delcassé dut demander à Bangkok de repous-

ser le délai de ratification fixé au préalable à quatre mois: une première fois au 31 mars 1903 puis une seconde fois au 31 décembre 1903.

Ce laps de temps permis à la France de reprendre les négociations sur de nouvelles bases et un accord, plus positif pour les intérêts de la France, était atteint le 13 février 1904.

Du point de vue territoriale, Bangkok renonçait à toute prérogative de suzeraineté sur le territoire de Luang Prabang de la rive droite du Mékong. Kutsawadi, Xieng Ham et Xieng Long étaient rendus au roi Zaccharine, mais le Siam conservait les régions riches en salines de Bo Sai et Bo Bia, situées dans le bassin de la Né Man, ainsi qu'une partie du territoire de Ken Tao.

La commission de délimitation instituée pour délimiter les frontières, travaillant sur la base des dispositions prises en 1902, incluait Melou Prey, Tonlé Repou, Bassac et une bande de trente kilomètres sur la rive droite du Grand Lac, dans les possessions françaises. Par un protocole annexe, conclu le 29 juin 1904, Kratt venait complèter les annexions françaises.

Dans la région de Bassac, la frontière était reportée du Mékong à la chaîne du Phu Den Muong, depuis les Dangreck jusqu'à l'embouchure de la Sémoun. Les territoires de Bassac, furent remis à la France en janvier 1905. L'agent commercial français de Bassac fit place à un administrateur délégué du commissaire du gouvernement de Ban Mouang. Après la suppression de la délégation, en 1908, le territoire fut placé sous la direction du chef de province et confié à un gouverneur laotien, en l'occurence le fils de l'ancien roi de Bassac. En 1912, la province de Bassac s'agrandit encore du territoire de la province de Khong. Entre temps, elle avait été amputée du terri-

toire de Siempang, remis en 1904 au Cambodge avec la province de Stung Treng.

En contrepartie, Bangkok gardait sa souveraineté sur les provinces de Battambang et Siemréap. Toutefois, le nouvel arrangement comprenait une clause qui stipulait que l'instruction et le commandement des milices locales de ces régions reviendraient à des officiers français. La dernière clause territoriale concernait l'évacuation de Chantaboun, possession siamoise, sur laquelle flottait depuis 1893 les couleurs françaises.

Du point de vue politique, la question des protégés français était elle aussi révisés. "A l'avenir, tous les asiatiques originaires des possessions françaises et venus au Siam depuis que leur pays d'origine avait passé sous la domination de la France, étaient placés sous notre juridiction ; le gouvernement siamois acceptait les listes de nos anciens protégés et confirmait ses engagements au sujet du bassin du Mékong".(169) - Dans cette note du Ministère des Affaires Etrangères, il n'était pas précisé que les cambodgiens et les laotiens installés au Siam, antérieurement à 1867 ou 1893, en étaient exclus tout comme les chinois.

En matière économique, la France obtenait du Siam des concessions de terrains sur la rive droite pour y édifier des établissements et entrepôts indispensables à la navigation fluviale. Une autre clause garantissait les intérêts français dans le bassin du Mékong : priorité était donnée aux entreprises françaises pour réaliser les travaux publics que le Siam ne pourrait exécuter seul.

Cette convention, une fois de plus, ne fit pas l'unanimité. On reprochait à Paris d'avoir entérimé les pertes territoriales du royaume de Luang Prabang, de n'avoir pas su ramener

dans le giron français les provinces de Battambang, et Siemréap. La rétrocession de Chantaboun privait la France d'une arme stratégique dans les futures négociations et était interprétée comme un recul de l'influence française par les populations siamoises et cambodgiennes. Dernière critique, l'abandon de certaines catégories de protégés, en particulier les chinois.

Un règlement final, qui répondait à la volonté du roi du Siam de régler de façon définitive toutes les questions relatives aux frontières entre les possessions françaises en Indochine et le Siam ainsi que le problème d'exterritorialité, était adopté le 23 mars 1907.

En échange des anciennes provinces de Battambang, Siemréap et Sisophon, la France rendait au Siam, Kratt et Dan Sai et toutes les îles situées au nord du cap Lemling. Tous nos protégés inscrits avant la signature du traité étaient soumis à la juridiction spéciale des Cours Internationales placées sous le contrôle de nos Consuls et ce tant que les nouveaux Codes siamois qui étaient en préparation ne seraient pas entrés en vigueur. Ceux inscrits après le 23 mars devenaient justiciables des tribunaux ordinaires siamois.

Pour une minorité qu'assignait l'absorption de tout le bassin du Mékong comme terme des ambitions de la France, le traité élaboré en mars et ratifié en juin 1907 laissa bien des regrets. Mais dans l'ensemble, il fut accueilli de façon très favorable. Il aurait fallu quarante ans pour que la France et le Siam règlent à l'amiable leurs différends.

Une nouvelle page était tournée dans l'histoire du Laos. Les insurrections millénaristes en mettant l'accent sur la nécessité de revoir et de préciser les zones d'influence et d'action entre le Laos français et les possessions lao sous domination faconnèrent la géographie politique du bassin du Moyen Mékong.

II.2.2. Les restructurations territoriales internes à l'Union Indochinoise.

Les évènements de 1901-1902 furent à l'origine de nombreuses interrogations de la part du gouverneur général de l'Indochine. La première question qui est à nouveau débattue, dès 1903, concernait l'organisation politique du Laos.

Le gouverneur général , dans son rapport de fin d'année au ministre des Colonies, remettait en cause, en 1903, l'unité de cet Etat. Il constatait que l'unification de ce pays, réalisée par la décret du dix neuf avril 1895 : "afin d'assurer plus d'activité et plus d'unité à notre action au Laos n'a pas été atteinte. En effet, le régime actuel a échoué tant au point de vue économique qu'au point de vue politique.

Au point de vue économique, il n'a pas pu entretenir et fixer sur la rive gauche l'exode des familles laotiennes/.../ et attirer les nombreux annamites/.../

Au point de vue politique, qu'il me suffise de rappeler les incidents des deux dernières années qui ont coûté la vie de plusieurs gardes principaux, et pendant lesquels une partie du Laos a été parcourue par de nombreuses bandes qui n'ont pas craint de s'attaquer au poste même de Savannakhet.

Après une étude approfondie de la question, c'est à l'immense étendue des territoires du Laos et à leur réunion sous une seule autorité que ces échecs successifs me semblent devoir être attribués." (170)

La personnalité contestée du résident supérieur Tournier, les rivalités et les désaccords apparus entre les commissaires de province dans l'exercice commun de la répression apportaient de l'eau au moulin des partisans du démembrement du Laos.

Trois possibilités s'offraient au Gouvernement Général de l'Indochine :

1° "Le maintien de la Résidence Supérieure actuelle comme direction unique pour tout le Laos.

2° La séparation du Laos en deux ou trois commandements supérieurs indépendants, relevant du Gouverneur Général.

3° Une solution mixte comportant le maintien de la Résidence Supérieure et la création de trois commandants supérieurs placés sous sa direction avec cette réserve que le commandant supérieur d'une des divisions, celle du Laos Central, serait exercée par le Résident Supérieur lui-même." (171)

La solution que choisit et proposa le gouverneur général Beau au ministre des Colonies prévoyait "la suppression de l'emploi de Résident Supérieur au Laos et la division du pays en trois parties distinctes Haut-Laos, Moyen-Laos et Bas-Laos, ayant respectivement comme centre Luang-Prabang, Vientiane et Khong /.../ En effet, cet immense territoire se trouve bien nettement séparé en trois parties correspondant aux trois biefs du Mékong /.../

Au point de vue ethnographique, la séparation est également bien nette entre les races du Haut-Laos, Lus, Thay, Nhouans, Meos, etc... tous plus ou moins métissés de Birmans, de Chinois, ou d'Annamites et les Laotiens du Moyen et Bas-Laos.

Les Khas existent, il est vrai, aussi bien dans le Haut que le Moyen et Bas-Laos, mais autant ceux du Laos septentrional sont doux, maniables et respectueux, autant ceux qui occupent la région méridionale sont sauvages, indépendants et belliqueux. Ceux que l'on rencontre dans la région moyenne, Sédangs, Djarais, Radès forment aussi un groupe bien distinct".(172)

Au dernier moment, alors que les trois commandants supérieurs avaient déjà été nommés, ce projet avorta. De solides

raisons plaidaient en faveur du maintien de l'unité politique et administrative au Laos. La tripartition, outre qu'elle aurait nécessité la création de trois budgets différents, pouvait être un frein au développement économique et à la mise en valeur du Laos, puisque rien ne garantissait que les commandants mèneraient une politique économique commune. Mais c'est l'argument politique qui fut décisif. Comme s'est appliqué à le démontrer A. Jamson, dans son éditorial "La Dépêche Coloniale" en date du quinze juin 1903" le Laos n'est pas un hinterland comme on veut bien le dire. Notre impression est qu'il doit être considéré comme un Etat tampon entre la Birmanie Anglaise ou le Siam et le Tonkin". (173) - Jusqu'aux insurrections de 1914, l'unité du Laos ne sera plus remise en question.

Le projet enterré, alors que la situation se stabilisait progressivement sur le plateau des Bolovens, l'assassinat d'Odend'Hal en territoire Jarai (en avril 1904) largement répercuté et discuté par la presse indochinoise allait engagé un processus de mutations territoriales interne à l'Indochine, au détriment principalement du Laos.

En janvier 1899, il avait été décidé, pour asseoir notre domination chez les Jarai et faciliter les relations commerciales entre l'Annam et le Laos, de créer un poste administratif à Ban Don sur la Srepok. Celui-ci relevait alors du Commissaire de Stung-Treng.(174)

Quelques mois plus tard, en novembre de la même année, ce poste était élevé au rang de circonscription administrative, désignée sous le nom de commissariat de Darlac. Cette nouvelle circonscription comprenait "toute la partie de la province de Stung-Treng, limitée au nord par la chaîne de partage des eaux entre le bassin de l'Houei Tiamal et de l'Houei Thabac ; le cours de la Srepok jusqu'à Lak Ladrang, la chaîne de partage des eaux entre les bassins de la Nam Ladrang et de la Nam Lieou". (175)

Suite à la mort d'Odend'hal, la presse coloniale publiée au Tonkin, soutenait les intérêts français au "Vietnam", dénonçait l'éloignement de Darlac de sa capitale administrative Vientiane. Elle mettait en avant la dépendance géographique sinon économique du Darlac avec l'Annam.

Au terme de cette campagne et suivant l'avis des instances consultatives du Conseil Supérieur de l'Indochine, où le représentant du Laos était minoritaire, le gouverneur général décidait de réorganiser le Bas-Laos sur la base d'un remaniement des limites territoriales, au bénéfice de l'Annam et du Cambodge.

Par arrêté du vingt deux novembre 1904, la province de Darlac était séparée "du territoire du Laos et placée sous l'autorité administrative et politique du Résident Supérieur en Annam" (176). Un deuxième arrêté, en date du six décembre 1904, eut pour résultat de réintégrer la province de Stung Treng au royaume du Cambodge et de lui rendre ainsi la limite septentrionale, telle qu'elle existait à la date du traité du dix sept juin 1884 (177.) Cette décision intervenait suite à la rétrocession par le Siam -convention du 13 février 1904- de territoires situés sur la rive droite du Mékong, au nord de Stung-Treng. Pour le gouverneur général il ne faisait aucun doute que "le maintien de cette circonscription sous la dépendance du résident supérieur du Laos eut été non seulement une anomalie mais aussi une erreur géographique." (178.)

Si le détachement de la province de Darlac du Laos ne fit l'objet de la part du résident supérieur du Laos aucune objection, il n'en fut pas de même pour la province de Kontum.

En mars 1898, le commandant supérieur du Bas-Laos s'était entendu avec le Résident Supérieur de l'Annam au sujet du rattachement au Laos du territoire s'étendant "de la route de Kontum à An Ké jusqu'au col de Kon Choran. Au nord et au

sud de ce col la ligne de démarcation entre l'Annam et le Laos, provisoirement adoptée, est la ligne de la grande chaîne Annamitique laissant au Laos les pays arrosés par les rivières se jetant dans le Mékong ou ses affluents."(179)

C'est au Père Vialleton, installé depuis vingt cinq ans dans ces territoires, qu'étaient confiés les pouvoirs civils, militaires et judiciaires de cette région dépendante du commissariat d'Attopeu.

Cette décision n'était pas remise en cause dans l'étude préparatoire sur "la délimitation des frontières de l'Annam et du Laos" publiée en février 1900. Si la chaîne Annamitique pouvait à première vue servir de frontière administrative, la commission notait que cette solution "présentait de grands désavantages du point de vue politique."

Ce n'est pas en effet, une défense contre un pays étranger que l'on doit chercher ici, ni la théorie des frontières naturelles qu'il s'agit de défendre. C'est une oeuvre d'assimilation qu'il faut favoriser. Nous avons en présence deux régions soumises à la souveraineté de la France et nos efforts doivent tendre à faire valoir l'une par l'autre".(180)

L'auteur de cette étude proposait de prendre comme base, pour les travaux de délimitation des frontières, la chaîne Annamitique mais de s'en écarter chaque fois que des considérations d'ordre politique ou économique pourraient le conseiller. Dans sa conclusion sur la fixation de la limite nord du Binh Dinh, il indiquait que le choix d'un tracé qui "suivrait d'abord le Krong-Boum jusqu'à Bak La Droang avant de s'infléchir vers le nord jusqu'à la Sé-San dont il emprunterait le cours avait pour avantage de ne pas séparer en deux le pays Djarai dans sa partie sud correspondant au Phu-Yen. Mais cet avantage ne

compenserait pas l'inconvénient qu'il y aurait à reculer par trop les limites de l'Annam. Notre action ne pourrait se faire sentir utilement aussi loin et autant il y aurait d'intérêt à rattacher à l'autorité la plus proche les centres importants et voisins, autant il y en aurait peu à rattacher à l'Annam la région Djarai qui ne présente guère d'homogénéité".(181)

Et pourtant après la province de Darlac, le gouverneur général demandait au résident supérieur au Laos, en juin 1904, d'étudier la question du rattachement de Kontum à l'Annam.

Mis au courant du projet, le commissaire d'Attopeu, de qui dépendait cette circonscription, s'élevait contre une telle proposition. Plusieurs faits, selon lui, plaidaient en faveur du maintien de statu-quo de la frontière actuelle entre le Laos et l'Annam.

On ne pouvait revenir sur le principe des versants "retenu, en 1898, par les chefs du Protectorat de l'Annam et du Bas-Laos".

"Les Jarai , en dépit de la "farouche méfiance qu'ils manifestaient" étaient en passe de se soumettre. Ce serait remettre en question la politique qu'il suivait à leur égard, respect des coutumes, de leurs usages, de leurs pratiques religieuses ainsi que l'administration directe mise en place qui par "une surveillance de tous les instants" commençait à porter ses fruits. "Le maintien au Laos de cette région merveilleusement fertile" lui paraissait "donc devoir s'imposer".(182)

Pendant six mois, les Jarai ne faisant plus parler d'eux, il semblerait qu'aucune suite ne fut donnée au projet. Lorsque, en décembre 1904, le Père Vialleton signalait, dans

la circonscription de Kontum ., l'assassinat de huit annamites, la détention de plusieurs autres, le pillage de convois marchands et la mise à sac de quelques villages par les Jarai (183) le gouverneur général décidait de procéder à l'oeuvre de remaniement territorial.

Le Résident Supérieur du Laos proposait alors comme limite de la circonscription de Kontum , à rattacher à l'Annam, de suivre "la ligne de partage des eaux" qui séparait "la région suivant les affinités des races des populations qui les habitent et les relations commerciales établies". (184)

Cette solution différait de la résolution adoptée, en juin 1904, par le Conseil Supérieur de l'Indochine où il était précisé que la "circonscription montagneuse à former sous l'autorité de l'Annam doit dépendre des habitants des diverses tribus et non être limitée par les accidents de terrains" (185)

Ce sont sur ces conclusions que le Secrétaire Général de l'Indochine travaillait pour élaborer le texte de l'arrêté, soumis avant son adoption au résident supérieur du Laos, créant une circonscription administrative comprenant les territoires de parcours, les aires de dispersion des tribus indonésiennes dénomées Sédangs , Halangs, Rognao, Banar et Djarai qui sont détachées du Laos et réintégrées dans les territoires de l'Annam." (186)

Une telle formule n'était pas sans danger pour le Laos puiqu'elle permettrait à l'Annam "d'aborder petit à petit toute la région Kha". (187). Dénoncée par le résident supérieur du Laos, elle était ouvertement critiquée par le Commissaire d'Attopeu qui souhaitait "que ce texte permit de déterminer autrement que de façon idéale et purement spéculative l'état de dépendance des villages situés dans la zone." (188) En

outre il contestait par une dépêche télégraphique les droits de l'Annam sur ces territoires;

"non seulement à aucun moment ils n'ont fait partie intégrante domaine cour Hué mais on y cherche vainement heure actuelle action annamite alors que dans toute tribu Halang en particulier laotiens exercent influence séculaire incontestable et sans partage et que pays est largement ouvert leur commerce et entièrement conquis leur langue. Prononcer la réintégration de cette tribu Annam serait donc commettre hérésie historique flagrante que ne saurait consacrer texte officiel".(189)

Le Gouverneur Général par intérim, Broni, ne fit cas de cette argumentation. Il tranchait en faveur de l'Annam et le texte de l'arrêté du quatre juillet 1905, reprenait point par point, dans son article un, les propositions du secrétaire général de l'Indochine. Dans l'article deux, il était précisé que jusqu'à "nouvel ordre le chef lieu administratif de cette circonscription sera le village Djarai de Pleikom-Derr".(190)

III.2.3. L'élaboration d'un nouveau maillage administratif au Laos et au Siam.

L'on retrouve la même volonté de faciliter l'exercice du pouvoir de rationaliser l'encadrement des populations, qui présida aux remembrements territoriaux inter étatiques, à la base de la politique de révision des limites inter et intra provinciales.

Si aucun différend n'opposa les commissaires des provinces de Savannakhet et Saravane, par contre il n'en fut pas de même lorsqu'il fallut préciser les limites territoriales entre les provinces de Bassac, Attopeu et Saravane. Avant l'insurrection des Bolovens, en bien des points, le tracé n'était

pas nettement fixé. Bien souvent les problèmes rencontrés dans certains villages, comme celui de Dasia qui abritait des inscrits appartenant aux trois provinces, étaient antérieurs à la colonisation. Cette situation, signalée par le Commissaire à Saravane, Chamberre, "était inadmissible, car elle créait des conflits permanents et permettait à de nombreux inscrits d'échapper au paiement de l'impôt. Avant nous, chaque chef de muong avait dans les villages Khas ses baos, c'est-à-dire ses clients et les Lam Khas servaient d'intermédiaires. Cela explique pourquoi les Lam Khas d'Attopeu, par exemple, avaient des clients dans le même village. De sorte qu'au moment de la constitution de nos provinces, tel village comme Dasia, qui topographiquement relevait de Saravane et administrativement relevait à cette époque de Bassac, était en réalité constitué par des inscrits appartenant aux trois provinces, Attopeu, Bassac, Saravane". (191)

L'insurrection des Bolovens mit en évidence une autre réalité. Derrière l'échec de certaines opérations de répression apparaît en filigrane l'inimitié qu'entretenaient entre eux les administrateurs coloniaux dans leurs relations. Même au plus fort de la révolte, l'autorité d'un commissaire de province s'arrêtait aux limites de sa circonscription. Ainsi, en juillet 1906, l'inspecteur Renard, de la province de Saravane, après plusieurs jours de poursuite, ne pouvant pénétrer sur le territoire de Bassac sans autorisation, se voyait contraint de laisser filer Ong Thong, l'un des principaux chefs insurgés encore insoumis.

Un tel état de fait devait cesser. C'est pourquoi il apparut indispensable de délimiter de façon précise les provinces du Bas-Laos. Entre les provinces de Saravane et Attopeu, l'accord fut rapidement trouvé. La démarcation fixée suivit les limites naturelles "de l'est à l'ouest, la rive gauche de la Se Moi jusqu'à la rencontre avec le Phu Luong, puis le massif

du Phou Luong et le massif du Phu Hin Kam. Ces deux massifs séparent la vallée de la Sé Moi et de la Sé Katang". (192) Cet arrangement, après la cession de Kontum à l'Annam, réduisit encore l'étendue de la province d'Attopeu puisque désormais, une partie des Bolovens relevait de Saravane.

La rétrocession de Bassac au Laos par le Siam -convention de février 1904- ne calma pas les appétits annexionistes des commissaires de Ban Mouang comme l'attestent les nombreux démêlés entre les administrateurs de Saravane et Bassac. En l'absence de montagnes, trouver un point d'entente pour délimiter ces provinces s'avéra difficile. Dès mars 1902, le commissaire de Saravane proposait à son collègue de Bassac de reprendre les dispositions prises, celles-ci basaient les limites sur le régime des eaux, lorsque le muong de Souvannakili fut cédé à Bassac. En échange de la cession à Bassac des villages situés sur l'Houei Kapeu et ses affluents, Chamberre proposait le retour à Saravane des villages de la Sé Sit et de ses affluents. La solution envisagée par le commissaire de Bassac était de prendre les rives d'un houei pour limites. Solution bancale pour Chamberre puisque "les habitants ayant tous des maisons et des rizières sur les deux rives d'un houei ils profiteraient de cette circonstance pour répondre aux Kromakans de Bassac qu'ils relevaient de Saravane et à ceux de Saravane qu'ils relevaient de Bassac". (193)

Pour mettre un terme à ces discussions qui n'en finissaient pas, Chamberre en référait au résident supérieur afin qu'il fixe d'office la délimitation. (194)

Celui-ci tranchait selon les vues du commissaire de Saravane. Les villages situés dans les bassins de l'Houei Kapeu et de la Sé Pien étaient détachés de Saravane pour passer sous la dépendance de Bassac qui cédait pour sa part ceux du bassin de la Sé Sit.

En mai 1903, pour pacifier les Bolovens, sur proposition du commissaire de Bassac, prend forme l'idée d'organiser le plateau. Le projet retenu était "la création d'un poste administratif à Nong Met avec un certain nombre d'auxiliaires Khas" ce qui "affranchiraient sûrement Nha Heuns et les Bolovens de la lourde tutelle des autorités laotiennes et principalement de celles d'Attopeu; elle aurait aussi pour conséquence heureuse de grouper des races normales actuellement difficiles à surveiller à cause de leur répartition dans différentes provinces". (195)

Cette fois, le premier à objecter sur le rattachement du plateau des Bolovens à la province de Ban Mouang, fut Chamberre. Assurer la police sur le plateau par une seule province lui paraissait "bien précaire". Les chefs de bande s'installeront toujours dans un endroit éloigné de nos centres autant que possible à cheval sur nos limites respectives, de façon que, pourchassés d'un côté, ils puissent se réfugier sur le territoire voisin".(196)

D'autres considérations, géographiques et administratives venaient étayer ses conclusions. "Le plateau ne peut constituter une unité administrative. De plus ce plateau auquel on accède par des pentes douces en partant de Saravane et d'Attopeu, se termine en pentes abruptes du côté de Bassac. Je ne vois pas comment le chef de la province de Bassac pourra exercer une action administrative efficace, par exemple sur la région de Dasia, qui se trouve à plus de quatre jours de Ban Mouang (inaccessible d'ailleurs pour Ban Mouang pendant quatre mois de l'année) tandis qu'une belle route relie en huit heures Dasia à Saravane et Dasia sera toujours dans la zone d'influence immédiate du Commissaire de Saravane.

Jamais les Khas Euns -qui se trouvent sur le plateau à proximité d'Attopeu- pas plus que les Khas Tahoi, qui se

trouvent du côté de Dasia n'accepteront d'aller payer l'impôt à Bassac. Ils ont leur Lam Kha, les uns à Saravane, les autres à Attopeu, ils continueront à faire leur commerce comme précédemment". (197)

Enfin, il craignait que les Lam Khas, à une époque où l'on ne pouvait s'en passer encore complètement, créent des difficultés "en voyant leur proie passer à un collègue. Et nous aurions certainement à craindre un nouvel exode des Khas chez les indépendants, d'autant plus que sur la route des Khas indépendants, les mécontents ne manqueraient pas de rencontrer Bac My et Bac Preuy qui trouveraient là un moyen facile de recruter des partisans". (198)

En novembre 1904, le projet paraissait dans l'impasse. Les principaux intéressés, les commissaires de Saravane et Bassac, comme le notait le résident supérieur, différaient toujours "d'avis sur la constitution même de la province, le premier demande le rattachement du plateau à Saravane, le second demande la moitié de la province de Saravane sans abandonner une partie appréciable de son territoire actuel" Et de plus, si le regroupement des minorités ethniques avait pour avantage de les affranchir de la tutelle des laotiens, le côut d'une telle opération, dix mille piastres annuelles sans compter l'effectif de la garde indigène, pour regrouper neuf cents inscrits, rapportant, après dégrèvements, neuf cents piastres à l'administration, était-il justifié ? (199)

Malgré ces discordes et ces inconvénients le résident supérieur décidait d'aller de l'avant. Il optait pour la "combinaison la moins onéreuse" le rattachement du plateau des Bolovens à la province de Saravane (200)

La délimitation que proposait le commissaire de Saravane laissait à Bassac le poste d'Hinlat, par contre la région de Khione, voisine de Darlac, serait rattachée à Saravane.

Rien n'était changé dans la région du Mékong et de la Sédone. Du côté de Paksé, la limite passait par la ligne faite du Pau Keng Tong, coupait la route de Paksé à Nong Bok à Ban Thap, contournait à l'est le pic de Lagrée avant de se diriger "droit de l'est à l'ouest laissant à Saravane les villages obéissant au Phya de Phou Song et à Bassac les villages de Nong Muong" (201)

La dernière oeuvre de réorganisation interprovinciale issue de la révolte, allait concerner la partie du plateau, peuplée de Nha Heun , à cheval sur les territoires de Bassac et d'Attopeu. En septembre 1903, le commissaire de Ban Mouang pour réduire les dernières bandes d'insurgés qui circulaient librement dans cette région, décidait de regrouper les Nha Heuns de sa province.

Il lui apparût très vite que la force d'inertie que lui opposait ces populations s'expliquait par le caractère très indépendant de ces tribus. Celles-ci se regroupaient "par région et parfois suivant leur préférence pour tel ou tel chef"(202). Or, en 1903, les Nha Heun , pour qui les limites territoriales ne correspondaient à aucune réalité, ne reconnaissaient d'autres autorités que celles de quatre de leurs chefs, dont trois étaient encore dans la dissidence.

La seule solution pour amener ces chefs à se soumettre était de les réunir sous une même autorité provinciale tout en les affranchissant de la tutelle des laotiens. Plus nombreux dans la province de Bassac et parce que le Chau Muong d'Attopeu, de qui relevaient les Nha Heun d'Attopeu, par ses agissements "aurait contribué pour une large part aux troubles du plateau" le projet retenu et qui reçut l'entière approbation du commissaire d'Attopeu, fut de rattacher les Nha Heun d'Attopeu à Bassac. (203)

Malgré l'opposition des chefs Nha Heun d'Attopeu, le poste de Nong Met et la région sur laquelle il étendait son contrôle, passèrent sous la dépendance de Bassac. Les protestations furent telles que le résident supérieur, de peur de voir les Nha Heun rejoindre les résistants, revenait, quelques mois plus tard sur sa décision.

Il sera une nouvelle fois question du rattachement du poste de Nong Met, mais cette fois-ci à la province de Saravane, en janvier 1906. Un tel projet avait l'intérêt de mettre en relations constantes les postes de Nong Bok et Nong Met, ce qui aurait certainement facilité la poursuite des dernières bandes. Dauplay, pour diverses raisons -accès plus difficile à partir de Saravane que d'Attopeu, nécessité d'entretenir une route et de faire des portages pour ravitailler le poste ce qui ne manqueraient pas de mécontenter la population de Nong Bok sur qui pèseraient ces charges, possibilité de voir les Nhas Heun émigrer sur le territoire d'Attopeu- estima que la solution la plus rationnelle était de laisser Nong Met à la province d'Attopeu (204)

Les soulèvements des Bolovens et de Savannakhet, en mettant en évidence le rôle joué par les minorités ethniques, peut expliquer l'intérêt tout particulier, qu'à partir de 1903, l'administration coloniale porta à ces populations. N'ayant en général de relations avec les commissaires de province que par l'intermédiaire "de laotiens, les Lam Khas, qui les exploitaient," il lui apparut nécessaire de mettre fin à cet état de choses. Dans son rapport annuel pour l'année 1903, le Résident Supérieur traçaient les grandes lignes de la politique à suivre à leur égard. Conscient qu'l ne fallait pas "mécontenter brusquement ces lams et les chefs laotiens qui de temps immémorial percevaient une sorte de dîme sur la production des Khas"

il préconisait d'agir de "façon progressive et aussi modérée que possible. D'ailleurs cette question ne peut être tranchée en un seul jour ni d'une façon uniforme, car il est des tribus belliqueuses que nous n'amènerons pas pour le moment par la persuasion à se soummetre à une règle administrative, si légère qu'elle soit. Cependant, il semble que nous ne devons pas nous désintéresser totalement des territoires habités par ces Khas, aussi bien parce qu'il est nécessaire que notre action se manifeste sur toute l'étendue de nos possessions que pour empêcher leurs voisins immédiats de faire des comparaisons entre les différentes façons que nous avons de les traiter". (205)

Seule la province d'Attopeu, qui par suite de divers remembrements territoriaux évoqués, n'était plus constituée par un seul muong, échappa aux mesures de réorganisation interne. Par contre les modifications apportées au découpage administratif des provinces de Savannakhet et de Saravane furent nombreuses.

Le premier à réorganiser sa province fut le commissaire de Savannakhet. Dans le dernier trimestre de 1903, pour faciliter l'administration de son commissariat et mettre fin à "l'incurie et l'attitude suspecte pour ne pas dire hostile, pendant les troubles de 1902", des Kromakans de Phabang et Xieng Hom il soumettait au résident supérieur le projet de rattacher ces muongs, peuplés en grande majorité de proto-indochinois à celui de Tchépone.(206)

Pour muong Phabang, le résident supérieur donna son approbation en 1904. Il faudra attendre l'arrêté du vingt sept avril 1909 pour que le muong de Xieng Hom qui ne comptait que cinquante sept inscrits, soit supprimé. Par le même arrêté

et pour des raisons fort diverses, allant de la concussion des mandarins au faible nombre d'inscrits -douze inscrits et neuf mandarins à Muong Vé, quarante sept à Muong Chéam- les muongs de Phine, Chéam et Vé étaient rattachés respectivement à ceux de Tchépone, Song Khone et Kantabouli. (207)

Des protestations s'élevèrent de la part des mandarins et de la population de muong Phine si bien que le nouveau commissaire de Savannakhet demandait, en août 1909, d'annuler la mesure prise.(208) Aucune suite ne fut donnée à cette requête, par contre en février 1912, un Kromakan de Muong Phine était élevé au rang de Latsabout et en cette qualité il était délégué du Chau Muong de Tchépone pour administrer ce district.(209)

A Saravane, les difficultés rencontrées pour mettre un terme aux agissements des derniers insurgés et à la concussion de quelques mandarins amenèrent Dauplay à prendre certaines mesures. A la fin de 1906, il décidait de restructurer sa province en rattachant au muong de Saravane ceux de Soutabali et de Samia. (210). La liste des griefs, portés contre les autorités de Samia, faisait état de la protection accordée à des assassins, du détournement d'une partie de l'impôt perçu -plus de vingt trois villages n'apparaissaient pas sur les listes du commissariat- de la perception au rachat des corvées non versées, de la désignation de jeunes gens recrutés pour la garde indigène et dissimulés ensuite moyennant un fort pot de vin, de voitures et boeufs porteurs réquisitionnés au nom de l'administration mais en réalité revendus, de la vente d'une jeune fille gagée auprès du Chau muong...(211)

En février 1907, c'était au tour des muongs de Saphat et de Lakhone Pheng, d'être l'objet d'une enquête de la part de Dauplay. Celle-ci révèla pour le muong de Saphat qui ne comptait que deux cent quatre vingt quatre inscrits qu'il ne fallait pas moins de vingt et un Kromakans non compris le Chau muong, l'Oupahat, le Latsavong, le Latsabout et des Phousouei pour l'administrer.

A la charge des autorités de Lakhomepheng, Dauplay retint que celles-ci étaient à l'origine, suite à des réquisitions excessives, de l'exode de tout un village et que leur muong était "le rendez-vous des malandrins des deux rives du Mékong qui venaient s'y livrer au vol de bétail". (212)

Dans l'intérêt, tant de l'administration que celui des populations, Dauplay demanda à la résidence supérieure d'avaliser le rattachement de ces deux muongs à celui de Wapi. En mars 1907, la province de Saravanne ne se composait plus que de cinq muongs, Kamthongiai, Khamthongnoi, Khong, Wapi et Saravane.

Dauplay n'en n'avait pas pour autant fini avec la restructuration de son commissariat. Dans le courant du second trimestre 1907, il inaugurait une nouvelle politique. La création par arrêté du huit mai 1907, d'un muong Bolovens composé de la réunion des tassengs indépendants de Nong Bok, Poung Boung, Nanc Lau, Ban Pho Khem et des villages Bolovens de Khioune et la reconstitution du muong de Laman qui avait perdu son statut de muong au début du dix neuvième anniversaire, répondaient à ces objectifs bien précis.

Pour le muong Bolovens, la nommination à tous les postes de dignitaires d'anciens chefs rebelles soumissionnaires devaient "hâter la défection de quelques partisans que Bac My conservaient encore autour de lui". (213) Autre raison évoquée par Dauplay, la situation des tassengs Bolovens qui "sans être absolument mauvaise était loin d'être satisfaisante. Ils n'ont aucune cohésion, aucune administration et il est impossible d'espérer sortir de cette situation tant que j'aurai sept tassengs différents qui se chamaillent entre eux, racolent les inscrits de leurs voisins et cachent les gens poursuivis dans les autres circonscriptions. Groupés sous l'autorité d'un seul chef, il deviendra facile de les discipliner." (214)

Ce sont des objectifs similaires que poursuivait Dauplay, lorsqu'en juin 1907, en échange de la soumission du Latsavong rebelle, il reconstituait le muong de Laman. Cette soumission eut pour résultats d'augmenter et d'étendre l'influence française "sur les Khas indépendants. Le Tiao Muong nous ramène, en effet, trente deux villages qui formaient le "Bao" de l'ancien muong de Laman et qui figureront sur les rôles de l'année prochaine".

"Elle mettait fin "à la tension, compréhensible mais parfaitement désagréable qui existait dans les rapports de la région de Don Chan et de Ban Phône avec les autorités indigènes de Saravane. Enfin, il était évident que privée de sa tête réelle, la bande de Bac My ne devait pas tarder à fondre." (215)

Les prévisions de Dauplay ne se réalisèrent qu'en partie. Bien qu'Ong Kéo ait fait sa soumission, la région du Thung Vai restait sous le contrôle des partisans de Kommadam. Une telle situation ne pouvait durer.

Suite à de nombreuses constatations d'ordre géographique et administrative, la résidence supérieure mit à l'étude le projet de regrouper les provinces de Saravane, Attopeu et Bassac. Elle se basait sur le fait que ces trois provinces avaient un réseau géographique commun et s'étendaient entre la vallée du Mékong et la chaîne Annamitique avec au centre le plateau de coordination dans la campagne de pacification entre les commissariats, la difficulté de recouvrir l'impôt dans les villages situés aux limites provinciales. Il leur apparaissait enfin que la faiblesse des inscrits, moins de vingt mille au recensement de 1912, pour les provinces de Saravane et Attopeu ne justifiait pas la présence des effectifs en personnel de deux commissariats.

Le premier plan, élaboré en 1908, pour unifier les territoires du Bas-Laos et qui comprenait une direction unique avec pour centre administratif Nong Bok n'eut aucun

suivi, comme d'ailleurs le projet proposé par Dauplay, en 1912, qui dissociait de ce regroupement la province de Bassac. La solution préconisée par Dauplay consistait à "faire de Paksé une province presque entièrement laotienne et à fondre Saravane et Attopeu de façon à créer dans la région montagneuse (Plateau des Bolovens, Haute Sédone, haute et moyenne Sékong) une circonscription administrative presque entièrement Kha.

Saravane cèderait à Paksé les deux muongs de Khong et Khamthongiai (environ 2.500 inscrits)." (216)

L'idée de fusionner les trois provinces, sur la base du projet de 1908, fut à l'origine d'une nouvelle étude en 1920. Ce plan ne peut être mis en application par manque de moyens financiers. Il supposait le développement de moyens de communications entre les trois provinces intéressées. (217)

Sur la rive droite du Mékong, durant la première décade du vingtième siècle, les siamois portèrent un intérêt tout particulier, aux provinces lao . Cet intérêt atteint son point culminant pendant la période où les relations avec la France furent tendues et, principalement lorsque la sécurité du nord-est fut remise en cause lors de l'insurrection du 1902.

A la fin de 1902, le prince Watthama qui avait remplacé Prachak, en 1899, à la tête du cercle d'Udon, proposait de réorganiser les petites villes et les satellites en appointant des commissaires de subdivision pour superviser les autorités locales. De l'avis de Bangkok une telle réforme qui aurait demandé l'envoi d'un nombreux personnel thaï, était prématurée. Ordre fut donc donné à Wattahama de poursuivre la même politique, à savoir assurer l'ordre, gagner la confiance des autorités locales, tout en essayant d'atténuer les pressions qui pesaient sur la paysannerie. Toutefois, un essai fut tenté en avril 1903, à Nakhon Phanon. Le rapport de tournée, suite à la visite de cent cinquante communes et villages, du premier commissaire de subdivision, Phraya Sunthonnurak, s'avéra tellement critique, sur l'action des fonctionnaires siamois, que le ministre de l'intérieur le Prince Damrong reçut l'ordre du roi d'activer les réformes administratives en s'appuyant sur la mise en place d'un nouveau corps de fonctionnaires locaux.

La convention franco-siamoise de 1904, en autorisant le Siam à assurer la police dans la zone neutre des vingt cinq kilomètres, allait permettre à Damrong d'introduire progressivement une administration centralisée dans les provinces lao.

Deux ans passeront avant que les premières réformes interviennent dans le cercle d'Udon. Suite au premier voyage de Damrong, dans les provinces du nord-est, la plupart des gouverneurs lao furent relevés de leurs fonctions et remplacés par des fonctionnaires choisis hors des élites locales.

Dès 1910, pour le cercle d'Ubon, les réformes étaient pratiquement achevées. Tous les bourgs et leurs satellites étaient dotés d'une organisation administrative sur le modèle siamois. Dans le cercle Isan, l'oeuvre de réorganisation fut plus longue à mettre en place.

Cette réorganisation, dans certains cas, avait été antérieure à 1910. Ainsi la création de nouveaux centres administratifs comme ceux du nord Ubon, Yasothon est, Kalasin ouest devaient faciliter l'administration de ces régions très peuplées.

Pour Sisaket - est et ouest et nord Ubon cela répondait aux besoins de créer des centres commerciaux le long de la future ligne de chemin de fer.

En 1912, la réorganisatoin du cercle Isan fut complétée lorsque le commissariat de Roi Et, le plus peuplé du Siam avec plus de six cent mille habitants, se vit conférer le statut de cercle. Un haut commissaire, le prince Thamrongsivi, y fut envoyé pour organiser l'administration des trois nouvelles provinces -Roi Et, Mahasarakham et Kalasin.

En l'absence de démarcation précise, la rivière Chi fut choisie comme limite naturelle entre les provinces de Roi Et et Kalasin. Un changement fut apporté par la suite. Selaphum qui dépendait pour toutes ses affaires administratives de Kalasin, situé à deux jours de marche, fut rattaché en 1914 à Roi Et qui n'était qu'à quelques heures.

Les dernières modifications dans la province de Roi Et concernèrent le district de Dindaeng. Sa suppression profite à Saengbadan qui s'agrandit de trois communes. La dernière commune de Dindaeng jointe à d'autres détachées de Selaphum, Kamalasai et Kutchinarai formèrent le nouveau district de Phonthong.

Dans le cercle d'Udon, après la réorganisation administrative concernant en 1912 les districts de Senang, Chanuman et Suraphin -les deux premiers se virent reléguer au rang de districts et Suraphin à celui de simple commune- il n'y eut plus de redécoupage notable.

NOTES

1 - Rapport, décembre 1910, Commissaire du Gouvernement à Saravane Dauplay à Résident Supérieur, AN.DOM, Fonds RSL, carton F5.

2 - ib - ibid.

3 - Rapports des audiences du Tribunal de Saravane, 24 novembre au 20 décembre 1910, AN. DOM, Fonds RSL, carton F5.

4 - Rapport, janvier 1911, Commissaire du Gouvernement à Saravane Dauplay à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F5.

5 - Moppert François, op. cit, p. 51

6 - Cité dans le rapport n° 4, 5 mars 1905, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F2.

7 - id. ibid.

8 - id. ibid.

9 - Rapport, 1er novembre 1906, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F2.

10 - Audience, 5 décembre 1910, Tribunal provincial de Saravane, AN. DOM, Fonds RSL, carton F5.

11 - Audience, 1er décembre 1910, Tribunal provincial de Saravane, AN. DOM, Fonds RSL, carton F5.

12 - Rapport, 20 octobre 1911, Commissaire du Gouvernement à Saravane, Vitry, à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton E7.

13 - Rapport, Dauplay, décembre 1910, op.cit.

14 - Audience, 5 décembre 1910, op.cit.

15 - Audience, 2 décembre 1910, Tribunal provincial de Saravane, AN. DOM, Fonds RSL, carton F5.

16 - Rapport, septembre 1902, Résident Supérieur Tournier à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds RSL, carton D2.

17 - Rapport, mai 1902, Commissaire du Gouvernement à Ban Mouang à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20858.

18 - Rapport n° 4, 5 mars 1905, op.cit.

19 - Notes, 17 décembre 1903, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton E6.

20 - Rapport, juin 1903, Commissaire du Gouvernement à Bassac à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

21 - Rapport, Février 1904, Commisaire du Gouvernement à Saravane, à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F2.

22 - Rapport n° 89c, 11 janvier 1904, Commissaire du Gouvernement à Bassac à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 21365.

23 - Rapport, 24 octobre 1917, Commissaire du Gouvernement à Saravane Dauplay à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F5.

24 - Rapport, 5 mars 1905, Commissaire du Gouvernement à Saravane, à Résident Supérieur, op.cit.

25 - Rapport, mars 1904, Commissaire du Gouvernement à Saravane, à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F2.

26 - Rapport, novembre 1903, Commissaire du Gouvernement à Bassac à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

27 - Rapport, 1er novembre 1906, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F2.

28 - Lettre n° 80, 2 septembre 1908, Kromadam au chau muong de Nongbok, AN. DOM, Fonds RSL, carton F7.

29 - Télégramme n° 172, 19 septembre 1910, Commissaire du Gouvernement à Attopeu à Commissaire du Gouvernement à Saravane, AN.DOM, Fonds RSL, carton F5.

30 - Rapport n° 232, 14 décembre 1901, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20886.

31 - Rapport n° 54, 23 décembre 1901, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20886.

32 - Télégramme, 7 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 21365.

33 - Rapport politique, avril-mai, 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Siam, carton 9, dossier 87.

34 - Rapport, décembre 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Siam, carton 9, dossier 87.

35 - Sa Nhanh Dongdeng, récit sur l'histoire de Pho Kadoued, p. 45.

36 - Rapport n° 103, août 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20453.

37 - Rapport n° 216, avril-mai à 1903, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

38 - Rapport, 31 août 1902, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

39 - Télégramme, 24 décembre 1902, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

40 - Télégramme n° 374, 13 septembre 1902, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds INDO, carton 21, dossier A 30 (107).

41 - Rapport, 15 novembre 1902, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, AN, DOM, Fonds RSL? carton F1.

42 - Rapport n° 36, 10 septembre 1902, Commissaire du Gouvernement à Bassac à Résident Supérieur, AN. DOM, FOnds RSL, carton E6.

43 - Keyes Charles F, millenialism, Theravada Buddishm and Thai Society, op.cit, t. III, p. 879.

44 - cité dans le rapport n° 909 du 4 mai 1902, Gouverneur Général à Ministre des Colonies, AN. DOM, Fonds Siam, carton 9, dossier 87.

45 - D'après les chiffres cités par Toem, Phaithun, Murdoch, Keyes, Ishii et les sources françaises.

46 - id. ibid.

47 - Rapport n° 5, avril-mai 1902, Cabinet du Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Indo, carton 21, dossier A 30 (107).

48 - id, ibid.

49 - Télégramme n° 157, non daté, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20493.

50 - cf. note 45.

51 - Keyes Charles, op. cit.

52 - id, ibid.

53 - Mgr Cuaz, Compte rendu des Missions Etrangères de Paris, 1902, p. 247.

54 - Cité dans le télégramme n° 76 c, 15 juin 1902, Résident Suprieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Siam, carton 9, dossier 87.

55 - Télégramme n° 87, 22 avril 1902, Consul de France à Oubone à GOuverneur Général, AN.DOM, Fonds Amiraux, dossier 21365.

56 - Lettre, 5 mai 1902, Père Rouyer, AME 900.

57 - Mgr Cuaz, op.cit, p. 247.

58 - Rapport, début juillet 1901, Gouverneur Général par intérim à Ministre des Colonies, AN.DOM, Fonds Amiraux, dossier 20858.

59 - Père Rouyer, op.cit.

60 - Chatthip Nartsupha, The Ideology of Holy men revolts in north · east Thailand, In Senzi Ethnological Studies 13, 1984, pp. 118-119 et Mgr Cuaz, op.cit, p. 246.

61 - Ishii Yoneo, op.cit, écrit que Ong Man portait en autre titre celui de phaya Thammikarat.

62 - Télégramme n° 159, 21 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN.DOM, Fonds Amiraux, dossier 20493.

63 - Rapport n° 5, avril et mai 1902, Résident Supérieur à GOuverneur Général. op.cit.

64 - Télégramme n° 159, 21 mai 1902, op.cit

65 - Rapport n° 7, juin, juillet, août 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, FOnds Indo, carton 21, dossier 130.

66 - id, ibid.

67 - Rapport pour l'année 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds RSL, carton D2.

84 - Lettre, 6 avril 1902, Père Prodhomme, AME 900.

85 - Lettre, 8 novembre 1902, Père Excoffon, AME 900.

86 - Lettre, Père Cousnon, 1902, In Annales de la Société des Missions Etrangères, janvier-février 1907, p. 83.

87 - Lettre, 10 mars 1903, Mission de Don Don, AME 900.

88 - Rapport, 2 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20858.

89 - Rapport, 9 mai 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20493.

90 - Rapport juin 1902, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

91 - Rapport, 16 décembre 1902, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, op.cit.

92 - ib.ibid.

93 - Rapport n° 1962, 13 mai 1905, Gouverneur Général à Ministre des Colonies, AN. DOM, FOnds Indo, carton 9, dossier A 20 (53).

94 - Rapport, 16 septembre 1903, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

95 - Rapport n° 4, 1er juillet 1906, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds RSL, carton F2.

96 - Rapport, juin 1903, Commissaire du Gouvernement à Bassac à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, cartion F1.

97 - Rapport n° 752, 22 octobre 1906, Commissaire du Gouvernement à Saravane, à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton E 6.

98 - id, ibid.

99 - Rapport, décembre 1909, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton E6.

100 - Rapport annuel pour l'année 1909, Résident Supérieur à Conseil Supérieur de l'Indo-CHine, AN. DOM, Fonds RSL. Carton D3.

101 - Rapport; 1er mars 1912; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F2.

102 - ib; ibid.

103 - Rapport n° 10; 31 décembre 1907; Résident Supérieur à Gouverneur Général; AN. DOM; Fonds RSL; carton F2.

104 - Rapport n° 6; 20 novembre 1905; Résident Supérieur à Gouverneur Général; AN. DOM; Fonds RSL; carton F1.

105 - Rapport; 1er mars 1912; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; op.cit.

106 - Rapport; 28 janvier 1921; Inspecteur des Affaires Indigènes à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton E7.

107 - id; ibid.

108 - Rapport; mars 1903; Commissaire à Stung Treng à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton E2.

109 - Rapport n° 158; 1er janvier 1907; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F2.

110 - Id; ibid.

111 - Rapport n° 17; 19 décembre 1910; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F3.

112 - id; ibid.

113 - Rapport; octobre 1913; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton E7.

114 - Rapport n° 50; 31 mars 1912; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton E7.

115 - Circulaire; 17 août 1910; Résident Supérieur Mahé; AN. DOM; Fonds RSL; carton F3.

116 - Rapport n° 50; 31 mars 1912; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; carton E7.

117 - id.ibid.

118 - Rapport n° 2; 25 août 1906; Résident Supérieur à Conseil Supérieur de l'Indochine; AN. DOM; Fonds RSL; carton E6.

119 - Rapport n° 50; 31 mars 1912; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; op.cit.

120 - id.ibid.

121 - Rapport; février 1912; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; carton E7.

122 - Rapport n° 50; 31 mars 1912; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; op.cit.

123 - Rapport; octobre 1909; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F5.

124 - ib. ibid.

125 - Rapport n° 8; pour les mois de mars; et avril 1910; Commissaire du Gouvernement à Attopeu à Résident Supérieur; AN.DOM; Fonds RSL; carton F3.

126 - Rapport 1904; Conseil Supérieur de l'Indo-Chine; AN. DOM; Fonds RSL; carton D2.

127 - Rapport; 10 janvier 1911; Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F4.

128 - Rapport 3ème trimestre 1915; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton E 14.

129 - Rapport; 1er trimestre 1917; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton E 14.

130 - Rapport; décembre 1908; Commissaire du Gouvernement à Bassac à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F3.

---

131 - ib. ibid.

132 - Rapport n° 86; 7 décembre 1907; Commissaire du Gouvernement à Attopeu à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton D1.

133 - Rapport n° 89; 11 janvier 1904; Commissaire du Gouvernement à Bassac à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds Amiraux; dossier 21365.

134 - ib. ibid.

135 - Rapport, 24 octobre 1907, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F5.

136 - Rapport, août 1909, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F3.

137 - Rapport, novembre 1909, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM. Fonds RSL, carton E7.

138 - Rapport annuel 1909, Résident Supérieur au Laos à Conseil Supérieur de l'Indo-Chine, AN. DOM, Fonds RSL, carton D3.

139 - Rapport, mois d'avril 1908, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F3.

140 - Rapport, mois de juin 1908, Commissaire du Gouvernement à Saravane à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F3.

141 - Télégramme n° 215, 27 juin 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Amiraux, dossier 20493.

142 - Rapport, 16 novembre 1902, Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

143 - Rapport n° 4, 13 septembre 1902, Résident Supérieur à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds Indo, carton 21 dossier A 30 (107).

144 - Rapport n° 111, 8 novembre 1903, Agent Commercial à Lakhone à Résident Supérieur, AN. DOM, Fonds RSL, carton F1.

145 - Cité par Breazeale Kennon, op.cit, p. 240

146 - Rapport n° 1, 11 février 1909, Résident Supérieur au Laos à Gouverneur Général, AN. DOM, Fonds RSL, carton F2.

68 - Rapport 14 mai 1902; Ministre des Colonies à Ministre des Affaires Etrangères; AN. DOM; Fonds Siam; carton 9 dossier 87.

69 - Rapport début juillet 1901; Gouverneur Général par intérim à Ministre des Colonies; op.cit.

70 - Rapport du 6 juin 1902; Vice-Consul de France à Khorat à Ministre des Affaires Etrangères; AN. DOM; Fonds Siam; carton 9; dossier 87.

71 - Tej. Bunnag; Kabot phū mī bun phak Isan; in Social Science review; 1967; p. 84.

72 - Rapport; 16 décembre 1902; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F1.

73 - Rapport 16 janvier 1903; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN. DOM; FOnds RSL; cartion F1.

74 - Le Sud et Centre Laos étaient touchés par la sécheresse et le choléra.

75 - Rapport 15 juin 1902; Résident Supérieur à Gouverneur Général AN.DOM; Fonds Siam; carton 9; dossier 87.

76 - Rapport, 16 novembre 1902; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN.DOM; Fonds RSL; carton F1.

77 - Rapport; 16 décembre 1902; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL. carton F1.

78 - Rapport 16 février 1903; Commissaire du Gouvernement à Savannakhet à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F1.

79 - Rapport n° 93 du 1er mai 1903; Agent Commercial à Lakhône à Résident Supérieur; AN. DOM; Fonds RSL; carton F1.

80 - Lettre de Mgr Cuaz; op.cit; p. 245.

81 - op.cit; p. 246.

82 - Lettre; 17 août 1902; Père Gratien; AME 900.

83 - Lettre; Mgr Cuaz; op.cit; p. 245

147 - Rapport Lieutenant Colonel Bernard, op.cit, p 123-124

148 - Rapport n° 905 du 4 mai 1902 Gouverneur Général à Ministre des Colonies, AN DOM Fonds SIAM Carton 9 dossier 87.

149 - Rapport n° 909, op.cit.

150 - Allocution de Me Berthelot à la Chambre des Députes citée dans la quinzaine coloniale "le traité avec le Siam" par Joseph Chailley Bert, du 25 octobre 1902 Tome XII n° 140 p. 608.

151 - Quinzaine Coloniale, du 25 octobre 1902 op.cit.

152 - Télégramme du 29 mai 1902, Ministre de France à Bangkok à Gouverneur Général AN.DOM Fonds amiraux dossier 20493.

153 - Télégramme du 31 mai 1902, Résident Supérieur Laos à Gouverneur Général, AN.DOM Fonds amiraux dossier 20493.

154 - Lettre du 24 juin 1902 Ministre des Afffaires Etrangères à Ministre des Colonies AN.DOM Fonds Siam carton 9 (87).

155 - cité par le Lieutenant Colonel Bernard, op.cit p 153.

156 - Rapport du 1er août 1902 Gouverneur Général à Résident Supérieur, Laos AN.DOM Fonds Siam carton 9 dossier 87.

157 - Rapport n° 4 du 13 septembre 1902,Résident Supérieur Laos à Gouverneur Général, AN.DOM Fonds Siam carton 21 dossier A 30 (107).

158 - Guy Clech,op.cit p 102.

159 - ib.ibid,p 103.

160 - Rapport du 20 octobre 1902, Ministre des Affaires Etrangères à Ministre des Colonies, AN.DOM Fonds Siam carton 9 (87).

161 - La Quinzaine Coloniale du 25 octobre 1902,op.cit,p 612 .

162 - Rapport du 20 octobre 1902, op.cit.

163 - Traité du 7 octobre 1902.

164 - ib.ibid.

165 - Quinzaine Coloniale du 25 octobre 1902,op.cit p 610.

166 - Quinzaine Coloniale du 25 novembre 1902,op.cit p 672 .

167 - Quinzaine Coloniale du 10 novembre 1902,op.cit p 643.

168 - Lemire "La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 193" Paris,1902 p. 65.

169 - Note sur la question du Siam 1863-1907,Ministre des Affaires Etrangères.

170 - Rapport du Gouverneur Général à Ministre des Colonies - Année 1903, AN.DOM Fonds G.G.I. dossier 15696.

171 - Rapport juin 1903,M. Mahé à Gouverneur Général
172 - AN. DOM. Fonds R.S.L. carton Fl.

173 - Rapport année 1903,du Gouverneur Général,op.cit.

174 - A. Jamson "La Dépêche Coloniale" du 15 juin 1903.

175 - Arrêté du 31 janvier 1899,Bulletin Administratif du Laos.

176 - Arrêté du 2 novembre 1899,Bulletin Administratif du Laos.

177 - Arrêté du 22 novembre 1904,Bulletin Administratif du Laos.

178 - Arrêté du 6 décembre 1904,Bulletin Administratif du Laos.

Rapport n° 300 du 17 février 1905,Gouverneur Général à Ministre des Colonies AN.DOM Fonds G.G.I. carton 21 dossier A 30 (109)

179 - Rapport n° 116 du 7 mars 1898 Commandant Supérieur Bas-Laos à Résident Supérieur Annam, AN.DOM Fonds R.S.L.

180 - "Etude sur la délimitation des frontières del'Annam et du Laos" in Revue Indochinoise, 2è série, 3è volume, n° 68, 5 février 1900 p.152 et n° 71 p. 213

181 - ib.ibid, p. 213.

182 - Rapport n° 23 du 5 juillet 1904, Commissaire Attopeu à Résident Supérieur, AN.DOM Fonds R.S.L. carton F5.

183 - Lettres du 8 décembre 1904 et du 3 janvier 1905, adressées par le Père Alleton, au commissaire d'attopeu, AN.DOM Fonds R.S.L. carton F5.

184 - Rapport n° 23 du 10 février 1905., Résident Supérieur Laos à Résident Supérieur Annam ,. AN.DOM. Fonds R.S.L. carton F2.

185 - Télégramme du 12 juin 1905 ,Secrétaire Général à Résident Supérieur en Annam et au Laos, AN.DOM Fonds R.S.L. carton F11.

186 - Télégramme du 8 juin 1905 ,Secrétaire Général de l'Indochine à Résident Supérieur Laos ,AN.DOM Fonds R.S.L. carton F2 .

187 - Rapport du 13 juin 1905, Résident Supérieur à Secrétaire Général de l'Indochine ,AN.DOM Fonds R.S.L. carton F2.

188 - Télégramme du 12 juin 1905, Commissaire Attopeu à résident supérieur Laos, AN.DOM Fonds R.S.L. carton F5 .

189 - ib.ibid.

190 - Arrêté du 4 juillet 1905, Bulletin Administratif du Laos N° 50076 année 1905.

191 - Rapport n° 483 du 9 janvier 1904 ,Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos, AN.DOM Fonds R.S.L . carton F5 .

192 - ib. ibid.

193 - Rapport n° 249 du 25 avril 1902, Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos ,AN.DOM Fonds R.S.L. carton F5.

194 - ib.ibid.

195 - Rapport n° 306 du 23 décembre 1903, Commissaire Attopeu à Résident Supérieur Laos , AN.DOM Fonds R.S.L. carton E5.

196 - Rapport janvier-février 1904 ,Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos, AN.DOM. Fonds R.S.L. Carton F5.

197 - ib.ibid.

198 - ib.ibid.

199 - Rapport du 29 novembre 1904,Résident Supérieur Laos à Gouverneur Général,AN.DOM Fonds R.S.L. carton F2.

200 - ib ibid.

201 - Rapport n° 676 du 19 mars 1905,Commissaire Saravane à Résident Supérieur,AN.DOM Fonds R.S.L. carton E7.

202 - Rapport n° 89 C du 11 janvier 1904,Commissaire Bassac à résident Supérieur Laos,AN.DOM Fonds Amiraux dossier 21365.

203 - ib.ibid.

204 - Rapport n° 98 du 27 janvier 1906,Commissaire de Saravane à Résident Supérieur Laos,AN.DOM Fonds R.S.L. carton E7.

205 - Rapport Annuel 1903,Résident Supérieur à Conseil supérieur de l'Indochine,AN.DOM Fonds R.S.L. Carton E8.

206 - Rapport n° 108 du 24 octobre 1908,Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur Laos,AN.DOM Fonds R.S.L. Carton E8.

207 - Rapport n° 78 du 9 novembre 1908,Résident Supérieur Laos à Commissaire Savannakhet et arrêté du 27avril 1909, AN DOM Fonds R.S.L. Carton E8.

208 - Rapport n° 60 du 7 août 1909 Commisssaire Savannakhet à Résident Supérieur Laos AN.DOM Fonds R.S.L. Carton E8.

209 - Rapport n° 23 du 16 janvier 1912,Commissaire Savannakhet à Résident Supérieur Laos et Rapport n° 43 du 6février 1912, Résident Supérieur Laos à Commissaire Savannakhet,AN.DOM Fonds R.S.L. Carton E8.

210 - Rapport n° 159 du 2 mars 1907,,Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos,AN.DOM Fonds R.S.L. Carton F2.

211 - ib.ibid.

212 - ib.ibid.

213 - Rapport n° 4 du 7 juillet 1907,Résident Supérieur Laos à Gouverneur Général,AN.DOM Fonds R.S.L. Carton F2.

214 - Extrait du rapport du juillet 1907 cité dans le rapport n° 22 du 4 février 1911, Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos, AN.DOM Fonds R.S.L. Carton E7.

215 - Rapport n° 70 du 13 octobre 1907, Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos, AN.DOM Fonds R.S.L. Carton F5.

216 - Rapport du 16 décembre 1912, Commissaire Saravane à Résident Supérieur Laos, AN.DOM Fonds R.S.L. Carton E5.

217 - Rapport n° 22 ag du 22 juillet 1920, Résident Supérieur Laos à Commissaire Saravane et comparaison entre le projet exposé dans la lettre du 22 ag et le plan de 1908, AN.DOM Fonds R.S.L. Carton E5.

CONCLUSION

Tous les mouvements Phū mī bun évoqués disparurent, nous l'avons vu, entre 1902 et 1910, étouffés par les autorités françaises et siamoises. Mais, malgré leur échec, l'espérance millénaro-messianique n'en continua pas moins à rester latente. Il est vrai que les deux puissances impériales, fort de leur succès, et dans la logique d'imposer leur administration directe, accentuèrent au fil des années leur domination et leur pression fiscale sans pour autant offrir aux populations des améliorations notables de leur condition de vie.

Pour s'en tenir à la période antérieure aux années 1940, trois mouvements du même type ressurgirent avec éclat mais sans plus de réussite. Le premier dans les Bolovens de 1924 à 1936 fut fondé et dirigé par l'ancien lieutenant de Ong Kéo : Kommadam. Mandaté par les génies, Kommadam annonçait, avant que la pression des forces coloniales le contraigne à proposer sans succès une possibilité d'entente avec l'administration française, l'émancipation et le rassemblement de ses congénères proto-indochinois du Sud Laos et des plateaux du Centre de l'Indochine au sein d'un royaume "khrom".

Les deux autres mouvements centrés sur le plateau de Khorat, en milieu lao, se déroulèrent en 1924 à Ban Nong Makkaeo dans la province de Loei et en 1936 dans la province de Mahasaratham. L'on retrouve les mêmes thèmes qui avaient animé les soulèvements de 1902. Le thème religieux reposait sur l'annonce de la venue de Phra Si Ariya, qui se réincarna en 1924 dans l'un des quatre prophètes Wiang Kéo ; le thème politique évoquait le recouvrement de la liberté et la restructuration de la puissance du royaume de Vientiane ; le thème social promettait la disparition ou la diminution des impôts.

B I B L I O G R A P H I E

ABREVIATIONS

- A : Anthropologie.
- A.H.M.C. : Annales d'Hygiène et de Médecine Coloniale.
- A.M.N. : Archives Médicales Navales.
- A.I.R.A. de Saigon : Archives Recherches Agronomiques de Saigon.
- A.S.M.E. : Annales de la Société des Missions Etrangères.
- A.S.E.M.I. : Asie du Sud-Est et Monde Insulindien.
- B.A.E.I. : Bulletin Agricole Economique d'Indochine.
- B.A.L. : Bulletin des Amis du Laos.
- B.A.R.L. : Bulletin des Amis du Royaume du Laos.
- B.C.A.F. : Bulletin du Comité de l'Asie Française.
- B.C.P.E.D. : Centre Protestant d'Etudes et de Documentation.
- B.E.A.M.G. : Bibliothèque d'Etudes des Annales du Musée Guimet.
- B.E.I. : Bulletin Economique d'Indochine.
- B.G.I.P. : Bulletin Général Institut Public.
- B.M.S.A. de Paris : Bulletin Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris.
- B.S.E. : Bulletin Société Economique Indochine.
- B.S.G.C.H. : Bulletin de la Société de Géographie Commerciale du Havre.
- B.G.H.D. : Bulletin de Géographie Historique et Descriptive.
- B.S.G.C.P. : Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris.
- B.S.G.E. : Bulletin de la Société de Géographie de l'Est.
- B.S.L.P. : Bulletin de la Société de Linguistique de Paris.
- B.S.N.I. : Bulletin du Syndicat National des Instituteurs.
- B.U.G.N. : Bulletin Union Géographe du Nord.
- B.S.R.G. d'Anvers : Bulletin Société Royale Géographique d'Anvers.

- E.A. : Eastern Anthropologist.

- E.E.I. : Eveil Economique de l'Indochine.

- E.R. : Excursions et Reconnaissances.

- F.A. : France Asie.

- G. : Géographie.

- I.D.E.O. : Imprimerie d'Extrême-Orient.

- I.I.E.H. : Institut Indochinois pour l'Etude de l'Homme.

- I.H. : Information Historique.

- J.A. : Journal Asiatique.

- J.A.S. : Journal of Asian Studies.

- J.A.T.B.A. : Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée.

- J.O.S.S. : Journal Of Siam Society.

- J.S.A.S. : Journal of Southeast Asian Studies.

- J.S.B.R.A.S. : Journal Straits Branch Roy. As. Society.

- J.S.S. : Journal Social Sciences.

- L.T.M. : Le Tour du Monde.

- L.T.N.S. : Langues et Techniques Nature et Société.

- M.C. : Mission Catholique.

- M.C. ill. : Monde Colonial illustré.

- M.C.V. : Mission Catholique Vientiane.

- M.I. : Monde d'Indochine.

- M.P. : Mission Pavie.

- N.L. : Nouvelle Revue.

- R.D.M. : Revue des Deux Mondes.

- R.F. : Revue Française.

- R.F.E.C. : Revue Française de l'Est et des Colonies.

- R.F.H.O.M. : Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer.

- R.G. : Revue Géographique.

- R.H. : Revue Historique.

- R.H.R. : Revue d'Histoire des Religions.

- R.I. : Revue Indochinoise.

- R.I. ill. : Revue Indochinoise illustrée.

- R.M. : Revue Maritime.

- R.M.C. : Revue Maritime et Coloniale.

- R.P.P. : Revue Politique et Parlementaire.

- R.T.C. : Revue des Troupes Coloniales.

- S.B.G. : Société Bretonne de Géographie.

- S.G.I. : Service Géographique de l'Indochine.

- T.I.A.F.M.I. : Travaux Inst. Anatomique Faculté Médecine Indochine.

- T.M. : Tour du Monde.

°°°000°°°000°°°

B I B L I O G R A P H I E

- BOUDET P., BOURGEOIS - Bibliographie de l'Indochine Française. 3 volumes ; 1929, 1931, 1934 ; 344 pages + 240 pages + 196 p. Index.

- CORDIER H. - Biblioteca Indosinica, Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à la Péninsule Indochinoise - 1912-1915 ; 983 p.

- LAFONT P.B. - Bibliographie du Laos 1666-1961 ; 1964, 269 p.

- LAFONT P.B. - Bibliographie du Laos Tome II - 1962-1975 ; 1978, 413 p.

- MOGENET L. - Bibliographie complémentaire du Laos 1962-1973, suivie de références à quelques archives françaises concernant le Laos ; 1973, 85 p.

ATLAS - CARTES et DICTIONNAIRE

- BREBION A. : Dictionnaire de Bio Bibliographie Générale, Ancienne et Moderne de l'Indochine Française, publié après la mort de l'auteur par A. COBOTON, Académie des Sciences Sociales. Annales t. VIII, Paris, 1935. 446 p. Langues O 00 1 128.

- CHABERT, GALLOIS L. : Atlas Général de l'Indochine Française, 1909.

- LAUNAY Adrien, des Missions Etrangères : Atlas des Missions de la Société des Missions Etrangères, 1890, 27 cartes.

- PAVIE (A.) : Atlas de l'Indochine, avec texte explicatif, in-4°, 1903, Paris, Challamel.

- ROUGET (Capt.) : Etude sur la cartographie de l'Indochine Française, Annales de Géographie, t. XV (1906), pp. 26-42.

- RUSSIER (Henri) : Avec la collaboration de Henri GOURDON et Edouard RUSSIER, L'Indochine Française, Atlas Indochinois, HanoI-Haïphong, IDEO, 1931, in-4°, 131 p., 29 pl., cartes, 100 photos.

- Service Géographique de l'Indochine, Atlas de l'Indochine, Hanoï, s.d. (1929), in-f°., 51 pl.

- Service Géographique, Catalogue des plans et cartes, Janvier 1932, Hanoï 1932.

- WURN STEPHEN A. and SHIRO Hattori : Language Atlas Pacific Area : Part. 1, Part. 2 : cartes n° 35-36. Published by the Australian Academy of the Humanities in collaboration with the Japan Academy, Canberra 1981.

- STERNSTEIN : An Historical Atlas of Thailand - April 1964. J.S.S., Vol. LII, part. 1 pp. 8-20 + 5 cartes.

CARTES

- ARMAND J. docteur, Itinéraire de Bassac à Attopeu. Retour par le Grand Plateau des sauvages Gna Hoens et Bolovens le 18 Février-3 Mars 1877.
Carte Echelle : 1.750.000 environ S.L.D.N., 1 feuille, ms en couleur, 335 x 295.

- PAVIE, CUPET, FRIQUEGNON, de MALGLAIVE et SEAUVE : Carte de l'Indochine, Mission Pavie, Revue par le Cne Tixier après les commissions de délimitations du Service Général de l'Indochine et de l'Etat-Major Siamois.
Echelle : 1.2000.000 - Paris 1909, 1 feuille, 180 x 150, GE, AA, 328.

- Carte des communications du Laos :
Echelle 1:750.000. HanoI. Service Géographique de l'Indo-Chine, 1908, 5 feuilles.

- Service Géographique de l'Indochine : carte n° 116 Keng Kabao. Echelle 800.000, Est-Ouest. S.G.I., 2 feuilles, Réédition 1952.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 118 Tchépone. Est-Ouest - Echelle : 1:100.000 ; S.G.I. 2 feuilles, correction partielle 1943.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 119 Quang-Tri. Est - Echelle 1:1000.000 ; S.G.I., 2 feuilles.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte Savannakhet, N° 121. Echelle : 1:100.000, Est-Ouest S.G.I., 1952, 2 feuilles.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 123 Muong-Phine, Ouest et Est, Echelle : 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, correction partielle en 1943 et 1952.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 124 Lao-Bao, Ouest- et Est, Echelle : 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, correction partielle en 1943.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 129 Muong Song Khone, Ouest et Est, Echelle 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, correction partielle en 1940 et 1952.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 130 Haute-Sé Kong, Ouest et Est, Echelle 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, Edition provisoire, 1950.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 131 An Diem, Ouest et Est, (Hué est), Echelle : 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, 1952.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 133 Khong Sedone (Ban Thaphane Est) ; Est, Echelle : 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles 1952.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 134 Saravane Ouest et Est, Ban Song Kon Est, Echelle : 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, 1952.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 135 Ban Phone, Ouest et Est (Haute Sé Kong ouest), Echelle : 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, édition provisoire 1950.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 139 Paksé (Khong Sédone), Echelle : 1:100.000 ; S.G.., 2 feuilles, 1952.

- Service Géographique de l'Indochine, Carte n° 140, Bassac Ouest et Est, Echelle : 1:100.000 ; S.G.I., 2 feuilles, 1952.

- Circonscription territoriale des travaux publics du Laos. Province de Saravane. Routes et Sentiers. Echelle 1:100.000. - Hanoï, S.G.I., Avril 1922 ; 790/620 ; 1 feuille en couleurs.

- Service Géographique de l'Indochine, Province de Savannakhet. Echelle 1:300.000, - Hanoï, S.G.I., Août 1925, 930/660 ; 1 feuille. (AT. 269). Carte schématique, physique, économique et administrative.

- Service Géographique de l'Indochine, Province de Bassac, Echelle 1:250.000, - Hanoï, S.G.I., 1927 ; 870/690 ; 1 feuille en couleurs, carte schématique, physique et économique.

PERIODIQUES - REVUES ET OUVRAGES SUR LE MOYEN ET BAS-LAOS

G E O G R A P H I E

PHYSIQUE :

- HOFFET J.H. : Etude Géologique sur le centre de l'Indochine entre Tourane et le Mékong (Annam Central et Bas-Laos), IDEO, 1933, 154 p.

- LAMOTHE René de : Note sur la Géologie du Cambodge et du Bas-Laos ; M.S.G.F., 4 série, Tome 1, Mémoire n° 5, 1907.

VEGETALE :

- AUDOIN : Notice sur les forêts du Bas-Laos, B.S.E.I., 1897, pp. 5-13.

- VIDAL J. : La Végétation du Laos, 1 le milieu, 1972, 120 p.

HUMAINE :

- HALPERN J.M. : Geographic, demographic and ethnic background on Laos, project paper n° 4, March 1961, 19 p.

- HALPERN J.M. : Population statistics and associated data, Laos project paper, March 1961, 59 p.

- PIETRANTONI Eric : La Population du Laos de 1912 à 1945, B.S.E.I., n° 3, t. XXVIII, 3 trim., 1953, pp. 233-243.

ETHNOLOGIE

TRAVAUX ETHNOGRAPHIQUES REALISES AVANT ET PENDANT LA COLONISATION FRANCAISE :

- BERNARD Noël, Médecin aide-major des troupes coloniales au Laos : Les Khas, peuple inculte du Laos Français - Notes anthropométriques et ethnographiques - B.G.H., 1904, n° 2, pp. 283-389, carte, croquis et 4 photogaphies.

- CHAVANNES de : Voyage au pays des Khas (sauvages du Laos). T'oung Pao, VI, 1895, pp. 268-295.

- COUSSOT Alfred et RUEL Henri : Douze mois chez les sauvages du Laos. - Paris : Challamel, 1898.

- CUPET Cne. : Géographie et Voyages - Volume III - Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-Est de l'Indochine - Introduction par A. PAVIE, 1900, 428 p.

- DAUPLAY J.J. : Rites secrets et coutumes curieuses des chasseurs d'éléphants du Bas-Laos - E.A., 1934, pp. 513-520.

- DAUPLAY (n.i.) : Laos : Les Kha Tahoi - L'ethnographie, III, April 1914 pp. 43-51.

- FOURNIER André , Mission Etienne: Notes sur les Khas du Laos. B.S.R.G. d'Anvers, 1905, pp. 174-185.

- FOURNIER André, Mission Etienne Richet : Notes sur les Khas du Laos méridional. B.S.R.G. d'Anvers, XXIX, 1905, pp. 174-185.

- GAUTIER A. : Etude sur les Moïs. In B.C.G.C. du Havre 1902-1903, pp. 95-109, pp. 172-182, pp. 234-248, pp. 305-317, pp. 371-379, pp. 428-440.

- GOUSSOT Ruel : Douze mois chez les sauvages du Laos, 1898, Challamel, 352 p., p. 346.

- GUEGO Xavier (Père) : Document Historique des Missions Etrangères de Paris ; A.P.F. 1895, T. 67, pp. 26-50. - Historique de la conversion de villages Sôs (stratégie d'évangélisation).

- HARMAND J. Dr. : Notes sur les provinces du Bassin méridional du Se Moun (Laos et Cambodge siamois). B.S.G., 6° Série, XIV, 1877, pp. 225-238.

- HARMAND J. docteur : Le Laos et les Populations sauvages de l'Indo-Chine, 1877, texte et dessins inédits. L.T.M., XXXVIII, 1879, 2° sem., pp. 1-48 ; XXXIX, 18880, 1° sem., pp. 241-320.

- HOLBE T.V. : Quelques observations sur un groupe de Khas du Bas-Laos. B.M.S.A. de Paris, 5th, ser, IV, 1903, pp. 368-372.

- LAUBIE Y. : Tablettes divinatoires d'une peuplade Kha. I.I.E.H., II, 1939, pp. 221-229.

- LEFEVRE-PONTALIS Pierre : Notes sur l'écriture des Khas Indochinois. A.III, 1892, pp. 157-162.

- MALGLAIVE de Cne. : Six mois au pays des Kha (sauvages de l'Indochine centrale). T.M., 1, 1893, pp. 385-400.

- MASPERO : Moeurs et coutumes des populations sauvages dans un empire colonial. I. Paris, 1929, Vol. I, pp. 233-255.

- NEIS : Voyage de Krathiah à Stung-Streng - Lettre du Docteur Neis au Gouverneur de Cocinchine 4 Janvier 1883, in comptes rendus de la Société Géographique de Paris, 1883, pp. 308-312.

- ODENDHAL Prosper : Les routes de l'Annam au Mékong (de Hué à Saravane et à Attopeu). R.I., July 1894, pp. 131-161.

- PATTE Paul : Hinterland Moï. Paris 1905, 258 p.

- RIVIERE, dans son voyage de Lakhône à Vinh : Vocabulaire Hang-Tchek, Khas Xos, Harème. M.P., IV, Voyages de M. RIVIERE, pp. 285-290.

- SAURIN E. : Les Tribus Khas du Bas-Laos. A travers le Monde, VII, 1901, pp. 337-339.

- SAURIN E. : Observations Anthropologiques et Ethnographiques dans quelques villages Katangs-province de Saravane, Laos. T.I.A.F.M.I., VI, 1939, pp. 21-38.

- TRUMELET-FABER, Commandant 55e Régiment de ligne, Collaborateur de la mission Pavie : Mékong et la Région des Moïs Peuples primitifs de l'Indo-Chine française. B.S.G., 1897, pp. 115-123.

- X... : Les Tribus Khas du Bas-Laos. A travers le Monde, VII, 1901, pp. 337-339.

- X... : La pénétration française chez les Tribus Moï de l'Indochine. M.C. ill., 1926, n° 31, pp. 56-57.

- X... : Un habitant du Laos. Le Plateau des Bolovens. La nature, 1899, 2e sem., pp. 260-262, carte, 1 gravure.

- X... : Légende sur les Kha Nge. M.I., n° 595, 23 August, 1930.

TRAVAUX ETHNOGRAPHIQUES REALISES APRES L'INDEPENDANCE :

- ACHARD cne. : Les Kha du Sud-Laos, mémoire C.H.E.A.M., 1958, 18 p., 1 carte.

- ARCHAIMBAULT Charles : La course de pirogues au Laos : un complexe culturel. Artibus Asiae, Ascona 1972, 126 p., cartes et ill. H.T.

- FERLUS Michel : Simplification des groupes consonantiques dans deux dialectes austro-asiens du Sud-Laos. B.S.L.P., Paris 1971, n° 66 (1), pp. 389-403.

- FERLUS Michel : Situation ethnographique du Laos. B.S.N.I. Vientiane, 1970, pp. 16-23.

- FERLUS Michel : Mutation consonantique et Bipartition du système vocalique en Souei. B.S.L.P., n° 66 (1), Paris 1971, pp. 379-388.

- FERLUS Michel : Notes sur les dialectes austroasiens du Sud-Laos. A.S.E.M.I., 1972, Vol. III, n° 2, pp. 35-55.

- FERLUS Michel : Délimitation des groupes linguistiques austro-asiatiques dans le centre indochinois. A.S.E.M.I., V, 1, 1974, pp. 15-20.

- GUY-ISSARTIER, R. : Légende Kha. France Asie, XXX, September 1948, pp. 1086-1095.

- IWATA keiji : Boloven Kogen no jinbun Chiri (Descriptive Geography of the Bolovens Plateau). Jinbun Kenkyu, XI ii, 1960, pp. 46-70.

- LAFONT P.B. : les Génies de la péninsule indochinoise. B.S.E.I., XLIV - 3/4 ; 1969, pp. 207-233.

- LEBAR F.M. - HICKEY G.C. - MUSGRAVE J.K. : Etnic groups of Mainland Southeast Asia, 1964, 297 p.

- LINTINGRE Pierre : Légendes du Sud-Laos. B.A.R.L., 2° sem., 1972, n° 7-8, pp. 213-228.

- OSBORN G.M.T. : Government and the hill tribes of Laos - Southeast Asian Tribes, 1967, pp. 259-270.

- PERNET P. : Les Khas du Laos, mémoire C.H.E.A.M., Déc. 1958, 10 p.

E C O N O M I E

PRODUCTIONS AGRICOLES :

- AMAND E. : De la production du caoutchouc au Laos. In Bull. Eco. Indo, 1901, pp. 1061-1066.

- HEIM : Les caoutchoucs du Laos Résultat du pilonnage des écorces. In Bull. Eco. Indo., 1901, pp. 23-27.

- DE SPIRE C. : Notes sur les lianes du Laos. In Bull. Eco. Indo., 1902, pp. 853-861.

- Bois de teck du Haut-Laos. In. Bull. Eco. Indo., 1898/1899, pp. 584-585, et Rev. Indo., 1899, n° 55, 6 Novembre, p 693.

- Culture du Cotonnier en Indochine-Haut Laos-bas Laos, In B.E.I., 1898/1899, pp. 353-354.

ELEVAGE :

- CONTI P.A. George : Condition de l'élevage au Laos, Paris, 1951, 45 p.

TECHNIQUES AGRICOLES :

- CUCHEROUSSET H. : L'hydraulique agricole au Laos. E.E.I., n° 678, 1931,

COMMUNICATIONS :

- BARTHELEMY R. (Ltn.) : Un chemin de fer au Laos, R.I., 31 Août 1908, pp. 232-242 ; et Congrès Colonial Fr., 1908, pp. 45-61.

- BOULANGIER : Débit du Mékong. E.C., n° 9, 1881, pp. 495-513.

- BUTAULT L. :Comment débloquer le Laos. R.I., octobre 1913, pp. 409-423, 2 cartes.

- DEBRAY C. : L'accès au Laos. R.T.C., 1904, II, pp. 409-437, pp. 537-561.

- J.R. : Les projets de chemins de fer au Laos, In. Rev. Indo., 31 Décembre 1908, pp. 856-860, 1 carte.

- MAHE : Extrait du rapport : Les voies de communications au Laos. B.E.C., 1909, pp. 728-729.

- MARTIN AYME : Les chemins de fer au Laos. B.S.G.C., Novembre 1909, pp. 697-718.

- La navigation du Mékong. In "A travers le Monde", I, 1895, pp. 433-436, Figures et cartes.

- Les voies d'accès au Laos supérieur. A.G., XIV, 1905, pp. 274-276.

- Z, Les voies de pénétration au Laos français et au Siam. R.I., 30 Mars 1906, pp. 411-420, carte.

- Les voies d'accès au Laos. B.C.A.F., Mai 1907, p. 180.

COMMERCE :

- DAUPHINOT G. : L'avenir du commerce au Laos. B.E.I., 1907, pp. 985-1002.

- DOMBRET : Le commerce au Laos français. B.S.G.P., 1898, pp. 542-547.

- GROSSIN Pierre : De la monnaie au Laos et de l'historique des impôts. Extrait du "Moniteur d'Indochine", n° 745, 1933, 5 Août, 12 p.

- TOURNIER : Rapport économique sur le Laos. R.C., II, 1896, pp. 679-687.

- YOANESSIAN S.I. : La politique économique française au Laos pendant la période coloniale. En russe, 1970, pp. 215-225.

- Le mouvement commercial du Laos en 1903, B.E.I., 1904, pp. 1075-1085.

- LAOS : Rapport sur la colonisation agricole européenne en 1906, R.C., Avril 1908, pp. 247-248.

- Poids et mesures et monnaies du Laos. R.I., 1 sem., 1900, pp. 138-139.

D R O I T

- Cne BOBO : Aperçu du code Laotien. In Rev. "A travers le Monde", IV, 1898, p. 142.

- GROSSIN Pierre : Du prêt en droit laotien. In. B. de S. d'enseignement Mut. du Tonkin, T.XIII, 1933, Octobre-Décembre, pp. 365-374.

- ICHE François : Le statut politique et international du Laos Français. Sa condition juridique dans la communauté du droit des gens. 1935, 221 p., C.R. par E.P. dans "R. D'histoire des missions", 1936, p. 459.

- SURYADHAY I - GRANIER J. - TAILLARD C. - CONDOMINAS G - : La propriété foncière selon les pratiques coutumières Lao. B.A.R.L., n° 6, 1971, pp. 109-122.

- Codes Laotiens. Code civil. Code pénal. Code de procédure, 1908, p. 106.

ADMINISTRATION :

- GALEMBERT J. de : Les administrations et les services publics Indochinois, 1924, 888 p.

- GARNIER Reuban : The French in Indochina some impressions of the colonial inspectors (1867-1913). Southeast Asia ; an international Quaterly 1974.

- SUIGNARD Jean : Une grande administration Indochinoise. Les services civils de l'Indochine. 1931.

- Le réseau télégraphique du Laos, R.C., I, 1895, pp. 167-174.

ENSEIGNEMENT :

- BROSSE (de la) : L'enseignement indigène au Laos. R.I., 15 Janvier 1908, pp. 8-14.

MEDECINE :

- DAG nguyen-van : Contribution à l'étude des maladies contagieuses au Laos. B.E.I., Série B., 1931, Septembre, pp. 787-803. Peste bovine, surra, barbone, fièvre aphteuse, etc...

- ESTRADE Dr : Aperçu hygiénique sur le Laos. A.M.N., LXV, 1896, pp. 5-32.

- ESTRADE Dr : La vaccine au Laos. In Arch. Med. Navale, LXVIII, 1897, pp. 273-276.

- HALPERN Joël M. : Traditional Medecine and the role of the Phi in Laos . Eastern Anthropologist Vol. XVI, n° 3, 1963, pp. 181-200.

- POTTIER Richard : Le piment, le poivre et le gingembre ; leurs usages alimentaires et médicinaux au Laos. L.T.N.S., Tome II, pp. 285-292.

- POTTIER Richard : Introduction à l'étude des pratiques thérapeutiques au Laos. A.S.E.M.I., Vol. III, n° 2, pp. 173-193.

- ROUFFIANDIS V., docteur : Géographie médicale. Le moyen Laos. A.H.M.C., VI, 1903, pp. 5-39.

- ROUFFIANDIS, docteur, aide-major de 1ère classe des troupes coloniales : Une épidémie de choléra au Laos. A.H.M.C., VII, 1904, pp. 47-52.

- ROUFFIANDIS V., docteur : Variole et vaccine au Laos de 1895 à 1906. A.H.M.C., X, 1907, pp. 387-392.

- DE SPIRE : Les Laotiens. Coutumes. Hygiène. Pratiques médicales. R.C., 1906, Mars, pp. 142-156 ; Avril pp. 204-224 ; Mai, pp. 285-296 ; Juin, pp. 346-358.

- VIDAL Jules : Les manuscrits de médecine populaire Lao et leur intérêt ethnolinguistique. L.T.N.S., Paris 1972, vol. II, pp. 249-259.

- VIDAL Jules : Contribution à l'ethnobotanique du Laos et du Cambodge. J.A.T.B.A., 1972, cahier n° 2, Paris, 88 p.

- X... : Un remède laotien contre la fièvre. R.S., 37e année, 1900, 2e sem., p. 377.

HISTORIQUE :

ETUDES, MISSIONS, VOYAGES REALISES
AU COURS DES ANNEES PRECEDANT LA COLONISATION.

- BLANC A. : Voyage d'un marchand de boeufs au Laos du 15 Août au 3 Mai 1881. E.R., n° 11, 1882, pp. 229-266.

- GAUROY et SEPTANS, lieutenants : Notice sur le voyage dans le Cambodge oriental et le Laos, Janvier-Février-Mars 1882. S.B.G., 1882, pp. 123-150.

- HARMAND J., docteur : Projet de voyage scientifique dans l'intérieur de l'Indo-Chine. Pièce in-4, pp. 8 + 1 carte, autographié s. l.n.d. Versailles 1874.

- MONGEOT : Voyage aux chutes de Khon. In B.S.E.I., 1890, 2, pp. 5-79.

- MOUHOT H.: Voyage dans les Royaumes du Siam du Cambodge et du Laos ... Relation extraite du Journal de Lanoye. Hachette 1882, 335 p., 1 carte, 4 gravures.

- MOURIN d'ARFEUILLE C., lieutenant de Vaisseau : Notes sur le voyage au Laos, fait en 1869, par M. d'ARFEUILLE, lieutenant de Vaisseau et M. RHEINARD, capitaine d'Infanterie de Marine, inspecteur des affaires indigènes. R.M.C., Vol. XXXII, 1872, pp. 465-479.

- TAUPIN J., explorateur : Rapport à M. le Gouverneur Général Résultats de sa mission au Laos. B.S.E.I., Saigon, 1888, 2e sem., 3e fasc., pp. 43-102.

- TAUPIN J., explorateur : Relation d'un voyage d'explorations et d'études au Laos. B.S.N.G., XII, pp. 168-192, 223-241, 308-334, 382-397 ; XIII, 1891, pp. 35-57, carte.

- X... : Exploration au Laos. Reconnaissance de voies de communication entre le Mékong, le Tonkin et l'Annam. IVe Congrès int. des S.G., Paris, 1889, i., pp. 268-638.

ETUDES, MISSIONS, VOYAGES REALISES PENDANT LA COLONISATION

- AYMONIER : Voyage dans le Laos. B.E.A., Mussé Guimet, paris, 1895-1897, 2 vol., 341 p-360p.

- BEAU Paul : Rapport sur la situation de l'Indochine de 1902 à 1907, suivi d'annexes par M.M. Maspero et Luce, 2 volumes. B.A.S.O.M., R.A.P. 19, 1908, pp. 483-484.

- BEAU : Situation de l'Indochine, 1902-1907 - Annexe n° 5, situation au Laos. I.D.E.O., Hanoï, T.1, 1907, 484 p.

- BEL J.M. : Note sur un voyage de mission au pays des Khas ou au Bas-Laos. B.M.H.N., IV, 1898, pp. 19-23.

- BEL J.M. : Mission au Laos et en Annam. Annam, Pays Khas, Bas-Laos. B.S.G..P., 1898, pp. 261-290.

- BOHER Eugène : A travers le Laos. M.C., Vientiane, 1914,20 p.

- BOULANGER Le Paul : Histoire du Laos français. Paris, Plon, 1931, 382 p., pp. 343-347.

- BOUROTTE Bernard : Histoire des montagnards du Sud Indochinois. B.S.E.I., T. XXX, n° 1, 1955, 116 p., chap. XI, pp. 84-88.

- CHABANNES Vte de : Voyage au bout des Khas (sauvages du Laos) Extraits d'un journal d'Explorateur. T'Oung Pao, VI, n° 3, Juillet 1895, pp. 268-295.

- COUASNON père : Lettre du Laos, poste de Bassac, 1895-1905. A.S.M.E., janvier, Février 1907, pp. 82-84.

- COURTET : Esquisse commerciale du Laos inférieur. B.S.E.I. Saigon, 1e sem., 1890 (3 fascicules), 249 p., pp 43-45.

- COURTET : Esquisse commerciale du Laos inférieur. B.S.G.E., Nancy, XIII, 1891, pp. 112-129.

- CUAZ Marie-Joseph Mgr : Compte rendu des Missions étrangères de Paris 1902, pp. 244-248.

- DAUFES E., Inspecteur principal de la garde indigène en retraite : la garde indigène de l'Indochine, de sa création à nos jours. - Tome 2, Annam, Cambodge, Laos, Kouang, Tcheou, Wan. Avignon, D. SEGUIN, 1934, Révolte des populations du Bas-Laos 1901-1907, pp. 2-225-226.

- DOUMER Paul : l'Indochine française (souvenirs). B.A.S.O.M., D. 355, 1905, XVI, 392 p., cartes.

- DOUMER Paul, publiée par son ordre, par le personnel administratif du Laos sous la direction du lieutenant colonel Tournier : Notice sur le Laos français, 1900, 191 p.

- DUBUISSON : Le Moyen Laos, Hanoï, I.E.O., 1922, 45 p. ; CR, B.C.A.F., 1923, p. 129.

- DUFRENIL (mission) : La prise de possession du Laos en 1893. R.I., 15 Juillet 1908, pp. 11-32, 30 Juillet 1908, pp. 115-120.

- FIGUET, Missionnaire au Laos : Un extraordinaire chef de révolte . A.S.M.E., n° 28, Juillet, Août 1902, pp. 227-229.

- GAUTIER Camille : Une exploration commerciale au Laos. Avec carte. Première partie: De Bangkok à Luang Prabang par la vallée du Meinam, la principauté de Nam et le Haut Mékong. Deuxième partie: De Luang prabang au Cambodge. Troisième partie: Conclusions. B.S.G.C.P., XI, 1888-1889, pp. 10-71.

- GOSSELIN Cne : Le Laos et le Protectorat français, 1900, 349 p.

- J.S. : La Laos central et ses voies d'accès. R.F., XXV, 1900, pp. 23-28.

- KONOI : Etude satirique contre le Résident Supérieur Mahé au Laos. Saigon, i.c., 1906, 45 p-p5.

- LAVAUZELLE Henri-Charles : Carnet d'un Officier. En colonne au Laos. 1887-1888, Paris. s.d., 1900 in-8-pp. 72 par Pierre de Seménil.

- LEMIRE Charles : le Laos Annamite, 1894, 86 p.

- MADROLLE : Indochine du Sud. L.H.P., 1928, Laos pp. 176-183, pp. 293-298, cartes et plans, seconde édition.

- MAITRE Henri : les Jungles Moï. Paris, Larose, 1912, 1 tome en 2 vol., 578 p., 9 cartes - chap. 11 pp 544-546.

- MALGLAIVE, Capitaine de l'Infanterie de Marine, ancien membre de la Mission Pavie : Six mois au pays des Khas (sauvages de l'Indo-Chine centrale). T.M., 1893, i., pp. 385-400.

- MALGLAIVE Cne, RIVIERE Cne : Volume IV, Voyages au centre de l'Annam et du Laos et dans les régions sauvages de l'Est de l'Indochine - Introduction par A. Pavie, 1906, 296 p.

- MALPUECH U. : Le Laos économique. Hanoï, (I.D.E.O.) 1924, 161 p.

- MERCIE M.E., Enseigne de Vaisseau : Exploration en Annam et au Laos de Hué à Kemmarat. Extrait N.R. du 1er Août 1896, Paris, Librairie Nouvelle Revue 1896, pp. 12.

- MERCIER M.E., ; Ensèigne de Vaisseau : Exploration en Annam et au Laos de Hué à Kemmarat. Ex : N.R., 1er Août 1896, Paris, Librairie de la "Nouvelle Revue", 1896-in-8, pp. 12.

- MERCIE M.E : Voyage en Indo-Chine. C.R.S.G. Paris, 1895, pp. 296-302.

- MERCIE M.E., Lieutenant de Vaisseau : Exploration en Annam et au Laos. R.M.C., vol. 140, 1899, pp. 474-507.

- MEYER Roland : Le Laos. I.D.E.O., Hanoï, 1931, 113 p., p. 92.

- MONGEOT, De Kratié à Khon et retour. In B.S.E.I., 1895-2, pp. 3-12.

- MOUHOT, Voyage dans les Royaumes de Siam, du Cambodge, Laos - Hachette 1882 - A27 - F.G. du Laos.

- ODENDHAL, Exploration et Reconnaissances, 1894, 168 p., 3 cartes.

- PAVIE Auguste, A la conquête des coeurs, 1947, 360 p.

- PICANON Eugène, Le Laos Français, 1947, 360 p.

- PIETRANTONI P., Le Problème politique du Laos, T1, T2, T3, 10 p., 575 p., dactylographié 1943.

- PIETRANTONI Eric, Notes sur les classes de revenu au Laos et au Tonkin avant 1945. B.S.E.I., T., XLIII, n° III, 3e trim., 1968, pp. 181-194.

- PUPEROUX Général, Histoire Militaire de l'Indochine française - Des débuts à nos jours. Hanoï, 1930, 306 p. Année 1902, pp. 180-181.

- RAQUEZ A., Pages Laotiennes, Le Haut Laos, le Moyen Laos, le Bas Laos + 312 gravures, 1902, 537 p.

- SCHREINER Alfred, Bas Laos. R.F.E.C. Paris, 1896, XXI, pp. 650-655.

- TOURNIER (colonel), Notes sur la région du Bas-Laos entre Khong et la frontière d'Annam. B.E.I., 1898-1899, pp. 653-658, 1900, pp. 15-22.

- TROUBAT, Lettres laotiennes d'un engagé volontaire, l'île de Kong - Fischatker 1898, A 50. F.G. du Laos.

- VOITEL Adolphe, Membre de la Mission Pelletier, Voyage d'exploration au Siam et au Bas-Laos. R.I., 1900, n° 79, 23 Avril, pp. 393-397.

- X..., Les voies de pénétration au Laos français et au Siam. R.I., 30 Mars 1906, pp. 411-420, carte.

TRAVAUX ETHNOLOGIQUES REALISES
APRES L'INDEPENDANCE

- BURCHETT Wilfred, La Seconde Guerre d'Indochine, Cambodge et Laos 1970, SEUIL, Combats, 1970, 232 p. chap. 11, pp. 94-96.

- BURCHETT Wilfred, En remontant le Mékong, Edition Fleuve Rouge, 1957, 337 p., pp. 251-257.

- DASSE Martial, Montagnards, Révoltes et Guerres révolutionnaires en Asie du Sud-Est, DK, Book House, 1976, 286 p., chap. 1er, pp. 126-128.

- DUKE Pensri, Les relations entre la France et la Thailande (Siam) au XIX siècle, A.A.E., 1962, 328 p.

- EVANS Brian L., The attitudes and policies of Great Britain on China toward french expansion in Cocinchine, Cambodia, Annam and Tonkin, 1838-1883, 1961, 240 p.

- FRRANCE Jean-Louis, Les Missionnaires et le Laos, des origines à 1945, Essai d'histoire mentale des relations des missionnaires avec les ethnies, Mémoire Nice 1976, 340 p.

- GAY Bernard,Histoire du Haut-Laos 1886-1914, C.H.C.P.I. 1982, 560 p.

- GAY Patrick, La situation coloniale dans les Hua-Phan 1893-1914, Maîtrise, Nice, 1976, 320 p.

- HALPERN Joël, Tribal people of Laos, Harvard University 1966, 41 p., p. 18.

- HOURS Bernard, Rappots inter-ethniques dans le Sud-Laos, Thèse Doctorat de 3e cycle, ORSTOM, 1973, 230 p., pp. 20-21.

- HUNTRAKUN Phonphen, Kumutphitsamai, Art charopha "Millennialism and Holymen Rebellion" in the Thai society, Sangsan Publishing house, 1984, 342 p.

- JUMSAI Manich, A new History of Laos, 1971, 325 p, chapitre "Ce qui est arrivé sous l'administration française", pp. 265-286, Chalemit, 2e édition.

- KEYES Charles F., Millennialism, Theravada Buddhism and Thai society, J.A.S., vol. XXXIV, n° 2, February 1977, pp. 283-304.

- KOJEVNIKOV U.A., POPOUKINA R.A., Le Laos contemporain, 1966, 239 p.

- KOJEVNIKOV V.A., Etudes sur la Nouvelle Histoire du Laos l'Académie des Sciences d'U.R.S.S., Institut des Sciences Orientales Moscou 1979, 243 p., chapitre sur l'histoire des mouvements de libération, pp. 40-42.

- LAFONT P.B., Aperçu sur le Laos, B.C.P.E.D., 1959, 53 p.

- LAFONT P.B, History of Laos, Encyclopédie Britannica, 1974, vol. 10, pp. 677-679.

- LEBAR F., SUDDARD Adrienne, Laos its people, its society, its culture, 1960, 294 p.

- LEVY Paul, Histoire du Laos, P.U.F., Que sais-je, 1974, 127 p., chap. VIII, pp. 83-85.

- LOOSDREGT E., Quelques notes pour l'histoire de la Mission Catholique au Laos, B.A.R.L., 2 sem., 1970, pp. 55-65.

- MC COY Alfred, Laos War and revolution, Ouvrage collectif, chapitre VI, in, French colonialism in Laos, A. Torchbook library edition, 1970, 482 p., pp. 87-89.

- MANICH J.L., History of Laos, 1967, 337 p.

- MOPPERT François, Problèmes généraux de l'évolution historique du Laos, Maîtrise, Paris, 1973, 180 p.

- MOPPERT François, Mouvements de Résistance au pouvoir colonial français de la minorité protoindochinoise du plateau des Bolovens dans le Sud Laos : 1901-1936, Thèse de Doctorat de IIIe cycle dactylographié, Université de Paris VII , 1978, 342 p.

- MOPPERT François, La révolte des Bolovens (1901-1936) Histoire de l'Asie du Sud-Est, Révoltes, Réformes, révolutions, Textes réunis par Pierre Brocheux, P.U.L., 1981, 276 p., pp. 47-62.

- MURDOCH John B., The 1901-1902 Holy Man's Rebellion, J.O.S.S., January 1974, vol. 62, part. 1, pp. 47-65.

- PHAN GIA BEN, Les soulèvements armés contre le Colonisateur français au Sud-Laos 1901-1971, Revue Nghien Cu Lich Su, n° 137, Mars-Avril 1971, pp. 18-24.

- PHOMVIHANE Kaysone, Rapport sur l'état du régime démocratique populaire Lao, 1979, pp. 1-82.

- PHOUMI VONGVICHIT, Le Laos et la lutte victorieuse du peuple Lao contre le néo-colonialisme américain, Hanoï, Ed. du N.L.H., 1968, 256 p., pp. 39-41.

- RICHER Philippe, L'Asie du Sud-Est Nationalismes et révoltes, le Laos, p. 38, I.N.P., 1981, 425 p.

- SA NHANH DONGDENG, Récit sur l'histoire de Pho Kadouad, réédité par Khamphanh Praisithided, Mars 2517 c.b., 1974.

- SASORITH Katay, Monghol, Les forces politiques et la vie politique au Laos, Thèse pour le Doctorat d'état de Science Politique, Paris 1973, pp. 19-20 et pp. 146-147.

- Socio-Economics Institutions and cultural change of Siam, 1851-1910, Document 14, Holy Men's Rebellion in the Northeast in 1902, pp. 51-53, I.S.A.S.S., Chatthip Northsupha and Suthy prasartset, Perspectives, Series n° 4, October 1977.

- TEJ Bunnag, Khabot phū mi bun phak isan R.S. 21, Sangkhomsat Parithat (Journal of Social Sciences), 5-1 June-August 1967.

- TEJ Bunnag, The 1901-1902, Holy Man's Rebellion in the Northeast Thailand, Sankhomsat Parithat (Journal of the Social Sciences, 5 June 1967, pp. 78-86);

- TEJ Bunnag, The provincial administration of Siam 1892-1915, Bangkok, 1977, 322 p., pp. 151-153, pp. 204-205.

- THAO Katay, Pour rire un peu, histoires vécues, Editions du Laos issara, 1947, 185 p., chap. XXI, pp. 100-107, chap. XXXIII, pp. 108-157-162.

- TOYE Hugh, Laos, Buffer state of battle ground, 1968, 245 p.

- VIRAVONG (Maha Sila), History of Laos, 1964, 147 p.

- VO (THU TINH), Etude Historique du Laos,1986, 85 p.

- The Liberation struggle of Pathet Lao Republished by the Pathet Lao propaganda Committee for World Peace, p. 23, p. 5, June 1953.

- WALL Barbara , Les Nya Hon, Etude ethnographique d'une population du Plateau des Bolovens (Sud-Laos), Mémoire E.P.H.E. VI section, pp 7-10.

- WHITAKER D.P., BARTH H.A., BERMAN S.M., HEIMANN J.M., MC DONALD J.E., MARTINDALE K.W., SHINN R.S., Area Handbook for Laos, 1972, 337 p.

- WHITMORE J.K., The Thai Vietnamese struggle for Laos in the XIX century, n° 5 Adams et A.W. Mc Coy, 1970, pp. 53-66.

- X..., L'Asie du Sud-Est, tome II, Livre VII, Laos, Paris, Sirey, 1971, 954 p., pp. 663-669.

- YONEO Ishi, Note on Budhistic Millenarian revolts in Northeast Siam, J.S.A.S. n° 6-7, 1975-1976, pp. 121-126.

PERIODIQUES, REVUES, OUVRAGES DES PROVINCES DU MOYEN ET BAS LAOS ET DU NORD EST DU SIAM

PROVINCE DE SONG KHONE (1893) PUIS PROVINCE DE SAVANNAKHET A PARTIR DE 1894. CHEF-LIEU : SAVANNAKHET.

- BARTHELEMY, En Indochine : 1896-1897, 1901, 375 p. ; de Savannakhet à Hue, pp. 283-290.

- CORDIER P., L'explcitation des tecks du bassin du Mékong et le Chemin de fer de Savannakhet à Quang Tri, R.I., 30 Mai 1907, pp. 663-667.

- CLODION, La route coloniale n° 9 et le chemin de service du Tân-âp-Thakhek, E.E.I., n° 681, 12 Avril 1931.

- DAMPRUN, Monographie de la Province de Savannakhet, in B.S.E.I., n° 47, 1904, pp. 19-71.

- LEFEVRE D., Un voyage au Laos 1898, 303 p. ; description du poste administratif de Savannakhet, pp. 166-167.

- MALPUECH, Histoire de la Province de Savannakhet, in R.I., 7-8, 1920, pp. 1-26.

- RAQUEZ A., Pages Laotiennes, 1902, 527 p. ; description des postes de Song Khône et de Savannakhet, pp. 59, 62, 68.

- X..., La nouvelle piste siamoise d'Oubone vers Savannakhet, B.A.E.I., n° 46, Octobre 1931.

- Notices sur l'Indochine, sous la direction de P. NICOLAS, Expo. Universelle 1900, 319 p. ; description du Muong de Savannakhet, p. 218.

- X..., De Savannakhet à Laobao, R.I., 30 Août 1906, pp. 1316-1326.

- X..., Note sur la route coloniale n° 9 dite de Hué à Vientiane (origine Dông-Hâ km. o), section laotienne : Lao-bao-Savannakhet, du kilomètre 83 au kilomètre 328, E.E.I., n° 710-711, 1er et 8 Nov., phot.

PROVINCE DE SARAVANE :

- AYMONIER E., Notes sur le Laos 1885, 298 p. ; description du Moeung saravan, p. 38.

- BERNARD Dr, LEMOINE Frédéric, Trois ans au Laos, Le Plateau des Boloven, La Géographie, 15 janvier 1904, pp. 63-65.

- BONDET DE LA BERNARDIE J., Le dialecte des Kha boloven, B.S.E.I. Tome XXIV, n° 3, 3e trimestre 1949, pp. 58-78.

- BOUDET DE LA BERNADIE, Le dialecte des Kha Boloven, B.S.E.I., XXIV, 3, 1949, pp. 57-78.

- CLOIX M., Rapport de tournée sur le Plateau des Bolovens, A.I.R.A. de Saigon 1930.

- COLONNA C., Les routes du Laos : Province de Tranninh et de Saravane, E.E.I., Octobre 1927, n° 542.

- COLONNA C., Monographie de la Province de Saravane, in Bal ..., 1938, pp. 81-121, Planches.

- COLONNA C., Le Plateau des Bolovens, pays Avenir in Indochine, 106-9, 1942, pp. 5-6.

- DAUPLAY J.L., Les terres rouges du Plateau des Boloven, U.E.O.C.A.C., Saigon, 1920, pp. 54-66.

- DAUPLAY J., Les indigènes du Plateau des Bolovens, E.E.I., ..., 1930.

- FRAISSE André, Les villages du Palteau des Boloven, B.S.E.I., N.S., Tome XXVI, n° 1, 1er trim. 1951, pp. 53-71.

- GOUIN (n1), Légende Kha : origine des Kha Lovan, de Kong de Bakteung, Province de Saravane, M.I., DLXXXXI, 25 Août, 1930.

- GROSSIN, Légende Kha, origine des Kha Louen du Kong de Batheung province de Saravane, M.I., n° 595, Septembre 1930.

- GROSSIN, Légende sur les Khas Tahoi et les Kha Katang de la Province de Saravane, Laos, M.I., n° 595, 23 Août 1930.

- GROSSIN, Superstition Kha, M.I., n° 565, 10 Janvier, 1931.

- GROSSIN, Note sur les tribus Kha de la Province de Saravane, M.I., n° 578, 26 Avril 1930.

- LEVALLEE A., Vocabulaire comparé des dialectes sauvages du Bas-Laos Boloven, Niacheun, Alak, Lar Kaseng, Haleng Bahnar, Sedang Djarai in, J.A., X, Série V, 1905.

- ODENDHAL Prosper, Les routes de l'Annam au Mékong, de Hué à Saravane et à Attopeu, R.I., Juillet 1894, pp. 131-161.

- ROUFFIANDIS, Les Provinces du Tranninh et de Saravane, E.E.I.

- SAURIN E., Observations anthropologiques et ethnographiques dans quelques villages Katangs, Province de Saravane, Laos, T.I.A.F.M.I., TIA 6, 1939, pp. 21-38.

- X..., Rattachement du Plateau des Bolovens à la Province de Saravane, B.C.A.F., n° 48, Mars 1905, pp. 121-122.

ROYAUME DE CHAMPASSAK : PROVINCE DE BAN MOUANG (1893 A 1902), PROVINCE DE BASSAC (1902) CHEF-LIEU : PAKSE.

- ARCHAIMBAULT Charles, L'Histoire de Campasak Extr., JA, 1961, pp. 519-596.

- ARCHAIMBAULT Charles, La cérémonie du Khun Cieng Khun Ni à Bassak-Campasak (Sud-Laos), Langues et Techniques Nature et Société, tome II, pp. 13-20.

- ARCHAIMBAULT Charles, The new year ceremony at Bassak with a afterward Prince Boun Oum, Abridged translation by Simone B. BOAS U.Y., ITHACA, CORNELL. Univ., 1971, XIII - 137 p. Religious structure in Laos (Bangkok, ISS, 1964), pp. 57-74 (Reprinted from the Journal of the Siam society vol. LII, part. 1, April 1964).

- CARIOU (Capitaine), Notes sur la Province de Paksé, E.E.I., n° 699, 16 Août 1931, pp. 139-145.

- COUASNON, Le poste de Bassac de 1895-1905, A.S.M.E., n° 56, Mars-Avril 1907, pp. 79-84.

- CUCHEROUSSET H., La Province de Bassac, E.E.I., 574, 1928, p. 6.

- HARMAND de J., De Bassac à Hué, Avril-Août 1877, B.S.G., 6 série XVII, Janvier 1879, pp. 75-104.

- HAUDEBERT, Monographie de la Province de Bassac, Ext. Asie , t. VII, n° 80-81, 1933, Septembre-Novembre, pp. 407-426 ; pp. 474-479.

- HOURS Bernard, Rapports inter-ethniques dans le Sud-Laos : changements sociaux et régression rituelle chez les Lavé, Mémoire E.P.H.E., 230 p., Paris 1973.

- LINTINGRE Pierre, Le Royaume de Champassak, R.F.H.O.M., n° 216-, 3e trimestre 1972, pp. 411-431.

- MOM Ammorawongwitchit ', Tamnan muang nakhon Champassak (History of Champassak) in collected chronicles, vol. 70, Bangkok 1941, pp. 1-23 en Thai.

- PROMMOATHEWANUKHRO, Tamnan muang nakhan Champassak in collected Chronicles, vol. 70, en Thai.

- PRASNAT muang natkon Champasak, thesaphiban, IV, 1907, 18 p.

- Annales du Laos, Luang-Prabang, Vientiane, Muong Phouan, Champassak en Lao , Minsitère de l'Education Nationale, 1967, 96 p.

PROVINCE D'ATTOPEU :

- BAUDENNE A., Note sur un voyage de mission du pays de Khas ou au Bas-Laos, B.M.H.N., IV, 1898, pp. 19-23.

- BAUDENNE A., Terre de fatigue, R.I., 15 Mai 1904, pp. 621-623.

- BAUDENNE A., Les Khas de la région d'Attopeu, R.I., Tome XIX, n° 8-9, Mars 1913, pp. 260-274, Avril 1913, pp. 421-443.

- CARNE L.M. de, II, Les Forêts d'Attopeu, les Sauvages et les éléphants, in R.D.M., XXXIX année, seconde période, T 81, 1er Mai 1869, pp. 86-114.

- CARNE Louis de, Voyage en Indochine et dans l'Empire chinois, Paris, 1882, 524 p. ; description du village d'Attopée, l'un des centres du commerce d'esclavage, fabrication de lingots d'or, dépendance administrative avec le Cambodge, puis le Siam, p. 123.

- CHETELAT E. de, observations géologiques sur la région au Sud d'Attopeu (Bas-Laos), R.G.P.G.D., Paris, T. IV, 1931, fasc. 2, pp. 151-164, 3 croquis.

- DEBAY, Le pays compris entre Hué, Tourane, Attopeu et Bassac, B.S.G.C.M., Paris, 1896, pp. 81-89.

- HOFFET J.H., Les mois de chaîne annamitique entre Tourane et les Bolovens sur terre, air, mer (donnés sur les Lao Theung installés à l'Est des Provinces d'Attopeu et de Saravane), La Géo, 59, 1933, pp. 1-43, cartes illus. Paris.

- MONTIGNY de, Etude démographique de la région d'Attopeu, Aperçu sur la population Lao Theung installé dans cette délégation, 1948, 39 p., carte.

- ODENDHAL Propsper-Marie, Itinéraires d'Attopeu à la Mer, Journal de marche, R.I., 30 Mars 1908, pp. 399-413, 15 Avril 1908, pp. 499-513, 30 Avril 1908 pp. 575-589, 15 Mai 1908 pp. 684-688, 30 Mai 1908, pp. 742-758, 15 juin 1908 pp. 835-848.

- PERRENS C., Un carrefour de tribus en Indochine, groupe ethnique de la Province d'Attopeu, Octobre 1944, 24 p., pp. 12-16.

- TAUPIN J., Huit jours au Pays des Braou, Sud de la Province d'Attopeu et du Nord Cambodge, in B.S.E.I., 1888, pp. 49-58.

- X..., Notes sur le Laos, La rivière d'Attopeu, R.I. ill., Mars 1894, pp. 99-100.

- X..., Etude sur le chemin de fer de Quinhon à Attopeu, R.I., n° 56-59, 1893.

PROVINCE DU DARLAC (LAOS) :

PROVINCE DU DARLAC (LAOS) :

- BELAKOWICZ (I 2), Notes sur deux peuplades du Darlac (Laos), les Radés et les Khas pi, R.C., 1906, pp. 129-141.

- BESNARD M.H., Administrateur du Darlac, Les populations Moï du Darlac, B.E.F.E.D., VII, Janvier Juin 1907, pp. 61-86.

- BLAINVILLE CELERON de, Les Moïs des Régions du Song-Ba et du Darlac - Annam, R.G., Août 1903, pp. 128-143, Septembre 1903, pp. 229-253.

- C.M., Le Darlac une province laotienne, B.C.A.F., Mars 1901, pp. 106-110.

- GUERLACH J.B., Réplique du Père Guerlach à Camille, Paris, Missionnaires d'Asie, Leur oeuvre néfaste, M.A. Saigon, im. Com. 1906, 151 p.

- GUERLACH J.B., "L'oeuvre néfaste", Les Missionnaires en Indochine - Assassinat de Robert et d'Odendhal, M.A. Saigon, imp. Com., 1906, 151 p.

- HARMAND J., Docteur, Notes sur les provinces du Bassin méridional du Se Moun (Laos et Cambodge siamois), B.S.G., 6ème Série, XIV, 1877, pp. 225-238.

- MAYRENA, Roi des Sedangs, dédié à F. Camille, Paris, colon en Annam, M.A. Saigon, im. Com., 1906.

- MONFLEUR A., Monographie de la Province du Darlac, Exposition Coloniale Internationale, Paris, 1931, 57 p.

- D'ORLEANS H., De Kratié à Nha-Trang à travers la province du Dar-Lac, G., 15 Septembre 1901, pp. 153-161.

- TOURNIER Colonel, Extrait d'un rapport, La province nouvelle du Darlac (Bas-Laos), Voies de communications, Cultures et productions, B.E.I., 1901, pp. 285-298, carte.

- X..., Le Commissariat du Darlac (Laos) rattaché à l'Annam, B.C.A.F., Janvier 1905, pp. 35-36.

SIAM - REGION DU NORD-EST :

- AMORAWONG WICHIT, MOM, The annals of the provinces of Isan Circle, in Khurusapha (ed.), Collected Historical Papers, Part. 4, Volume 3, Bangkok, 1963, 25 p.

- BUNCHAI Atthākān, Prowatsāt hāeng phāk Īsān lae māhāsārakham hang ton, Cremation vol., 1962, détails sur la révolte des phū mī bun, pp. 76-77.

- DABIN G., A missionary's Journey through Laos from Bangkok to Ubon, J.S.B.R.A.S., June 1885, n° 15, pp. 103-117.

- CARNE Louis de, Voyage en Indochine et dans l'Empire chinois, Paris, 1872, 514 p. ; description d'Ubone, aperçus sur la province, couronnement du roi d'Ubone en Janvier 1867, de la famille des princes de Vien-Chan.

- JOURDAN, Le Siam, son organisation administrative, financière et judiciaire, B.S.G.C.P., 1894, pp. 474-497.

- KENNEDY H.G., student interpreter of the British Consulate, Bangkok ; Report of an Expedition made into Southern Laos and Cambodia in the early part of the year 1886, Journ. Roy. Geog. Soc., vol. XXXVII, 1867, pp. 298-328, carte.

- KEYES Charles F., Regionalism in Northeastern Thailand, Ithaca, data paper n° 65, 1962, 67 p.

- LE MAY R., An Asian Arcady : the land of people of northern Siam Cambodge 1926, 274 p., C.R. par Cordes in J.S.S., XXI, 3, pp. 219-221, Siam Society.

- LEMIRE Charles, La France et le Siam, Nos relations de 1662 à 1903, La situation économique, politique, Le projet de traité avec le Siam, 3e ed. 1903, 78 p., 3 cartes, 23 gravures.

- LUNET DE LA JONQUIERE, Le Laos siamois, vallée de la Semoun, Le Monthon Nakhon Rachasi Ma (Korat) et Oubon, B.C.A.F., 1907, pp. 268-294, carte.

- M., Organisation administrative et situation économique du Laos siamois, R.I., 15 Août 1908, pp. 141-152 ; 31 Août 1908, pp. 245-256.

- SAUNIER F., Notes sur la ville d'Oubon (Laos siamois), R.I., 15 Février 1905, pp. 221-225, plan, La rive gauche du Moun.

- TOEM WIPHĀKPHACANAKIT, Prawasāt Isān, Vol. II, Bangkok, 1970, Récit sur la révolte des Phū mi bun, pp. 557-587.

- WA duai thiao monthon Udon, Isan (and Nakhon Ratchasima) in 1906, Ruang Thiao Tang Tang, 1920, 17 p.

- X..., Correspondance, l'action siamoise dans la vallée du Mékong, Q.C., 10 octobre 1902, pp. 603-604.

- X..., Nouvelle (la) piste siamoise d'Oubône vers Savannakhet, B.A.E.I., n° 46, 1931, Oct., 3 phot. et carte.

- X..., Les voies de pénétration au Laos français et au Siam, B.C.A.F., Juin 1906, pp. 229-234.

- X..., Le royaume de Siam et les territoires de rive gauche du Mékong, C.R.S.G.P., Paris, 1893, pp. 393-395.

- Selected articles from the Siam Society Journal, Relationship with France, England and Danemark, Bangkok, 1959, 268 p.

°°°000°°°000°°°

Dans Eugène TESTON. Maurice PERCHERON – L'INDOCHINE MODERNE 1931

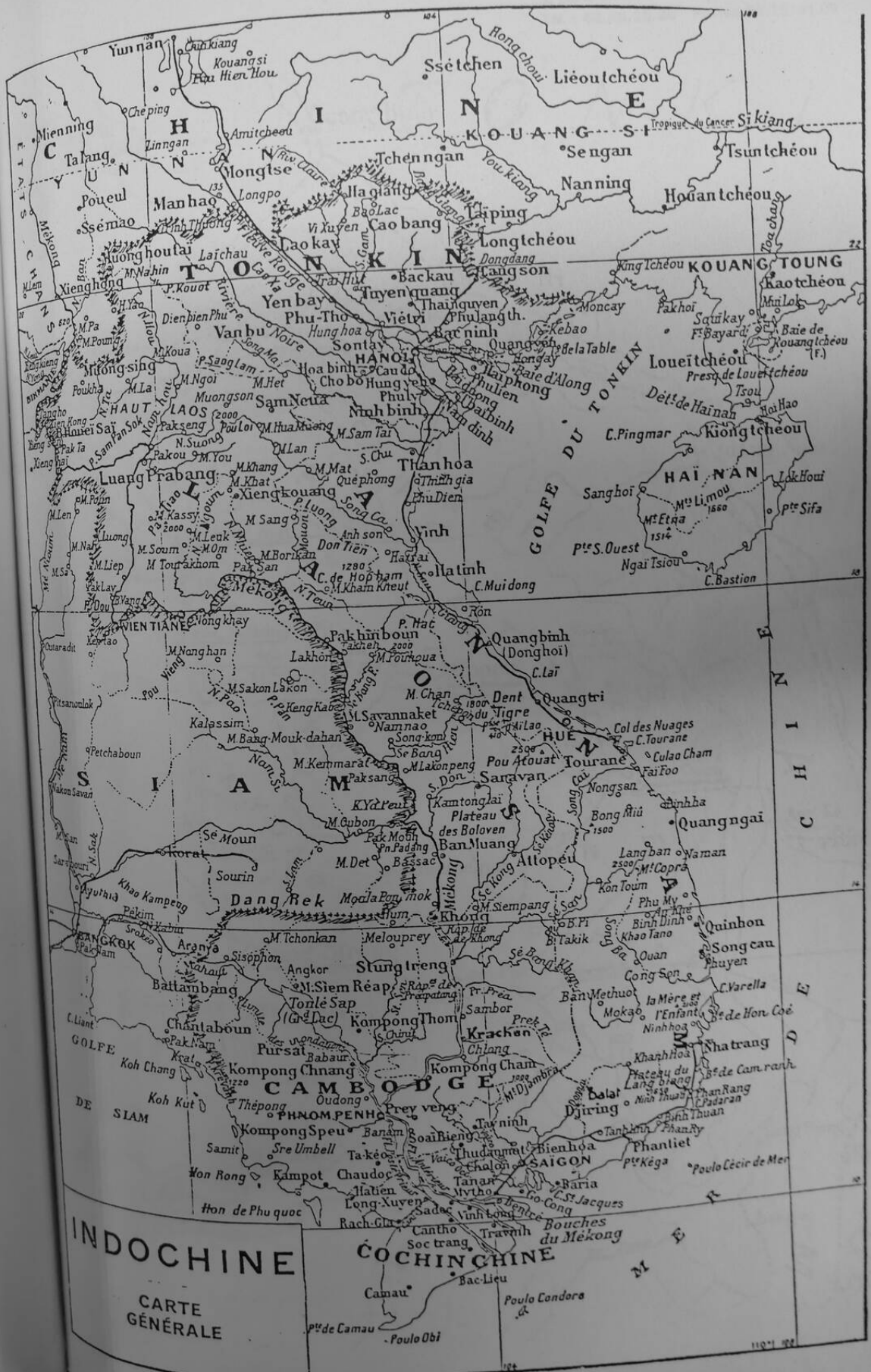

CARTE DES PROVINCES DU CENTRE ET DU SUD LAOS EN 1899

SOURCE AN DOM

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7
Lettres et Sciences Humaines
Tour 55-56 - 2e Étage
2, place Jussieu - 75251 PARIS Cedex 05
Tél. : 43.36.25.25 - Postes 61.19/61.09

